



**SCoT**  
Loire Angers

RAPPORT DE PRÉSENTATION

# DIAGNOSTIC

**APPROUVÉ**

Pôle métropolitain Loire Angers

Vu pour être annexé à la délibération du Comité  
Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers  
en date du 9 décembre 2016

approuvant le projet de SCoT Loire Angers

Le Président,

Christophe BÉCHU

**PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS**

Communauté urbaine Angers Loire Métropole

Communauté de communes du Loir

Communauté de communes Loire-Aubance

Commune nouvelle Loire-Authion



Le rôle des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), introduit par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, a été renforcé par plusieurs lois : la loi ENE (Engagement pour l'environnement dite loi Grenelle) du 12 juillet 2010 ; la loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, la loi PINEL relative à l'artisanat et au commerce du 18 juin 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014...

Le SCoT devient le document intégrateur qui est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire. Il oriente l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable c'est-à-dire équilibré entre développement économique, cohésion sociale et impératifs environnementaux.

Le Pôle métropolitain Loire Angers <sup>1</sup> a décidé en novembre 2014 d'engager la révision du SCoT du Pays Loire Angers, approuvé en novembre 2011.

Cette révision a pour objectif de l'adapter aux dernières évolutions législatives et réglementaires, de prendre en compte les études et documents réalisés après l'approbation de 2011.

Elle permet aussi d'intégrer les changements de périmètre et d'organisation territoriale actés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- la transformation de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en Communauté urbaine Angers Loire Métropole ;
- l'intégration des communes d'Ecuillé et de Soulaire-et-Bourg (entrée dans l'agglomération au 1/1/2012) ;
- l'intégration de la commune déléguée de Pruillé (entrée au 1/1/2016)
- le retrait de la commune de La Ménitrie de la communauté de Communes Vallée Loire-Authion et la création de la commune nouvelle Loire-Authion (1/1/2016).

Le projet ne remet pas en cause la stratégie de développement du territoire du SCoT approuvé en 2011, volontairement durable et solidaire, ni les politiques conduites à l'échelle des bassins de vie. Le SCoT 2011 a apporté des réponses ambitieuses aux enjeux démographique, économique et d'évolution des modes de vie des habitants mais aussi aux problématiques d'étalement urbain, d'augmentation de la mobilité et de pressions sur les espaces agricoles et naturels. Cette révision permet de revoir certaines orientations du projet notamment environnementales, sociales et patrimoniales.

Le SCoT est un document vivant. Son évaluation est obligatoire tous les 6 ans, afin de mesurer la réalisation de ses objectifs.

Le SCoT se compose de trois grands documents :

- le rapport de présentation ;
- le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), seule pièce opposable du SCoT.

Le RAPPORT DE PRÉSENTATION rassemble :

- l'introduction avec la justification des choix retenus ;
- le diagnostic ;
- l'état initial de l'environnement ;
- les indicateurs de suivi ;
- l'évaluation environnementale (évaluation des incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement).

Le PRÉSENT DOCUMENT, partie intégrante du rapport de présentation, expose LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE élaboré à partir des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés dans les différents domaines (évolution du territoire, de la population, de l'économie locale, de la mobilité, du parc de logement...). Les volets concernant l'environnement (consommation foncière notamment), le numérique et les déplacements ont été consolidés.

1 Le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) est composé de 4 établissements de coopération intercommunale : la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, et de Loire-Aubance et la commune nouvelle Loire-Authion.

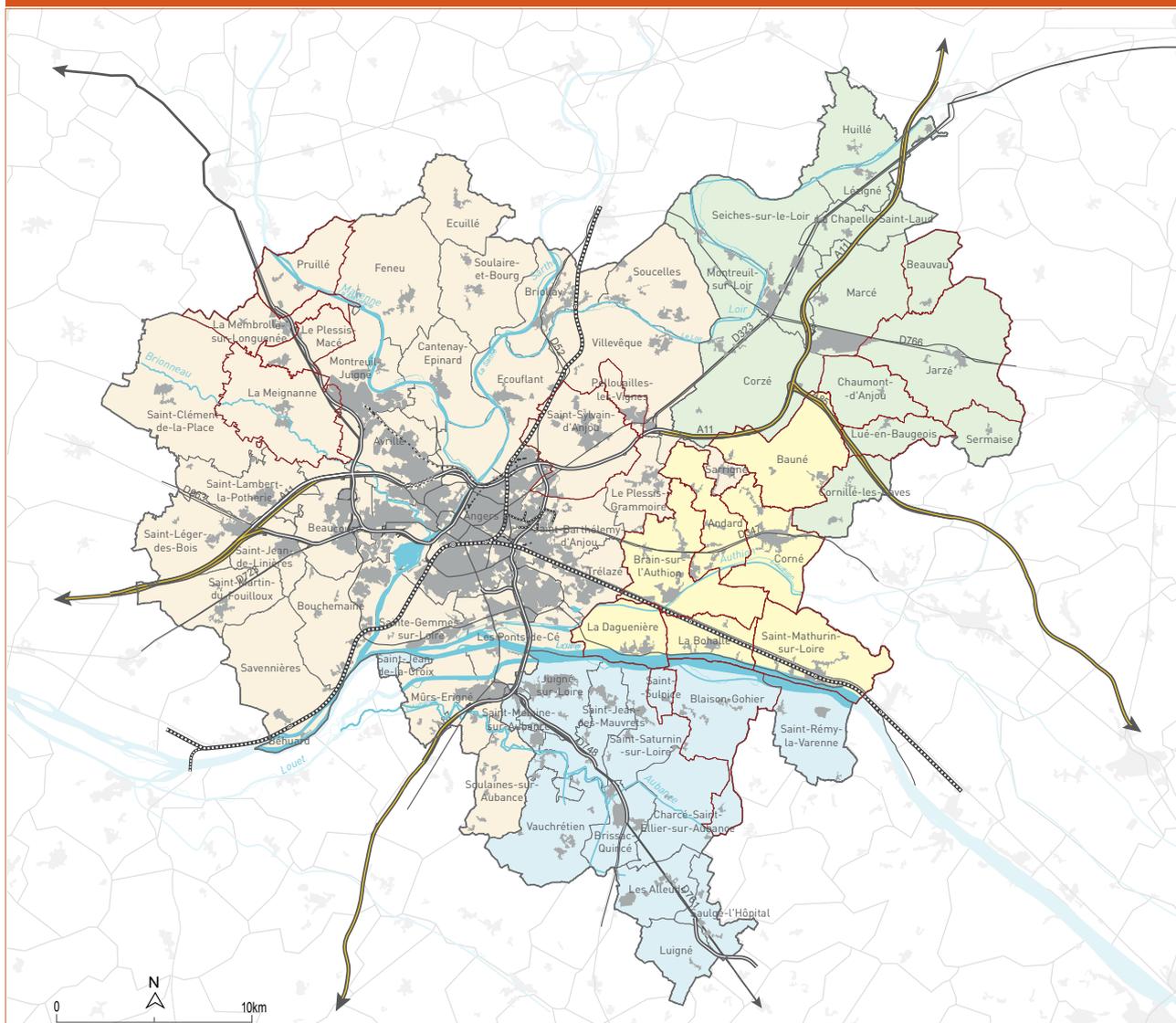


# Sommaire

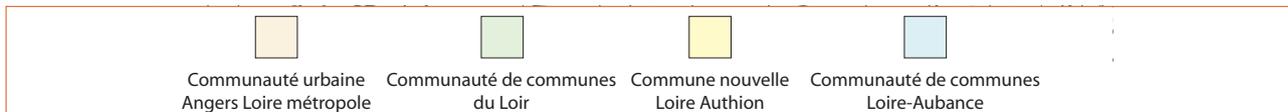
page

<b>01</b>	<b>DYNAMIQUES TERRITORIALES</b>	<b>05</b>
01.1	Une diversité exceptionnelle de paysages et d'ambiances	06
01.2	Nature et lieux d'aménité jusqu'au cœur urbain	11
01.3	Des paysages urbains au riche patrimoine	16
01.4	L'évolution de l'occupation de l'espace	20
01.5	Une organisation incomplète du territoire	26
+	Synthèse	34
<b>02</b>	<b>DYNAMIQUES URBAINES ET SOCIALES</b>	<b>35</b>
02.1	Dynamique démographique et sociale	36
02.2	L'offre résidentielle	40
02.3	Le maillage des services et équipements publics	46
+	Synthèse	51
<b>03</b>	<b>DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES</b>	<b>53</b>
03.1	Un rayonnement du territoire à plusieurs échelles	54
03.2	Les moteurs du développement économique local	57
03.3	Le commerce, une composante majeure de l'aménagement du territoire	71
03.4	Les espaces consacrés aux activités économiques	84
03.5	Un bassin d'emploi attractif	92
+	Synthèse	96
<b>04</b>	<b>RÉSEAUX ET COMMUNICATIONS</b>	<b>97</b>
04.1	Réseaux et accessibilité	98
04.2	Une mobilité croissante des personnes et des marchandises	102
04.3	Les communications numériques	114
+	Synthèse	121

## Territoire du SCoT Loire Angers au 1er janvier 2016



Fond cartographique : BD Topo - 2014 ; sirs aura - OCS 2011 © aura - novembre 2015



**Communauté urbaine Angers Loire Métropole : 28 communes, 2 communes nouvelles ; 553 Km<sup>2</sup>**

Angers; Avrillé; Beaucozé; Béhuard; Bouchemaine; Briollay; Cantenay-Epinard; Ecuillé; Ecoflant; Feneu; Le Plessis-Grammoire; Les Ponts-de-Cé; Montreuil-Juigné; Mûrs-Erigné; Saint-Barthélemy-d'Anjou; Saint-Clément-de-la-Place; Sainte-Gemmes-sur-Loire; Saint-Jean-de-Linières; Saint-Lambert-la-Potherie; Saint-Léger-des-Bois; Saint-Martin-du-Fouilloux; Sarrigné; Savennières; Soucelles; Soulaines-sur-Aubance; Soulaire-et-Bourg; Villevêque; Trélazé.

**Commune nouvelle Longuenée-en-Anjou :** La Meignanne; La Membrolle-sur-Longuenée; Le Plessis-Macé; Pruilé.

**Commune nouvelle Verrières-en-Anjou :** Pellouailles-les-Vignes; Saint-Sylvain-d'Anjou.

**Communauté de communes du Loir : 9 communes, 1 commune nouvelle ; 204 Km<sup>2</sup>**  
Cornillé-les-Caves; Corzé; Huillé; La Chapelle-Saint-Laud; Lézigné; Marcé; Montreuil-sur-Loir; Seiches-sur-le-Loir; Sermaise.

**Commune nouvelle Jarzé-Villages :** Beauvais; Chaumont-d'Anjou; Jarzé; Lué-en-Baugois.

**Commune nouvelle Loire-Authion : 7 communes déléguées ; 113 Km<sup>2</sup>**  
Andard; Bauné; Brain-sur-l'Authion; Corné; La Bohalle; La Daguinière; Saint-Mathurin-sur-Loire.

**Communauté des communes Loire Aubance : 12 communes, 1 commune nouvelle ; 157 Km<sup>2</sup>**  
Brissac-Quincé; Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance; Juigné-sur-Loire; Les Alleuds; Luigné; Saint-Melaine-sur-Aubance; Saint-Jean-de-la-Croix; Saint-Jean-des-Mauvrets; Saint-Rémy-la-Varenne; Saint-Saturnin-sur-Loire; Saulgé-l'Hôpital; Vauchrézien.

**Commune nouvelle Blaison-Saint-Sulpice :** Blaison-Gohier; Saint-Sulpice.

Commune nouvelle : loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à «l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes»

# 01 DYNAMIQUES TERRITORIALES

## 01.1 DYNAMIQUES TERRITORIALES

# Une diversité exceptionnelle de paysages et d'ambiances

L'eau, la géologie et le climat jouent un rôle fondamental dans la grande diversité d'ambiances et de cadres de vie. Le Pôle métropolitain Loire Angers est ainsi le point de convergence de dix entités paysagères identifiées par l'Atlas régional des paysages. Les productions agricoles, largement influencées par ces facteurs physiques, constituent la toile de fond des paysages.

## Un site créateur de diversité naturelle

### // Un site majeur de confluence

Le relief du Pôle métropolitain Loire Angers s'exprime par des formes sans excès : des plaines correspondant au fond de vallées (Saint-Mathurin-sur-Loire, La Bohalle, Villevêque...), des plateaux ondulés (plateau de l'Aubance au sud), des plaines rythmées par des buttes (Brissac-Quincé, Charcé, Jarzé, La Chapelle-Saint-Laud). Ponctuellement, des coteaux, parfois abrupts, surplombent les vals des principales rivières (coteau de Pruniers, site de Matheflon, Savennières, Montreuil-Juigné...) créant autant de promontoires. Les altitudes restent toutefois modestes : de 15 m dans la vallée de la Loire à 100 m dans la forêt de Longuenée.

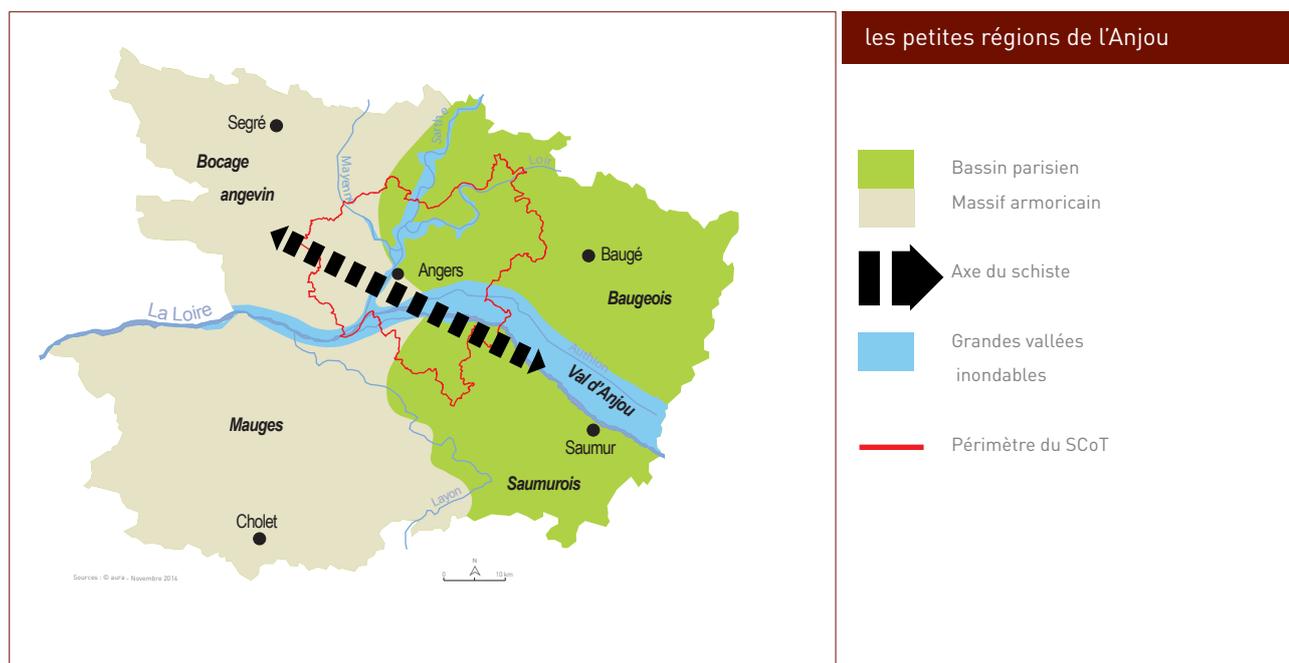
La densité du réseau hydrographique caractérise le territoire. Le réseau fondamental repose sur la rencontre de trois rivières majeures (Sarthe, Loir, Mayenne) et de la Loire (elle-même doublée de l'Authion et du Louet) via la Maine, constituant ainsi une des plus vastes zones de confluence de France. Deux rivières de second ordre viennent s'y greffer : l'Aubance et le Brionneau. Ce réseau crée des coupures franches sur le territoire qui orientent nettement son organisation. Sa physionomie traduit les différences géomorphologiques locales : à l'ouest un réseau peu hiérarchisé avec des petites rivières qui se jettent directement dans la Loire, à l'est un réseau organisé autour des rivières principales qui se connectent au fleuve.

### // Un site de contact géologique

La région angevine est aussi un espace de contact entre un socle hercynien et un bassin sédimentaire plus récent. A l'ouest, des roches sédimentaires, métamorphiques et magmatiques signalent le Massif armoricain. Du sud-est vers le nord-ouest, le relief garde traces de l'orientation des plissements, exprimant le schiste d'Angers. A l'est, le Bassin parisien, avec ses terrains sédimentaires, vient chevaucher en le recouvrant le socle schisteux et granitique. Ici, ce sont les calcaires (en particulier le tuffeau), marnes à huîtres, meulières, sables, graviers et argiles qui créent un relief de buttes et de petits coteaux alternant avec des bassins ou de plus vastes plaines. De grandes étendues recouvertes d'alluvions forment le troisième pilier géologique du territoire. En amont des Ponts-de-Cé, le lit majeur de la Loire étale très largement ses sables et limons. C'est ici que l'on retrouve les buttes sur lesquelles se sont installées, hors d'eau, les premières fermes. En les reliant entre elles, les hommes, dès le Moyen Âge, ont entrepris de se protéger des débordements du fleuve, créant ainsi les fondements de la levée. Dans les vallées du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne, les alluvions sont plus grossières et composées de sables, de graviers et de galets. Ainsi, cette diversité de matériaux et de reliefs participe très largement à l'hétérogénéité des paysages.

## // Au croisement d'influences climatiques, la variété végétale

La vallée de la Loire favorise l'entrée de flux océaniques ; ainsi les espaces les plus proches de la Loire connaissent des microclimats qui favorisent l'horticulture et le maraîchage. Cette spécificité climatique est également à l'origine de la lumière particulière qui donne une douceur d'ambiance aux paysages. Ce climat sans excès majeur se nuance en s'éloignant de la Loire, tantôt plus frais sur la partie nord-ouest, tantôt plus sec au sud. Il se conjugue avec la géologie pour offrir une importante variété biologique. De très nombreuses espèces végétales sont observées, en particulier sur le Bassin parisien. Le chêne pédonculé, espèce emblématique des bocages de l'Ouest, constitue le fond de la trame arborée. Des influences continentales (orme), et septentrionales (hêtre) se croisent ici avec des influences méridionales (chêne pubescent). S'y ajoutent les espèces liées aux multiples milieux humides (frêne oxyphylle). Le territoire recèle donc nombre d'espaces inventoriés ou protégés pour leurs valeurs écologiques (sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2...) et nombre d'espèces animales ou végétales protégées. Au-delà de ces espaces patrimoniaux, la variété de la végétation ordinaire fonde les paysages agricoles et naturels autour des rivières principales qui se connectent au fleuve.

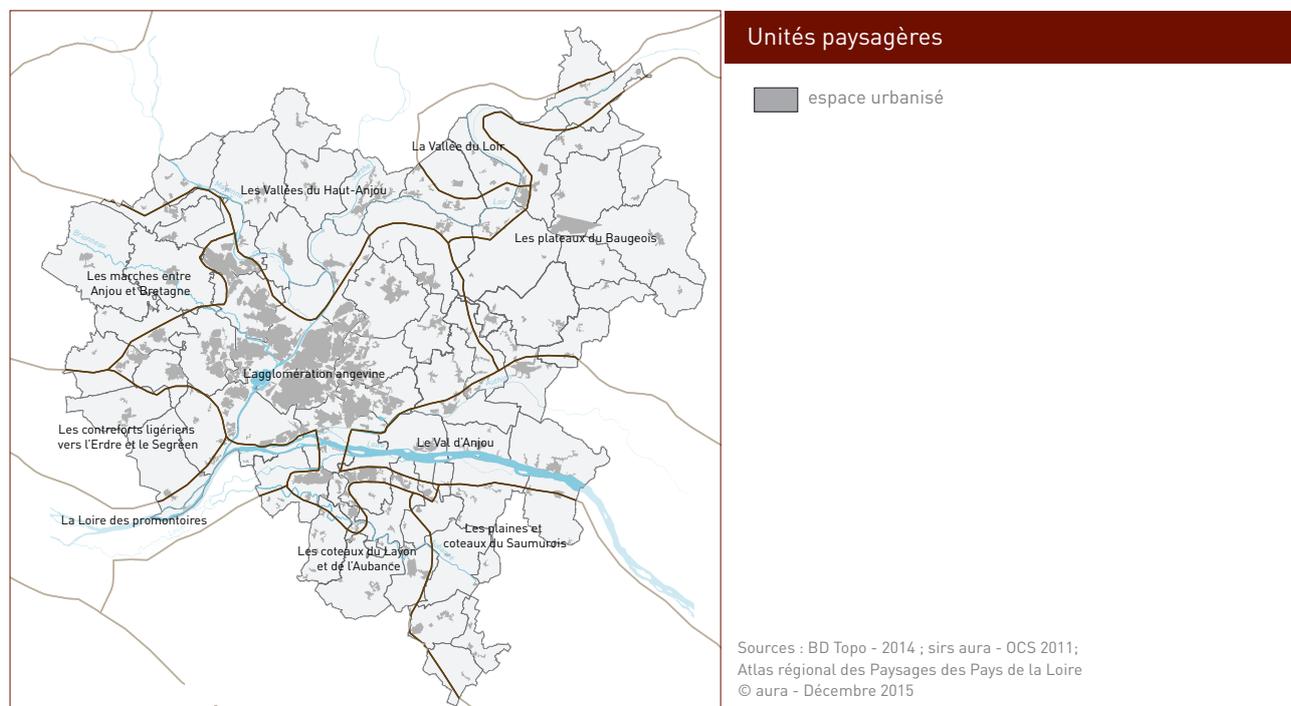


## Des ambiances paysagères composites

De la variété extrême de ces ambiances paysagères ressortent des lignes de force, dont certains éléments sont depuis longtemps inscrits dans des inventaires. La vallée de la Loire, jusqu'aux grands ensembles boisés qui la surplombent en rive gauche, en constitue l'élément phare avec son classement par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'Humanité au titre des « paysages culturels vivants ». Élément fondamental d'organisation du paysage local, les Basses vallées angevines, intégrées au Réseau Natura 2000, sont aussi des lieux d'aménité pour les habitants, jusqu'au cœur de la ville. Au sud, les paysages de vignobles participent aux spécificités territoriales tout comme le schiste, visible sur un axe ouest-nord-ouest est-sud-est et très présent à travers ses sites actuels ou passés d'extraction ou le promontoire schisteux du château d'Angers.

En dehors de ces paysages emblématiques, des ensembles plus « ordinaires » concourent à la richesse de la palette locale : les massifs forestiers dans un territoire toutefois plus marqué par l'arbre que par la forêt, les secteurs de bocage et haies structurantes plus ou moins denses, les lignes de crête plus marquées, les châteaux et demeures et leurs parcs, souvent situés en point haut... Enfin, le cœur de l'agglomération, perçu depuis une multitude de points de vue, constitue le point de convergence des rivières et des paysages qui structurent le territoire.

Dix-sept sites disposent d'un classement ou d'une inscription au titre des paysages remarquables, souvent des sites urbains (La Doutre, l'étang Saint-Nicolas à Angers) ou des sites liés à l'eau (confluence Maine-Loire, site de Huillé au-dessus du Loir, Roche de Mûrs à Mûrs-Erigné, domaine du Château de Sautret en bordure de la Mayenne). D'autres se localisent aux marges du territoire : château de Serrant et de Chevigné et leurs parcs, Vallée de la Loire et village du Thourel. Récemment, les sites de la confluence Maine-Loire et de la Roche de Mûrs ont été étendus pour former le vaste ensemble « Confluence Maine-Loire et coteaux angevins ».



### // A l'ouest : les marches entre Anjou et Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen

Les marches du Segréen forment un plateau bocager animé de lignes végétales hautes, denses et ponctuées de bois. Au nord, les forêts de Bécon-les-Granits et de Saint-Jean-de-Linières marquent la limite avec le Segréen. A cet endroit, les bourgs et les villages s'intègrent discrètement au cœur d'une végétation dense de bois et de bocage. Au sud, la particularité paysagère réside dans la coulée de Serrant, coteau viticole animé de manoirs et demeures.

Le Segréen est avant tout un pays de bocage, semé de landes et de prairies, ponctué de ruisseaux, d'étangs et de mares. C'est une terre de tradition agricole forte d'élevage. Rive droite de la Mayenne, le coteau présente des affleurements granitiques, témoins du Massif armoricain (La Membrolle-sur-Longuenée, La Meignanne). L'ensemble est orienté sud-est-nord-ouest par des lignes topographiques marquantes, ponctuées de bois et de villages habillant les lignes de crête. A flanc de coteaux, le bocage souligne les pentes des ondulations et ferme le paysage des fonds de vallons.

### // Au nord : les vallées du Haut Anjou, la vallée du Loir

Les vallées du Haut Anjou, ou « Pays des trois rivières » se caractérisent par la confluence de trois rivières navigables : la Mayenne, la Sarthe et le Loir. Ce site de confluence constitue les Basses vallées angevines, avec des prairies bocagères inondables, ponctuées de peupleraies. Les coteaux bocagers sont marqués par la présence de châteaux et manoirs. Le bocage et les exploitations arboricoles offrent une grande diversité d'ambiances aussi bien sur les plateaux que les coteaux. Autour de Briollay, c'est un vaste plateau bocager : champs, haies, villages, parcs et château. A l'est, entre la Sarthe et le Loir, l'ancienne vallée du Loir forme une cuvette parsemée de bois, de clairières horticoles et parfois cultivées de peupleraies.

Espace d'expansion des eaux, elles abritent un patrimoine faunistique et floristique remarquable. Au fil des saisons, le paysage change. En hiver et au printemps, l'eau peut submerger les prairies, voire certains villages (crue de 1995).



Vue de la Roche de Mûrs-Érigné  
Crédit photo : aura

En été, lorsque les eaux se sont retirées, le paysage reste verdoyant, contrastant avec les prairies asséchées des coteaux. Aujourd'hui, la végétation liée à l'élevage et la polyculture dominant le paysage des Basses vallées angevines. Les peupleraies marquent fortement le paysage à de nombreux endroits modifiant l'équilibre visuel entre les prairies ouvertes, les alignements de haies ou de frênes et les coteaux. L'urbanisation y est assujettie aux voies de communication notamment les D 323, D 162 et D 107.

### // Au sud : La Loire des promontoires, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les plaines et coteaux du Saumurois

La vallée de la Loire, classée au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que paysage culturel vivant (de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire), constitue un paysage emblématique pour les habitants et les touristes : la lumière empreinte d'humidité, les sables blonds des grèves, les îles sauvages, l'antique marine de Loire et ses quais de tuffeau, les châteaux et belles demeures Renaissance. Le fleuve traverse deux grands types de paysages : La Loire des promontoires à l'ouest qui signe son entrée dans le Massif armoricain et le Val d'Anjou à l'est, entité de la rive droite de la Loire liée à son lit majeur.

Avec son relief plus marqué, laissant apparaître les falaises de schiste, la Loire des promontoires constitue une unité paysagère distincte. Les bourgs sont ancrés sur des belvédères rocheux accentuant les effets du relief. Savennières est l'un de ces villages, dont le site de coteau porte un vignoble de renom. La roche de Mûrs constitue l'un de ces promontoires duquel il est possible de voir l'ensemble de l'agglomération angevine. La vallée de la Loire est ici très large avec de nombreux bras serpentant dans les zones humides. L'été, le fleuve laisse apparaître de vastes bancs de sable. Son cours estival se divise alors en de multiples bras encerclant grèves et îlots sableux. Sur ces îles, le paysage demeure verdoyant mêlant vastes prairies inondables, frênes têtards, lisière bocagère, peupleraies et cultures variées. Le plateau de l'Aubance est délimité par le coteau de la Loire. À l'est, sur la ligne de crête, boisements et peupleraies dessinent l'horizon. Plus loin, le paysage agricole (viticulture et polyculture) établit une frontière plus subtile avec le Saumurois. Au sud les forêts de Beaulieu-sur-Layon et les bois de Brissac marquent la limite visuelle du plateau. Enfin, à l'ouest, le paysage viticole plonge dans la vallée de la Loire. Il s'agit d'un plateau schisteux offrant un paysage rural alternant vignes, bois, bocage, bourgs et villages. Situé entre la Loire et la vallée du Layon, le Saumurois affiche une richesse patrimoniale, culturelle et environnementale exceptionnelle, faisant de ces lieux la première région touristique du Maine-et-Loire. De nombreux châteaux, manoirs, églises et demeures viticoles et troglodytiques rythment ce paysage particulier. Les ambiances varient entre des clairières cultivées accueillant de la vigne ou une arboriculture fruitière et des bois denses. Le couloir du Layon marque la transition entre les Mauges, l'Aubance et le Saumurois.

### // A l'est : le Val d'Anjou, les plateaux du Baugeois

Le Val d'Anjou offre des ambiances extrêmement variées et colorées avec des paysages densément végétalisés (entre les Ponts-de-Cé et Saint-Jean-de-Mauvrets), puis agricoles (vers Saint-Rémy-la-Varenne) et enfin «sauvages» en direction de Saumur. Au pied de la Loire s'inscrit une levée basse accentuée ponctuellement par des murets de schiste et une dense ripisylve. Sur l'autre rive, la levée relie les différents villages ligériens tout en les protégeant des crues. Haute de 6,50 m, la levée est perçue différemment selon l'angle de vision si bien que son impact sur le paysage est multiple. Du fleuve, elle est perçue comme une ligne rigide et claire. Vue des terres, elle se fond dans la végétation ; de la levée, les villages et les fronts urbains se dessinent nettement (entre La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire).

Au-delà de la levée, la plaine alluviale s'étend jusqu'aux contreforts boisés du Baugeois au nord et offre un paysage ouvert. Parcourue par l'Authion, elle intègre des éléments de bocage et une architecture typique (maisons rectangulaires de tuffeau et d'ardoise et de vastes granges). Cette plaine est également le siège d'une grande diversité végétale (cultures, vergers, maraîchages, peupleraies...). En effet, le Val d'Anjou à l'arrière de la levée, constitue le cœur du pôle d'excellence du végétal (semences, pépinières...). Ici, l'agriculture reste un aménageur fondamental du territoire, et donc un acteur clef du paysage. Situé au nord-est, le Baugeois est un vaste plateau agricole ondulé, dominé par de larges parcelles céréalières et de grandes forêts, marqué par la présence de peupleraies et de vallées fermées densément plantées. De nombreux villages, manoirs et châteaux ponctuent l'horizon. Le paysage agricole est animé par la présence d'arbres isolés (noyers et grands conifères). Du côté de Jarzé, les villages perchés, sont caractérisés par un étagement de l'urbanisation.

Au nord, le Loir et la Sarthe marquent la coupure géographique. A l'ouest, les espaces agricoles alternent avec des espaces urbains. Le sud est délimité par le Val d'Authion et l'est par le plateau du Baugeois. L'entité forme un ensemble paysager complexe et confus marqué par un mitage important : panneaux publicitaires, lignes hautes tensions, bâtiments industriels et commerciaux... Entre Ecoflant, Saint-Sylvain-d'Anjou et le Val d'Anjou, les parcelles arboricoles dominent le paysage.

### // Au centre : l'agglomération angevine - la ville, les berges, l'eau

Angers et son agglomération sont implantées sur un site géographique majeur, territoire entre deux confluences marqué par des éléments naturels forts. Son identité s'appuie sur son rapport à l'eau et au schiste. Le sillon ardoisier, particulièrement lisible avec à l'est, les ardoisières, au centre le château implanté sur un éperon schisteux et à l'ouest l'étang Saint-Nicolas. Le sillon de la Maine, nord-sud, constitue une rupture dans le sillon ardoisier, une respiration dans l'urbanisation. Ces paysages, empreints d'aménité, ont des usages récréatifs.



La voie des berges pénalise l'accès à la rivière  
Crédit photo : aura

Dans les quartiers ceinturant le centre historique, anciens faubourgs de la ville du XIXe siècle, les résidences et des lotissements ont remplacé les anciennes enclaves horticoles, industrielles ou commerciales. Les quartiers développés entre 1950 et 1980, sont les témoins des premiers grands ensembles construits en France (Belle-Beille, Verneau). Les ZUP de Monplaisir et de la Roseraie ont répondu un peu plus tard à l'industrialisation de la région angevine. Le quartier du Lac-de-Maine, plus tardif, mêle habitat individuel et collectif, espaces verts, centre commercial et activités tertiaires.

L'urbanisation de la première couronne (Trélazé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Avrillé et Les Ponts-de-Cé) s'est accélérée dans les années 1970-1980, sous des formes standardisées, associée au développement d'infrastructures et de zones d'activités. Les communes de l'ouest –Beaucouzé, Bouchemaine- ont connu un développement plus récent. Au nord et au sud d'Angers, les paysages sont dominés par les prairies inondables.

## 01.2 DYNAMIQUES TERRITORIALES

# Nature et lieux d'aménité jusqu'au cœur urbain

L'aménité est liée à l'agrément procuré par les usages offerts d'un lieu. Synonyme de cadre de vie, facteur de santé publique, de pratiques de loisirs, l'accès à la nature et aux paysages concerne tout autant la vie quotidienne des habitants et l'attractivité touristique.

## L'accès à la nature

Les caractéristiques géographiques et l'histoire du territoire permettent aux habitants de profiter de sites variés et de répondre aux aspirations croissantes à un retour à la nature : bords de rivières avec ponctuellement des bacs pour traverser la Mayenne (accès à l'île Saint Aubin, Port Albert à Feneu, Pruillé), l'Authion (Brain-sur-l'Authion) ou le Loir (Montreuil-sur-Loir), étangs, forêts, bocages, paysages de vigne, qu'ils soient lieux intimistes ou « grands paysages ». La demande en faveur d'activités de loisirs, culturelles ou sportives pratiquées dans les espaces naturels est croissante et concerne autant les paysages remarquables, comme le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'Unesco, que des paysages « ordinaires » dès lors qu'ils sont proches des espaces urbains.



Ancien port de Villevêque  
Crédit photo : aura



Moulin à eau, Montreuil-sur-Loir  
Crédit photo : aura



Confluence Maine-Loire à Bouchemaine  
Crédit photo : aura



Promontoire de la Baumette (schiste)  
Crédit photo : aura

### // La nature dans la ville

La nature, par l'intermédiaire du fleuve et des rivières, entre jusqu'au cœur de la ville dense. Les parcs Saint-Nicolas, l'île Saint-Aubin, le lac de Maine ou le parc de Balzac sont à moins de deux kilomètres du centre historique d'Angers. L'accessibilité et les aménagements récents ont permis de connecter ces entités entre elles. De même, les Basses vallées angevines sont accessibles par des cheminements vélo ou piétons possibles jusqu'à la confluence Maine-Loire.

La connexion entre tous ces espaces prend la forme d'un « diabololo vert et bleu », offrant une diversité d'ambiances et d'usages, et permet de relier la vallée de la Loire aux Basses vallées angevines (Sarthe et de la Mayenne). D'est en ouest, des « pénétrantes vertes » liées à l'axe schisteux participent à la qualité du cadre de vie et complètent l'offre de nature : à l'ouest, la vallée du Brionneau avec les parcs Saint-Nicolas est très utilisée par les sportifs et les familles.



Le bassin de la Maine à la hauteur du parc de Balzac

Crédit photo : aura



Forêt de Brissac

Crédit photo : aura



Cheminement à Seiches-sur-le-Loir

Crédit photo : aura

A l'est, **les anciens sites d'exploitation des ardoisières de Trélazé**, dont le dernier a fermé en 2013, constituent un lieu unique et emblématique à valoriser avec ménagement.

A Saint-Barthélemy-d'Anjou, **le parc de Pignerolle** crée une autre entrée verte dans la ville.

Le pôle centre bénéficie d'une offre de parcs et jardins abondante, variée et de qualité : jardins du Mail, des Plantes, Arboretum, parc du Pin, parc du Hutreau, parc des Poumons verts à Avrillé. Dans les polarités, cette offre comprend des parcs urbains (parc André-Delibes à Saint-Sylvain-d'Anjou, parc des Garennes à Juigné-sur-Loire...) ou des parcs associés à des châteaux (château du Plessis-Macé, château de Brissac). De nombreux squares ouverts sur la ville ou plus intimistes en cœur d'îlot complètent cette offre de nature pour les riverains.

De nombreuses opérations du pôle centre mettent la nature au cœur du projet avec des déclinaisons variées : parc urbain, (Desjardins dans le faubourg Ney à Angers, Provins-Baronnerie à Ecoflant et Saint-Sylvain-d'Anjou... et bientôt en rive de Maine à Saint-Serge ou lanière verte (Capucins-Mayenne à Angers-Avrillé, Les Echats et les Hauts de Couzé à Beaucouzé). Les jardins familiaux, qui offrent un autre usage et d'autres liens sociaux, sont de plus en plus intégrés aux projets contemporains : dans les parcs urbains (Balzac), dans les cœurs d'îlots (Grand Pigeon), et dans la composition urbaine des nouveaux quartiers (Capucins-Mayenne, La Reux-Cordelles...). Le site des Ardoisières, inscrit au patrimoine Unesco Val de Loire en tant qu'espace tampon, est parcouru par de nombreux chemins aménagés, et depuis 2008 par une antenne de La Loire à Vélo.

A l'échelle des communes, des cheminements doux en site propre sont fréquemment aménagés pour relier en toute sécurité les cœurs de bourg ou les quartiers résidentiels et les éléments naturels. La mise en scène de l'eau sous différentes formes (zones humides, noues...) est une des composantes des projets.



Passage de randonneurs dans les anciennes ardoisières de Trélazé

Crédit photo : aura

## // Une seule forêt publique mais des bois privés accessibles

Le territoire ne dispose pas de grandes entités forestières, mais d'une offre morcelée. La plupart des bois et forêts sont privés, une seule forêt domaniale, celle de La Membrolle-sur-Longuenée, permet un accès total au public. Des espaces boisés privés demeurent partiellement accessibles au public grâce à des cheminements piétons balisés sous la forme de sentiers de petite randonnée : forêt de Noizé, de Brissac, de Beaulieu, de Chambiers, bois de Gohier... D'autres restent fermés au public : forêts de Bécon, de Linières (emprise militaire). A Seiches-sur-le-Loir, le devenir des landes de Boudré, gérées en partie par le Conseil Départemental dans le cadre des espaces naturels sensibles, se pose notamment pour préserver des chemins accessibles au public nécessaires à la réalisation de l'itinéraire de la Vallée du Loir à Vélo.

## // Plus de 135 km de grands itinéraires cyclables et 135 km de sentiers de grandes randonnées traversent aujourd'hui le territoire

Le Pôle métropolitain Loire Angers est traversé par de nombreux itinéraires modes doux à vocation touristique, structurés en premier lieu autour de la Loire. Le sentier pédestre de grande randonnée GR3 (rive gauche), l'itinéraire de la Loire à Cheval (qui emprunte une bonne partie du GR3) et la Loire à Vélo (majoritairement rive droite) longent le fleuve sans discontinuité. L'itinéraire de la Loire à Vélo est reconnu à l'échelle européenne (Eurovélo 6, axe reliant l'Atlantique à la Mer Noire en longeant la Loire, le Rhin et le Danube) et bénéficie d'une notoriété grandissante (un des itinéraires nationaux les plus fréquentés). Il devrait en plus être sensiblement amélioré dans un avenir proche grâce à l'ouverture d'une section en site propre de près de 13 km entre La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire (et au-delà).

Le territoire accueille également, le long de la Mayenne et de la Maine (puis de la Loire), «la Vélo Francette»®, axe cyclable majeur reconnu dans le schéma national des véloroutes et voies vertes (V43) reliant Caen à La Rochelle. Une section d'un peu plus de 5 km n'est pas encore ouverte néanmoins. Le réseau des grands itinéraires cyclables à vocation touristique est complété par des boucles autour de la Loire (Loire-Aubance, Layon-Aubance ou encore Loire-Authion dont la finalisation est très récente). Seuls les itinéraires le long de la Sarthe et du Loir, reconnus dans le schéma régional, ne sont pas accessibles à ce jour (pas d'aménagements et de jalonnements spécifiques). Au final, un peu plus de 135 km de grands itinéraires cyclables sont aménagés (dont près d'un tiers en site propre) et 20 km devraient voir le jour prochainement.

L'offre de grande randonnée pédestre s'appuie sur le GR3e, qui longe la Maine et la Loire rive droite, le GR35, qui longe en partie le Loir, et le GR Pays des Basses Vallées Angevines qui les relient. Les 135 km de sentiers de grandes randonnées sont complétés par la voie des Plantagenêts, axe balisé traversant du nord-ouest au sud-est le Pôle métropolitain Loire Angers (environ 40 km).

## // Une cohérence et une lisibilité à améliorer entre les circuits de randonnées

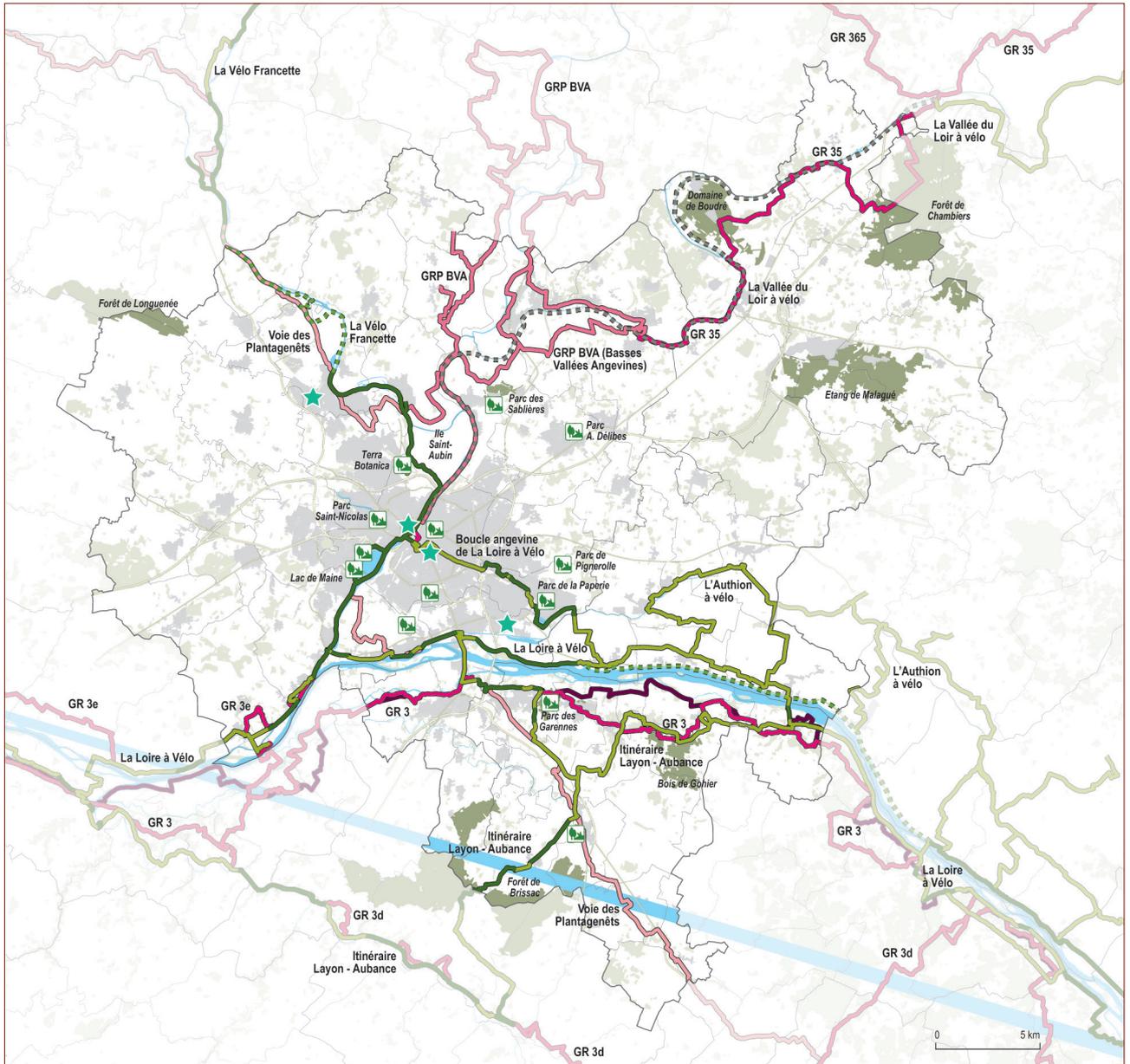
L'offre de sentier de promenades et randonnées (PR), formée généralement de boucles internes sur une ou entre quelques communes du Pôle métropolitain Loire Angers, apparaît aujourd'hui hétérogène, en quantité comme en qualité. Le sud Loire se caractérise par une forte densité de sentiers, à l'inverse du nord-est du territoire. Toutefois, la qualité des itinéraires n'est pas toujours assurée (entretien/pérennité, confort, sécurité, balisage non standardisé, intérêt touristique...).

Ainsi tous les circuits proposés dans les différents Offices de tourisme ne sont pas nécessairement inscrits et encore moins labellisés au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), porté par le Conseil départemental de Maine-et-Loire avec un système de labellisation suivant des critères techniques, d'intérêt touristique (paysage, patrimoine) et de services associés. Le PDIPR a donc pour objectif de faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires, de préserver et protéger un patrimoine rural dont l'ensemble représente une richesse considérable, et de favoriser la découverte de sites naturels et des paysages ruraux.

## // Peu de circuits dédiés à la pratique équestre ou VTT

La Communauté de communes Loire-Aubance propose deux circuits équestres et un parcours cyclo-sportif spécifique à l'usage de vélos tout terrain (VTT), avec comme point de départ Brissac-Quincé.

## Accès à la nature et principaux itinéraires pédestres et cyclables



Sources : Conseil départemental 49, OCS, communauté urbaine Angers Loire Métropole, Communautés de communes du Loir et Loire-Aubance, commune nouvelle Loire-Authion

### Activités de plein air

- Bois ou forêt accessible au public
- Bois ou forêt non accessible
- Nature, parcs et jardins
- Espaces urbanisés

### Grands itinéraires cyclables

- Voie en site propre
- Voie partagée
- Axe en projet
- Axe en réflexion
- Location de vélos

### Grands itinéraires pédestres

- Sentier de grande randonnée (GR)
- GR de Pays
- Autre liaison

### Grands itinéraires équestres

- La Loire à cheval

## // Des potentiels d'aménagements et d'équipements liés à l'eau

L'accompagnement des activités ou équipements liés à l'eau constitue un enjeu pour un territoire aussi marqué par les rivières. Le Plan départemental de randonnée nautique porté par le Conseil Départemental vise le développement des activités tout en respectant les milieux.

Les pratiques (pêche, promenade en barque ou canoë...) ou la recherche de la proximité de l'eau (de la simple fréquentation d'un lieu de pique-nique à l'acquisition d'un terrain finissant par accueillir une habitation légère de loisir) se dispersent le long des cours d'eau.

Quelques équipements offrent néanmoins des espaces de loisirs « encadrés » : Malagué à Chaumont-d'Anjou, lac de Maine à Angers, sablières à Ecoflant... La baignade en Loire reste encadrée pour des questions de sécurité (une baignade est ouverte et surveillée l'été à Saint-Rémy-La-Varenne).

La pratique des sports nautiques est accompagnée par des équipements plus ou moins lourds : simples appontements ou bases nautiques (canoë, kayak, voile, planche à voile...) qui peuvent être communs aux petits ports de tourisme fluvial (location de péniches et embarcadères de promenades comme par exemple Loire de Lumière à Saint-Mathurin).



Rive de Loire, Les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire

Crédit photo : aura

## Des lieux de sensibilisation au paysage et à l'écologie

Le territoire dispose également de structures de sensibilisation à l'écologie, à la nature et aux paysages : **le Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche** « Montayer », proche de Brissac géré par la Fédération de pêche, **la Maison de l'environnement et la Maison de l'île Saint-Aubin** à Angers, **la Maison de Loire** en Anjou à Saint-Mathurin-sur-Loire... De même, Angers Loire Métropole a financé des observatoires de l'avifaune dans les Basses vallées angevines. Parallèlement, de nombreuses associations animent des actions de sensibilisation (Fédération de pêche, Ligue de protection des oiseaux Anjou, Terres des Sciences, réseau animé par le Groupe régional des associations intervenant en nature et environnement – GRAINE...). Ces organismes sont importants pour l'éducation des habitants, et en particulier des plus jeunes, aux questions d'environnement et de cadre de vie.



Chevalement, site des ardoisières à Trélazé

Crédit photo : aura

### 01.3 DYNAMIQUES TERRITORIALES

# Des paysages urbains au riche patrimoine

**Les espaces bâtis traduisent les évolutions successives de la société. L'attrait pour la Vallée de la Loire aux époques d'Henri II Plantagenêt, de René d'Anjou... a produit un patrimoine d'une très grande richesse. Des éléments architecturaux plus contemporains forment aussi des signaux forts dans la ville. L'ensemble de ces patrimoines, emblématiques ou plus ordinaires, contribue à la qualité du cadre de vie angevin et à son attrait touristique.**

## Un patrimoine foisonnant

Le territoire offre une variété très importante de monuments historiques : de l'abbaye St-Serge à Angers (déjà présente sur la liste de 1840) au Domaine du château de Varennes à Savennières (inscrit en 2012), en passant par des façades, des édifices de culte, des châteaux et manoirs particulièrement nombreux le long des rivières, des dolmens, des moulins... **deux cent dix-neuf monuments historiques sont identifiés dont soixante-treize classés.**

Angers, labellisée ville d'Art et d'histoire (1986), **reste le centre patrimonial et historique** et regroupe près de la moitié des édifices classés ou inscrits sur le territoire. Son centre offre des allures de cité médiévale des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles avec d'anciennes constructions, de petites ruelles et de nombreux monuments historiques. Le château du roi René et la cathédrale en sont des signaux forts. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les grands boulevards ont remplacé les anciennes fortifications. La place du Ralliement, véritable cœur de ville, est entourée d'immeubles haussmanniens : elle constitue le point de départ de nombreuses rues commerçantes. Le quartier de la Doutre abrite un riche patrimoine. Autrefois industriel et artisanal, ce quartier achève aujourd'hui sa mutation résidentielle. Face au château, le théâtre Le Quai, de par son architecture et sa fonction, recrée un lien entre les deux rives.

**L'inventaire des sites archéologiques signale six cent onze entités.** Ces vestiges très variés, du Paléolithique à l'époque moderne, ont fait l'objet d'une cartographie initiée par la DRAC. Citons : la voie romaine Angers-Rennes, le chef-lieu de cité romaine à Angers, les mégalithes (dont le dolmen de Saint-Rémy-La-Varenne) et les agglomérations secondaires gallo-romaines d'Andard et de Sainte-Gemmes-sur-Loire, qui bénéficient d'un projet collectif de recherche, financé par la DRAC et intitulé « Agglomérations secondaires gallo-romaines des Pays de la Loire et de Bretagne ». Dix mottes castrales du Haut Moyen-âge ont été recensées sur le territoire (Beauvau, Briollay, Cantenay (2), Corzé, Le Plessis-Grammoire, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Sylvain-d'Anjou, Savennières (2)).

**La société du Moyen-Age** s'exprime au travers des châteaux forts (Angers, Le Plessis-Macé...) des anciens domaines agricoles et leurs fermes, des édifices culturels.

**A la Renaissance**, l'influence de la noblesse, du clergé et la prédominance de l'activité agricole s'observent dans les espaces bâtis. La présence de manoirs de la Renaissance reste une caractéristique forte du territoire particulièrement le long des vallées, en premier lieu de la Loire.

**Les espaces bâtis du XVIII<sup>e</sup> et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle** s'identifient à travers des hôtels particuliers, maisons bourgeoises, maisons de maître. Quelques bâtiments industriels du XIX<sup>e</sup> siècle marquent leur époque : usine de cordage (Bessonneau à Angers), ardoisières de Trélazé (chevalements de Monthibert, de l'Hermitage, des Fresnaies), manufacture des allumettes à Trélazé, usine de chaux à Marcé, minoteries, moulins à vent ou à eau. Les voies ferrées et leurs ouvrages (ponts, ponceaux, levées, gares...) ont aussi laissé des traces.

**Au XX<sup>e</sup> siècle**, la maison angevine mitoyenne typique (en tuffeau et couloir sur le côté), marque les extensions urbaines. L'urbanisation s'accélère après-guerre et produit de nouvelles formes variées : maisons individuelles, petits immeubles

notamment pour le logement social, immeubles et barres des années 1970 (quartiers périphériques d'Angers, rénovation du quartier Saint-Michel...), constructions agricoles (serres, bâtiments d'élevage, silos), grands bâtiments industriels (Thomson, Bull...) et enfin, les locaux tertiaires ces dernières décennies. Certains projets récents constituent des références de grande qualité : ZAC Saint-Serge, Front de Maine, Caserne Desjardins à Angers, Tanneries (Seiches).

Cependant, **certains projets d'extensions urbaines ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités locales**, malgré des efforts consentis à l'amélioration des centres et de leurs espaces publics.

La marque de l'histoire est particulièrement emblématique sur le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des grands paysages culturels en 2000. La richesse des paysages ligériens et de leur valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) reposent sur un héritage bâti, avec différentes formes d'habitat et d'aménagements portuaires (port, quai, cales...) et un héritage économique. Le bâti spécifique du Val de Loire s'exprime par des fronts bâtis édifiés avec une trame parcellaire en lanière face au fleuve ou aux voies de communication (communes en bordure de coteau). L'alternance ville / campagne, qui par un jeu d'ouverture - fermeture met en scène la richesse des panoramas et la diversité de l'occupation du sol notamment agricole, constitue une composante incontournable de la valeur exceptionnelle du site.

## Petit patrimoine, patrimoine de demain

Le patrimoine non classé ou inscrit est important et présente aussi un intérêt : petit patrimoine rural ou urbain (bâtiments de faible envergure), patrimoine industriel ou des activités passées représentatives du territoire. Les cales pavées de la Loire sont aujourd'hui réhabilitées et supports d'événements telles la fête de la Plate à Béhuard. Les maisons de vigne, fours à chaux, sites de fendage et d'extraction d'ardoise comme en témoignent les chevalements encore visibles à Trélazé, les moulins-caviers, les moulins-tours... représentent les traces d'activités agricoles ou industrielles typiques. Ce patrimoine est aussi le témoin de la vie quotidienne : lavoirs, chapelles, calvaires, puits, fours à pains, cafés, jeux de boule de fort...

Des efforts particuliers sont depuis longtemps engagés pour recenser et protéger ces édifices. La Ville d'Angers possède son propre Atlas du patrimoine. Un partenariat de longue date entre le service régional de l'Inventaire de la DRAC des Pays de la Loire et la ville d'Angers a rendu possible une étude fine de la ville.

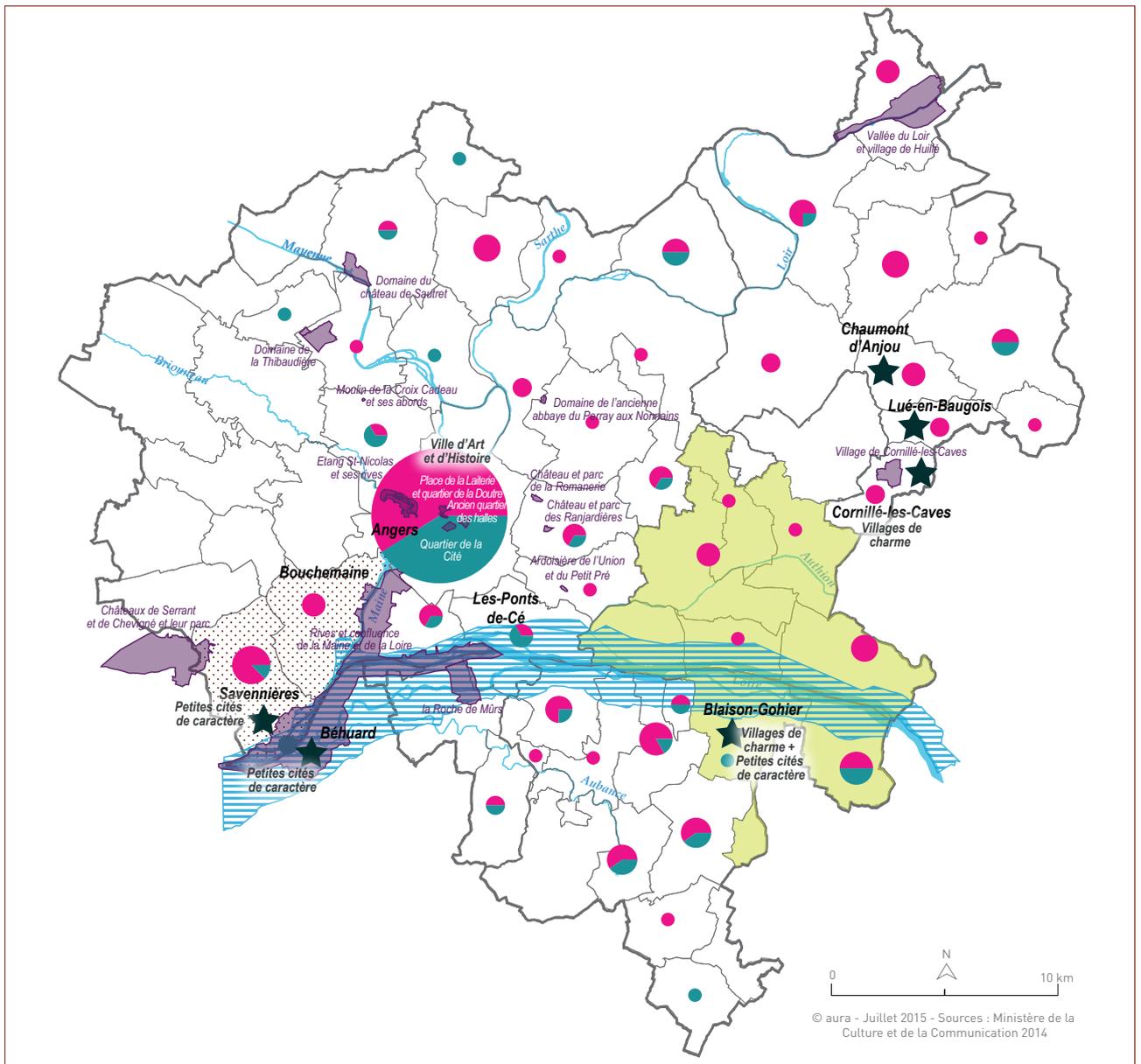
De même, un Label « **patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle** » a été créé en 2001 à l'initiative du Ministère de la Culture pour sauvegarder, mettre en valeur les constructions et ensembles urbains majeurs, que ce soient des ouvrages d'art, des logements, des édifices bâtis, publics, religieux, des usines, des équipements sportifs ou touristiques. L'établissement de la liste des édifices labellisés est confié à un groupe de travail régional selon des critères architecturaux, urbains, sociaux et de valeur d'usage. Cette liste est ensuite soumise à la commission régionale des sites. Ce label se traduit par l'information (panneau, plaque) et le référencement dans les bases du Ministère. Ainsi, l'ensemble Kalougine à Angers a, par exemple, été labellisé en 2012.

La base **Architecture-Mérimée**, mise en ligne sur le site internet du Ministère en 1995, recense également le **patrimoine monumental français** dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. Les informations sont disponibles en ligne mais les inventaires ne sont pas complets sur le territoire.



Cantenay-Épinard  
Crédit photo : aura

Patrimoine inventorié



 Site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

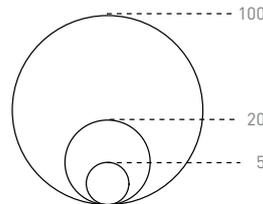
 Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

 Site classé ou inscrit

 Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) arrêtée

 Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en cours

Nb de monuments historiques



 Inscrit  
 Classé

**Petites cités de caractère** Labels

## Les démarches de protection et de valorisation

Dans le périmètre de **classement UNESCO du Val de Loire**, la valeur universelle exceptionnelle du site s'appuie sur les composantes urbaines, architecturales et paysagères des bourgs et villages et des interactions avec le grand paysage. Le **plan de gestion, approuvé en 2012**, a pour objectif de préserver ces composantes identitaires exceptionnelles **dans le cadre d'une gestion partagée et cohérente du site (280 km)**. Les orientations visent à « aménager en conservant l'esprit des lieux », à valoriser les rapports ville-fleuve, à préserver les paysages ouverts et les panoramas sur la vallée et à valoriser les paysages jardinés et viticoles.

Huit communes, dont six incluses dans le site inscrit du Val de Loire patrimoine mondial, sont également concernées par le **Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**. Celui-ci constitue un territoire rural dont le patrimoine naturel et culturel est cohérent et porteur d'une identité forte. Il œuvre pour un projet concerté de développement durable avec pour objectif la protection et la valorisation de son patrimoine. La charte 2008-2020 souligne la nécessité de préserver les « patrimoines pour les générations futures » et engage les collectivités à conforter l'architecture dans son rôle fondateur d'identité paysagère du territoire et à réaliser des plans paysages partagés. Le Plan Stratégique du Parc, qui traduit les orientations de la charte, définit des zones de paysages emblématiques, dont l'identité est menacée par les dynamiques d'évolution. Ces zones ou « **secteurs à vocation de sauvegarde et de mise en valeur** » concernent une grande partie de la commune de Saint-Rémy-la-Varenne et de la commune déléguée de Blaison-Gohier.

Certains territoires sont engagés dans la valorisation de leur patrimoine bâti :

- Angers participe au réseau national « **Villes d'art et d'histoire** » animé par le Ministère de la Culture et de la Communication et va créer un secteur sauvegardé sur le centre-ville.
- Savennières, Béhuard et Blaison-Gohier poursuivent le même objectif à travers le label « **petites cités de caractère** ».
- Blaison-Gohier a également mis en place la charte « **village de charme** », tout comme Cornillé-les-Caves.
- Six communes disposent d'une **Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)** dont trois se situent en rive de Loire : Béhuard, Blaison-Gohier, Savennières et plus récemment Chaumont-d'Anjou, Lué-en-Baugeois (appartenant à la commune nouvelle Jarzé-villages) et Cornillé-les-Caves.

La loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) dite loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 ayant remplacé les ZPPAUP par les **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**, une AVAP intercommunale est en cours d'élaboration sur les communes de Béhuard, Savennières et Bouchemaine.

## 01.4 DYNAMIQUES TERRITORIALES

# L'évolution de l'occupation de l'espace

Le territoire est marqué par de nombreuses évolutions traduisant les dynamiques urbaines et agricoles. Aujourd'hui, les espaces urbanisés ne représentent que 17% du territoire mais les formes d'urbanisation récentes accroissent les pressions sur les activités agricoles et engendrent la banalisation des paysages.

## Plus de 1 300 ha urbanisés entre 2005 et 2015

### // Un territoire composé à 83% d'espaces semi-naturels, agricoles et forestiers

Le territoire (103 952 hectares) est fortement marqué par son espace rural et agricole qui représente 86 128 hectares.

Les cultures annuelles et les surfaces en herbe occupent 90% de l'espace agricole. Le reste des terres est voué à la vigne (essentiellement au sud), aux vergers et aux cultures légumières et florales. Les spécificités du territoire sont la présence de l'horticulture et des cultures spécialisées comme la viticulture ou la semence.

Les espaces naturels et semi-naturels (forêt, bois, landes, cours et voies d'eau, broussailles) comptent pour 20% et sont principalement situés sur l'ouest et le nord-est du territoire. 68% des espaces naturels sont des bois ou forêts répartis essentiellement sur ces deux secteurs (forêt domaniale de Longuenée, de Bécon, de Linières à l'ouest, forêt de Noizé et de Beaulieu-sur-Layon et de Brissac au sud, bois de Boudré, de Jarzé et forêt de Chambiers à l'est). Les peupleraies occupent 9% des espaces naturels, les cours et voies d'eau en représentent 14%.

Les espaces urbanisés sont partagés entre l'habitat (63,7%), les zones d'activités (11,6%), les espaces récréatifs (11,0%), des réseaux et des infrastructures (7,98%) et des espaces d'extractions, de décharges ou de chantiers (5,8%). Ils sont localisés à 73% sur Angers Loire Métropole.



Bocages de l'ouest

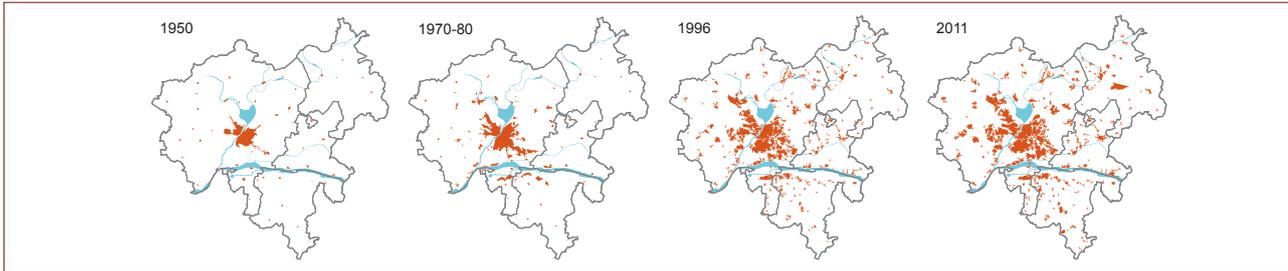
Crédit photo : aura



Vignobles au sud

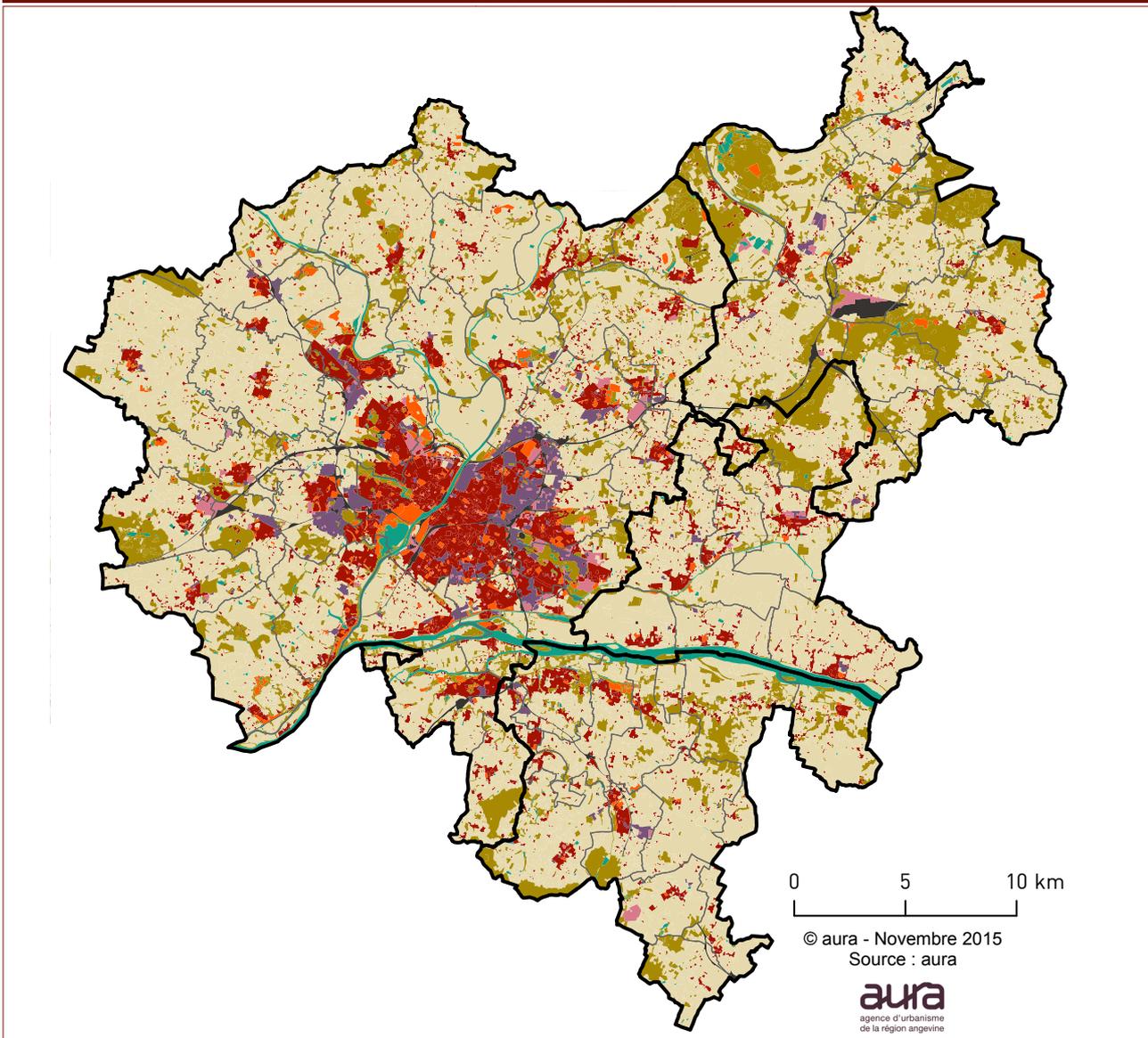
Crédit photo : aura

## Evolution de la tache urbaine



Sources : SIRS, OCS 1996, 2011- © aura - Novembre 2014

## Type d'occupation du sol en 2015



- |   |   |
|---|---|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #800000; border: 1px solid black;"></span> zones urbanisées d'habitat                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FF8C00; border: 1px solid black;"></span> espaces récréatifs                        |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #483D8B; border: 1px solid black;"></span> zones industrielles et/ou commerciales                | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #D2B48C; border: 1px solid black;"></span> espaces agricoles                         |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #000000; border: 1px solid black;"></span> infrastructures et réseaux                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #808000; border: 1px solid black;"></span> espaces boisés et autres espaces naturels |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #C71585; border: 1px solid black;"></span> extraction, décharges, chantiers, esp. libres urbains | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #20B2AA; border: 1px solid black;"></span> surfaces en eau                           |

### // L'urbanisation impacte moins les espaces naturels et agricoles

L'analyse de la consommation de l'espace permet de mesurer les changements intervenus par vocation. Globalement, l'urbanisation a moins consommé d'espaces naturels et agricoles entre 2005 et 2015 que durant la période précédente (132,9 ha/an contre 161,8 ha/an entre 1996 et 2005), soit 29 ha/an préservés. Même si la vocation résidentielle est le premier poste avec 596 hectares (hors chantiers), il est à noter que la taille médiane des parcelles pour l'habitat individuel diminue sur l'ensemble du Pôle métropolitain Loire Angers, passant de 573 m<sup>2</sup> entre 2008 et 2011 à 494 m<sup>2</sup> entre 2012 et 2014. De même, concernant les projets d'infrastructures (52,2 ha/an (Angers Loire Aéroport) entre 1996 et 2005 et 10,5 ha/an entre 2005 et 2015). Inversement, l'urbanisation à vocation économique a été plus importante entre 2005 et 2015 (52 ha/an), liée notamment aux projets commerciaux, alors qu'elle était de 33,4 ha/an sur la période précédente. Ce « grignotage » des espaces agricoles et semi-naturels, de plus en plus loin du cœur de l'agglomération, pose des problèmes environnementaux (santé publique, gaz à effet de serre, paysages...) et sociaux.

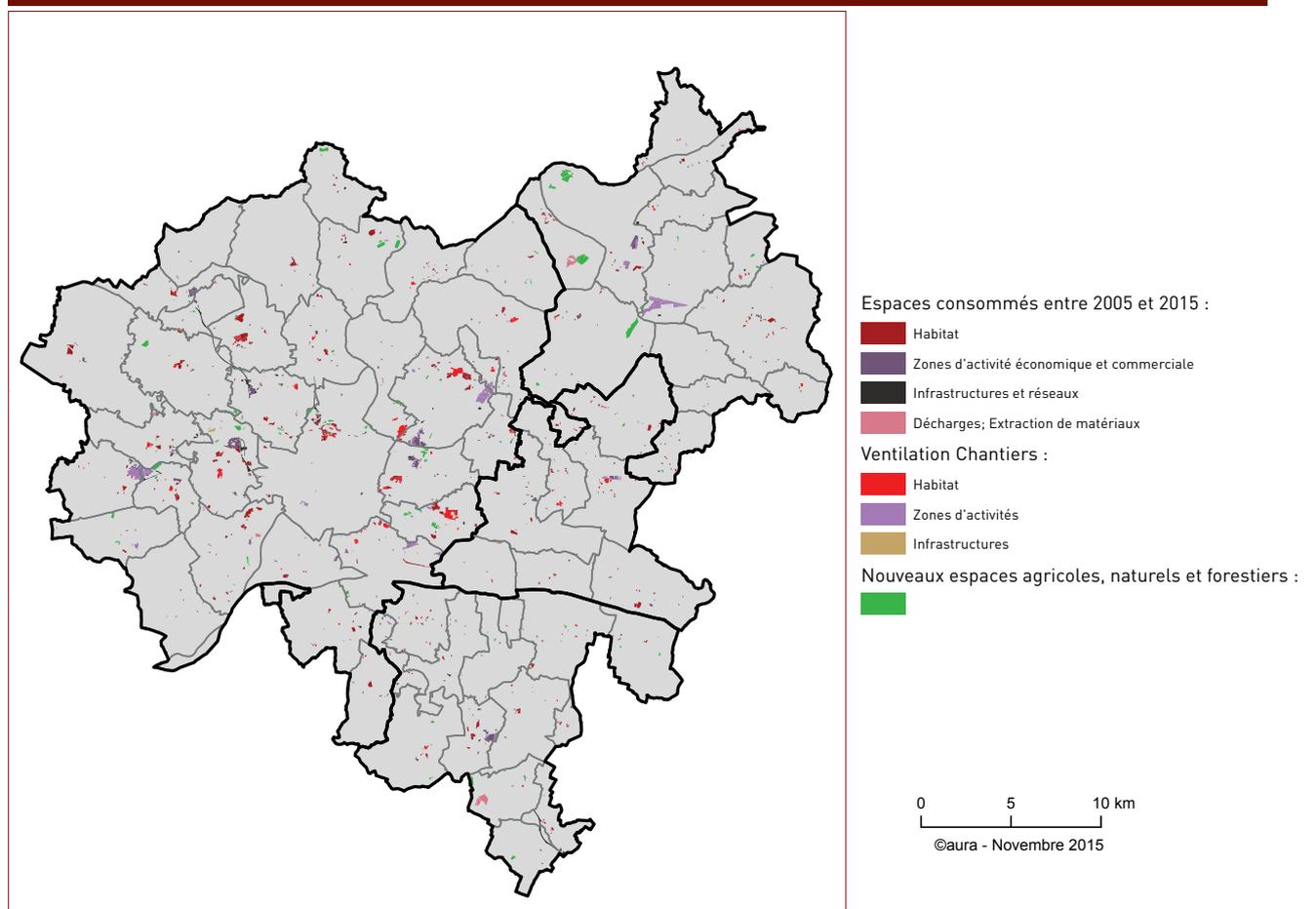
Consommation d'espace entre 2005 et 2015		
	en ha	par an
Espaces à dominante d'habitat*	751,9	+ 75,2
Espaces à dominante économique**	519,4	+ 51,9
Réseaux et infrastructures	104,5	+ 10,5
Extraction de matériaux/décharges	-47,0	-4,7
<b>Espaces urbanisés entre 2005 et 2015</b>	<b>1328,8</b>	<b>+ 132,9</b>

Sources : aura © aura - novembre 2015

\* Habitat : logements, établissements de santé, cimetières, enceintes militaires, universités, écoles, espaces récréatifs, chantiers

\*\* Economique : espaces d'activités supérieur à 5 000 m<sup>2</sup>, chantiers

### Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2005 et 2015



# L'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers

La situation est très différente selon les territoires, en lien avec les productions dominantes présentes.

## // Le recul des prairies

La disparition des prairies s'explique de diverses manières :

- le contingentement de la production laitière et l'augmentation de la productivité des vaches, induisent une baisse du nombre d'animaux et, par voie de conséquence, une réduction des surfaces fourragères ;
- en production de viande surtout, lors de cessation d'activité d'une exploitation qui aboutit à la disparition du troupeau et au démantèlement du parcellaire, les prairies temporaires sont orientées vers la grande culture.

## // Des bocages démembrés et peu à peu reconstruits

Le bocage représente une constante du paysage angevin mais c'est aussi celui qui subit le plus d'impacts. Le maillage bocager, qui a connu plusieurs vagues de remembrements, est aujourd'hui diversement serré. Depuis plusieurs années, les surfaces en herbe sont remplacées par des cultures annuelles, changeant fortement physionomie et couleurs des ambiances. Enfin, le développement pavillonnaire aux lisières rurales reste préjudiciable au bocage qui demeure un enjeu important de sauvegarde des paysages locaux.

C'est aussi un enjeu de biodiversité car le bocage, fondé sur l'élevage, constitue un milieu source important. Sa prise en compte progresse : les agriculteurs sont encouragés à replanter des haies, les collectivités les prennent en charge et des associations veillent à la sauvegarde de ces structures agraires aux nombreuses fonctions.

## // Les vignobles restructurés

Les viticulteurs du plateau de l'Aubance et de Savennières ont engagé des actions pour préserver leur activité, leur image de marque et promouvoir le tourisme : création d'une ZAP sur le plateau de princé à Mûrs-Erigné, Saint-Melaine-sur-Aubance et Juigné-sur-Loire, préservation de la qualité paysagère des terroirs, entretien des parcelles viticoles, restauration du patrimoine architectural des bâtiments d'exploitation, plantation de pins parasol le long des routes viticoles, organisation de fêtes populaires et de dégustations de vin... Grâce à la qualité des vins d'Anjou, la vigne s'étend maintenant sur les plateaux, sur d'anciennes parcelles en friche et a recolonisé certains coteaux même si certains espaces, y compris AOC, ne sont pas plantés. Néanmoins, les impacts des aménagements sont perceptibles : ouverture de l'A87 entre Angers et Cholet, aménagement de l'échangeur de Haute-Perche et de l'échangeur de Beaulieu-sur-Layon, développement de zones d'activité autour de Brissac-Quincé, forte pression urbaine liée à la proximité avec Angers et développement de phénomènes de périurbanisation le long de l'axe Angers/Poitiers.

## // Les friches contenues

Les friches sont peu nombreuses. En ville, elles correspondent le plus souvent à d'anciens jardins à l'abandon, aux terrains vagues, aux parcelles en attente de construction. En milieu rural, elles apparaissent relativement rares, excepté le long de certaines rivières comme la Mayenne ou le Loir mais de manière ponctuelle. Le dynamisme des agriculteurs, l'installation de jeunes exploitants et la capacité de restructuration et d'agrandissement des exploitations ont jusqu'à maintenant largement freiné leur développement.

## // La progression des peupleraies freinée

Pendant longtemps, les peupleraies se sont fortement développées dans les vallées. Toutefois, il semble que cette activité soit aujourd'hui en phase de régression. Ces espaces ont perdu en effet plus de 300 ha entre 2005 et 2015. Cette tendance est liée à l'application des règlements de plantation qui ont été prévus en parallèle des mesures agro-environnementales (uniquement dans les Basses vallées angevines). Des opérations de reconversion d'anciennes peupleraies voient le jour. C'est le cas par exemple aux Ponts-de-Cé, où la commune a mis en place, sur l'île Mariette située en bord de Loire, un projet de reconstitution d'une prairie naturelle. Malgré tout, la peupleraie a une rentabilité économique. Le développement de la filière bois (bois-énergie notamment) pourrait toutefois relancer sa production ou impulser la culture d'autres ligneux à croissance rapide (aulnes) sur le même type de parcelle.

### // L'enjeu d'entretien des Basses vallées angevines

Afin de concilier préservation des milieux, agriculture, chasse, pêche et tourisme, un dispositif appelé opération locale agro-environnementale (OLAE) a permis de réglementer les plantations de peupliers et de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des paysages portés par trois symboles (le frêne têtard, le râle des genêts et la fritillaire pintade). Ainsi, les Basses vallées angevines ont trouvé un équilibre grâce notamment au maintien de l'agriculture et à la gestion des peupleraies, à l'ouverture de sentiers et à la sensibilisation des élus et des citoyens aux problèmes écologiques et paysagers.

Ces espaces représentent en effet les « continuités vertes et bleues qui structurent le territoire, abritent des milieux, sources pour la biodiversité et qui, dans le cadre d'une ouverture raisonnée aux habitants, répondent à la demande croissante de nature et de paysage ».



Peupleraie des Basses vallées angevines  
Crédit photo : aura

## Des extensions urbaines à fort impact

L'intégration urbaine et paysagère des extensions urbaines est très contrastée. Aux entrées de ville l'attention portée à la qualité des espaces commerciaux ou des zones d'activités s'est considérablement améliorée ces dix dernières années. Les points noirs concernent des espaces plus anciens et souvent peu entretenus, comme par exemple Nid de Pie sur Angers ou le Rézeau sur Andard ou la Blaisonnaire à Seiches-sur-le-Loir.

L'impact paysager des extensions urbaines s'inscrit parfois dans des paysages peu structurés formant un véritable **patchwork**. Peu contraints par la géographie physique et localisé sur un axe majeur de circulation, l'ouest et le nord-est de l'agglomération angevine ont été le lieu de **développements aux qualités extrêmement disparates** : mitage le long des routes, zones pavillonnaires, voies de communication, réseaux électriques se mêlent à des parcelles de grandes cultures, des serres, des bois, des vergers. A l'est, le secteur des ardoisières, caractérisé par des excavations, des terrils, des bâtiments d'exploitation délaissés et une nature qui reprend sa place, vient ajouter à la complexité de l'organisation urbaine et des superpositions paysagères.

### // Des entrées de ville et des axes de communication peu qualitatifs

**Les entrées de ville et d'agglomération** constituent des seuils marquant le passage du cadre rural aux ambiances urbaines. Soumises à de très fortes pressions urbaines, elles subissent d'importantes mutations paysagères. La D 523 à l'ouest (Beaucouzé), la D 775 au nord-ouest (Avrillé), la D 347 à l'est (Saint-Barthélemy-d'Anjou) et l'entrée nord-est en provenance de Paris par l'A 11 sont les plus touchées. Les petits pôles urbains connaissent le même phénomène avec le développement de centres commerciaux et de zones d'activités accompagnés de vastes étendues de parkings. Le développement des serres et des tunnels pour l'horticulture et le maraîchage participe également à ce changement d'ambiance, notamment le long de la D 347.

**Les trois entrées ferroviaires** constituent aussi des voies de pénétration privilégiées au cœur de l'agglomération. Même si les paysages perçus en train semblent épargnés lorsqu'on arrive de Nantes, les paysages de serres de Sainte-Gemmes-sur-Loire contrastent avec la qualité paysagère des prairies de la Baumette et du coteau de Pruniers. En provenance de Paris, la ligne traverse la zone industrielle d'Ecouflant puis l'arrière de la Tournerie. En provenance de Tours, la ligne ferroviaire passe le long des ardoisières puis à proximité du grand centre commercial Espace Anjou. Toutefois, la présence prégnante de l'eau a permis de conserver une partie des spécificités paysagères de grandes vallées.

## // Des formes standardisées autour des bourgs ruraux périurbains

**Au cœur des bourgs et villages**, le bâti ancien et les espaces publics expriment le caractère de chaque petite entité géographique. L'architecture y témoigne des richesses et des activités passées, mais aussi de la géologie locale : maisons en pierre de tuffeau à l'est, maisons de schiste et de quartzites à l'ouest, grand patrimoine architectural le long de la Loire, moulins et minoteries dans les Basses vallées angevines, habitat troglodytique au sud-est... Certains centres-bourgs présentent **des qualités architecturales ou morphologiques remarquables** : Brissac-Quincé, Saint-Mathurin-sur-Loire, Saint-Rémy-la-Varenne, Brain-sur-l'Authion, Huillé... Pour les bourgs situés le long des vallées, **le lien à l'eau**, si fort auparavant, s'est amoindri, voire a disparu. Nombre de ceux-ci ont été récemment **réhabilités, réaménagés pour les revitaliser et valoriser leur patrimoine**. Le travail sur les espaces publics a permis d'offrir un second souffle aux commerces de proximité, d'apaiser la circulation automobile, de redonner envie aux habitants de fréquenter ou re-fréquenter le cœur de leur commune.

Mais les urbanisations récentes et rapides ont quelque peu dilué ces identités autour et à l'entrée des bourgs. Elles ont privilégié la forme pavillonnaire alors que les centres-bourgs sont constitués de maisons mitoyennes. Ici, l'aménagement au coup par coup donne souvent une impression de **juxtaposition et de patchwork paysagers**. Ces formes urbaines, souvent banales du point de vue architectural, ont du mal à s'articuler au tissu ancien. Elles ne disposent pas toujours d'espaces publics, lieux indispensables de rencontres et d'échanges.

## // Des paysages urbains banalisés par la faible qualité urbaine et architecturale

La reconstruction de la ville sur elle-même et le recyclage de ses ressources bâties et foncières sont les enjeux de demain. Ils visent en particulier à traiter les problèmes sociaux, économiques, urbanistiques, architecturaux de certains quartiers anciens ou dégradés, ainsi qu'à susciter de nouvelles évolutions de développement notamment économiques, et à développer les solidarités à l'échelle de l'agglomération (meilleure répartition des populations défavorisées, au travers de l'habitat social notamment). Toutes les communes ont porté des projets de renouvellement, essentiellement dans les centres-bourgs (Juigné-sur-Loire, Brissac-Quincé, Seiches-sur-le-Loir, Saint-Sylvain-d'Anjou, Beaucouzé...) et les faubourgs pour Angers (Zac des Plantes, Gare+, Front de Maine...).

Les mutations parcellaires au coup par coup peuvent générer des paysages urbains hétérogènes et destructurés, notamment le long des axes : entrées de ville (avenue Chatenay et Patton à Angers), traversées de bourgs et de communes (Avrillé, Verrières-en-Anjou, Corzé/Seiches-sur-le-Loir...), boulevards (Gaston Birgé...).

Il reste d'importants potentiels à mobiliser sur des espaces d'activités vieillissants pouvant être requalifiés (par exemple Nid de Pie à Angers, zone artisanale de la Bohalle, La Blaisonnaire à Seiches-sur-le-Loir...), densifiées (Parc d'activités Loire Authion, zone franche Beaucouzé...) ou renouvelés (Magasins généraux à Angers, Les Magnolias à Corné, anciens silos à Brissac-Quincé...).

## // Un manque d'articulation entre les tissus urbains

Le développement territorial par phases successives a généré beaucoup d'espaces monofonctionnels, construits avec des objectifs différents (reconstruction d'après-guerre, besoin de logements lié à l'expansion démographique, aménagement de zones industrielles à l'est et à l'ouest d'Angers...). **Certains quartiers manquent d'identification collective et de vie sociale malgré** une mixité de formes d'habitat (maisons, collectifs...) et de fonctions (logement, commerce, artisanat, activités). Outre leurs objectifs d'amélioration des services et de mixité sociale, les opérations actuelles **de renouvellement urbain** sur certains quartiers d'habitat social visent à redonner du lien entre ces quartiers et le reste de la ville et à redynamiser notamment les espaces publics.

## // Le lien rompu entre les deux rives de la ville centre

Depuis les années 1970, une voie express sous trémie traverse le cœur de ville en longeant La Maine. Outre les nuisances sonores et la pollution de l'air, la présence de cette voie entrave le dialogue entre les deux rives et les deux quartiers historiques (Cité, Doutre). Le projet urbain « Angers Cœur de Maine » a pour objectif de recréer le lien avec la rivière et développer de nouveaux usages sur les rives.

## 01.5 DYNAMIQUES TERRITORIALES

# Une organisation incomplète du territoire

**Le maillage et l'organisation du territoire font état de liens de dépendance entre le pôle centre (dense en population, emplois, équipements et services) et le vaste territoire rural qui l'entoure, aujourd'hui peu hiérarchisé. Pour autant, l'analyse fonctionnelle du Pôle métropolitain Loire Angers et des différentes dynamiques territoriales met en lumière l'attachement des populations et des acteurs à un espace vécu de proximité, qui contribue à identifier les bases d'une organisation territoriale plus durable et mieux adaptée aux enjeux.**

Les analyses des développements récents ont démontré les incidences d'un certain éparpillement des projets sur la consommation foncière, l'identité des lieux et la fragilisation des relations sociales et des espaces de vie collective. La multiplication des déplacements en temps et en distance (éloignement entre lieux de résidence et lieux d'emplois, diversité des motifs...) a de son côté des répercussions sur la pollution de l'air et l'augmentation des gaz à effet de serre.

Le projet d'organisation multipolaire s'appuie sur le fonctionnement interne du territoire, sa géographie (relief, grandes coupures naturelles créées par le réseau hydrographique) et sa desserte par les grandes infrastructures radiales qui convergent vers le cœur de l'agglomération. Cette structuration définit des bassins de vie de proximité. Ces bassins de vie, aux limites parfois incertaines, ne constituent pas un cadre figé ou rigide. Des liens étroits existent entre les communes situées aux franges de ces bassins et se perpétueront. Pour autant, ils correspondent à des ensembles cohérents à partir desquels peut émerger progressivement une nouvelle organisation territoriale.

Aux franges du SCoT, plusieurs polarités bénéficient d'une offre urbaine complète (Le Lion-d'Angers, Saint Georges-sur-Loire, Thouarcé, Gennes, Mazé et Beaufort-en-Vallée, Tiercé ...).

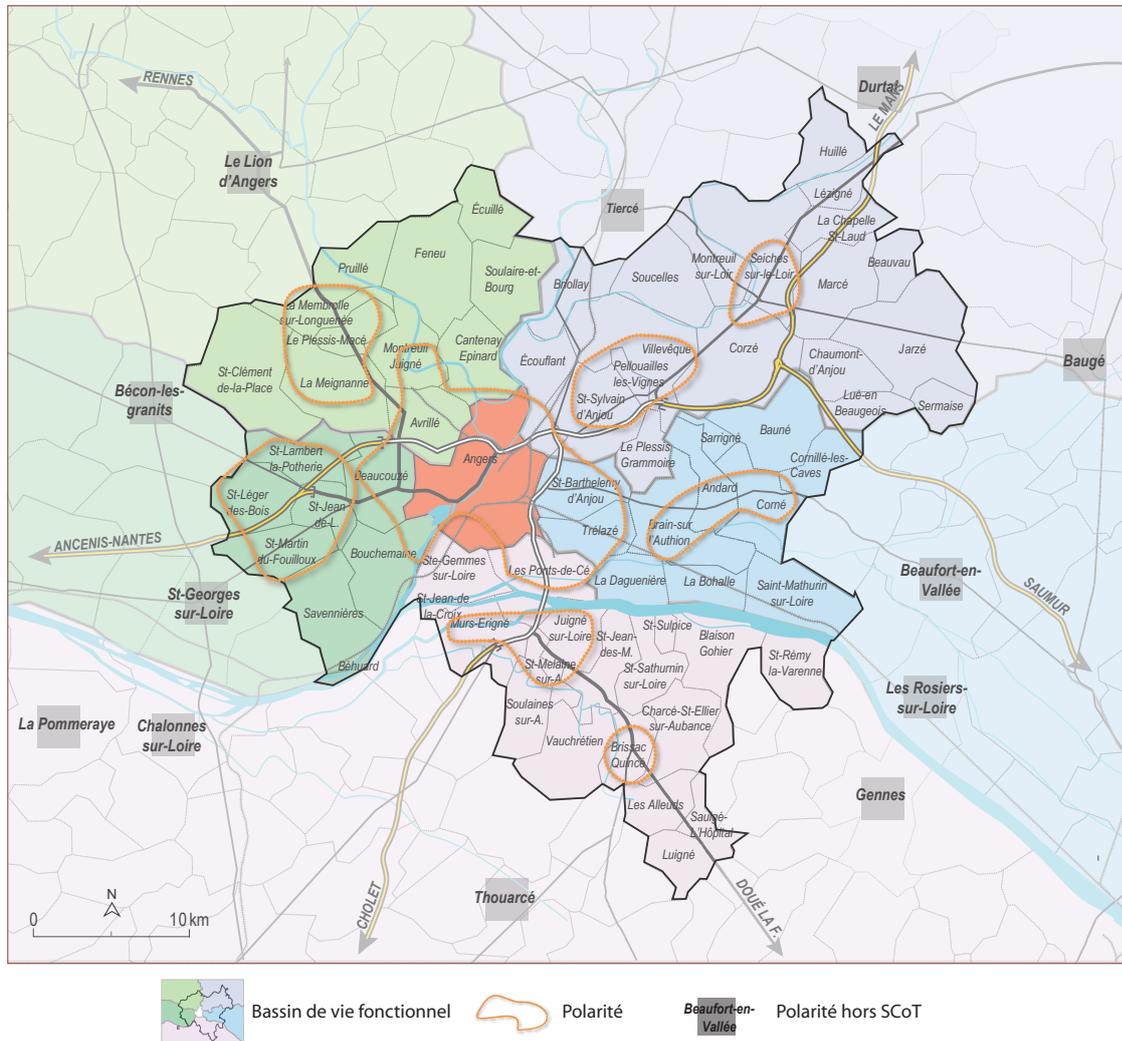
## L'émergence d'une organisation multipolaire

Le fonctionnement du territoire est dépendant de sa géographie (relief, coupures naturelles créées par le réseau hydrographique) et de sa desserte par le réseau routier structurant. Il en résulte cinq faisceaux géographiques à l'intérieur desquels s'organisent les navettes quotidiennes et souvent même, les migrations résidentielles.

Huit entités comprenant entre une commune (2 polarités constituées), trois / quatre communes ou communes déléguées (5 polarités à constituer) jusqu'à huit communes (pôle centre) offrent une réelle diversité urbaine et sociale, rayonnant au sein des bassins de vie. Elles sont alors en capacité de structurer le bassin de vie et de rayonner en offrant aux habitants les services et fonctions nécessaires. Ce faisant, elles favorisent la proximité et contribuent à la maîtrise des déplacements.

L'organisation multipolaire du territoire a pour objectif d'offrir des alternatives à la voiture pour les navettes journalières vers le lieu de travail ou l'établissement scolaire ainsi que les déplacements pour les achats et les loisirs, et de permettre aux ménages, grâce à une programmation résidentielle plus diversifiée, de rester dans le même secteur de résidence (les analyses ont montré que les migrations résidentielles s'effectuent souvent à l'intérieur de ces grands faisceaux).

En seconde et troisième couronnes, **les polarités regroupant des petites villes à l'urbanisation plus ancienne** animent le territoire rural même si leur population reste pour la plupart inférieure à 2 500 habitants. Essentiellement résidentielles, elles n'abritent que très peu d'emplois et proposent souvent une offre d'équipements en deçà des attentes des habitants. Brissac-Quincé et Seiches-sur-le-Loir sont aujourd'hui les mieux équipées.



### // Le pôle centre, cœur de métropole

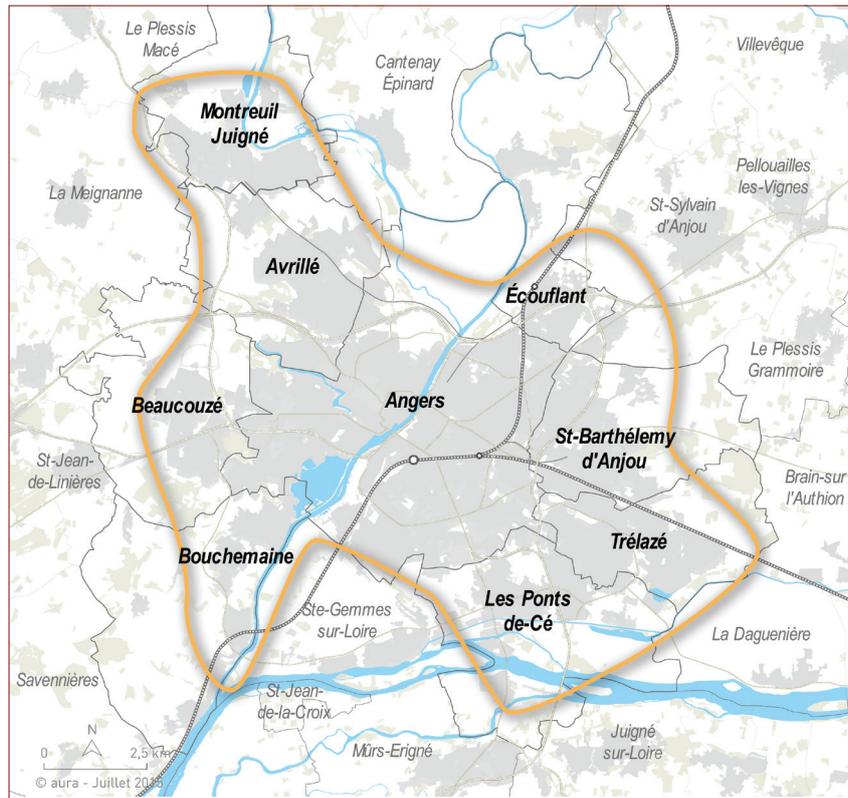
Appuyé sur un continuum bâti, il est irrigué par de nombreuses infrastructures qui assurent les échanges au sein du Pôle métropolitain Loire Angers et les liens au grand territoire. Ce paysage urbain aux importants éléments patrimoniaux est maillé par de nombreux espaces naturels et/ou verts. Il est bordé par la Loire au sud et traversé par la Maine.

**Le pôle centre** est constitué d'Angers, des trois communes de plus de 10 000 habitants (Avrillé, les Ponts-de-Cé, Trélazé), de quatre communes entre 5 000 et 10 000 habitants (Saint-Barthélémy-d'Anjou, Montreuil-Juigné, Bouchemaine -en partie- et Beaucouzé) et d'une partie de la commune d'Écouflant et de la commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou. Il représente près des 2/3 de la population et 72 % des emplois du Pôle métropolitain Loire Angers.

Angers, de par ses fonctions économiques et sociales majeures, assure le rayonnement et l'attractivité aux plans national, régional et local de l'ensemble du Pôle métropolitain Loire Angers. Différents sites portent le rayonnement métropolitain du territoire : le centre-ville, les pôles santé, les pôles d'enseignement supérieur, la technopole, le parc des expositions, le centre des congrès, la gare Saint-Laud, Terra Botanica. D'autres projets en cours de réalisation comme la ZAC Gare+ viendront renforcer ces fonctions stratégiques.

Angers est aussi le lieu d'accueil privilégié des populations diversifiées, et notamment celles arrivant sur le territoire. Son attractivité interne auprès d'un vaste bassin de vie tient à la gamme complète de services et d'équipements proposés.

Cette attractivité et ces fonctions s'appuient sur les communes limitrophes avec une offre économique (zones d'activités, pôles commerciaux de grand rayonnement), touristique ou de loisirs... Ainsi, Angers et ces communes, par leur poids et leurs fonctions cumulées, présentent une attractivité forte pour l'ensemble du territoire : diversité urbaine et sociale importante, accessibilité au grand territoire et desserte en transports en commun, présence d'activités, d'offre résidentielle, de services et d'équipements de rayonnement métropolitain et de bassin de vie.



### Le pôle centre

### Le pôle centre en chiffres

- **population** : 218 008 habitants en 2012 ;
- **emplois** : 118 519 en 2012 ;
- **activités** : 1 970ha d'espaces d'activités en 2015 ;
- **logements** : 105 798 résidences principales en 2012 ;
- **santé** : CHU, Institut de Cancérologie de l'Ouest - ICO, 2 centres de réadaptation, 4 cliniques, 1 établissement public de santé mentale ;
- **hébergement personnes âgées** : 42 équipements, 3581 places ;
- **enseignement primaire et secondaire** : 99 établissements scolaires de premier degré, 26 collèges, 21 lycées dont 8 professionnels ;
- **enseignement supérieur** : université d'Etat, université catholique de l'Ouest, 7 grandes écoles, nombreux instituts privés de formation ;
- **culture** : 9 salles de spectacles, 7 bibliothèques/médiathèques municipales et 9 bibliothèques annexes de quartier sur Angers, 9 musées ;
- **petite enfance** : 56 structures d'accueil offrant 2 256 places ;
- **sports** : 972 équipements sportifs dont 73 salles multisports, 151 terrains de grands jeux, 10 piscines couvertes ;
- **sites naturels de loisirs** : lac-de-Maine, étang Saint-Nicolas, site ardoisier, île Saint-Aubin, parc Balzac, parc de Pignerolle...

## // L'organisation des bassins de vie de proximité

Six indicateurs ont été mobilisés pour identifier les communes ayant les capacités à rayonner à l'échelle des bassins de vie :

- Le **poids démographique**.
- L'**accessibilité routière et en transports en commun** : la valorisation de la desserte en transport collectif répond à plusieurs objectifs de développement durable et un potentiel d'attractivité pour les services et équipements.
- L'**emploi** : la présence d'activités est une priorité pour faire vivre un bassin de vie, maintenir les jeunes actifs sur place et tendre vers une limitation du nombre de trajets domicile-travail. Il contribue à la construction de territoires vivants, et non dortoirs.
- La **diversité de l'habitat** : la mixité de population (sociale et générationnelle), indispensable à la cohésion sociale, assure seule la pérennité des services de proximité. Elle s'appuie sur une offre de logements diversifiée en type (individuel, intermédiaire et collectif), en taille et en statut d'occupation (accession, location et hébergement).
- La **diversité de l'offre de services et d'équipements publics et privés** : les polarités doivent proposer une offre diversifiée de services pour améliorer la qualité de vie des habitants et participer à l'attractivité et au rayonnement. La rationalisation des services ou équipements permet d'accéder à une gamme supérieure d'équipement tout en contrôlant l'impact financier et concourt à l'organisation d'ensemble.
- Le **potentiel de développement et l'existence d'un foncier mobilisable** : les capacités des territoires à se développer, l'immobilier adaptable et la volonté politique locale sont des éléments fondateurs des polarités, notamment celles en développement.

L'analyse transversale de ces différents critères a permis de déterminer les communes qui jouent le rôle de polarité. Des notions plus subjectives de « vécu » et de ressenti permettent de compléter cette analyse et de comprendre les relations fortes, souvent anciennes, qui unissent deux ou trois communes (ou communes déléguées) et se traduisent par des pratiques quotidiennes de fréquentation ou des réalisations communes.

Cette analyse a fait émerger deux polarités constituées, qui jouent un rôle structurant. Souvent situées aux marges du Pôle métropolitain Loire Angers ou au-delà, ces communes sont pour la plupart des chefs-lieux de canton et apportent au territoire rural des équipements et services structurants : collège, équipements sportifs et commerciaux...

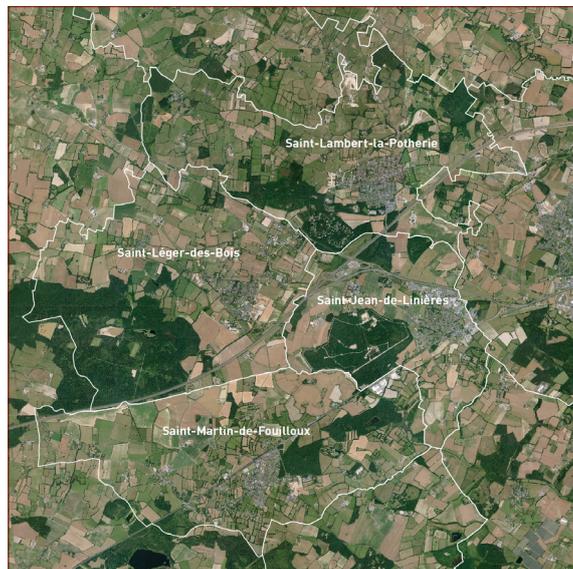
Les cinq polarités à constituer sont porteuses d'un développement territorial plus durable pour structurer progressivement le Pôle métropolitain Loire Angers.

## // A l'ouest, la polarité à constituer : Saint-Jean-de-Linières / Saint-Léger-des-Bois / Saint-Lambert-la-Potherie / Saint-Martin-du-Fouilloux

La polarité bénéficie d'une situation stratégique à la confluence d'infrastructures majeures (A11, D723/523, D963) avec des liaisons rapides avec le pôle centre. La desserte en transport collectif comprend plusieurs lignes de bus (Angers Loire Métropole et département). Les quatre communes portent d'ores et déjà un développement qui s'est accéléré ces dernières années et s'est accompagné d'équipements, d'activités, et de services... Les potentiels de développement (urbains et économiques) y sont importants et des coopérations de proximité ont été engagées dans un certain nombre de domaines.

Le cadre paysager du bassin de vie est diversifié avec la présence forte du bocage et de boisements et au sud des vignes sur le territoire du Val de Loire (Savennières, Béhuard).

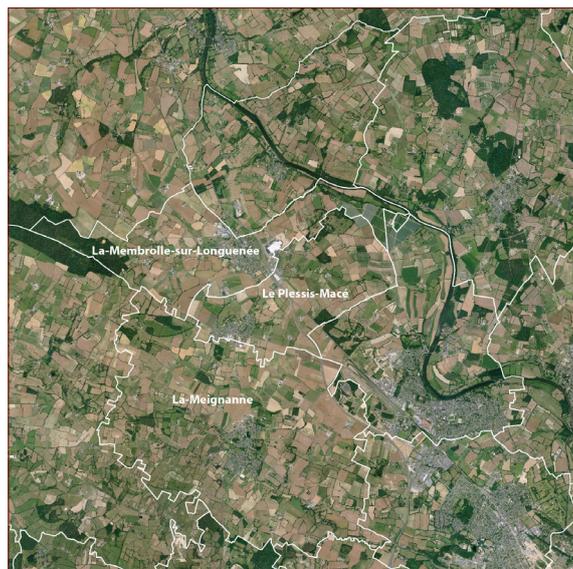
Les pôles extérieurs voisins sont : Saint-Georges-sur-Loire (SCoT Loire en Layon) qui possède d'ores et déjà un capital de diversité urbaine lui conférant un rôle de polarité et Bécon-les-Granits (SCoT du Pays Segréen).



## // Au nord-ouest, la polarité à constituer : La Meignanne / la-Membrolle-sur-Longuenée / Le Plessis-Macé (communes déléguées de Longuenée-en-Anjou)

Au sein du bassin de vie nord-ouest, les communes déléguées de la polarité à mi-chemin entre Angers et Le Lion d'Angers sont unies par un fonctionnement intercommunal depuis plus de quarante ans. Elles forment un secteur d'enjeux intéressant, conforté par un potentiel de développement important. Leur position sur un axe de communication structurant pour le grand territoire (liaisons Angers-Rennes et Angers-Laval) les met à moins de dix minutes du terminus du tramway à Avrillé.

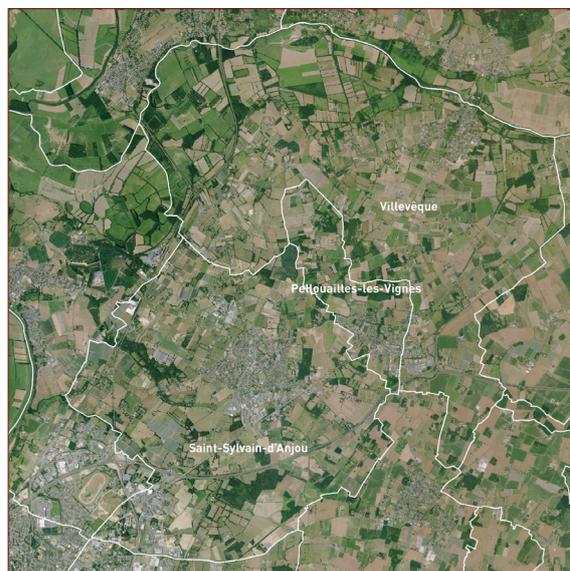
Ce bassin de vie est caractérisé par la présence des Basses vallées vngévines (côté Mayenne) et de ses prairies inondables et la forêt de Longuenée. Il est fortement marqué par la présence de l'agriculture et de communes riches en patrimoine.



## // Au nord-est, la polarité à constituer : Verrières-en-Anjou (Pellouailles-les-Vignes / Saint-Sylvain-d'Anjou) / Villevêque

La polarité, située entre Seiches-sur-le-Loir, le pôle centre et le pôle extérieur de Tiercé, possède des potentiels de développement importants en plus d'une attractivité en termes d'emplois. Elle dispose d'équipements communaux, culturels et sportifs. Elle comprend les communes situées dans le sillage de la D323 et de l'A11 en direction de Paris, le long ou à proximité de la Sarthe et du Loir. Ce bassin de vie a été très attractif ces dernières années avec un taux d'évolution de population important. Le lien avec le pôle centre se fait par la D323 et surtout l'A11 (section gratuite) et éventuellement par la voie ferrée avec les gares de Briollay, d'Ecouflant et de Tiercé (hors SCoT qui possède une desserte ferrée attractive pour certaines communes de ce bassin).

Ce bassin de vie est entouré par le territoire du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou qui regroupe trois pôles importants à proximité, Durtal, Baugé-en-Anjou et Tiercé (gare).



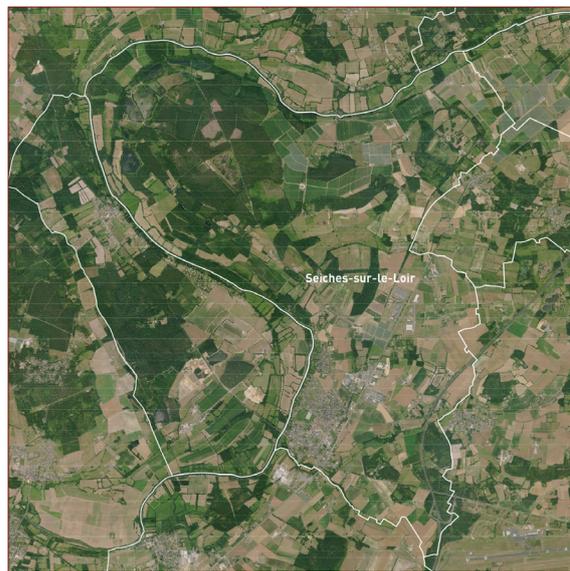
## // Au nord-est, la polarité consituée à conforter : Seiches-sur-le-Loir / secteur de l'Aurore (Corzé)

Seiches-sur-le-Loir avec le secteur de l'Aurore (Corzé), qui accueille l'offre commerciale intercommunale, bénéficie d'une grande diversité urbaine et d'une accessibilité aisée depuis l'axe structurant de la D323. La commune possède une offre d'équipements à vocation intercommunale assez riche et concentre un pôle de plus de 3 000 emplois et des zones d'activités à fort potentiel de développement. Elle profite d'une excellente accessibilité grand territoire avec trois infrastructures (D323, A11 et A87) et Angers-Loire-Aéroport.

La commune déléguée de Jarzé joue un rôle de relais secondaire aux portes du SCoT, entre Seiches-sur-le-Loir et le pôle de Baugé notamment.

Le territoire jouit d'un cadre paysager présentant des atouts résidentiels et touristiques à conforter : vallée du Loir, landes du domaine de Boudré, bocage, étang de Malagué, proximité des forêts du Baugeois. Ce bassin de vie a été très attractif ces dernières années avec un taux d'évolution de population important. Le lien avec le pôle centre se fait par Saint-Sylvain-d'Anjou ainsi que par la voie ferrée avec les gares de Briollay, d'Ecouflant et de Tiercé (hors SCoT qui possède une desserte ferrée attractive pour certaines communes de ce bassin).

Ce bassin de vie est entouré par le territoire du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou qui regroupe trois pôles importants à proximité : Tiercé, Durtal et Baugé.

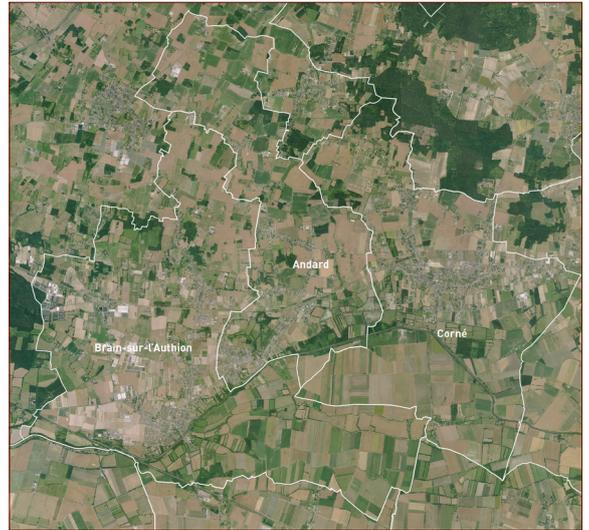


## // A l'est, la polarité Andard / Brain-sur-l'Authion / Corné (communes déléguées de Loire-Authion)

Dans le bassin de vie est, Beaufort-en-Vallée est le pôle d'équilibre majeur (en association avec Mazé dans le SCoT du Pays des Vallées d'Anjou). Le territoire est relié au pôle centre par l'axe structurant de la D347 et est en partie desservi par la voie ferrée Angers-Saumur grâce aux gares de La Bohalle et Saint-Mathurin-sur-Loire. Pour le Pôle métropolitain Loire Angers, les communes déléguées d'Andard, Brain-sur-l'Authion et Corné, unies par un fonctionnement intercommunal historique en termes d'équipements sportifs et culturels, d'économie et d'emplois, forment un territoire relais entre le pôle centre et les différents pôles extérieurs. Ce territoire offre également des potentiels importants de développement et d'organisation des déplacements.

Les communes déléguées ligériennes, et notamment Saint-Mathurin-sur-Loire jouent un rôle touristique majeur à l'échelle du Pôle métropolitain au travers de l'axe ligérien et se caractérise aussi par la présence forte de l'horticulture. La présence d'une gare apporte également une réelle attractivité à consolider en prenant en compte le PPRI.

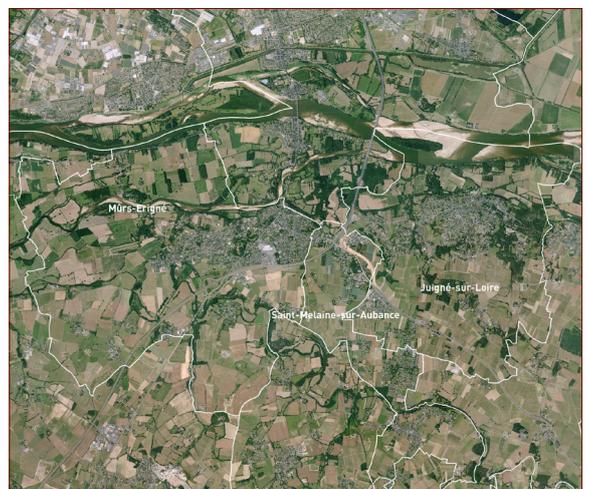
Deux axes fonctionnels ressortent : l'axe ligérien, emblématique et touristique, et l'axe à vocation plus économique de la D347 qui relie Angers à Saumur. Les liens avec le pôle centre se font via Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé. Les communes situées en frange est du pôle centre entretiennent des relations importantes avec les pôles extérieurs de Mazé et Beaufort-en-Vallée (situés le long de la D347 sur le territoire du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou).



## // Au sud, la polarité à constituer : Juigné-sur-Loire / Mûrs-Erigné / Saint-Melaine-sur-Aubance

Ce territoire est irrigué par la D748 et traversé par des infrastructures (D160 et A87) assurant l'accès au grand territoire (bassin de vie du SCoT Loire en Layon, du Pays des Mauges, du Grand Saumurois et du Choletais).

Juigné-sur-Loire, Mûrs-Erigné et Saint-Melaine-sur-Aubance, aux portes sud du pôle centre et à la convergence du réseau d'infrastructures routières (A87, D160 et D748), forment un territoire stratégique. La commune de Mûrs-Erigné possède d'ores et déjà des équipements, services et un pôle commercial de rayonnement large. Cependant, l'association avec Juigné-sur-Loire et Saint-Melaine-sur-Aubance est indispensable pour la pérennité de ce développement, qu'il soit économique ou résidentiel.

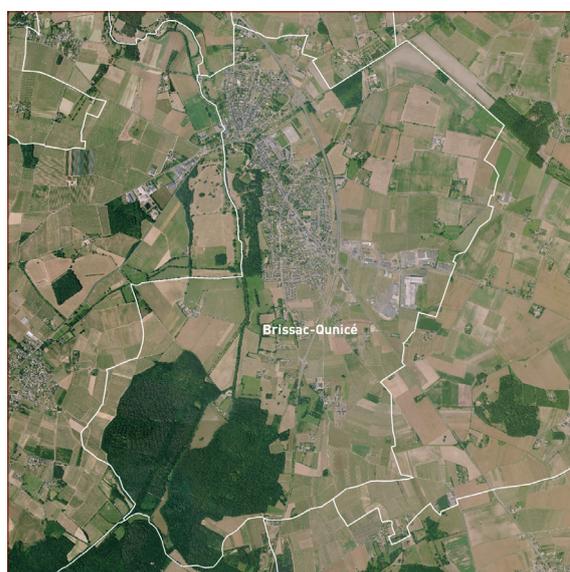


Juigné-sur-Loire et Mûrs-Erigné, au coeur du Val de Loire Unesco, bénéficient d'un cadre paysager exceptionnel au même titre que toutes les communes ligériennes. L'ensemble du secteur est caractérisé par l'importance des zones AOC. Une ZAP a été créée en 2014 sur une partie du plateau de Princé. Ce contexte est à préserver et valoriser tant pour les habitants que pour les touristes.

L'offre en transport collectif est organisée par Angers Loire Métropole pour Mûrs-Erigné et par le Département pour les autres communes.

## // Au sud, la polarité constituée à conforter : Brissac-Quincé

La commune de Brissac-Quincé profite d'une situation géographique stratégique sur un axe structurant et en position de carrefour. Elle possède d'importants potentiels économiques et une activité touristique liée aux richesses patrimoniales de son château, de son bourg ancien et de la viticulture. Elle est aussi dotée d'équipements structurants (collège, équipement accueil petite enfance, équipements de sport et de loisirs), un commerce récemment conforté et un habitat diversifié. Tous ces atouts lui permettent de rayonner d'ores et déjà sur l'ensemble du bassin de vie, mais également sur les Communautés de communes voisines au Pôle métropolitain Loire Angers. La qualité de son environnement paysager et agricole contraint ses potentiels de développement en extension. L'évolution du territoire se réalisera essentiellement dans le cadre d'opérations de renouvellement, notamment au sud de la commune autour du site de la coopérative, face à la nouvelle centralité des Mûriers.



### Une organisation multipolaire pour un projet de développement durable visant :

- *solidarité et coopération intercommunale : rationaliser la programmation des équipements et services, favoriser la gestion mutualisée et développer l'action en réseaux entre les collectivités ;*
- *équilibre et économie de l'espace : une urbanisation mieux organisée et un usage de l'espace rationalisé ;*
- *diversité et qualité : la diversité et l'originalité de l'offre foncière et immobilière et l'adaptation à l'environnement ;*
- *valorisation des modes doux et de l'intermodalité : une organisation basée sur les polarités avec la trame de transports collectifs, favorisant l'accès au centre, les échanges entre les pôles, leur propre accessibilité, et un maillage de proximité favorisant les piétons et les deux roues.*

## Synthèse

### Dynamiques territoriales

Le territoire dispose d'atouts remarquables et offre un cadre de vie agréable à ses habitants. Des paysages portent son image et sa notoriété comme la vallée de la Loire, les Basses vallées angevines ou les coteaux viticoles. La nature entre dans la ville et des espaces semi-naturels maillent le Pôle métropolitain Loire Angers. La diversité des paysages crée une mosaïque exceptionnelle d'identités et d'ambiances, relayée par un patrimoine bâti abondant.

L'omniprésence de l'eau, la prégnance des espaces naturels et d'une agriculture forte et diversifiée représentent une opportunité pour construire un développement urbain moins consommateur d'espace, plus intégrateur de nature et pour donner aux habitants un accès respectueux à la nature.

La qualité de ce cadre de vie fonde aussi l'attractivité du territoire pour les touristes, les futurs habitants, les entreprises. A côté de secteurs très qualitatifs se sont développées, en périphérie de ville ou de bourgs ou autour d'infrastructures de transport, des formes banalisées, moins organisées qui amenuisent les identités du territoire. Or la qualité urbaine est un enjeu majeur pour donner envie de revenir ou d'habiter en ville. Le travail sur les espaces urbains et notamment les espaces publics vise à redonner accessibilité, place à l'habitant et au lien social.

L'organisation multipolaire est un enjeu fort et s'appuie sur un développement différencié des territoires. Le développement durable du territoire, qui vise une moindre consommation de l'espace et la maîtrise des déplacements, doit aussi permettre d'améliorer l'accès aux services et aux emplois des populations plus éloignées du pôle centre.

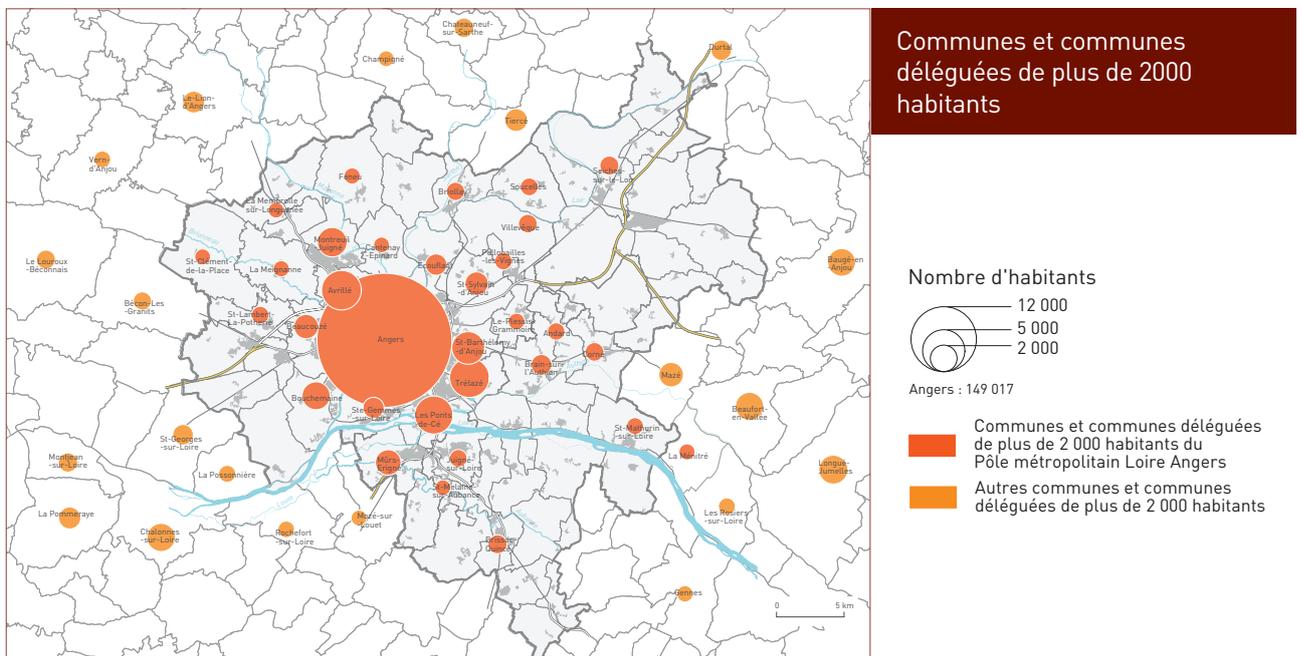
La réussite du projet tient aux conditions de mise en oeuvre des polarités dans l'espace et dans le temps.

## 02 DYNAMIQUES URBAINES ET SOCIALES

## 02.1 DYNAMIQUES URBAINES ET SOCIALES

# Dynamique démographique et sociale

La population du territoire du SCoT atteint 313 977 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont 149 017 habitants pour la seule ville d'Angers et environ 47 000 pour les quatre communes du pôle centre les plus peuplées. Le reste du territoire est constitué de communes relativement homogènes en poids de population, avec 54% de communes inférieures à 2 000 habitants. Hors du pôle centre, quatre communes (ou communes déléguées), Mûrs-Erigné, Saint-Sylvain-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Brain-sur-l'Authion dépassent le seuil de 3 000 habitants. Aux portes du SCoT, Tiercé, Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Vallée, Saint-Georges-sur-Loire, Chalonnes-sur-Loire, Longué-Jumelles ou Mazé sont les communes les plus peuplées.



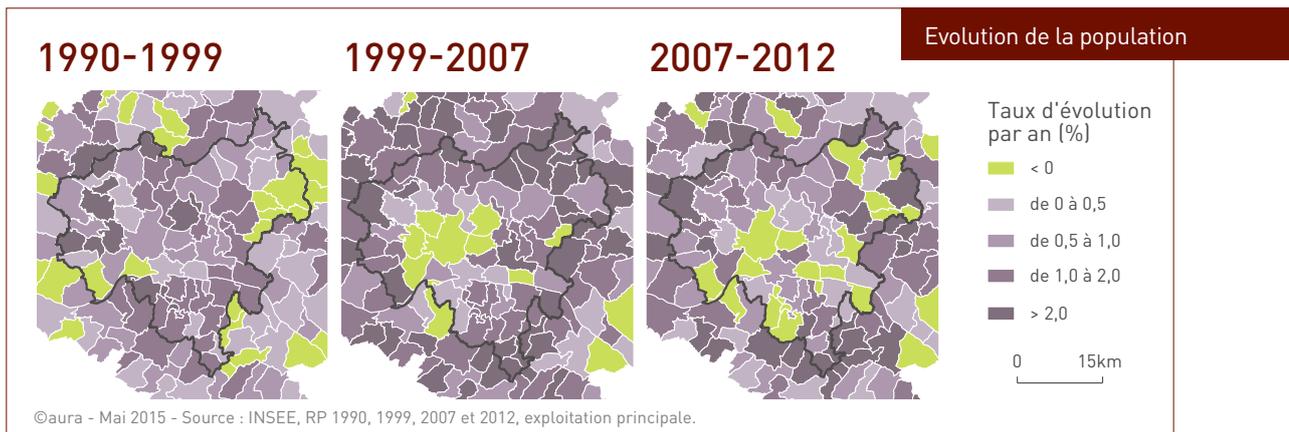
Source : INSEE - RP 2012, exploitation principale.

## Une baisse de la croissance démographique dans tous les territoires

Après la forte croissance des années 1990, la population du Pôle métropolitain Loire Angers a connu, entre 2007 et 2012, une croissance plus modérée (+4 190 habitants), soit un taux d'évolution moyen de 0,27% par an. Ce taux s'est réduit par rapport à la période 1999-2007 (+0,37%/an), traduisant une croissance de la population plus faible, inférieure aux moyennes régionale et départementale.

L'excédent naturel en diminution par rapport à 1999-2007 compense le déficit migratoire enregistré sur la dernière période : le départ des populations de la communauté urbaine vers des territoires plus éloignés n'est pas compensé par l'attractivité des autres territoires du SCoT.

Entre 2007 et 2012, les territoires connaissent des évolutions diverses. Dans l'ensemble, 73% des communes voient leur croissance augmenter. Contrairement à la période précédente, les communes périurbaines du Pôle centre ont une moindre attractivité résidentielle. 18 communes, dont Angers, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Barthélemy d'Anjou et Seiches-sur-le-Loir stagnent ou perdent des habitants.



Quelques communes et communes déléguées restent très dynamiques, avec des taux supérieurs à 2% par an : Bauné, La Chapelle Saint-Laud et Jarzé à l'est, Brissac-Quincé, Luigné et Saulgé-L'Hôpital au sud, La Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé au nord-ouest, Saint-Clément-de-la-Place et Saint-Jean-de-Linières à l'ouest.

Sur le territoire, le solde migratoire devient déficitaire après 1999 ; une accélération de l'urbanisation au-delà du SCoT concerne les territoires au nord-ouest, à l'ouest et au sud. Ce phénomène qui s'observe pour de nombreuses agglomérations est lié à la baisse des constructions sur le cœur urbain et à l'augmentation du coût du foncier.

La période récente montre une baisse globale du solde naturel. Toutefois, les territoires présentent des évolutions distinctes. Contrairement à l'agglomération qui voit baisser son excédent naturel et stabiliser son déficit migratoire, la croissance démographique reste positive dans les autres territoires, avec des nuances. Dans le Loir et Loire-Authion, on constate une stabilité de l'excédent naturel et une baisse du solde migratoire. Pour le Sud Loire, les excédents naturels et migratoires se réduisent sur la période récente.

Les données récentes du recensement montrent que les mouvements migratoires se diffusent plus loin et largement au-delà de ce périmètre.

## Un vieillissement déjà perceptible

La population suit la tendance nationale de vieillissement de la population avec l'allongement de la durée de vie mais aussi l'avancée en âge des générations nombreuses d'après guerre, aujourd'hui à l'aube de la retraite. En revanche, elle bénéficie d'une natalité plus élevée. La pyramide des âges montre des modifications en structure :

- La population d'âge actif (15-64 ans) est encore en augmentation (+ 3 225). Deux habitants sur trois sont actifs : ce ratio global baisse légèrement dans tous les territoires, à l'exception de la Communauté de communes du Loir et de la commune Loire-Authion, où il reste relativement stable.
- Le vieillissement, déjà perceptible, est pour demain. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 22% de la population. Leur progression, de +28% depuis 1999 (+15 151), est bien plus rapide que l'évolution moyenne de la population. Cette tendance se vérifie dans tous les territoires hormis dans le nord-est. De plus, la génération des 50-59 ans est importante. Les dix prochaines années vont être marquées par le départ massif en retraite des générations du baby-boom. L'augmentation du quatrième âge sera maximale à l'horizon 2030.
- La population étudiante connaît une progression régulière depuis 2001 (+1,5%/an). Elle a un impact sur l'évolution du parc de logements angevin (accroissement du nombre de petits logements par recomposition dans le parc existant et offre neuve avec les dispositifs de défiscalisation successifs). Les étudiants sont plus de 35 000 en 2012 ; neuf sur dix résident dans la Communauté urbaine, dont deux sur trois à Angers.

- Contrairement à la période 1999-2007, on enregistre une baisse du nombre des jeunes de moins de 20 ans (-1 534 soit -0,4%/an entre 2007 et 2012 contre +0,4%/an entre 1999 et 2007). Celle-ci s'explique par une baisse importante des 15-19 ans (-1 099) et des moins de 10 ans (-949) sur la période récente, correspondant à une baisse de la natalité après le boom de l'an 2000.

### Structure par âge de la population



Source : INSEE RP 1999 (données rétroalées) et 2012 (exploitation principale) © aura - Novembre 2015

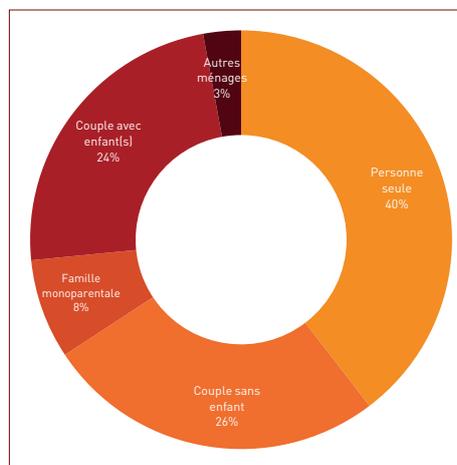
## Un nombre de ménages en hausse, avec une taille en forte réduction

La baisse de la taille des ménages<sup>1</sup> est un phénomène prégnant qui recouvre des recompositions sociales liées au vieillissement de la population, à la décohabitation, à l'arrivée d'étudiants vivant seuls pour Angers, et pour une moindre part à l'évolution des structures familiales (séparation, monoparentalité, célibat...).

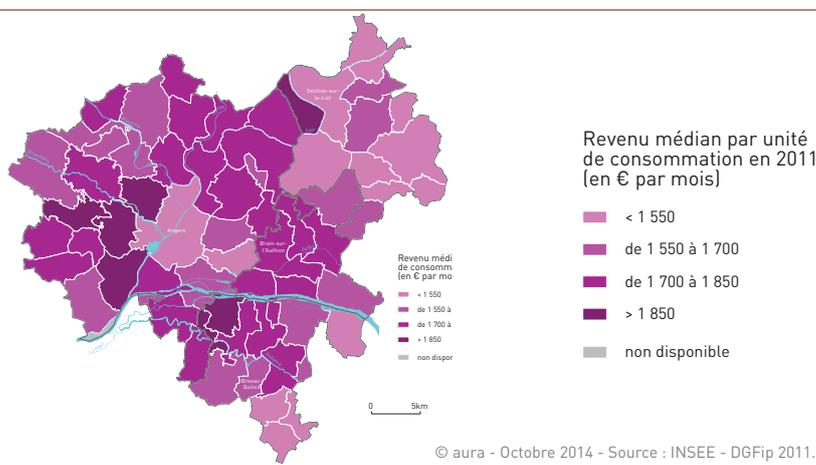
Le nombre de ménages a ainsi progressé trois fois plus vite que la population, traduisant une réduction du nombre moyen de personnes par ménage affectant tous les territoires. En 2012, la taille moyenne des ménages du SCoT atteint 2,13 personnes contre 2,20 en 2007 et 2,35 en 1999.

Dans les deux Communautés de communes et la commune nouvelle, la taille moyenne des ménages reste plus élevée que dans la Communauté urbaine (2,55 contre 2,08), liée à l'installation de familles en accession ; la baisse pourrait intervenir dans les années à venir, avec le départ des enfants, souvent hors commune.

### Composition des ménages en 2012



### Revenu médian



© aura - Octobre 2014 - Source : INSEE - DGFiP 2011.

. 1 - nombre de personnes occupant un même logement.

**Deux ménages sur cinq sont constitués d'une personne seule** (60% de femmes). Leur part a augmenté de 2 points entre 2007 et 2012. La composition des ménages est diverse selon les territoires : la part des personnes seules est plus forte à Angers (52%) et plus faible dans le Sud-Loire (21%). Le nombre de logements qui a permis de maintenir le même niveau de population en prenant en compte la baisse de la taille moyenne des ménages se situe autour de 1 200 logements par an pour la période 1999 -2011. 80% de ces logements ont servi à compenser la baisse de la taille des ménages.

## Des spécialisations sociales visibles dans les territoires

Parmi les ménages actifs, **les ouvriers (16%) et les professions intermédiaires (16%) sont majoritaires dans tous les territoires**. Les premiers sont surreprésentés dans le Loir (26%), alors qu'ils comptent pour moins de 17% en sud Loire et dans la Communauté urbaine. Le sud Loire et la commune Loire-Authion ont la plus forte part pour la catégorie des professions intermédiaires (18%). Les ménages de cadres enregistrent globalement la plus forte hausse (+740), et plus particulièrement à Angers Loire Métropole. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont surreprésentés hors de la Communauté urbaine, avec une part moyenne de 3,8 % des ménages. Enfin, les agriculteurs comptent pour moins d'1% des ménages ; plus de la moitié d'entre eux résident au sein des communes d'Angers Loire Métropole.

**A l'échelle du SCoT, le nombre de ménages retraités a fortement augmenté entre 2007 et 2012 (+3 179)** et dans tous les territoires : 29% des ménages ont une personne de référence à la retraite. Ils concernent un ménage sur trois hors de la Communauté urbaine.

**Les revenus fiscaux illustrent ces disparités territoriales**. Globalement, le revenu médian (par mois) du Pôle métropolitain Loire Angers s'établit à 1 613€ par unité de consommation<sup>2</sup> en 2011, au-dessus des moyennes nationale (1 601€), régionale (1 563€) et départementale (1 509€). Comme à l'échelle nationale, le revenu médian a progressé en moyenne de 0,7% par an (en euros constants). Néanmoins, des écarts entre les intercommunalités sont visibles. Le revenu médian des populations résidant dans le Sud Loire est plus élevé que ceux du Loir (près de 200€ par mois). A l'échelle communale, le revenu des habitants du pôle centre et des territoires nord-ouest et sud, est plus important que celui des résidents du nord-est. A Angers et Trélazé, les revenus sont aussi plus faibles, notamment liés à la présence d'un parc social important.

## Des écarts de revenu qui se creusent

Entre 2007 et 2011, le revenu des ménages les plus modestes baisse de 3% tandis que ceux des plus aisés progresse de 2% dans le même temps. La hausse du chômage aggrave les écarts. Cette précarisation des ménages modestes est une tendance nationale.

### Evolution 2007-2011 du revenu des ménages du Pôle métropolitain (en € constants)

Revenu mensuel par Unité de consommation	en 2007	en 2011	Evolution 2007-2011	
Revenu des ménages les plus modestes (10%, décile 1)	630€	612€	-19€	-2,9%
Revenu médian des ménages (50%)	1 560€	1 613€	+54€	+3,4%
Revenu des ménages les plus aisés (10%, décile 9)	2 995€	3 067€	+72€	+2,4%

Source : INSEE - DGFip, revenu des ménages fiscaux localisés par unité de consommation (en € constants par mois)

2- Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent, évalué de la manière suivante :

- Le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- Les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- Les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

## 02.2 DYNAMIQUES URBAINES ET SOCIALES

# L'offre résidentielle

La spécialisation des parcs de logements interroge sur la capacité de chaque territoire à satisfaire les besoins. Depuis 1999, le décalage entre une production neuve insuffisante (malgré une récente reprise) et des besoins en logements toujours élevés a alimenté des mouvements de périurbanisation importants. Une offre de logements plus abondante, diversifiée et de qualité représente un enjeu majeur pour un développement harmonieux du territoire.

## Spécificités du parc de logements de l'aire urbaine d'Angers

L'aire urbaine d'Angers, avec 133 communes et communes déléguées et près de 404 000 habitants, couvre un périmètre plus large que celui du SCoT. L'utilisation de ce périmètre dont les caractéristiques diffèrent un peu de celles du SCoT, permet la comparaison avec d'autres aires urbaines de l'Ouest dont le nombre total de logements est similaire (entre 160 000 et 250 000 logements). Elle montre les particularités du parc angevin :

Peu de vacance et moins de propriétaires									
aire urbaine	âge du parc des résidences principales			statut des résidences principales			taille des logts		maison individuelle
	taux de vacance	ancien avant 46	récent 1991/2009	propriétaire	locatif privé	locatif social	T1-T2	T5 et +	
Angers	6,2%	23,7%	25,0%	53,3%	25,3%	20,3%	19,9%	41,1%	57,9%
Brest	6,6%	13,4%	20,8%	62,5%	24,1%	12,1%	16,1%	46,1%	57,2%
Caen	5,2%	17,4%	23,4%	54,8%	26,1%	17,4%	20,2%	38,8%	58,8%
Le Mans	7,2%	23,5%	22,1%	61,8%	20,7%	16,5%	14,6%	39,7%	67,0%
Orléans	7,3%	21,0%	22,1%	59,4%	23,5%	15,3%	17,2%	39,2%	60,5%
Tours	6,8%	21,9%	22,5%	56,5%	24,1%	17,8%	19,9%	35,7%	57,6%
Total 6 aires urbaines	7,4%	20,4%	22,7%	57,8%	24,0%	16,8%	18,2%	39,7%	59,6%

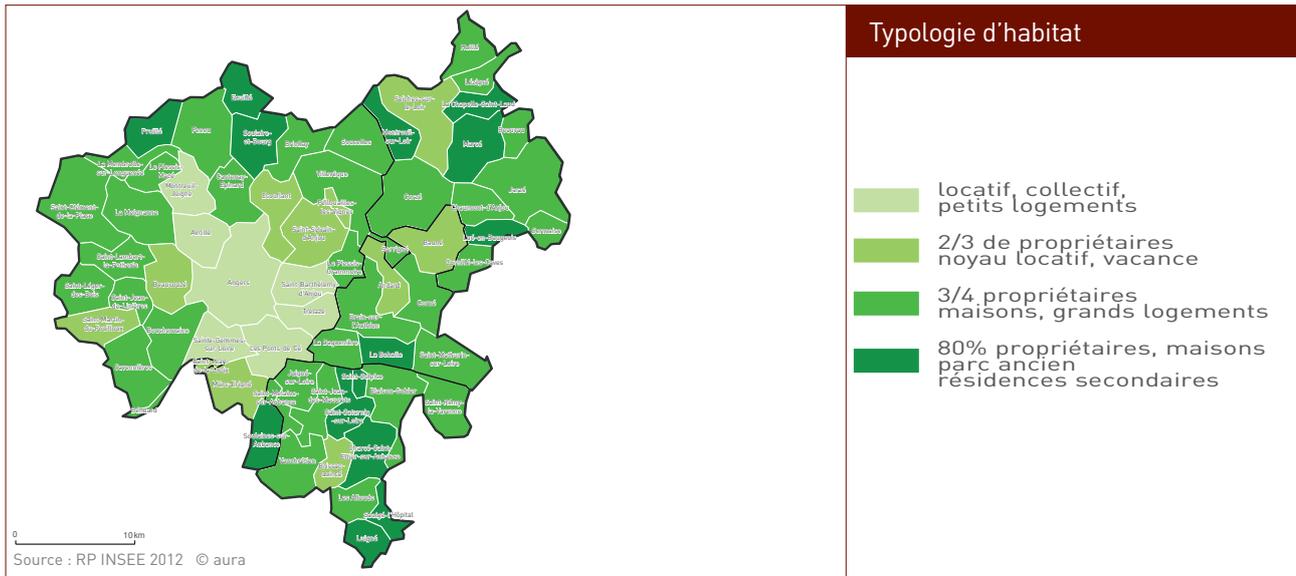
Aura. Source : INSEE RP2012 ; exploitation principale, caractéristiques comparées du parc de logements de 6 aires urbaines en 2012

- une vacance en progression depuis 2007 comme pour les autres aires urbaines mais le taux de vacance reste le 2e plus faible et témoigne d'une certaine pression sur le marché et/ou inadéquation de l'offre ;
- un parc ancien encore conséquent mais avec un niveau de confort en amélioration ;
- une production neuve entre 1991 et 2009 élevée, ainsi la part des logements achevés durant cette période est la plus élevée des aires urbaines de comparaison et atteste de la dynamique locale sur cette longue période (18 ans) ;
- le poids des propriétaires a progressé d'un point depuis 2007 mais reste le plus bas des six aires urbaines (proche de celui de l'AU de Caen) ;
- le poids du parc locatif social angevin s'est réduit de près d'un point entre 2007 et 2012 mais reste au-dessus de celui des six aires ; parallèlement, le poids du locatif privé est également élevé ;
- une forte proportion de petits logements (stable entre 2007 et 2012) au détriment des logements de type 3-4 ;
- un parc de résidences principales en individuel majoritaire comparable à celui des autres aires urbaines, à l'exception de ceux des aires urbaines du Mans et d'Orléans.

## Des parcs de logements spécialisés

Pour la grande majorité des communes, l'offre est limitée à un parc très spécialisé dans des logements individuels de grande taille en accession. Seules dix communes se distinguent avec moins de deux tiers de propriétaires et moins de 85% de maisons individuelles.

La part de propriétaires est la plus faible à Angers (à peine 32% en 2012, en augmentation d'un point depuis 2007), de même que celle du locatif privé aux dépens du locatif social. Hors Angers, la part des propriétaires baisse d'un point au profit du locatif public. Cependant, la part du locatif social est passée de 25,4% en 1999 à 23,8% en 2007 et 22,9% en 2012.



En deuxième ou troisième couronne, dans le sud et l'est du territoire, on comptabilise plus de trois quart de propriétaires. Cependant, quelques communes ou communes déléguées, notamment polarité, comme Brissac-Quincé, Seiches ou Andard se distinguent par leur part significative de locataires (public et/ou privé).

Pour l'accession à la propriété, le marché de seconde main joue un rôle majeur. Sur Angers Loire Métropole, un peu plus de 3 000 mutations immobilières ont été réalisées en moyenne chaque année entre 2007 et 2013. La moitié de ces reventes concernent des maisons, soit un volume trois fois plus élevé que celui de la production de maisons neuves.

A l'échelle du Pôle métropolitain, plus de 4 000 mutations de logements en moyenne par an ont été réalisées entre 2004 et 2006 (dont 56% en individuel), soit plus du double de la production neuve, dans les communes urbaines mais également rurales où des logements vacants et des résidences secondaires sont réinvestis (le Prêt à Taux Zéro (PTZ) ouvert à l'acquisition sans travaux entre 2005 et 2012 a favorisé l'accession dans l'ancien).

### Caractéristiques comparées du parc de logements en 2012

	Logements vacants	résidences principales							
		âge des résidences principales (av 2010)		Individuel	statut			Taille	
		ancien (<1946)	récent (91-2009)		propriété	locatif privé	locatif social	T1-T2	T5+
Maine-et-Loire	6,8%	26,8%	24,1%	70,2%	60,2%	22,1%	16,6%	14,8%	45%
SCoT Loire Angers	6,2%	20,1%	24,4%	49,3%	48,8%	27,2%	22,9%	23,2%	38%
	9 656	27 549	33 521	76 502	69 507	38 750	32 586	33 017	54 106

Aura. Source : INSEE RP 2012 chiffres clés - exploitation principale

L'offre locative, publique et privée, participe à l'attractivité du territoire et favorise la mobilité (15 000 emménagements par an). Elle est concentrée sur Angers et quelques communes de première couronne.

Le parc locatif privé est principalement composé de petits logements en collectif sur la ville centre (+1 400 T1/T2 entre 2007 et 2012) et des plus grands en individuel sur les autres communes. Le taux de rotation se situe autour de 30%, ce qui génère plus de 10 000 emménagements chaque année. La progression de l'offre de petits logements entre 2007 et 2012, principalement par la production neuve, participe à l'augmentation de la vacance de deux points sur la période (plus de rotation, parc ancien moins confortable délaissé).

L'offre locative sociale est, quant à elle, concentrée sur six communes (Angers, Trélazé, St-Barthélémy-d'Anjou, Les Ponts-de-Cé, Avrillé et Montreuil-Juigné) qui disposent en 2012 de 86,4% de l'offre (poids en baisse de plus de 2 points entre 2007 et 2012) pour 70% du total des résidences (baisse d'un point). Cette offre est particulièrement faible en Loire Aubance (à peine 350 logements et 5,3% des résidences principales), hormis à Brissac-Quincé.

## La rénovation urbaine

*Entre 2004 et 2014, le programme de rénovation urbaine d'Angers et Trélazé a concerné cinq quartiers (Roseaie, Belle-Beille/Patton-Beaussier, Grand-Pigeon, Verneau et Grand-Bellevue). Ces opérations qui prolongent les actions de la politique de la ville comprennent des réhabilitations, résidentialisations, démolitions et constructions de logements publics et privés. Parallèlement les actions sociales se sont poursuivies dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion sociale (CUCS) : santé, éducation, prévention, cadre de vie... En 2015, un nouveau programme de rénovation urbaine est engagé sur deux quartiers d'Angers, Vieux Belle-Beille et Monplaisir. Il s'inscrit dans le Contrat de ville unique (CVU) qui couvre 9 quartiers prioritaires sur Angers et Trélazé et vise à réinscrire les quartiers dans la dynamique de l'agglomération.*

A cette concentration du parc locatif social sont associées des caractéristiques spécifiques : plus de logements sociaux en collectif et dans l'ancien (60% des logements sociaux de ces six communes datent d'avant 1980, construits dans le cadre des Zones à Urbaniser en Priorité-ZUP, contre 14% pour les autres communes du SCoT). Depuis 2004, une grande partie du parc d'Angers et Trélazé bénéficie du programme de rénovation urbaine pour une plus grande diversité et une meilleure inscription dans la ville et dans le marché du logement.

L'offre locative sociale a généré un volume annuel d'entrants de 5 389 en 2014 avec la mise en service de nouvelles opérations. Le taux de rotation, qui oscille entre 12 et 13%, confère au parc locatif social un rôle primordial dans les mouvements résidentiels des ménages modestes et des familles (plus de logements T4 et plus, réponse à la mobilité professionnelle, décohabitation, séparation, partenariat avec les associations d'insertion...).

Concernant la taille des résidences principales, la part des grands logements est stable (38%), entre 2007 et 2012, alors que la part des grands ménages diminue. La taille moyenne des ménages passe de 2,20 à 2,13 personnes par ménage. Hors pôle centre, les communes proposent un parc composé à près de 61% de grands logements, T5 et plus (+ 1,2 points entre 2007 et 2012). Cette évolution reflète d'une part la construction de maisons destinées à des familles avec enfants et d'autre part le réinvestissement du parc ancien par des familles.

L'ensemble de ces caractéristiques génère des mouvements résidentiels :

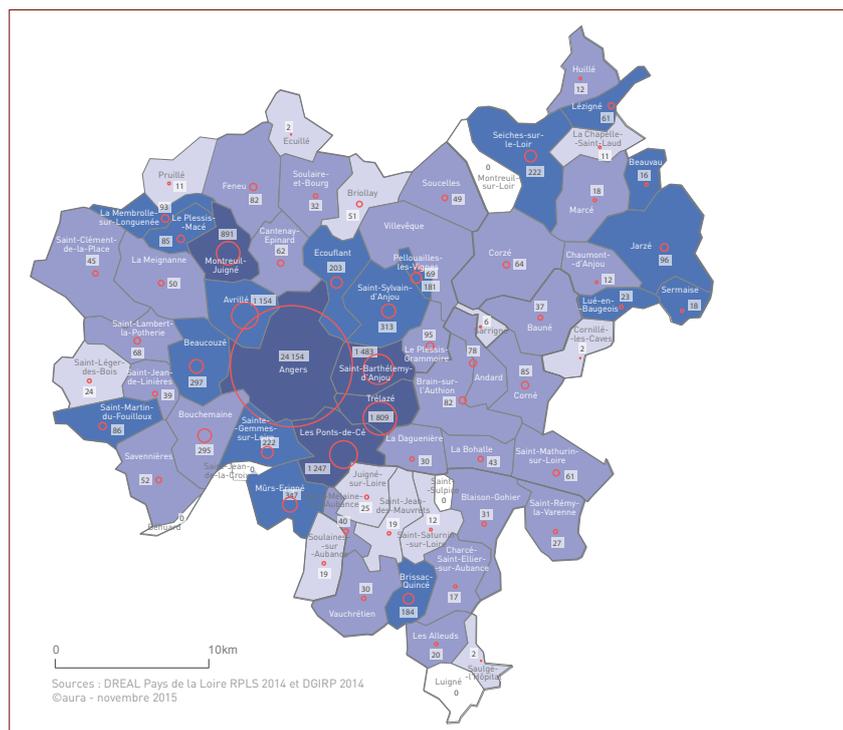
- centrifuges pour les familles accédantes à la propriété, les prix étant moins élevés au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'Angers ;
- centripètes pour les jeunes décohabitants, personnes âgées, ménages en instance de séparation et modestes... qui cherchent un logement en location

## Chiffre clés 2012

- un parc composé de 155 029 logements (+ 10 093 logements entre 2007 et 2012), soit 41,2% du département ;
- 142 520 résidences principales (+ 6 315 en 5 ans), soit 42% du département.

Source : RP INSEE

## Offre locative sociale



Nombre de logements locatifs sociaux



Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales



## Une production irrégulière et en décalage avec les besoins

Depuis le début des années 90, la production de logements sur le périmètre du SCoT suit des mouvements erratiques qui montrent l'importance de l'influence des dispositifs nationaux en faveur de l'habitat dans les territoires (investissement locatif, accession sociale, locatif social, réhabilitation,...). Ces mouvements concernent essentiellement le collectif tandis que la production de logements individuels (purs et groupés) est plus régulière. Entre 1993 et 2007, 950 maisons sont produites en moyenne chaque année et autour de 700 par an sur les deux périodes 1990-92 et 2008-2014.

Entre 1993 et 1999, la production est soutenue (2 150 logements par an), notamment dans la Communauté urbaine qui connaît une accélération liée en grande partie à la production de collectifs à Angers avec le dispositif Périssol répondant aux besoins de la démographie étudiante. Sur les trois autres territoires, la production est moins soutenue, témoignant sans doute d'une volonté des communes de prendre la mesure du développement antérieur.

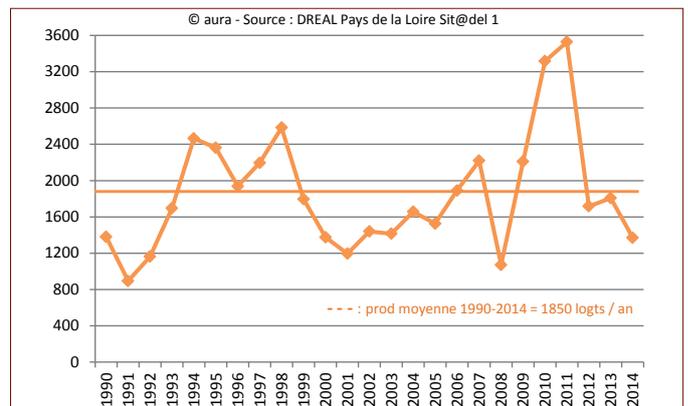
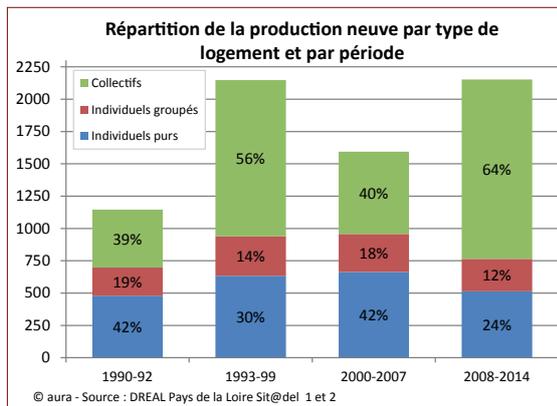
Entre 2000 et 2007, la production neuve connaît un net ralentissement (1 590 logements par an), lié à la diminution de la production à Angers. L'année 2001 représente pour la ville le plus bas niveau de construction atteint depuis 1990 : 59% de la production neuve entre 1993 et 1999 se situent sur Angers, 30% entre 2000 et 2007.

Durant la période 2008-2014, 2 145 logements sont produits en moyenne par an avec des années creuses marquées par la crise immobilière de 2008 à 2009 et la crise économique à partir de 2012. Les années exceptionnelles 2010 et 2011 tiennent aux différents dispositifs (effets des plans de cohésion sociale 2005-2009, de relance de l'économie 2008-2009, PTZ sans condition de ressources en 2011) et par les reconstructions engagées au titre du PRU. Sur cette période, la reprise concerne uniquement la communauté urbaine, aussi bien en collectif qu'en individuel, avec la mise en oeuvre du Programme local de l'habitat. La production est ralentie sur les communautés de communes et la commune nouvelle (cf. carte indice de construction 2008-2014).

Mais cette production et le marché immobilier sont en décalage avec les besoins des ménages en place (vieillesse, décohabitation) et à venir (attractivité du territoire) ainsi qu'avec les capacités des ménages. Tandis que les ménages sont de plus en plus nombreux et aux moyens modestes (petits revenus, montée du nombre de bénéficiaires des minima sociaux, jeunes actifs en situation d'emploi précaire...), on observe à la fois des loyers élevés dans le parc privé (malgré une légère baisse récente), une stabilisation des prix des logements d'occasion et des logements neufs à des prix encore élevés sur Angers Loire Métropole (quelques opérations de logements abordables), tandis que la production s'atténue dans les communautés de communes et la commune nouvelle Loire-Authion.

La production est trop spécifique selon les territoires : petits logements pour investisseurs sur le cœur, maisons en accession en périurbain.

## Evolution de la production de logements



## Une périurbanisation de faible densité et aux impacts mal maîtrisés

L'insuffisance de la production de logements depuis les années 2000 dans la Communauté urbaine a contribué à repousser les ménages en périphérie - largement au-delà du SCoT - le long des axes de circulation. La périurbanisation s'est poursuivie à l'ouest, au nord-est et au sud du pôle centre. La diffusion de la production neuve sur des communes de plus en plus éloignées du pôle urbain se fait principalement sous forme de maisons individuelles, sur des parcelles d'autant plus importantes que l'on s'éloigne : 754 ha ont été consommés pour le résidentiel (logements et espaces associés, équipements) entre 2005 et 2015.

La consommation de foncier par des opérations de logements individuels reste importante même si la taille des parcelles a largement diminué depuis 2008. L'analyse des permis de construire montre pour :

- les individuels purs : parcelle de 1 810m<sup>2</sup> entre 2000 et 2007 et 1 068 m<sup>2</sup>entre 2008 et 2014 ;
- les permis groupés (article R-431-24 du Code de l'Urbanisme -construction de plusieurs bâtiments sur le même terrain) : surface terrain de 1 054m<sup>2</sup> par maison entre 2000 et 2007 et 546 m<sup>2</sup>entre 2008 et 2014.

La baisse de la taille des parcelles pose la question de l'intimité du logement. Les règlements dans les documents d'urbanisme doivent évoluer pour offrir des qualités d'habiter adaptés aux différents contextes résidentiels.

Ce développement du centre vers la périphérie s'accompagne aussi d'une déconnexion croissante entre la localisation de l'emploi (essentiellement dans le cœur d'Angers Loire Métropole même si, avec le développement résidentiel, quelques emplois de service se créent), des grands équipements et services et la localisation résidentielle. Cela entraîne des déplacements quotidiens de plus en plus longs et coûteux entre domicile et lieu de travail ou lieu de consommation. Une intensification des trafics routiers est observée, notamment sur quelques axes comme la D74, D775, D748 et D347, qui permettent notamment de relier le pôle centre aux territoires et pôles extérieurs au Pôle métropolitain.

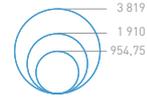
Les communes rencontrent aussi des difficultés pour contrôler le rythme et le type d'urbanisation menés par les opérateurs privés ; les outils de maîtrise foncière existants (PLU, droit de préemption urbain, ZAD) ne sont pas toujours utilisés et il n'existe pas aujourd'hui de politique commune et cohérente sur le territoire en matière foncière. Cependant, certaines communes s'efforcent de réduire la taille des parcelles, de combiner des tailles différentes et d'« optimiser » les rares terrains restants, notamment celles contraintes par des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Enfin, nombreuses sont les communes, notamment au sud Loire et au nord-est, qui mesurent les besoins induits par une arrivée importante et rapide de population en termes d'équipements et de services, ainsi que l'impact sur la qualité de leur cadre de vie, et notamment de leurs paysages. Cette prise de conscience est amplifiée par les évolutions démographiques des populations installées depuis une dizaine d'années et le ralentissement récent de la production de logements, qui se traduit pour les petites communes par une moindre utilisation des équipements construits au cours des années 2000.

## Indice de construction 2000-2007



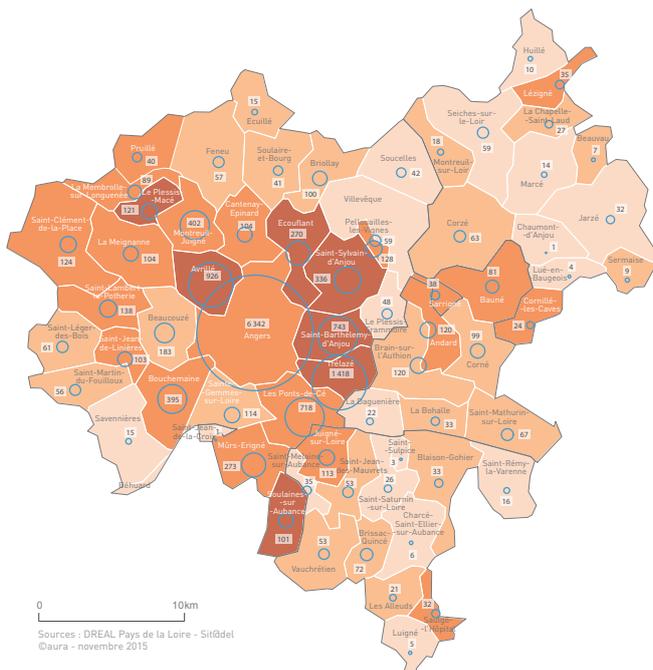
Nombre de logts commencés entre 2000-2007



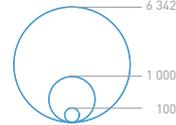
Nombre de logements commencés pour 1000hab. par an



## Indice de construction 2008-2014



Nombre de logts commencés entre 2008-2014



Nombre de logements commencés pour 1000 hab. par an



## Objectifs du Programme d'orientations et d'actions du PLUi d'Angers Loire Métropole (POA habitat)

Les objectifs du POA visent à :

- favoriser la poursuite du développement économique (répondre aux besoins en logements des actifs),
- offrir une gamme diversifiée de logements pour répondre à tous les besoins (y compris ceux des ménages les plus fragiles) sur l'ensemble du territoire communautaire,
- maintenir un cadre de vie de qualité (limiter la consommation foncière, améliorer et adapter le parc existant),
- s'inscrire dans un mode d'organisation multipolaire du territoire (recentrer le développement de l'offre de logements, limiter les déplacements, organiser l'offre de services et équipements...).

## 02.3 DYNAMIQUES URBAINES ET SOCIALES

# Le maillage des services et équipements publics

Le maillage actuel des services et équipements est confronté aux évolutions démographiques et socio-économiques (déplacements, flexibilité des horaires, pratiques de consommation, temps de loisirs, transformation des modes de vie) mais aussi aux capacités financières des communes. Les services et équipements liés à la jeunesse, aux apprentissages et au vieillissement de la population, exerçant une attractivité pluri-communale, représentent un enjeu de développement et de gestion particulier.

## Les équipements liés à la jeunesse et aux apprentissages

L'offre en structures d'accueil petite enfance est concentrée sur la ville centre. La ville d'Angers rassemble en effet plus de 1 800 places sur les 2 662 que compte le Pôle métropolitain Loire Angers. L'offre s'est étoffée sur les trois autres territoires qui ont acquis la compétence petite enfance : des établissements multi-accueil ont été créés à Brissac-Quincé, Brain-sur-l'Authion, Seiches-sur-le-Loir ou encore à Lézigné. Le départ en retraite massif d'assistantes maternelles qui jouent un rôle très important et complémentaire aux établissements d'accueil pourrait cependant poser problème dans certains territoires dans les dix ans à venir.

Nombre de places offertes par les établissements d'accueil du jeune enfant	
	Nombre de places
Angers Loire Métropole	2502
dont Angers	1802
CC du Loir	68
Commune Loire-Authion	30
CC Loire Aubance	62
Total	2662

Source : aura- juin 2014 © aura

Le Pôle métropolitain Loire Angers a vu ses effectifs scolaires en premier degré diminuer de près de 3% ces 10 dernières années. Cette diminution des effectifs publics et privés cumulés est particulièrement observable à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Au sein de chaque intercommunalité, certaines communes ou communes déléguées, peuvent être confrontées à une baisse des effectifs.

Effectif scolaires	2003	2014
	Effectif Public/Privé	Effectif Public/Privé
CA Angers Loire Métropole	28038	26655
dont Angers	14494	13621
Commune Loire-Authion	1691	1686
CC du Loir	866	1280
CC Loire Aubance	1867	1892
Pôle Métropolitain Loire Angers	32462	31513

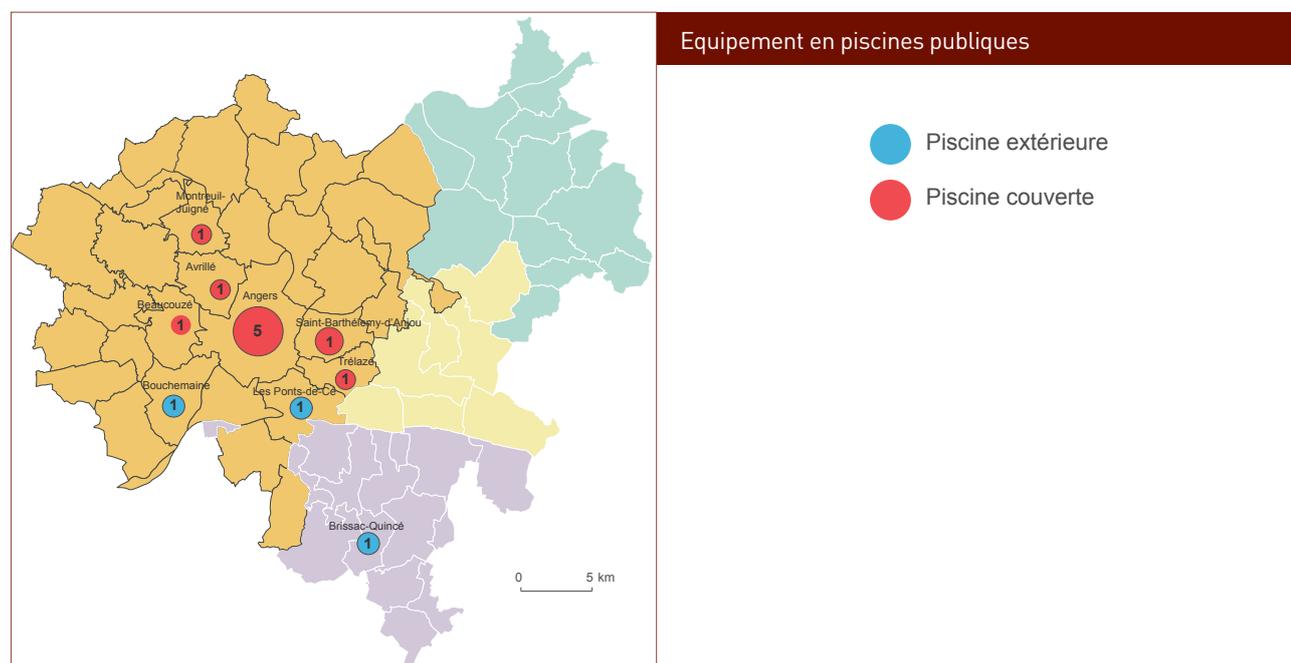
Source : aura, CNAF, MTEAJE 2014

Le départ des familles avec jeunes enfants en deuxième et troisième couronnes provoque en effet une sous utilisation des équipements scolaires, dans les communes les plus urbaines du SCoT. Les besoins tendent à s'accroître dans les communes rurales où la construction se diffuse.

Ce phénomène s'observe aussi pour le second degré : certains collèges sont au maximum de leur capacité d'accueil dans les communes périurbaines quand, au contraire, dans la ville centre, d'autres collèges à forte capacité sont sous-utilisés. Des évolutions de sectorisations tout comme des travaux d'extensions sont en cours afin de prendre en compte ce phénomène.

En matière de sports et loisirs, les équipements rares sont concentrés sur Angers et les communes de première couronne. Leur présence sur le reste du territoire reste très limitée. Cela pose problème pour les équipements liés aux apprentissages, à l'image des piscines couvertes compte tenu des besoins de la population, en particulier scolaire.

Les investissements récents des collectivités en matière de sports et loisirs (complexe sportif, salle multisports) permettent d'étoffer l'offre avec des disciplines praticables de plus en plus diversifiées.



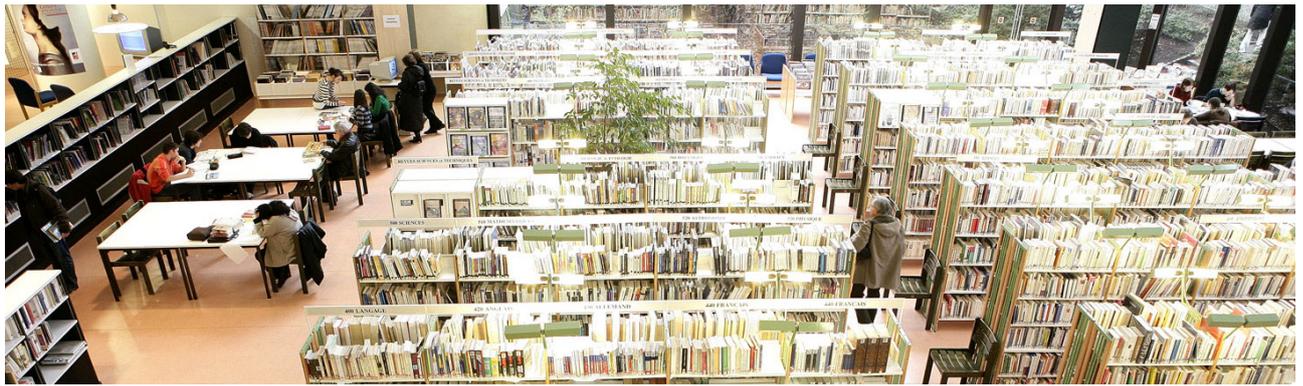
Source : base RES, ministère des sports - juin 2014 © aura

## Une offre culturelle riche, diversifiée et concentrée au cœur d'Angers Loire Métropole

L'offre culturelle est riche, variée et essentiellement concentrée sur Angers et quelques communes de première couronne. Les manifestations organisées à Angers sont nombreuses, portant sur différents modes d'expression : le théâtre et les spectacles de rue (Festival d'Anjou, Les Accroche-cœurs), le cinéma (Premiers Plans, Cinémas d'Afrique), la musique (Tempo Rives, Bouche à Oreille (Bouchemaine), Lévitiation France). Certaines de ces manifestations sont très fréquentées et sont reconnues au niveau national.

Les programmations sont elles aussi variées. L'offre en matière de spectacles vivants est abondante à Angers où se concentrent de nombreux acteurs et de grandes institutions culturels jouissant d'une renommée nationale<sup>1</sup>. L'ouverture du théâtre le Quai à Angers, au printemps 2007, mais aussi d'Aréna Loire à Trélazé en 2013 renforce l'armature des équipements et accroît le rayonnement culturel.

<sup>1</sup>- Conservatoire à rayonnement régional d'Angers, Angers Nantes Opéra, Nouveau Théâtre d'Angers (NTA), Centre National de Danse Contemporaine (CNDC), Orchestre National des Pays de la Loire, Ecole Supérieure des Beaux-Arts, Compagnie Jo Bithume, Galerie Sonore...



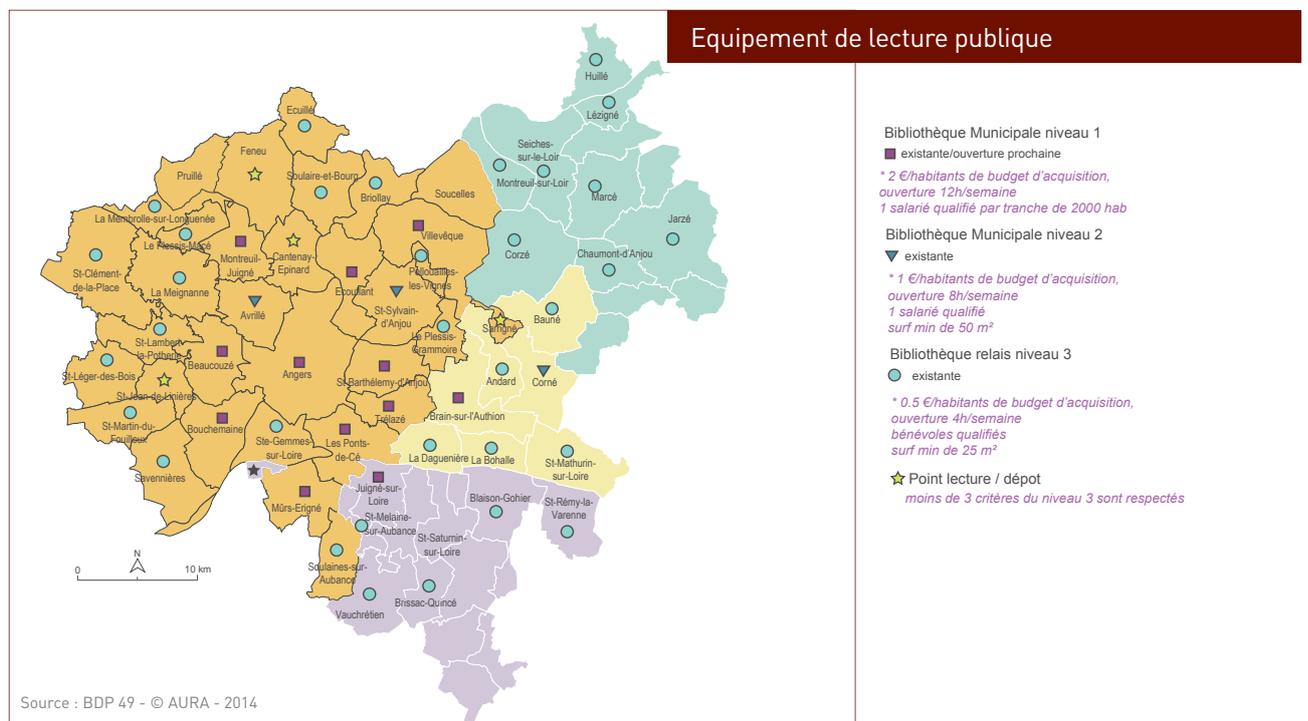
### Accès à l'offre de lecture

Crédit photo : aura

Les communes de l'est d'Angers Loire Métropole sont bien dotées en équipements de spectacles, même si la programmation artistique recouvre une réalité bien différente selon les lieux. Hors Communauté urbaine, l'offre proposée dans les salles de spectacles<sup>2</sup> ou multifonctions<sup>3</sup> se limite à un rayonnement local.

L'abondance des équipements de lecture publique dissimule une grande variété de situations et d'accès à un service de qualité pour les usagers. L'offre de la ville centre est riche et irrigue bien au-delà des limites communales. Celle des communes de première couronne est aussi importante grâce à des équipements anciens ou récents (bibliothèque / médiathèque de niveau 1 à Beaucouzé, Trélazé, aux Ponts-de-Cé, à Bouchemaine, Ecoflant ou encore à Saint-Barthélemy-d'Anjou).

Cependant, cette nouvelle offre illustre la prédominance de logiques d'implantation communale. Les équipements de lecture publique sont en effet moins fréquents sur les territoires plus ruraux hors agglomération où les bibliothèques relais sont prédominantes. C'est particulièrement le cas dans le secteur nord-est où l'accès à la lecture est plus difficile.



2 - Une salle de spectacles est une salle à vocation unique disposant d'une cage scénique et de l'équipement technique nécessaire à une installation de qualité professionnelle.

3 - Une salle multifonctions est une salle dont la vocation culturelle n'est pas l'unique objet

Niveau 1 : salle dont la vocation culturelle est secondaire voire périphérique

Niveau 2 : salle avec une prise en compte équilibrée entre diffusion de spectacles et des activités de loisirs

Niveau 3 : salle souple dans sa destination mais comportant l'essentiel des dispositifs propres à une salle de spectacles.

## L'hébergement des personnes âgées : une évolution nécessaire

Le territoire est relativement bien couvert en logements et hébergements pour personnes âgées. En terme d'accueil, il concentre 36% de la capacité du département. Cependant, la population âgée de 75 ans et plus (26 900 personnes en 2012) a progressé plus rapidement dans le territoire du SCoT qu'à l'échelle du département. En 2012, les personnes de 75 ans et plus du SCoT Loire Angers représentent 36,4% de celles du département contre 35,9% en 1999.

Avec près de 4 600 places d'hébergement permanent, le taux d'hébergement<sup>1</sup> est de 17,0 pour le SCoT Loire Angers contre 17,5 pour le Maine et Loire.

Capacités d'accueil pour personnes âgées (nombre de places)								
	EHPAD publics	EHPAD privés	Foyers logt public	Résidences privées	maisons de retraite hospitalières	congrégations religieuses	Total capacités accueil	dont accueil temporaire, soins adaptés et plateforme aidants
SCoT Loire Angers	762	1 922	1 111	342	447	134	4 718	139
Maine et Loire	3 163	4 631	2 161	632	2 370	154	13 111	188
Poids du SCoT	24,1%	41,5%	51,4%	54,1%	18,9%	87,0%	36,0%	73,9%

© aura - sources : DRESS - Fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS - base 2015

Parallèlement au développement de l'offre d'hébergement spécifique, l'amélioration de l'offre existante est en cours pour mieux répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées (augmentation du nombre de personnes dépendantes). Au delà de l'offre spécifique, le souhait majoritaire de maintien à domicile nécessite un développement des relations entre les équipements et les services avec une couverture territoriale des services pour un meilleur accès des personnes, comme les Services de soins infirmiers à domicile (SSIADPA) ou les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC). Ainsi en Loire-Authion, le vieillissement est intégré dans les compétences de la Commune nouvelle depuis le 1er avril 2015. L'objectif est de répondre aux attentes des habitants et de travailler à l'échelle communautaire avec les acteurs locaux (associations et clubs de retraités, CCAS, MSA (Mutualité Sociale Agricole), bailleurs sociaux, CLIC (créé depuis 2002).

Du maintien à domicile jusqu'à la prise en charge complète, la répartition et diversité de l'offre ainsi qu'une spécialisation des structures sont à améliorer en lien avec le secteur associatif et les professionnels. De tels dispositifs se mettent en place, à l'instar de l'association Passâge qui aide au parcours résidentiel pour les personnes du troisième âge à Angers.

## Vers une réorganisation du maillage face aux nouvelles demandes

Le rythme d'urbanisation des dernières années a un impact direct sur la gestion des équipements par les collectivités. De nouveaux besoins en équipements sont générés, des pics d'utilisation sont mal perçus par les populations, mais leur pérennité à long terme n'est pas assurée.

Les pratiques et besoins évoluent vite : certains équipements ne sont plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui, les demandes exprimées par les nouveaux ruraux sont souvent celles d'équipements urbains que les communes n'ont pas les moyens de satisfaire. Parallèlement, la domiciliation n'entraîne pas toujours l'utilisation des services et équipements de la commune. La qualité de l'offre, les différents déplacements quotidiens conduisent les habitants à des pratiques nomades.

Dans un souci d'efficacité, de qualité du service rendu aux habitants et dans le cadre des fonctionnements en réseau accentuant le développement des technologies de l'information et de la communication, une réorganisation des missions de certains opérateurs publics est en cours.

Ces réorganisations des réseaux apportent un maillage territorial différent pour maîtriser et assurer au plus grand nombre l'accès aux services mais aussi pour maîtriser les dépenses publiques. La dématérialisation entreprise par de nombreux services (comme le Trésor public, la CAF ou la CPAM) exige d'accompagner les populations afin de garantir l'équipement, la formation et l'accès à Internet au plus grand nombre.

<sup>1</sup>- Taux hébergement = nombre de places en EHPAD, EHPAA et foyers logement pour 100 personnes de 75 ans et plus

## Une offre de soins à consolider

Le niveau d'équipements du Pôle métropolitain Loire Angers pour les soins de premier recours est satisfaisante (hormis pour les soins dentaires) mais la dispersion de l'offre de soins sur plusieurs communes complexifie l'accès pour les habitants.

Sur le Pôle métropolitain Loire Angers, certaines disparités sont observées concernant la localisation des médecins généralistes libéraux. Sur l'agglomération d'Angers et la Communauté de communes Loire Aubance, la densité de médecins généralistes est la plus haute (densité > 107,3 médecins pour 100 000 habitants). À l'inverse, sur les Communautés de communes du Loir et et la commune nouvelle Loire Authion, la densité est la plus basse (densité < 83,1 médecins pour 100 000 habitants).

Même en l'absence de moyens dédiés, des communes et intercommunalités se sont résolument engagées dans l'accompagnement de nouveaux modes de regroupements professionnels, maison de santé pluridisciplinaire; maison médicale de garde : Angers (direction «santé publique» pour développer des actions de prévention et ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin en 2013) ; Trélazé (projet local de santé) ; Communauté de Communes du Loir (maison médicale de garde à Seiches-sur-le-Loir) : Pellouailles-les-Vignes (Maison de la santé) et Ecoflant (avec bientôt une maison de santé pluridisciplinaire), etc. L'ouverture d'une pharmacie, par transfert ou création, n'étant possible que dans les communes de plus 2 500 habitants, le développement des regroupements dans les polarités est à favoriser .

L'offre de soins de premier recours s'appuie également sur le CHU et les cliniques, qui constituent également des établissements de recours pour les établissements de santé privés et publics du Maine-et-Loire et des départements voisins.

## Une offre diversifiée et complémentaire

Des indicateurs permettent de caractériser le niveau de rayonnement de chaque type de services et d'équipements. Ils traduisent l'échelle territoriale à laquelle le service est rendu :

- échelle de proximité (communes, communes déléguées, quartiers pour Angers) ;
- de bassin de vie de proximité<sup>1</sup> (supracommunal) ;
- de bassin de vie (aire urbaine) ;
- métropolitaine (au-delà de l'aire urbaine).

Les communes de première couronne de plus de 6 500 habitants ainsi que les pôles extérieurs au périmètre du SCoT ont une très bonne couverture : la palette de services et d'équipements est complète et diversifiée. Certaines communes de deuxième couronne, Brissac-Quincé, Seiches-sur-le-Loir ou des pôles ruraux extérieurs ont un bon taux d'équipements, avec une offre qui reste à consolider et à diversifier

### La concordance des temps : un défi pour l'amélioration de la qualité de la vie.

(contribution du conseil de développement en 2006)

*Face à l'évolution et à l'accélération des rythmes et des modes de vie, il est nécessaire de retrouver la maîtrise du temps pour une meilleure articulation des temps sociaux, pour participer à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne, au progrès économique et au maintien d'une certaine cohésion sociale pour les habitants.*

*Cinq leviers d'actions sont proposés : créer une « Agence des temps » ; éduquer pour agir sur les comportements et favoriser des changements d'habitudes au regard des horaires, des modes de déplacements ; mettre en œuvre un aménagement multipolaire du territoire favorisant le développement de services sur des pôles urbains intermédiaires, développer les transports en commun et les modes de déplacement doux ; développer l'accès aux outils technologiques permettant une meilleure gestion du temps ; expérimenter des solutions.*

<sup>1</sup> - Les services et équipements de bassin de vie concernent les structures d'accueil petite enfance, collège, lycée, centre de loisirs, complexe sportif, piscine couverte, bibliothèque de niveau 1 et 2, cybercentre, salle de spectacle et multifonction, école de musique, hébergement pour personnes âgées, bureau de poste, supermarché, relais, mission locale, service de sécurité et d'urgence, hôtel-restaurant, praticien de santé, établissement de soins pluridisciplinaires et hôpital local existants ou en cours de construction.

# Synthèse

## Dynamiques urbaines et sociales

Les mouvements démographiques locaux suivent les tendances nationales de vieillissement et de desserrement (baisse de la taille moyenne des ménages). Ainsi, le territoire est confronté à diverses évolutions sociales :

- l'avancée en âge des générations nombreuses d'après-guerre aujourd'hui à l'aube de la retraite ;
- l'allongement de la durée de vie et le maintien à domicile des personnes âgées ;
- la plus grande propension des personnes à vivre seules ;
- l'augmentation du nombre de ménages.

Les tendances actuelles du marché ainsi que la production récente trop spécialisée renforcent les ségrégations sociales et générationnelles et mettent en péril la pérennité des équipements. Des évolutions récentes en terme de densité, s'inscrivent dans le sens d'une utilisation plus économe du foncier. La poursuite de cet objectif doit se conjuguer avec le désir d'intimité fortement exprimé et la qualité des espaces publics.

Les mouvements démographiques se traduisent par des besoins en logements diversifiés qui ne sont pas satisfaits aujourd'hui sur les différents territoires du SCoT. La poursuite d'une construction soutenue de logements avec des produits diversifiés en type (individuel/intermédiaire/collectif), coût, taille (petits et grands logements) et statut d'occupation (accession/location/hébergement), selon la localisation, est nécessaire de façon à répondre aux besoins des habitants et favoriser l'attractivité du territoire pour toutes les populations.

Enfin, l'évolution de la structure de la population et des modes de vie interroge sur l'adaptation des services et équipements aux nouveaux besoins des habitants. Garantir la qualité, la pérennité et l'accessibilité des services et des équipements à tous passe aussi par une réflexion sur une localisation et une gestion optimisée : mutualisation des moyens, mise en réseaux, constitution ou élargissement de partenariats.



# 03 DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

### 03.1 DYNAMIQUES ECONOMIQUES

# Un rayonnement du territoire à plusieurs échelles

La visibilité aux échelles régionale, nationale, européenne sinon internationale est indispensable dans un contexte de concurrence accrue, pour assurer l'attractivité et la compétitivité du territoire, auprès aussi bien des entreprises et des investisseurs que des populations et des projets.

Le rayonnement externe du territoire passe par la reconnaissance d'atouts ou de forces spécifiques, sa capacité à s'inscrire dans des réseaux de coopération nationaux et internationaux susceptibles de générer du développement stratégique.

## Un territoire aux marges de l'Europe

Le territoire angevin, comme l'ensemble des régions de l'ouest de la France, est **situé à l'écart des zones européennes majeures de développement**. C'est le lot de l'ensemble des régions de l'arc atlantique qui ont engagé, il y a vingt ans, des réflexions et coopérations communes pour renforcer leur compétitivité et attractivité.

Eloignée du cœur économique de l'Europe, n'exerçant pas de fonction politique et administrative susceptible de générer un volant permanent d'affaires internationales, à l'écart des grands flux de marchandises, Angers souffre d'une certaine **absence de visibilité à l'échelle nationale, européenne et internationale**. Ce caractère excentré est toutefois atténué par une position au sein d'espaces de développement dynamiques ainsi qu'une bonne desserte routière et ferroviaire.



Angers dans l'Europe

## Un rôle notable dans le maillage urbain du grand Ouest

La région angevine, au cœur du grand Ouest, se situe entre l'aire d'influence du Bassin parisien, de la façade Atlantique et de la vallée de la Loire. Elle se positionne comme un **territoire structurant du grand Ouest**. Son développement s'effectue en référence à des systèmes territoriaux qui s'élargissent et dont l'organisation se renouvelle. L'attractivité du territoire s'affirme dans ces dynamiques de développement qui se renforcent.

L'analyse comparative des villes européennes réalisée en 2003 par la DATAR classe l'**aire urbaine angevine au 85<sup>e</sup> rang européen**, parmi les villes d'importance nationale affirmée. Son rayonnement est, comme de nombreuses villes françaises, supérieur à son poids démographique. Il présente un **dynamisme certain dans les domaines universitaire et culturel, mais marque des faiblesses dans les fonctions de commandement économique** (grands groupes, places financières...) et une faible accessibilité internationale (Angers Loire Aéroport n'était pas ouvert). A noter un bon niveau de spécialisation dans un domaine particulier : celui de l'organisation de foires et de salons internationaux. Dans le grand Ouest, Rennes et Brest sont classées dans la même catégorie, seule Nantes est une « grande ville à potentiel européen ».

Toujours d'actualité, l'audit urbain réalisé par Eurostat en 2014 permet d'affiner cette vision des villes des Pays-de-la-Loire à l'échelle européenne. Angers comparée à 121 autres agglomérations de l'Union Européenne de même taille se distingue par : une population plus jeune, un urbanisme peu dense et de grands logements, des revenus plus élevés, mais un taux d'activité plus faible, un plus fort recours aux déplacements motorisés et des trajets moins longs pour se rendre au travail qu'en moyenne dans les autres villes européennes.

Le territoire profite de la **proximité du Bassin parisien**, notamment des décentralisations et de la proximité des services de niveau international, en offrant de nombreux atouts (accès à l'international grâce aux aéroports parisiens, aux services de la capitale) sans subir les contraintes de la vie parisienne.

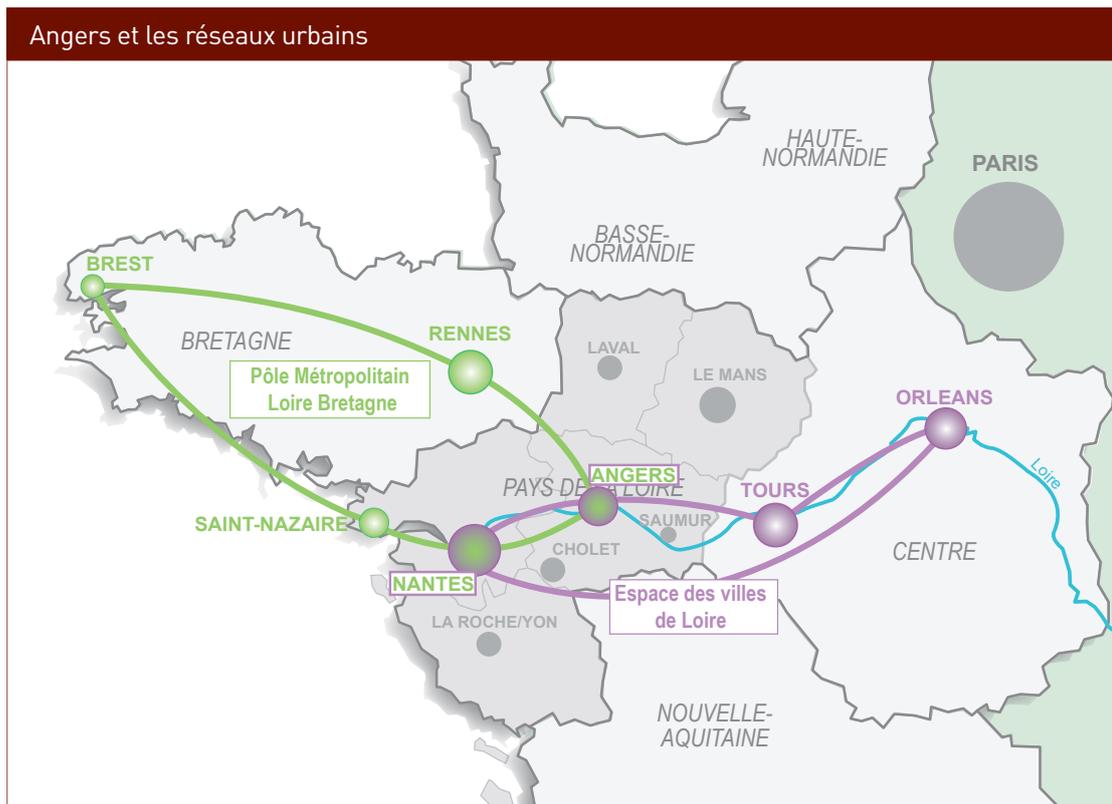
Sa place entre le Bassin parisien et l'Atlantique lui confère un **rôle d'interface**. Sa situation centrale dans la région (axe Nantes-Angers-Le Mans) et sur l'axe ligérien (Nantes-Angers-Tours-Orléans) a longtemps valu à Angers des fonctions régionales, captées aujourd'hui par Nantes.

Au sein d'un grand Ouest doté d'un tissu urbain dense et structuré, des relations privilégiées se sont tissées entre les différentes agglomérations. Les acteurs économiques angevins sont associés à un **grand nombre de réseaux**, en particulier dans le domaine du végétal, de l'électronique, du tourisme et de la culture, mais le territoire n'est que très rarement le siège de ces réseaux localisés principalement à Rennes ou Nantes. **Les actions publiques de mise en réseau** s'intensifient notamment autour de l'axe ligérien. Le territoire angevin dispose d'une nouvelle opportunité de développement lié à la valorisation du Val de Loire. Les villes développent des échanges sur plusieurs thèmes (accessibilité intra-Loire, périurbanisation et agriculture, valorisation du patrimoine et des paysages), les relations avec Tours et les villes ligériennes sont ainsi consolidées.

Dans le cadre de l'appel à projets sur la coopération métropolitaine de la DATAR, Angers a décidé de s'associer avec quatre autres métropoles de l'Ouest (Nantes, Saint-Nazaire, Rennes, Brest) au sein du **Pôle métropolitain Loire Bretagne** (PMLB) afin de hisser son rayonnement métropolitain au rang européen. La coopération se voit ainsi renforcée autour d'un projet qui impliquera des adaptations dans chaque agglomération pour valoriser les fonctions métropolitaines : en organisant des complémentarités (universités et recherche, pôles d'affaires, logistique, pôles santé, promotion à l'international et salons), en améliorant les fonctionnements en réseau, en renforçant les relations et l'accessibilité de ville à ville.

## Un rayonnement au sein du département

Si les fonctions administrative, universitaire et hospitalière d'Angers irriguent bien souvent au-delà des limites du Maine-et-Loire, sa place de territoire central est liée à son rôle de préfecture départementale. Le territoire constitue le principal espace de dynamisme du département et l'aire urbaine d'Angers « tire » l'ensemble du département par son développement. Angers entretient avec Cholet et Saumur des relations notables avec pourtant des marges de progrès intéressantes dans certains domaines. Les voies de communication, aussi bien routières que ferrées, entre les trois pôles urbains du département sont aujourd'hui performantes et les axes de coopération se développent : potentiels économiques très diversifiés, patrimoines culturels et touristiques complémentaires notamment le long de la Loire. D'autre part, autour du périmètre SCoT, une dizaine de **pôles ruraux bien équipés maillent le territoire** et jouent un rôle important de relais entre le pôle urbain et des territoires ruraux extrêmement divers.



Population des pôles urbains de Maine-et-Loire en 2012

	Population 2012	Emplois 2012
Angers	149 017	81 534
Cholet	54 181	34 967
Saumur	27 523	15 405
<b>Pôle métropolitain Loire Angers</b>	<b>313 977</b>	<b>144 785</b>
<b>Maine-et-Loire</b>	<b>795 557</b>	<b>324 509</b>

Aura. Source : INSEE RP 2012 exploitation principale - habitants de la ville centre

## Une image du territoire équivoque

Même si le territoire bénéficie d'une très bonne image au niveau local, Angers est peu connue. Son image, peu valorisée au niveau national et peu existante au niveau international, est trop souvent associée à celle de la douceur « angevine » : douceur climatique, **douceur de vivre...**

Cette image est **ambivalente** : même si elle témoigne d'une grande qualité de vie pour les populations et les entreprises, elle ne doit pas être associée à un manque de dynamisme qui risque de nuire à l'attractivité du territoire.

L'enjeu est bien de la rendre véritablement positive et visible à l'échelle nationale comme internationale mais aussi de l'associer aux valeurs du **développement durable**.

## 03.2 DYNAMIQUES ECONOMIQUES

# Les moteurs du développement économique local

Depuis les années 1970, l'économie angevine a progressivement évolué vers une économie tertiaire aujourd'hui largement majoritaire. L'agriculture est encore très présente notamment grâce aux cultures spécialisées. Les activités industrielles, pour beaucoup issues des décentralisations des années soixante et soixante-dix, ont subi de fortes restructurations et sont plus que jamais en pleine mutation.

Les emplois tertiaires, publics et privés, occupent aujourd'hui trois actifs sur quatre. Le contexte global de la mondialisation entraîne des restructurations profondes dans l'ensemble des activités avec d'importantes implications territoriales et sociales. Par ailleurs, la décentralisation s'est manifestée depuis les années quatre-vingt par l'affirmation du niveau régional pour le tissu administratif et tertiaire.

## Une économie productive en recul

Répartition des emplois par secteur				
	1999	2007	2012	Evolution 1990/2006
<b>Primaire</b>	4 558	3 728	3 443	-24%
<b>Secondaire</b>	26 402	26 953	25 064	-5%
<b>Tertiaire</b>	94 578	112 319	116 207	+23%
<b>Total</b>	<b>125 538</b>	<b>143 001</b>	<b>144 714</b>	<b>+15%</b>

Aura. Source : INSEE, RP 2006, au lieu de travail exploitation complémentaire

NB : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les modes de prise en compte de l'activité à temps partiel peuvent surestimer l'évolution enregistrée entre 1999 et 2006.

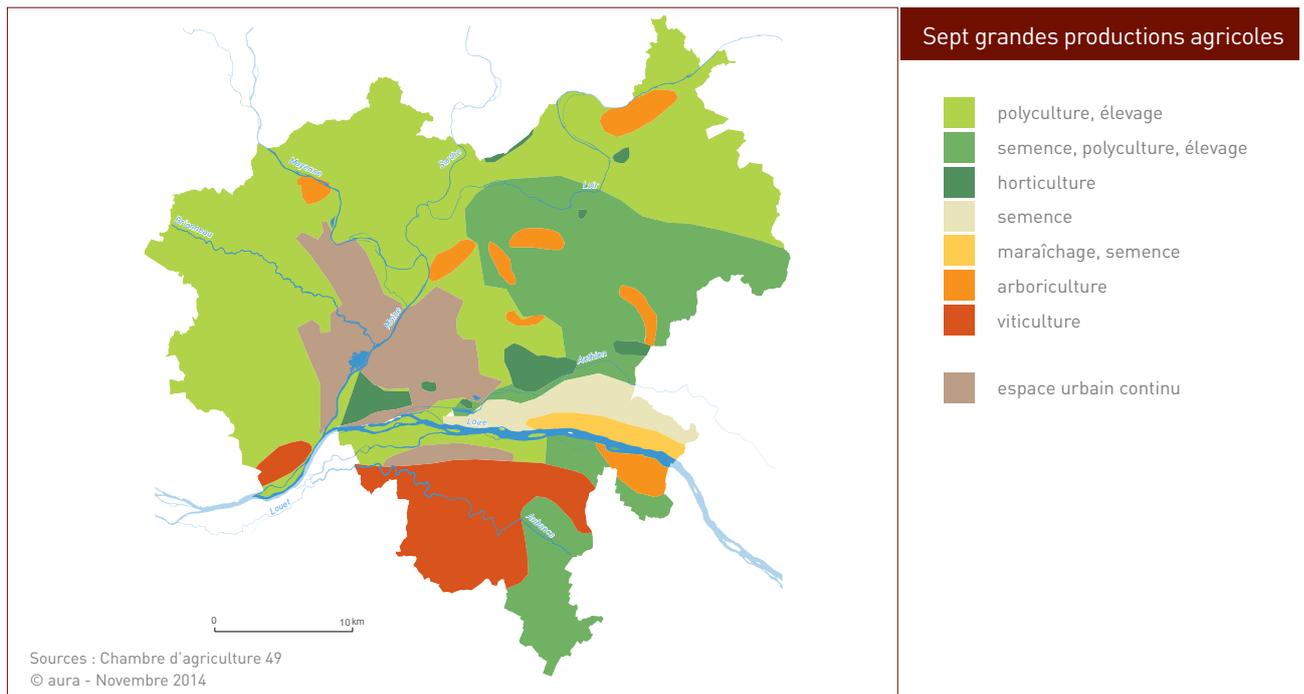
### // Une agriculture dynamique, performante et diversifiée

A l'image du Maine-et-Loire, le Pôle métropolitain Loire Angers se caractérise par une **grande diversité de productions**. Cette agriculture est performante, innovante et constitue une filière d'excellence. Cela s'explique par la valorisation de l'horticulture créée dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, complétée par une forte proportion d'autres cultures spécialisées. Les activités liées à l'horticulture, aux pépinières, à la viticulture, l'arboriculture et aux semences occupent 16% de la surface agricole et représentent 60% du chiffre d'affaires de l'agriculture du Pôle métropolitain Loire Angers. L'ancienneté et l'importance des structures de formations, alliées au pôle de recherche et à la présence de nombreuses entreprises phares contribuent fortement à cette excellence. Les filières traditionnelles (élevage, céréaliculture) complètent cet ensemble pour constituer un secteur économique essentiel.

682 entreprises agricoles sont recensées en 2010 sur l'ensemble du territoire du SCoT avec une surface agricole utile estimée à plus de 50 000 hectares. Une exploitation sur deux est dans un réseau d'entraide. Dans le Pôle métropolitain, le réseau s'appuie sur 25 CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole).

Filières végétales et animales sont à parité en termes d'orientations économiques, alors que l'élevage domine dans l'ensemble du Maine-et-Loire. L'économie agricole s'organise autour de sept grandes productions :

- **les grandes cultures** (céréales, oléo-protéagineux...) regroupent 18% des exploitations et 11% du chiffre d'affaires agricole global ;
- **les semences** sont principalement produites dans la vallée de l'Authion : 63% des surfaces du Pôle métropolitain Loire Angers dont les trois quart sont en maïs semence. Cette filière bénéficie de bonnes conditions climatiques et de la présence de sols alluvionnaires ; elles ont permis à l'Anjou de se hisser parmi les leaders mondiaux. En 2012, elles représentent 5% du chiffre d'affaires agricole global du Pôle métropolitain Loire Angers ;



Arboriculture – 1500 ha de vergers au cœur du deuxième département producteur de pommes en France

crédit photo : aura

#### Chiffres clés de l'agriculture

Les espaces agricoles occupent 66 000 ha sur le territoire :

- cultures annuelles : 32 640 ha
- légumes et fleurs : 1 700 ha
- surfaces en herbe : 26 950 ha
- vignes : 2 170 ha
- vergers : 1 700 ha
- bâtiments agricoles : 1 230 ha

682 entreprises agricoles

Sources : aura, geopal, feder - 2011.

- **l'horticulture, le maraîchage et les pépinières** tiennent une place de choix. Elles pèsent pour 37% du chiffre d'affaires agricole et représentent 16% des exploitations. Des entreprises sont de plus en plus spécialisées et offrent une gamme très large de productions (plantes à massifs, plantes en pot, arbustes...) et aussi des produits ultra frais comme la salade. La production légumière s'est positionnée sur le marché des légumes frais produits presque toute l'année (serres et tunnels...). L'asperge et l'échalote restent des spécificités de l'Anjou. La production de légumes, historiquement bien développée autour de l'agglomération, connaît un déclin mais subsiste sur les sols sableux de la vallée de l'Authion. Aux franges du pôle centre, la production est davantage orientée vers le circuit court, les installations récentes en maraîchage le confirment.
- **l'arboriculture** (pommes et poires) est produite par 5% des exploitations et dégage 8% du chiffre d'affaires agricole du territoire. La surface des vergers a diminué car elle a dû s'adapter à un contexte de forte concurrence sur les marchés de l'export. Cependant, depuis 2005, l'amélioration de la productivité, les adaptations variétales, la vente directe pour certains, ont permis de maintenir les surfaces.
- **la viticulture** demeure une filière en bonne santé. Elle se concentre essentiellement au sud avec un vignoble qui s'étend sur plus de 2 000 ha. Elle compte douze AOC (Anjou, Anjou coteaux de Loire, Anjou-villages, Anjou-villages-Brissac, cabernet d'Anjou, Crémant de Loire, Rosé de Loire, Rosé d'Anjou, coteaux de l'Aubance, Savennières, Savennières Roche aux Moines, Savennières Coulée de Serrant). Cette filière représente 8% des exploitations et 10% du chiffre d'affaires avec comme principal mode de commercialisation la vente directe.

- **l'élevage bovin** (lait et élevage allaitant) constitue un des piliers de l'économie locale avec 44% d'exploitations, 65% de la surface agricole utile et 20% du chiffre d'affaires en 2012. Les exploitations fonctionnent majoritairement en polyculture-élevage (cultures fourragères et céréales) notamment sur les espaces inondables des Basses vallées angevines et du Val de Loire (environ 12 000 hectares de prairies inondables sont mis en valeur par l'agriculture). **L'élevage porcin et l'aviculture** concernent 6% des exploitations et 5% du chiffre d'affaires global.
- **la sylviculture** est également présente sur le territoire. Les pays de la Loire dispose d'un certain potentiel de ressources mobilisables pour le bois énergie (deuxième région en termes d'activités de transformation du bois), en lien avec les forêts, les peupleraies et les haies bocagères, même si seulement 11% du territoire est boisé. On peut évaluer la surface forestière des propriétés privées à 12 500 ha et publiques à 1 000 ha sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers. Les forêts de plus de 25 ha soumises à un Plan Simple de Gestion (PSG) représentent 7 000 ha. Ces PSG intègrent les obligations désormais dévolues à la forêt : économiques, écologiques et sociales. Les propriétaires privés sont ainsi soumis à une obligation de résultats notamment en matière de production de bois. En ce qui concerne les plus petites forêts (4 à 9 et 10 à 24 ha), nombre d'entre elles sont également soumises à des Règlements Techniques de Gestion (RTG), des PSG volontaires ou des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles. Enfin, de nombreux propriétaires ont également adhéré à la Certification PEFC, garantie de la gestion durable des forêts et d'une consommation responsable du bois et de ses dérivés. La Société Coopérative à Intérêt Collectif « Maine et Loire Bois Energie » a été créée en 2012. Cette structure permet de commercialiser le bois déchet d'origine bocagère, forestière et de récupération produit localement.
- **la populiculture** occupe une présence importante sur le Maine-et-Loire (département le plus populeux) et représente avec la Sarthe 73% de la surface de la région (quatrième place en France). Cette présence s'accompagne d'un riche savoir faire dans toutes les professions de la filière (environ 650 emplois à l'échelle des Pays de La Loire), notamment pour l'industrie agroalimentaire régionale (conditionnement des produits de maraîchage). Depuis le début des années 2000, la disponibilité en bois d'œuvre a fortement baissé liée à la baisse des surfaces plantées. Cette baisse est notamment liée aux arrêtés préfectoraux : pour les Basses vallées angevines, le peuplier est désormais interdit sur environ 50% du territoire, réglementé sur 25% et libre sur 25% ; dans les vallées de la Loire et de l'Authion, les arrêtés visent une réglementation des boisements pour des motifs liés à l'intérêt écologique des milieux ou l'intérêt paysager. L'étude réalisée par l'IGN à partir de photo interprétation estime que les surfaces populeuses sur le Maine et Loire a baissé d'environ 2 000 hectares (moins 12,5% des surfaces de peupleraies) entre 2006 et 2013 et environ 3 000 hectares en région Pays de la Loire.

Les productions viticoles ne sont pas les seules à disposer de labels de qualité. L'élevage bovin et l'aviculture relèvent d'une (IGP) indications géographiques protégées (IGP) : Bœuf Maine-Anjou présent sur une large partie ouest du département) et huit avec des aires diversifiées : Volailles du Maine, Volailles de Loué et Œuf de Loué (nord de la Loire), Volailles de Cholet (sud-ouest), Volailles d'Ancenis (ouest du Maine-et-Loire), Oie d'Anjou (ensemble du Maine-et-Loire), Bœuf du Maine (ensemble du Maine-et-Loire). Le Pôle métropolitain Loire Angers est également concerné par l'IGP Cidre de Bretagne, l'IGP Poc de la Sarthe et pour sa partie sud-Loire par l'IGP Brioche vendéenne.

L'agriculture biologique est en pleine expansion. Les Pays de la Loire sont la deuxième région française (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) en termes de surfaces en agriculture biologique. En Maine-et-Loire, plus de la moitié des exploitations concernées se sont converties lors des dix dernières années. Représentant près de 12% des exploitations (8,4% des surfaces utiles), l'agriculture biologique est proportionnellement plus présente sur le Pôle métropolitain Loire Angers et concerne une grande diversité de productions (polyculture et élevage bovin en tête). Les nouveaux installés commercialisent majoritairement leur production en vente directe - tendance plus marquée en périurbain.

Le secteur agricole représente aux alentours de 1 000 actifs familiaux et génère environ 4 400 emplois en CDI et 10 800 contrats saisonniers. C'est le secteur des cultures spécialisées qui emploie le plus de salariés, l'horticulture comptant une part plus importante de main-d'œuvre permanente que saisonnière. Ces emplois saisonniers offrent des possibilités d'accès au travail pour des personnes peu qualifiées et pour les jeunes. La proximité d'Angers Loire Métropole est un atout majeur pour ces productions qui ont besoin d'une main d'œuvre importante sur des périodes courtes.

Répartition des emplois dans les productions végétales spécialisées en 2006			
	arboriculture	viticulture	horticulture
<b>Nombre d'emplois permanents</b>	200	110	1 300
<b>Nombre de contrats saisonniers</b>	2 700	1000	1 100

Aura. Source : Chambre d'agriculture 2006

L'obtention du label « **pôle de compétitivité à vocation mondiale** » pour le **pôle végétal spécialisé Anjou-Loire** (Végépolys), en juillet 2005, vient renforcer la dynamique de projets dans la recherche végétale, mais aussi dans la veille, le marketing, la logistique, l'électronique-informatique associés.

La mise en réseau d'entreprises leaders (Clause-Tézier, Terrena, Fleuron d'Anjou, André Briant, Vergers d'Anjou...), de laboratoires de recherche spécialisés (l'INRA, Agro Campus Ouest, Université d'Angers, Ecole supérieure d'agriculture, Université catholique de l'Ouest...) et d'organismes professionnels (Office communautaire des variétés végétales, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences, Bureau horticole régional...) doit permettre de développer « un centre de référence européen et international pour la création et l'innovation dans le végétal ».

On estime à près de 50% les exploitants agricoles (tous secteurs confondus) qui cesseront leur activité au cours des 10 prochaines années. Le déséquilibre entre le nombre de départs et le nombre d'installations déjà constaté ces dernières années va s'amplifier au cours des années à venir avec la cessation d'activité de la génération « baby boom ». L'exploitation viable de demain sera encore moins familiale, plus sociétaire, en moyenne de plus grande taille qu'aujourd'hui, faisant davantage appel à l'emploi salarié. Outre, les déficits de vocations et les difficultés structurelles du secteur, d'autres facteurs constituent des freins au maintien de l'emploi agricole et d'une façon générale à l'exercice de cette activité dans de bonnes conditions.

Entre 1996 et 2011, environ 2 400 ha d'espaces agricoles disparaissent au profit de l'urbanisation. La pression foncière s'exerce de manière plus ou moins forte selon les territoires du SCoT. Elle est évidemment plus élevée autour des pôles urbains, mais également, de manière plus radiale et plus diffuse, autour des axes de circulation importants. La cohabitation entre activités agricoles et habitat est difficile et les projets d'extension de zones d'habitat, d'infrastructures routières remettent en cause la viabilité de certains projets de transmission d'exploitation.

**Les déplacements liés aux activités agricoles**, même s'ils constituent des déplacements peu importants, sont essentiels et répondent à des besoins variés : exploitation des terres, livraisons, collectes, achat et réparation du matériel agricole, échanges divers entre exploitations... En outre, leur intensité varie en fonction des saisons (intensification de mars à octobre) et des secteurs (flux particulièrement importants dans les prairies inondables). De par leur encombrement et leur vitesse réduite, les engins agricoles sont confrontés à de nombreuses contraintes de circulation (aménagement de bourgs visant à limiter la vitesse des automobilistes, traversée des grands axes de circulation...).

L'agriculture est aussi au cœur des enjeux de protection de l'environnement plusieurs titres : la réduction des pollutions (rejets de nitrates et de produits phytosanitaires dans l'eau), la gestion économe des ressources (pratiques d'irrigation), le maintien de la biodiversité (implantation de bandes enherbées, maintien des prairies naturelles, adaptation des pratiques...), la préservation du patrimoine et des paysages (gestion des espaces naturels...), l'énergie (développement de l'autonomie énergétique des exploitations, valorisation non alimentaire de la biomasse...), les déchets (limitation de la production de déchets agricoles, valorisation des déchets des collectivités...).

En outre, certaines productions comme l'arboriculture et la viticulture sont particulièrement adaptées à la valorisation des produits par la vente directe et les circuits courts de consommation. La proximité des zones de production avec les pôles urbains et les zones touristiques constitue un atout majeur pour le développement de ces pratiques.

## Charte foncière de l'Anjou

*Signée en décembre 2006, la charte foncière de l'Anjou est le fruit d'une démarche partenariale entre élus, représentants professionnels et services de l'Etat. S'étendant sur un périmètre englobant les terres du val d'Authion d'Angers à Saumur, ainsi que les espaces horticoles de Briollay et de Tiercé, elle concerne trente deux communes et communes déléguées.*

*Son objectif est de renforcer et de pérenniser la capacité à accueillir de nouveaux projets d'implantation, dans le domaine de la production végétale spécialisée, par la mise en place d'une politique foncière adaptée.*

*Trois enjeux ont été identifiés : favoriser la convergence des moyens vers les sites structurants identifiés et répondant aux critères d'implantation des entreprises ; répondre durablement aux besoins fonciers liés au développement du pôle végétal ; pérenniser et conforter les sites existants et porteurs d'avenir.*

## // Un tissu industriel fragilisé

L'activité industrielle locale s'est constituée à partir :

- d'**activités traditionnelles** (extraction d'ardoises, distilleries, pépinières et horticulture) qui se sont adaptées au fil des décennies ;
- du mouvement de **décentralisation industrielle** des années 1960-1975 (la proximité de la région parisienne facilitant le transfert d'activités de main-d'œuvre vers Angers) accompagné de nombreuses créations d'emplois principalement dans deux branches dominantes : l'électronique et l'équipement automobile ;
- de l'installation de **grandes entreprises internationales** (Motorola, Scania...) ;
- de la création et du développement, à côté de ces grands groupes, d'un **tissu de PMI**<sup>1</sup> (en particulier de sous-traitants) dont certaines sont leaders en France dans leurs domaines d'activités.

Aujourd'hui, trois grands secteurs dominent l'industrie angevine : la filière **électronique-technologies de l'information et de la communication** (Bull, Eolane, Evolis, Afone...), la construction ou les équipements **automobiles** (Valeo, Scania, Chassis Brakes International...) et les activités liées au **pôle végétal** (Limagrain, Terrena, André Briant,...).

D'autres secteurs complètent la structure des filières économiques : **l'agro-alimentaire** (Cointreau, Giffard, Pasquier, Euroviande, Elivia, Igreca...), **la pharmacie et la chimie fine** (Farnea, Inter Cosmétiques, Zach System, Intervet,...), **le travail des métaux et la construction mécanique** (SLTS, Allia, Comat, Martin Technologies, Constellium Aviatube, Fixator...) et **la fabrication d'équipements électriques** (Artus, Warner Electric, Eldre...).

Par ailleurs, la position privilégiée du territoire sur des axes structurants, la croissance des échanges et l'importance d'un tissu industriel au potentiel d'externalisation important permettent la montée en puissance d'un **pôle logistique interrégional**. L'accueil d'entreprises de transport, d'auxiliaires de transport, d'entrepôts et de prestataires de service (Dusolier-Calberson, Kuehne+Nagel, DHL, Norbert Dentressangle) se développe sur le territoire.

Le transport de marchandises s'effectue principalement par la route. Les embranchements fer se limitent aux plus anciennes zones industrielles : Saint-Serge à Angers, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Trélazé, Ecoufant, Avrillé et Bouchemaine. Le ferroutage est peu pratiqué. Pour autant, les nuisances engendrées par la logistique routière et le positionnement central du territoire dans le grand ouest imposent une réflexion, pour tout à la fois, préserver les sites embranchés existants et identifier de nouveaux sites permettant à terme le développement d'une logistique ferrée.

Concentré sur des filières exposées aux restructurations internationales, le tissu économique industriel reste fragile. Depuis 2010, Thomson-Technicolor, Packard Bell Nec Computers, Motorola, Esterel, et les Ardoisières d'Angers, sont autant de grandes entreprises emblématiques du tissu industriel local qui ont disparu, sans présager de l'avenir d'autres groupes industriels installés sur le territoire.

Cependant, la création de petites unités a réussi à maintenir des emplois. En effet, alors que ces mutations industrielles sont inachevées, le territoire angevin connaît en parallèle l'émergence de nombreuses **start-ups** ou le développement de **sociétés de services aux entreprises**, en particulier liées au numérique / électronique (Creative Eurecom, Octave, Qowisio, Telelogos, Logosapience, Novea Energies, InES,...), ainsi que des centres d'appels (Stream, Help line, Lybernet,...).

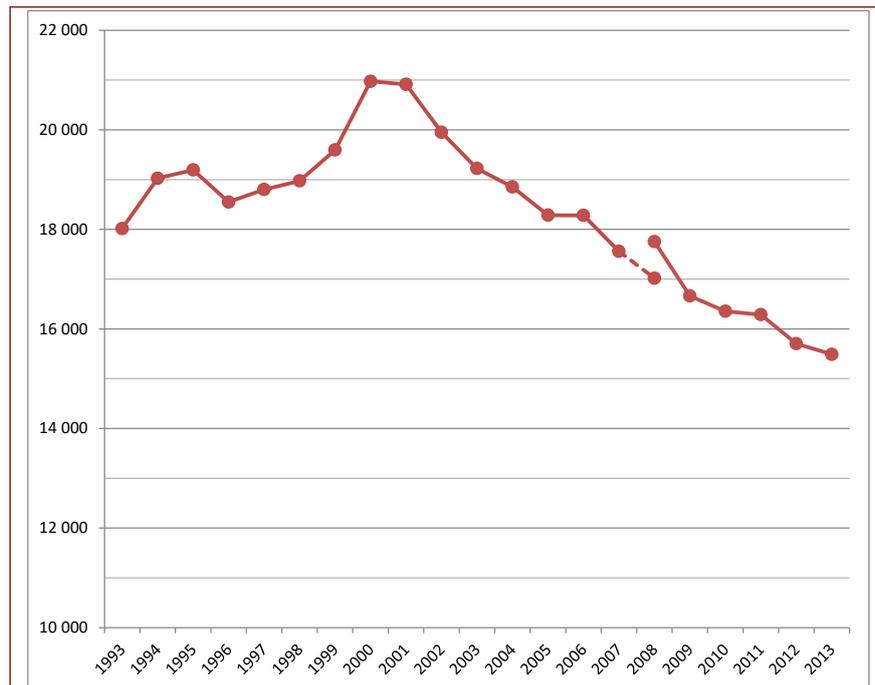


Grands groupes  
Entreprise internationale Scania

Crédit photo : ville d'Angers

1 - Petites et moyennes industries

## Evolution de l'emploi industriel salarié privé dans le Pôle Métropolitain Loire Angers



Sources : Unédic de 1993 à 2008 // AcoSs-Urssaf de 2008 à 2013 (rupture de série) © aura - septembre 2015

## French Tech et Cité de l'objet connecté, un nouveau souffle pour la filière électronique angevine

*Le Grand Ouest, et plus particulièrement la région angevine, constitue une terre de tradition de l'électronique en France, avec la présence depuis les années 70 de nombreux sous-traitants en électronique<sup>1</sup> (EMS) dans la région : Eolane, Lacroix Electronics, Anjou Electronique, Tronico, Selha, etc.*

*Annoncée dès 2014 dans le cadre du Plan Objets Connectés, l'une des 9 Solutions de la stratégie de réindustrialisation nationale « Industrie du futur », Angers accueille aujourd'hui la Cité de l'objet connecté, inaugurée pour son lancement par le Président de la République en juin 2015.*

*Soutenue par les pouvoirs publics mais portée par les industriels eux-mêmes, la Cité de l'objet connecté réunit en un lieu unique un espace de co-working pour les start-ups et les entreprises, des outils de prototypage, un espace dédié à l'innovation industrielle, l'ensemble de l'outillage nécessaire à la production industrielle ainsi qu'un showroom, mais aussi un accompagnement par une équipe d'experts.*

*Le marché global des objets connectés – i.e. tout objet qui se connecte indirectement à Internet par l'intermédiaire d'un objet tiers (smartphone, box internet, etc.) – pourrait en effet passer de 4 milliards d'objets en 2010 à 80 milliards d'objets en 2020.*

*Le cluster We Network, implanté à Angers et qui fédère et accompagne les acteurs (industriels, chercheurs, etc.) de l'électronique professionnelle du Grand Ouest, porte également le récent dispositif régional Recherche-Formation-Innovation (RFI) « électronique professionnelle » qui vient conforter l'excellence angevine.*

*Désormais dotée d'un accélérateur industriel, forte d'une offre de formation parmi les plus denses et d'une filière numérique dynamique largement soutenue par les acteurs, Angers Loire Métropole constitue un véritable « campus de l'électronique » à vocation internationale.*

*Sans surprise Angers fait donc désormais partie des territoires labellisés « French Tech », récompensant ainsi un écosystème remarquable et référence nationale dans le domaine des objets connectés lui assurant une reconnaissance nationale voire internationale dans ce domaine.*

<sup>1</sup>- Le terme anglais Electronic manufacturing services (EMS) est couramment utilisée dans l'industrie électronique pour désigner les entreprises qui fournissent des services de fabrication en sous-traitance pour des produits électroniques : circuits imprimés (PCB en anglais), PCBA (assemblage de circuits imprimés, sous-ensembles).

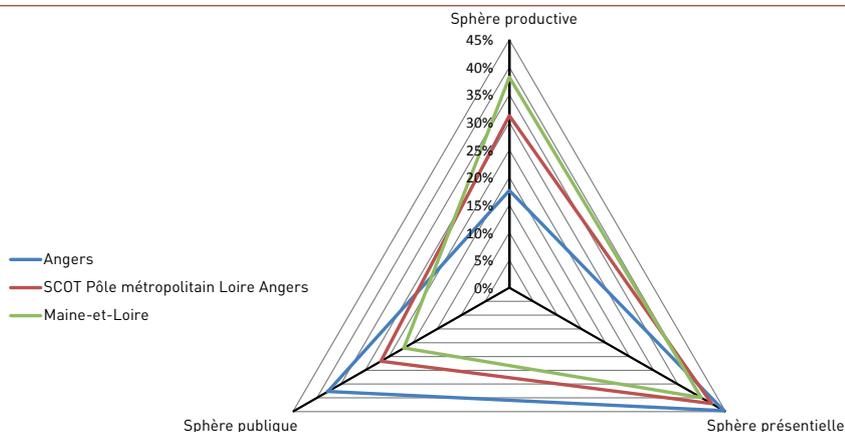
## Une économie tournée vers les sphères<sup>1</sup> « publique » et « résidentielle »

Le tertiaire est le secteur majeur de l'économie angevine. La concentration démographique, économique, décisionnelle et administrative autour du pôle urbain a favorisé un fort développement des activités de services, publiques et privées.

### // Angers, pôle de services publics

La ville d'Angers est le **premier centre urbain et le chef-lieu administratif du département**. A ce titre, elle est le siège de nombreux services publics, d'administrations locales ou de services de l'Etat, qui rayonnent à l'échelle départementale mais aussi régionale. Ainsi, l'emploi public –Etat, collectivités territoriales et établissements publics et assimilés– représente **plus de 34 000 emplois, notamment dans les secteurs de l'administration publique, de la santé et de l'éducation**.

### Répartition des effectifs salariés entre les sphères économiques



Source: INSEE, Clap 2012, effectifs salariés des établissements actifs

**1 - NB : Les sphères économiques sont définies selon la logique qui induit la localisation de l'activité.**

- Les activités résidentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

- Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Depuis janvier 2010, cette nouvelle définition se substitue à l'ancienne en trois sphères « productive », « résidentielle » et « publique ». Le domaine public est ventilé dans chacune des sphères productive et résidentielle.

## Chiffres clés

### Les emplois dans les services publics et parapublics

- 2 000 ha consacrés exclusivement aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de services ;
- Fonction publique d'Etat : 12 534 emplois ;
- Université : 1 620 ;
- Fonction publique territoriale : 11 336 emplois ;
- Fonction publique hospitalière : 10 533 emplois ;
- CHU : 7 300 ;
- Cesame : 1 217 ;

### Personnels du secteur public et parapublic :

- La Poste : 1 194 ;
- France telecom : 737 ;
- Caisse des dépôts et des consignations : 700 ;
- Caisse nationale de prévoyance : 500.
- Caisse primaire d'assurance maladie : 505 ;
- EDF/GDF : 446 ;
- SNCF : 387 ;
- INRA : 220 ;
- ADEME : 125 ;
- Banque de France : 66.

Source : Urssaf du Maine-et-Loire au 31 décembre 2010 et Urssaf Pays de la Loire au 31 décembre 2014, Université d'Angers 2012-2013 (effectifs en ETP), Rapports d'activité du CHU et du Cesame 2013, DIANE 2015

## // Un pôle santé de rayonnement régional

En matière de santé, le territoire dispose d'établissements publics de grande réputation et d'un réseau de cliniques de dimension régionale.

En terme d'offre de soins, le pôle de référence constitué par le CHU, premier pôle d'emplois d'Angers Loire Métropole, est complété par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Paul Papin qui, depuis sa fusion en 2011 avec le site de St-Herblain, est devenu le troisième Centre de Lutte Contre le Cancer de France et le premier de province en nombre de patients accueillis. Deux pôles privés ont accueilli le regroupement des cliniques angevines : le Village santé Angers Loire (Trélazé) et la Clinique de l'Anjou (Angers).

Le CHU, qui emploie plus de 6 000 personnes dont environ 1 200 personnels médicaux et pharmaceutiques, apporte soins et expertises au sein de ses soixante services cliniques et biologiques. Plusieurs projets sont en cours pour optimiser son fonctionnement et l'accompagnement des patients : la restructuration des urgences («Urgences +»), la relocalisation de l'Institut Paul Papin sur le site du CHU.

Le Centre régional de rééducation et de réadaptation fonctionnelle (C3RF), situé à proximité du CHU, propose une offre de qualité pour les « soins de suite », renforcée par l'implantation d'une unité pédiatrique. Le centre de réadaptation fonctionnelle de la Claverie à Saint-Barthélemy-d'Anjou a vocation à être transféré à l'horizon 2022 avec l'installation de l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) sur le site du CHU et celle de l'unité de soins de longue durée (USLD) sur le site de l'hôpital Saint Nicolas. Plusieurs autres établissements complètent cette offre, notamment ceux associés aux deux pôles de cliniques d'Angers et de Trélazé.

Enfin, le Centre de santé mentale angevin (Cesame), implanté à Sainte-Gemmes-sur-Loire, complète ce dispositif en matière de soins en psychiatrie (1 200 emplois) et dispose, au travers d'annexes, d'un réseau de soins de proximité.

Cet environnement, associé à un pôle de formation important (UFR médecine, UFR pharmacie, Institut supérieur de la santé et des bioproduits et formations aux métiers de la santé), est favorable à l'essor des activités de recherche : des laboratoires publics (Inserm/CNRS) se sont récemment renforcés et de nouveaux équipements dédiés aux activités de recherche et développement à vocation médicale se développent notamment avec l'Institut de Biologie en Santé (IBS) sur la technopole des Capucins.

La recherche angevine est aujourd'hui un moteur du développement du pôle santé et un facteur de rayonnement : elle s'inscrit dans des réseaux d'échanges et de partenariats à l'échelle du grand Ouest (Canceropôle du grand Ouest, Biogenouest, hôpitaux universitaires du grand Ouest) mais aussi aux échelles européenne et internationale.

## // Le pôle recherche/formation dynamisé

Angers Loire Métropole est, après Nantes, le **deuxième pôle universitaire de la région** : elle compte **plus de 35 000 étudiants** en formation supérieure, répartis dans deux universités, sept grandes écoles et diverses formations publiques et privées.

**L'Université d'Angers**, créée en 1971, propose aujourd'hui plus de 400 diplômes dans tous les grands secteurs fondamentaux. Elle se déploie sur trois campus angevins (Belle-Beille, Saint-Serge, filière santé), une antenne à Cholet et un site à Saumur. Elle a vu ses effectifs fortement progresser et accueille aujourd'hui plus de 18 000 étudiants à Angers.

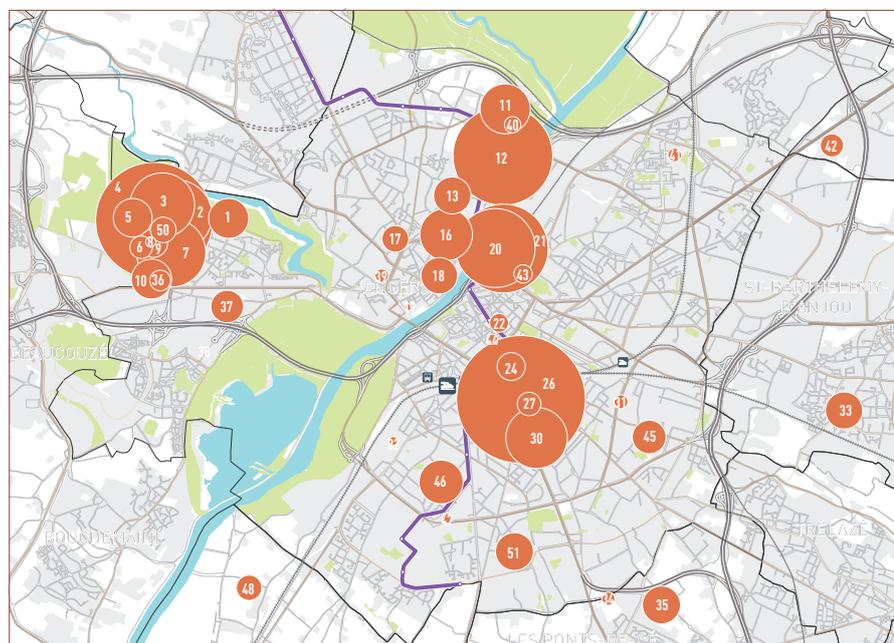
**L'Université catholique de l'Ouest**, plus ancienne, accueille en centre-ville 5 700 étudiants et 500 sur le site de l'IFEPSA aux Ponts-de-Cé. Le campus d'Angers fait partie du réseau de l'Université Catholique de l'Ouest qui compte quatre autres campus (Guingamp, Laval, Vannes-Arradon, Papeete) et quatre écoles associées (esaip, ESEO, ESSCA, ETSCO).

Un tissu important de grandes écoles publiques et privées complète l'appareil universitaire : l'Ensam, l'Eseo, l'Esa, Agrocampus Ouest, l'Essca, l'esaip et l'Ecole du Génie. Par ailleurs, l'Université d'Angers dispose de sa propre école d'ingénieurs – l'ISTIA. De nombreux instituts de formations supérieures (IUT, écoles des métiers de la santé, de l'action sociale, du sport, l'école des beaux-arts et le Centre national de danse contemporaine...) se sont développés, ainsi que les formations supérieures dans les différents lycées (classes préparatoires, BTS...).

Ces dernières années, l'offre de formation s'est considérablement étoffée à Angers et s'est accompagnée d'une forte professionnalisation des diplômés. Elle est aujourd'hui globalement bien adaptée au marché de l'emploi et intégrée dans le tissu socioprofessionnel. Malgré ces améliorations, le troisième cycle, contrairement au deuxième, reste encore peu développé.

**La recherche/formation** constitue un pôle important à l'interface entre l'enseignement et l'économie. Le potentiel humain de la recherche angevine a nettement progressé depuis 2008 : + 15% tous personnels de recherche confondus. Il rassemble environ 2 200 personnels de recherche en 2014 : plus de 50 laboratoires de recherche et 1 000 chercheurs permanents et enseignants-chercheurs titulaires.

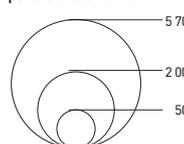
La recherche universitaire angevine se structure en cinq pôles : Végétal et environnement, Santé, Mathématiques - Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (STIC), Matériaux, et Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales (LL-SHS).



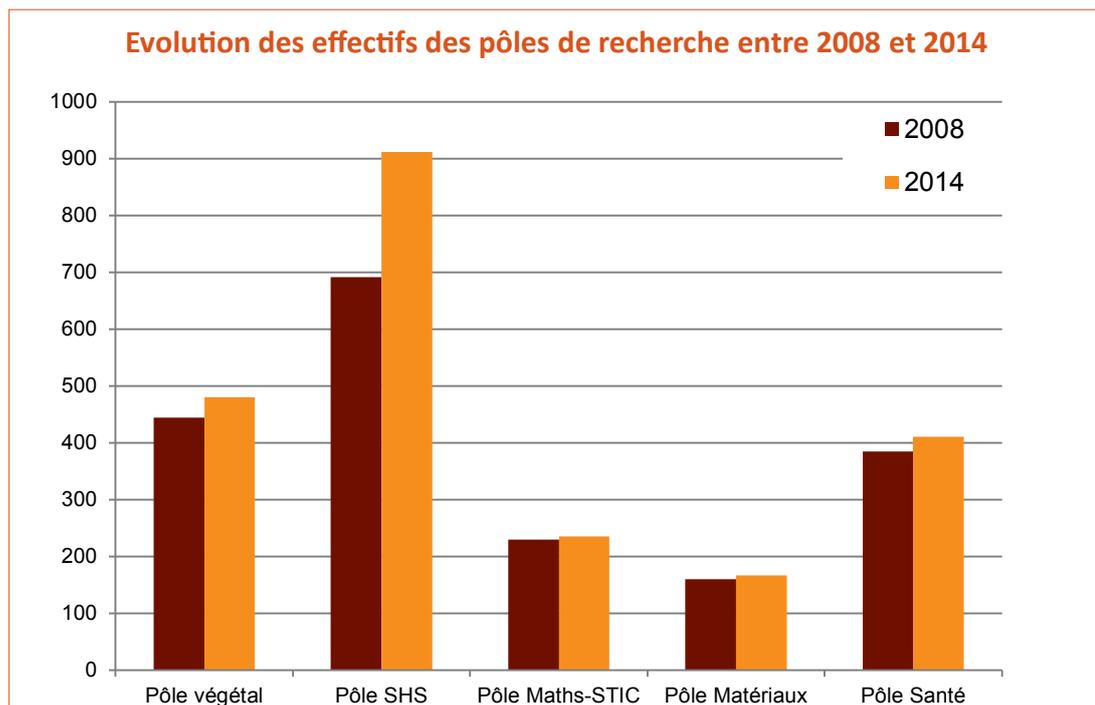
Les principaux sites d'enseignement supérieur

Sources: OCS SIRS 2011 / Rectorat Nantes - rentrée 2012/2013

Nombre d'étudiants par établissement en 2012



1 ISTIA	11 ESEO	22 ICGES PDL	35 IFEPSA	44 Lycée St Martin
2 UFR des Sciences	12 UFR de médecine	24 ESBA	36 CNAM	45 Lycée Mongazon
3 IUT	13 Ecole paramédicale	26 UCO	37 Lycée Bergson	46 Lycée Chevallier
4 UFR LLSH	16 UFR SPIS	27 ETSCO	38 LP D. Renou	47 LP Française Coiffure Esthétique
5 Agrocampus Ouest	17 ESPE	30 ESA	39 Lycée Renoir	48 Lycée techno Le Fresnes
6 ESOD	18 ENSAM	31 IMN	40 Lycée J Moulin	51 Centre Soulez-Larivière (CUFCO, EEGP)
7 ESSCA	19 CNDC	32 ESAG	41 Lycée E Mounier	
8 IFAG	20 UFR ITBS	33 ESAIP	42 Lycée St-Aubin-de-la-salle	
9 ESPL	21 UFR Droit Eco Gestion	34 IRCOM	43 Lycée J du Bellay	
10 ARIFTS SAFRANTS				



© aura – Source : Angers Technopole

Le principal contingent concerne le pôle sciences humaines et sociales (SHS) avec 41% des effectifs, suivi du pôle Végétal avec 22% des effectifs, puis 19% des effectifs pour le pôle Santé.

La recherche développement est particulièrement active dans **le végétal, l'électronique-informatique-productive, la santé (génie biologique et neurosciences) et les matériaux**. L'émergence d'un pôle de formation et de recherche de haut niveau dans le végétal, Valcampus, qui regroupe 2 500 étudiants au sein de vingt-cinq formations, renforce un des axes majeurs de la recherche angevine. En outre, la visibilité du pôle du végétal s'est également renforcée grâce à la construction du Campus du végétal à Angers, composé d'un centre de recherche accueillant 250 chercheurs et de la Maison du végétal, regroupant les équipes de Végépolys et de l'association «Plante et Cité».

Parallèlement, la structuration de la recherche et développement au sein des entreprises varie en fonction de leur taille et de leur organisation. Certaines disposent de laboratoires et de personnels dédiés à la recherche : Clause, Ernest Turc... D'autres se sont réunis en GIE pour mutualiser leurs moyens comme le GIE SAPHINOV...

### // Un pôle national banque/assurance /retraite et prévoyance en développement

Angers bénéficie de l'implantation d'établissements importants aux fonctions régionales et nationales dans le domaine de la banque, de l'assurance, de la retraite et de la prévoyance.

Ce **pôle tertiaire en développement** est composé pour l'essentiel de directions régionales, de sièges sociaux ou de services administratifs centraux délocalisés de Paris ou de sa région (CNP, Malakoff Médéric, Caisse Nationale d'Assurance Maladie...). En 2015, le territoire compte une douzaine d'établissements bancaires et une quarantaine d'établissements dans le secteur de l'assurance, retraite et prévoyance. Angers est la seule agglomération du grand Ouest (avec Le Mans) disposant de ressources importantes dans ce domaine.

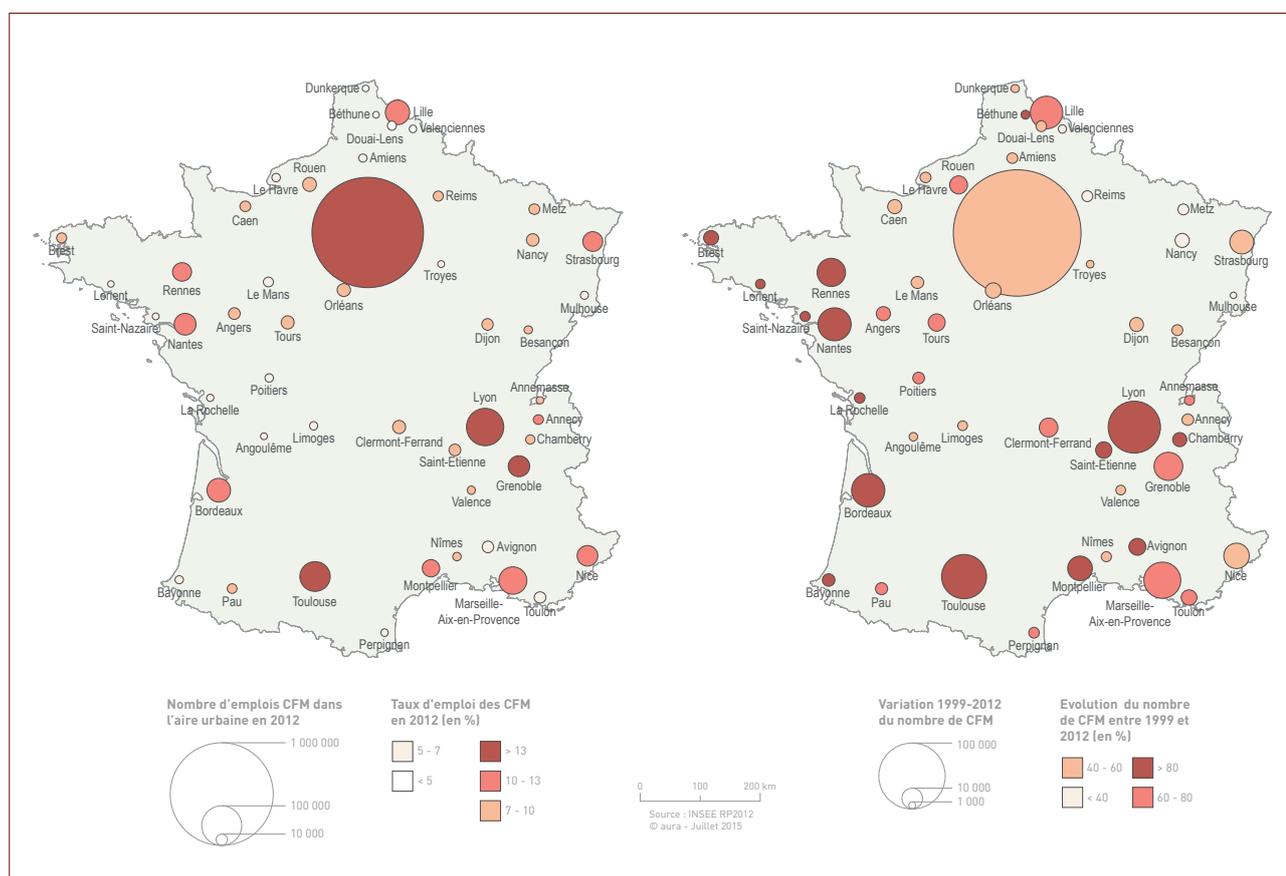
## // Une forte progression des emplois métropolitains supérieurs

Angers, comme les autres villes de l'Ouest, profite d'une **évolution positive des emplois de cadres des fonctions métropolitaines<sup>1</sup>** qui se distinguent par une forte croissance. Ces emplois, générateurs de richesse et de rayonnement, représentent aujourd'hui un enjeu fort de développement.

L'aire urbaine angevine est ainsi dotée de **12 500 emplois dits « métropolitains »** en 2012 (soit 7,5% des emplois) avec une progression de 61% entre 1999 et 2012. Localement, ces emplois ont particulièrement augmenté dans les professions de **gestion et conseil** mais nettement moins dans celles de conception-recherche.

Malgré cette croissance qui place tout juste Angers dans la moyenne, **la part des emplois tertiaires stratégiques reste relativement faible**. Les recompositions de l'organisation territoriale des centres de décision -qu'ils soient publics ou privés- se font généralement plutôt au profit de la capitale nantaise.

### Evolution des emplois métropolitains supérieurs entre 1999 et 2012



1 - Pour analyser la répartition de l'emploi sur le territoire, l'INSEE a recours à une approche fonctionnelle, transversale par rapport aux secteurs d'activité traditionnellement utilisés. Les actifs sont ainsi répartis en 15 fonctions définies à partir de la profession exercée. Parmi elles, cinq fonctions métropolitaines ont été dégagées, du fait de leur présence spécifique au sein des grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) offre une notion proche des emplois « stratégiques ». Ces CFM sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des 5 fonctions métropolitaines.

## // Des dynamiques touristiques diversifiées

Le territoire du SCoT présente **une offre touristique très complémentaire** qui lui permet de se positionner sur les marchés du tourisme d'affaires et du tourisme d'agrément. Soucieux de proposer au public l'image d'une destination touristique cohérente, les acteurs publics s'organisent au sein de chaque territoire et travaillent également à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers.



1. Val de Loire

2. Embarquement sur le «Loire de lumière»

Crédit photo : ville d'Angers

Le Pôle métropolitain Loire Angers s'organise autour de trois pôles géographiques qui présentent des dynamiques touristiques différentes :

- **le Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'Unesco**, présente un fort potentiel touristique de par la récente reconnaissance internationale de son caractère d'exception. Son offre se décline autour du nautisme, de la randonnée, du végétal et des châteaux, avec plusieurs produits. Le fleuve se découvre sur l'eau grâce au « Loire de Lumière », bateau promenade qui accueille 28 000 passagers par an, ou au récent bateau de croisière « Loire-Princesse », ou aux navettes fluviales faisant le lien entre le fleuve et les autres rivières du bassin versant angevin (Mayenne, Sarthe, Maine) ou bien encore à la demi-douzaine de clubs de canoë-kayak présents sur le territoire. Sur terre, la Loire se sillonne en voiture grâce à la route touristique de la Grande levée, à pied sur le GR3 ou sur les nombreux circuits d'interprétation parfois audio-guidés, à vélo le long de l'itinéraire « La Loire à Vélo » et ses boucles, et bientôt à cheval avec le circuit « Loire à cheval ». En 2014, près de 237 000 passages de cyclistes ont été comptabilisés sur les circuits Loire à vélo du territoire (dont les antennes), soit une augmentation de +25% par rapport à 2013. La Route du vignoble ouvre une fenêtre sur le terroir au travers des AOC présents sur le territoire (Coteaux de l'Aubance, Savennières...). L'œnotourisme se développe parallèlement avec les caves touristiques, les sentiers d'interprétation du vignoble... Le château de Brissac (45 000 visiteurs), la Maison de la Loire à Saint-Mathurin, les villages de charme, petites cités de caractère, ainsi que des événements comme le festival de jazz Bouche à Oreille à Bouchemaine ou le Festival Estival à Trélazé, complètent cette offre avec un volet culturel de plus en plus affirmé.

- **Angers, centre d'affaires et de tourisme urbain**, desservi par l'aéroport Angers Loire Aéroport ou la gare TGV Saint-Laud. Cette zone est caractérisée par une activité de tourisme d'affaires qui génère les deux tiers des 560 000 nuitées hôtelières annuelles. Ces dernières années, l'offre et l'animation en matière de tourisme d'affaires s'est structurée avec la création du Bureaux des Congrès et des Événements et du club MICE, regroupant 88 structures œuvrant dans le domaine du tourisme d'affaires. Chaque année, Angers Expo Congrès accueille 300 manifestations et plus de 600 000 visiteurs sur ses deux sites d'exploitation que sont le centre de congrès et le parc des expositions. Cette activité génère entre 35 et 40 millions d'Euros de retombées économiques sur le territoire. D'autres lieux permettent d'accueillir les rencontres d'affaires sur le territoire angevin : des centres d'affaires tels que celui de Terra Botanica (325 places) ou des lieux insolites (le Château de la Perrière, les Greniers St-Jean...).

En parallèle, Angers, ville d'art et d'histoire, propose une offre d'agrément reposant sur les sites phares que sont le château (192 000 visiteurs), écrivain de la tapisserie de l'Apocalypse, le Musée des beaux arts (69 000 visiteurs), le musée Jean Lurçat et la Collégiale Saint-Martin ouverte en 2006, une politique événementielle ambitieuse (les Accroche-cœurs, Festival Premiers plans, etc), des équipements comme le port fluvial de la Cale de la Savatte ou le centre aqualudique Aquavita, mais aussi Terra Botanica, parc à thème touristique et vitrine du pôle de compétitivité mondial du végétal, bénéficiant à la fois au tourisme d'affaires et au tourisme d'agrément. L'animation et l'attractivité du centre-ville d'Angers tiennent aussi à son offre commerciale riche et diversifiée avec ses près de 600 commerces.

Pour se démarquer des autres destinations urbaines, l'office du tourisme a développé la filière du tourisme de découverte des entreprises par le biais de « Made in Angers », qui attire chaque année plus de 16 000 visiteurs. Cette manifestation reconnue nationalement s'appuie sur les entreprises et sur un réseau de musées des savoir-faire (Ardoise, Air, Cointreau, Communication, Coiffes, Petit Anjou). Il faut également relever les actions innovantes d'Angers Loire Métropole qui s'inscrivent dans la démarche « tourisme et handicap ».

- **le Bassin de la Maine**, classé Natura 2000, recouvre les vallées du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. Cette zone écologiquement sensible est propice au développement d'un tourisme diffus axé sur la découverte par une offre diversifiée en lien avec les activités nautiques, la randonnée et l'hébergement chez l'habitant. L'offre essentiellement liée au patrimoine naturel s'articule autour d'aménagements tels que le circuit de grande randonnée des Basses vallées angevines, le passage du chemin de Compostelle sur les bords de la Mayenne en complément du chemin de grande randonnée (GRP), le circuit de canoë-kayak aménagé sur le Loir, le tourisme fluvial développé sur la Sarthe et la Mayenne, les bases de loisirs de Malagué, d'Ecoulant et la plage de Villevêque. Ce territoire se découvre également en empruntant les itinéraires cyclables, La Vélo Francette et la Vallée du Loir (section Seiches-sur-le-Loir - Durtal à finaliser). La valorisation des connexions avec les boucles locales permettra de faire découvrir les richesses locales et un volet culturel complémentaire : le Musée de l'air de Marcé, les châteaux du Plessis-Macé, du Plessis-Bourré, de Villevêque et de Saint-Sylvain-d'Anjou, les jardins de Montriou à Feneu mais aussi des événements comme le festival Fabul'eau sur la Communauté de communes du Loir. En ce qui concerne l'hébergement, **le pôle urbain est caractérisé par une offre concentrée essentiellement hôtelière et les territoires ruraux par une offre diffuse d'hébergements chez l'habitant, de meublés de tourisme et de campings.**

Sur Angers Loire Métropole, l'offre hôtelière représente 55% des lits marchands et est constituée de 52 hôtels, soit 2 043 chambres. Elle s'est récemment renforcée avec l'ouverture de trois résidences hôtelières pour 305 unités d'hébergement. Le parc hôtelier d'Angers Loire Métropole se caractérise par le poids du segment économique qui représente 49% des chambres contre 42% dans les autres grandes villes de province. Au contraire, les hôtels milieu de gamme concentrent seulement 20% des chambres contre 26% dans les grandes villes de province. Il se caractérise également par la forte concentration de l'offre dans le centre-ville d'Angers. En terme de fréquentation, Angers présente une saisonnalité annuelle (pics en juin, septembre et octobre) et hebdomadaire (pics les mardi et mercredi) conforme au profil urbain de la destination. Le taux d'occupation est de 63% pour les hôtels de la catégorie super-économique et de 62% pour ceux de la catégorie économique, ce qui est comparable à la moyenne des villes de Province hors Côte d'Azur et de 55% pour hôtels de milieu de gamme, ce qui est au contraire inférieur. Les projets hôteliers récents ou en cours viendront renforcer l'offre de milieu de gamme. Sans être dans une situation de surcapacité hôtelière, le territoire n'est pas confronté à un besoin particulier de capacité hôtelière supplémentaire. L'offre hôtelière d'Angers Loire Métropole, aujourd'hui largement tournée vers la clientèle d'individuels d'affaires, présente néanmoins des lacunes sur les segments séminaires et sur la clientèle de courts séjours d'agrément.



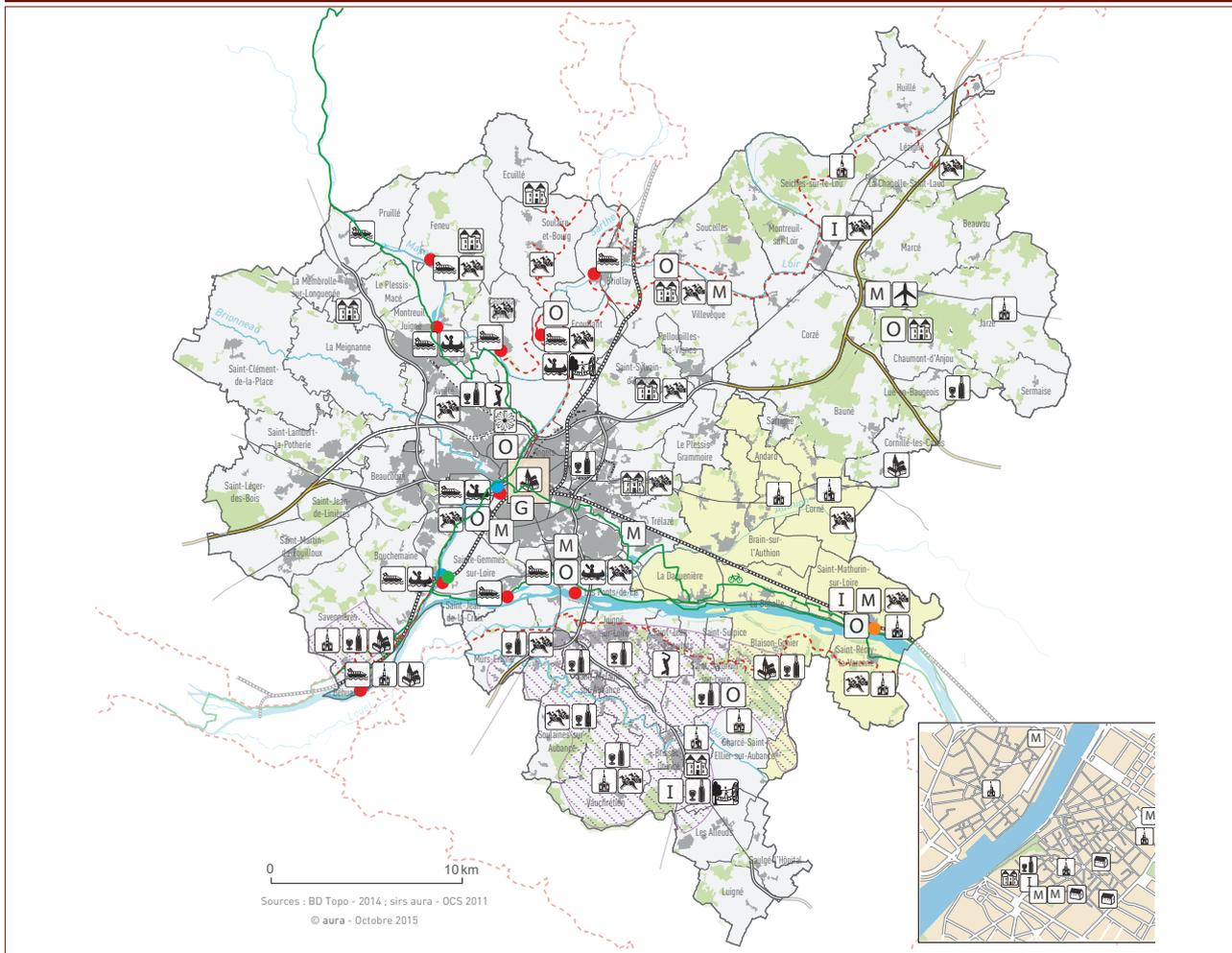
1.  
**Tourisme fluvial**  
Sur la Sarthe  
Crédit photo : ville d'Angers

2.  
**Tourisme culturel**  
Chateau d'Angers  
Crédit photo : ville d'Angers

Outre l'offre hôtelière concentrée sur Angers, le Pôle métropolitain Loire Angers propose une **gamme très variée d'hébergements** (220 établissements et 5 175 lits) et une offre de restauration qui s'est diversifiée en développant des guinguettes et des lieux atypiques.

Le grand défi des années à venir pour le Pôle métropolitain Loire Angers est de maintenir la dynamique de développement du tourisme d'affaires et de valoriser les potentiels de développement du tourisme d'agrément. Le territoire pourra pour cela s'appuyer notamment sur Angers Tourisme Lab, le pôle Recherche-Formation-Innovation (RFI) soutenu par la Région Pays-de-la-Loire et porté par l'Université d'Angers qui repose en particulier sur l'École Supérieure de Tourisme et d'Hôtellerie de l'Université d'Angers (ESTHUA).

## L'offre touristique du Pôle métropolitain Loire Angers



<ul style="list-style-type: none"> <li> Bois et forêts</li> <li> Vignobles</li> <li> Communes du PNR Loire-Anjou-Touraine</li> <li> Zones urbanisées</li> </ul> <p><b>Activités sportives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Golf</li> <li> Location canoë-kayak / base nautique</li> <li> Centre équestre / poney club</li> </ul>	<p><b>Éléments patrimoniaux - historiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Village de charme, ville d'art et d'histoire petite cité de caractère</li> <li> Monument</li> <li> Château, manoir, logis</li> <li> Monument religieux</li> <li> Musée</li> </ul> <p><b>Autres activités de loisirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Base de loisirs / baignade</li> <li> Parc d'attraction / parc aventure</li> <li> Cave touristique</li> </ul>	<p><b>Equipements à vocation touristique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Office de tourisme</li> <li> Angers Loire Aéroport</li> <li> Gare TGV Angers Saint-Laud</li> <li> Port / halte fluviale (plaisance, bateau promenade, navette fluviale)</li> <li> Terra Botanica</li> </ul>	<p><b>Circuits/Itinéraires d'envergure nationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Itinéraire cyclable</li> <li> Circuit de Grande Randonnée (GR et GR de Pays)</li> <li> Départ bateau "Loire de lumière"</li> <li> Haltes des "Navettes fluviales"</li> <li> Départ bateau "L'Hirondelle"</li> <li> Départ bateau "Loire Princesse"</li> </ul>
---	--	--	--

## Chiffres clés

### Pôle métropolitain Loire Angers hormis l'hôtellerie :

- 81 gîtes ruraux et d'étapes (soit 469 lits), 36 meublés (242 lits), 79 chambres d'hôtes (493 lits), 12 centres d'accueil (1 031 lits), 12 campings soit 2 940 lits.

### Pôle métropolitain Loire Angers :

- hôtellerie de plein air : 21% de la capacité d'accueil ;
- hôtellerie de tourisme : 46% de la capacité d'accueil ;
- gîtes et meublés de tourisme : 21% de l'offre départementale.

### Angers Loire Métropole :

- parc hôtelier : 29% chambres en catégorie super-économique, 49% en économique, 20% en milieu de gamme, 1% en haut de gamme ;
- durée moyenne de séjour : 1,48 jour ;

Source : Etude In Extensio - Deloitte (2014), CDT 49, Pôle métropolitain Loire Angers

### 03.3 DYNAMIQUES ECONOMIQUES

## Le commerce, une composante majeure de l'aménagement du territoire

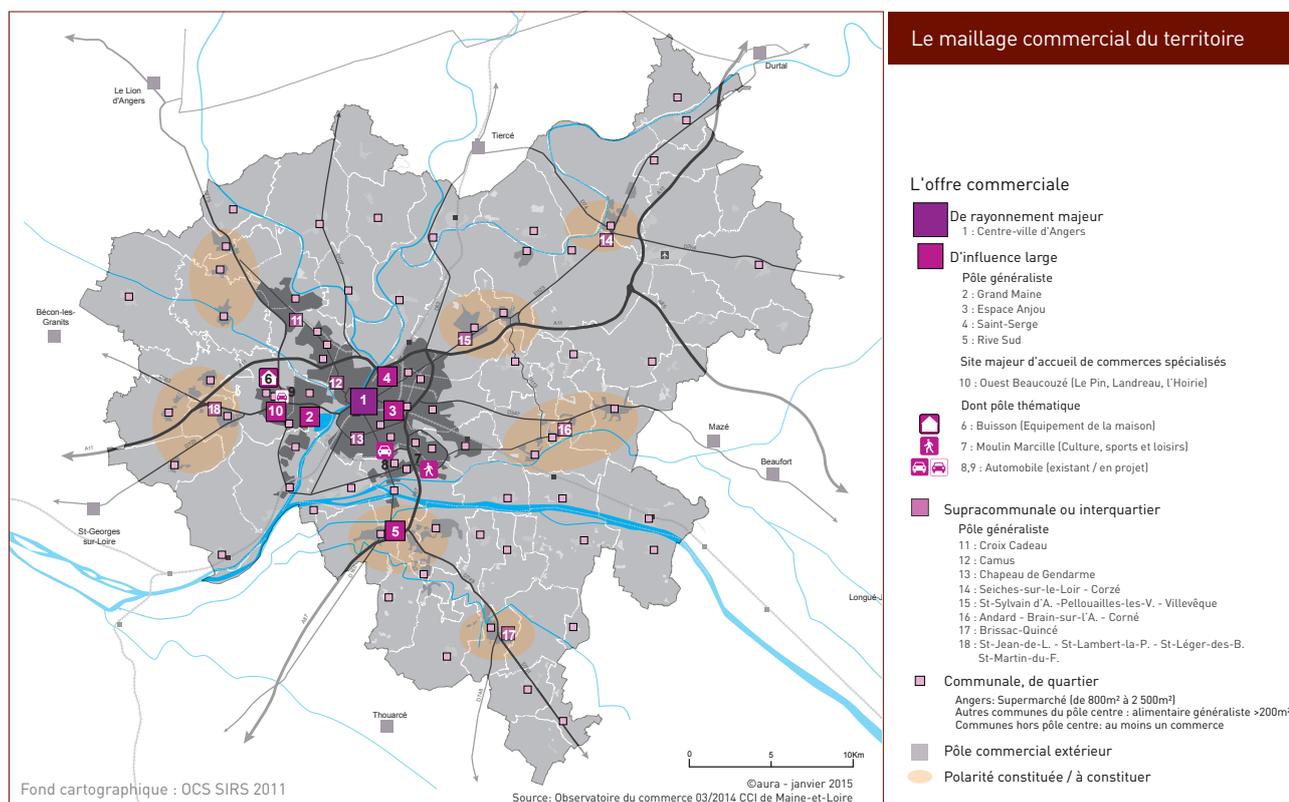
Le commerce constitue une composante économique et sociale essentielle du Pôle métropolitain Loire Angers avec 2 163 commerces. Si le développement intensif de l'appareil commercial dans les années 1970 a permis de diversifier les formes de distribution avec un maillage de pôles commerciaux monofonctionnels facilement accessibles en voiture, aujourd'hui, la fonction urbaine et sociale du commerce a été fragilisée.

Le commerce participe à l'animation et à la qualité de vie dans les centres-villes, les centres-bourgs et les quartiers. Par les pôles commerciaux de grand rayonnement et le centre-ville d'Angers, il contribue également à l'attractivité économique, touristique et résidentielle du Pôle métropolitain et au-delà. Mais le commerce, qui induit beaucoup de déplacements motorisés et une consommation d'espace importante, est aussi une composante du phénomène d'étalement urbain.

Le développement des dix dernières années ne semble plus en adéquation avec le contexte économique et démographique, la consommation des ménages et l'évolution du pouvoir d'achat. Des évolutions importantes dans les pratiques d'achats des ménages ont d'ores et déjà des conséquences sur l'organisation territoriale du commerce.

Suivie à l'approbation du SCoT (2011), une charte d'aménagement commercial a été signée le 7 février 2014, par le président du Pôle métropolitain Loire Angers, les présidents des 4 EPCI, les présidents de la CCI de Maine-et-Loire et de la Chambre des Métiers de Maine-et-Loire.

### Une armature commerciale adaptée à l'organisation territoriale



## // Un maillage globalement équilibré du territoire

L'offre commerciale s'organise de façon équilibrée sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers. Cependant, tous les sites commerciaux ne possèdent pas le même niveau de rayonnement :

- seul le **centre-ville d'Angers**, avec ses centaines de boutiques, sa variété d'enseignes et son chiffre d'affaires élevé bénéficie d'un **niveau de rayonnement majeur**. Il doit permettre tout type d'achats (quotidiens, occasionnels et exceptionnels) car il est à la fois un lieu de vie pour de nombreux habitants, un lieu de travail pour de nombreux actifs et un site attractif pour de nombreux visiteurs ;
- les **pôles commerciaux de fort rayonnement** sont adaptés aux achats occasionnels et exceptionnels et notamment aux achats de produits lourds et encombrants qui nécessitent un accès avec une voiture individuelle et une possibilité de stationnement à proximité des magasins. On distingue les pôles généralistes des pôles spécialisés. D'une part, les pôles généralistes s'organisent autour d'un hypermarché de plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surface de vente, accompagné d'une galerie marchande comprenant entre 20 et plus d'une centaine de boutiques. Ils se localisent au sein d'un parc d'activités constitué de 10 à 30 grandes surfaces spécialisées ;  
D'autre part, des sites commerciaux accueillent des grandes surfaces spécialisées sans hypermarché généraliste. Certains sont des **pôles avec une thématique dominante** (Le Buisson pour l'équipement de la maison et Moulin Marcille pour les sports, culture et loisirs, Liberté et Landreau pour l'automobile) ;
- Les **pôles commerciaux supracommunaux ou interquartiers** sont adaptés aux achats occasionnels. Ce type d'achats peut également être lourd et encombrant, mais davantage du fait de la quantité d'achats réalisés, et nécessite un accès avec une voiture individuelle et une possibilité de stationnement à proximité des magasins. Dans cette catégorie, il faut distinguer les pôles commerciaux situés dans le pôle centre de ceux situés hors du pôle centre. Dans le pôle centre, ils s'organisent autour d'un hypermarché dont la surface est d'environ 6 000 m<sup>2</sup> de surface de vente et s'accompagnent d'une petite galerie marchande et/ou d'un parc d'activités de moins de 10 magasins ;  
Hors pôle centre, la surface de l'enseigne locomotive est plutôt autour de 3 000 m<sup>2</sup> de surface de vente.
- Les **centralités communales ou de quartier** qui sont adaptées aux achats quotidiens, souvent des petits produits, légers et peu encombrants, compatibles avec l'utilisation des modes doux de déplacement. Garantir une offre de proximité, facilement accessible à pied, est un enjeu fondamental pour les personnes captives et notamment les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Selon la densité de population, cette offre recouvre des situations assez différentes.  
Dans le pôle centre, certaines centralités comportent un supermarché de 800 à environ 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente avec ou sans galerie marchande.  
Dans les communes hors du pôle centre, elle prend plutôt la forme de petits commerces regroupés, en général dans le centre-bourg, mais là encore des différences existent entre les communes puisque cette offre varie de un à une vingtaine de commerces.

## // Un fonctionnement territorial impacté par les pôles de grand rayonnement

Le centre-ville d'Angers (pôle de rayonnement majeur) et les pôles de fort rayonnement génèrent de nombreux déplacements.

Le centre-ville d'Angers attire de nombreux consommateurs. Il est desservi par tous les modes. L'accessibilité en transports collectifs est assurée par le tramway et plusieurs lignes de bus. L'accessibilité en voiture individuelle est facilitée par une offre importante de stationnements en ouvrage. Enfin, la déambulation piétonne est favorisée par le plateau piétonnier.

Les pôles de grand rayonnement attirent également de nombreux visiteurs (plus de 5 millions par an pour Espace Anjou, près de 7 millions pour le Buisson). Ils se sont implantés le long des axes routiers majeurs afin de bénéficier d'une accessibilité automobile optimale. Ainsi, ce sont par exemple entre 21 000 et 25 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour du parking du centre commercial Grand Maine. Cependant, tous ces sites présentent des problèmes soit de dimensionnement / aménagement des échangeurs (Buisson, Rive Sud, Moulin Marcille), soit de saturation en termes de circulation interne (Grand Maine, Espace Anjou, le Pin) et de stationnement (Espace Anjou, Buisson), accentués parfois par des extensions de galerie marchande. Même si la plupart des pôles généralistes bénéficient d'une desserte en transport en commun, ce mode de transport n'est pas concurrentiel avec la voiture individuelle pour la desserte de ces pôles commerciaux. La fréquence de la desserte pour les pôles spécialisés est d'ailleurs très faible.

L'aménagement de ces pôles prend très rarement en compte les modes actifs (marche, vélo). Il se limite souvent à quelques cheminements matérialisés au sol a posteriori, se faufilant difficilement à travers les places de stationnement.

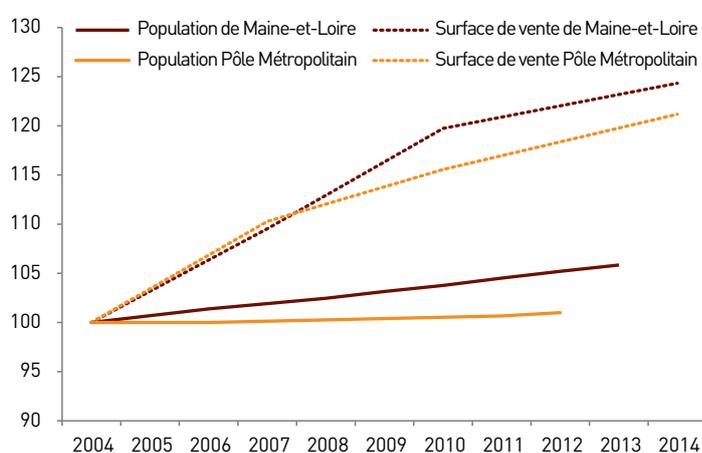
## // Une évolution conséquente de l'offre commerciale

Le Pôle métropolitain Loire Angers compte, en 2014, **2 163 locaux commerciaux**, représentant une **surface de vente de 511 944 m<sup>2</sup>** (soit 41% de l'ensemble du département, en nombre comme en surface). Avec **plus de 10 000 emplois** (équivalent temps plein), le commerce demeure un secteur porteur pour l'emploi.

EPCI	Population 2012	Emplois 2010	Nombre de points de vente	Surfaces de vente 2014 (en m <sup>2</sup> )	Densité (surface de vente pour 1000 hab.)	Emplois du commerce [ETP]
PMLA	313 977	144 784	2 163	511 944	1 630	10 203
Maine-et-Loire	795 557	324 039	5 320	1 238 314	1 567	22 253
Poids départemental	39%	45%	41%	41%		46%

Source: Observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

La surface commerciale a augmenté de manière significative au cours des dix dernières années : près de 91 000 m<sup>2</sup> supplémentaires, soit un gain de 22%. Cette logique d'expansion s'est poursuivie au cours de la période la plus récente (+5,2% entre 2010 et 2014). **Le développement intensif des surfaces commerciales apparaît déconnecté de l'évolution de la population** : en dix ans la surface de vente a augmenté 6 fois plus vite que la population.



Source: Observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

Les grandes surfaces poursuivent leur progression entre 2004 et 2014. **La hausse de la surface de vente est en effet essentiellement imputable aux plus de 1 000 m<sup>2</sup>** (+36,7%, gain en partie lié à l'arrivée du centre commercial Atoll).

Type de surface	Points de vente		Surface de vente [m <sup>2</sup> ]		Emplois [ETP]	
	Nb	Evo° 2004/2014	Surface	Evo° 2004/2014	Nb	Evo° 2004/2014
Commerces <300m <sup>2</sup>	1 906	2,7%	129 359	9,8%	5 212	4,9%
Commerces >= 300m <sup>2</sup>	257	9,8%	382 585	26,2%	4 991	11,7%
Commerces 300m <sup>2</sup> à 999m <sup>2</sup>	165	3,8%	89 904	1,1%	971	-8,2%
Commerces >=1 000m <sup>2</sup>	92	22,7%	292 681	36,7%	4 020	17,9%

Source: Observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

Dans le même temps, certains espaces commerciaux connaissent une **fragilisation**. Différents types d'espaces sont touchés :

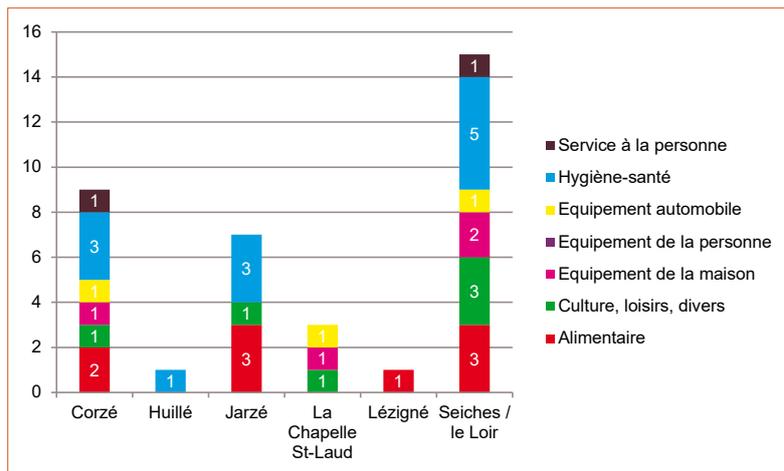
- Des centres-villes, dont celui d'Angers qui compte une **centaine de commerces vacants**, particulièrement concernés par les questions de mise aux normes, notamment d'accessibilité des personnes à mobilité réduite imposée par la loi. Cette vacance nuit à l'image et à l'animation du centre-ville.
- De grands pôles commerciaux, comme Grand Maine qui a connu des mutations importantes avec l'arrivée d'Atoll et le transfert de plusieurs enseignes vers ce nouveau pôle, dont certaines sont restées vacantes depuis.

- Des espaces commerciaux de fait, qui se limitent à une juxtaposition de commerces spécialisés de type GMS aux côtés d'autres activités, comme la zone du Doynné qui a connu une mutation conséquente avec désormais une vacance importante des cellules commerciales.

## Des territoires diversement équipés

Adaptée à la demande, l'offre commerciale n'est pas du même niveau sur tous les territoires du Pôle métropolitain. Ainsi, le cœur d'agglomération concentre l'essentiel de l'offre, notamment de plus grand rayonnement, tandis que les autres territoires disposent chacune d'une offre supracommunale.

### // Communauté de communes du Loir, une offre limitée, concentrée sur quelques communes

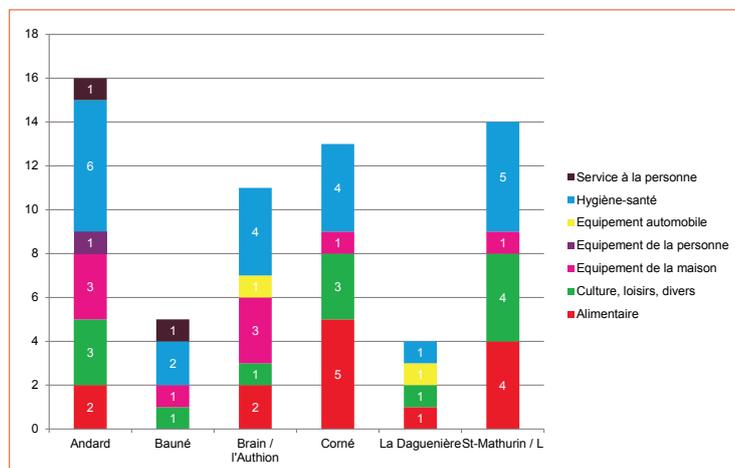


Source: Observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

En 2014, la Communauté de communes du Loir compte 36 commerces représentant 5 235 m<sup>2</sup> de surface de vente. 33 d'entre eux ont une surface de vente inférieure à 300 m<sup>2</sup>. En 2014, le territoire dispose d'un point de vente de moins qu'en 2004. Pour autant, la surface commerciale a augmenté de 65m<sup>2</sup>.

La Communauté de communes du Loir dispose d'une offre supracommunale et d'une offre de proximité qui concerne seulement 6 communes sur 13. Seiches-sur-le-Loir dispose de l'offre la plus complète et diversifiée, en plus d'un marché hebdomadaire. Jarzé, joue un rôle complémentaire important notamment pour les communes environnantes dépourvues d'offre. L'offre supracommunale est constituée d'un supermarché de 2 000 m<sup>2</sup> et de 6 autres commerces, installés dans la galerie commerciale attenante.

### // Commune nouvelle Loire-Authion, une offre commerciale dans une dynamique positive et bien répartie sur le territoire



Source: Observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

En 2014, la commune Loire-Authion compte 63 commerces pour 7 862 m<sup>2</sup> de surface de vente. 93% d'entre eux ont une surface de vente inférieure à 300m<sup>2</sup>.

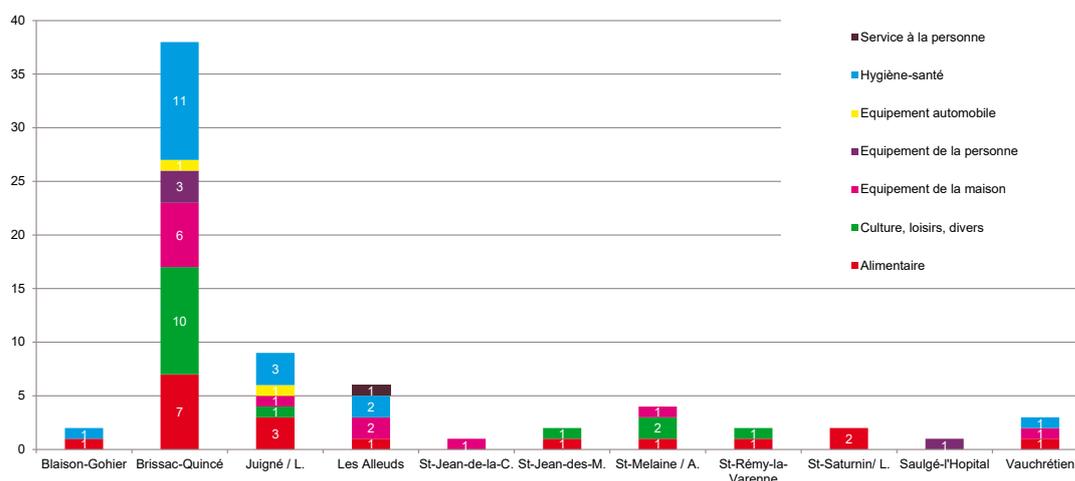
En 2014, le territoire dispose de six points de vente de plus qu'en 2004. La surface de vente a elle progressé de 25% (+ 1 555 m<sup>2</sup>). Cette évolution positive a été plus favorable à l'équipement de la maison (+ 3 commerces) qu'à l'alimentaire (-2). Pour autant, ce dernier continue de dominer en surface de vente (3 752 m<sup>2</sup> soit 48%).

La commune Loire-Authion dispose d'une offre supra communale et d'une offre de proximité qui concerne toutes les communes déléguées sauf La Bohalle et qui est très contrastée du fait du fonctionnement du territoire :

- au sud, Saint-Mathurin-sur-Loire dispose d'une offre qualitative avec un marché, notamment grâce à l'attractivité touristique de la Loire et aux emplois;
- le long de la D347, les trois communes de la polarité disposent d'une offre diversifiée.

L'offre supracommunale, située à Andard, est constituée d'un supermarché de 2 475 m<sup>2</sup> et de dix commerces installés en rez-de-chaussée d'immeubles. La station-service et la station de lavage ont été relocalisées sur la zone d'activités de la Perrière à Brain-sur-l'Authion, dans le prolongement du secteur stratégique.

### // Communauté de communes Loire-Aubance, une offre commerciale en fort développement mais répartie de façon hétérogène



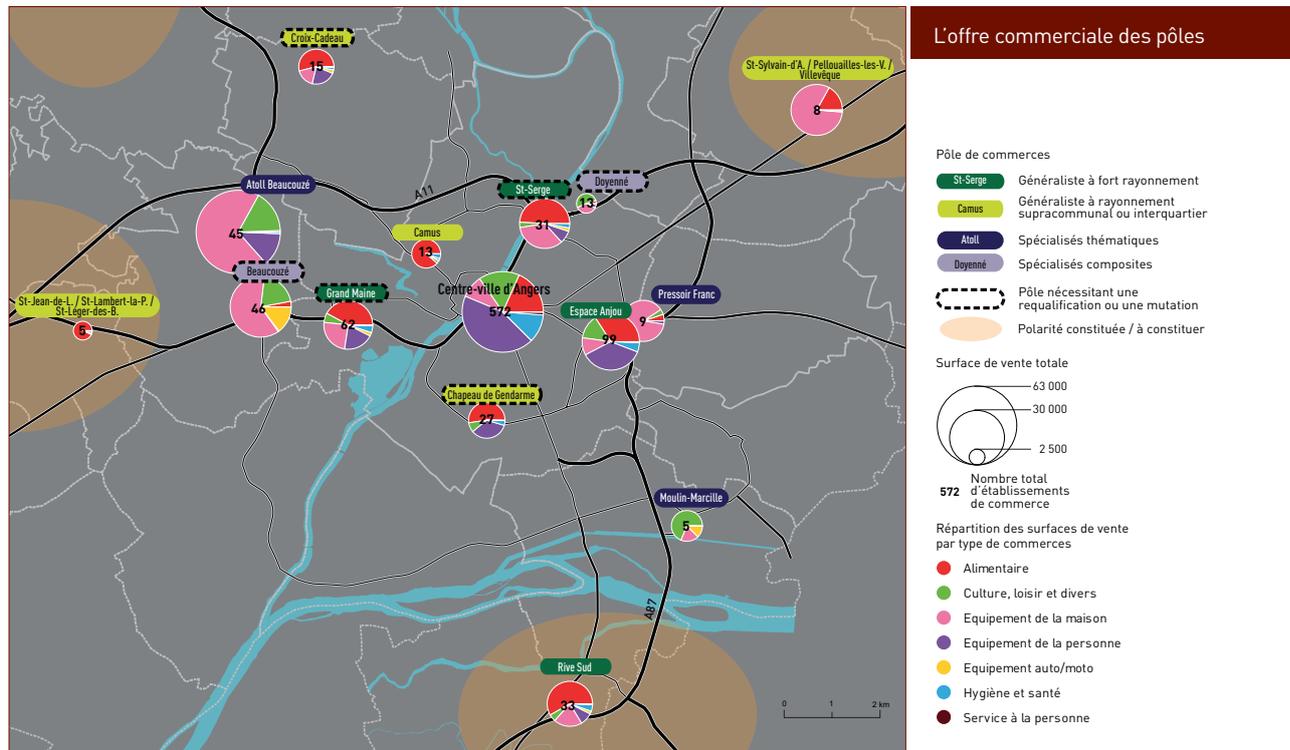
Source: Observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

La Communauté de communes Loire Aubance compte, en 2014, 70 commerces représentant une surface de vente de 11 878 m<sup>2</sup>. En 2014, le territoire dispose d'un point de vente de moins qu'en 2004 mais la surface de vente a progressé de 52% entre 2004 et 2014 (création d'une grande surface spécialisée et extension du supermarché de Brissac). 90% des commerces ont une surface de vente inférieure à 300 m<sup>2</sup>. Fait notable, l'équipement de la maison devance l'alimentaire en surface de vente.

La Communauté de communes Loire Aubance dispose d'une offre supracommunale et d'une offre de proximité hétérogène, très faible pour 7 communes et absente sur 3 autres. Celle de Brissac-Quincé se partage entre les deux centralités: Brissac au nord avec un marché et Quincé au sud. L'offre de Juigné-sur-Loire, au cœur de la centralité, a vocation à s'étoffer. A Saint-Melaine-sur-Aubance, l'offre est plus modeste mais la ZAC du Grand Clos au cœur du centre-bourg devrait accueillir quelques commerces.

L'offre supracommunale se situe sur la zone des Fontenelles à Brissac-Quincé. Elle est constituée d'une offre diversifiée de sept commerces en complément de la locomotive alimentaire de 2 950 m<sup>2</sup>, encore récemment agrandie. La polarité de Juigné-sur-Loire, Saint-Melaine-sur-Aubance et Mûrs-Erigné, dispose d'une offre de grand rayonnement située sur Angers Loire Métropole, à Mûrs-Erigné.

## // Communauté urbaine Angers Loire Métropole, une agglomération qui concentre l'essentiel de l'offre et accueille des pôles commerciaux de tout rayonnement



©aura - janvier 2015  
Source : Observatoire du Commerce 03 /2014 CCI Maine-et-Loire

Le territoire d'Angers Loire Métropole compte 1 994 points de vente, représentant une surface de vente cumulée approchant les 500 000 m<sup>2</sup> soit 95% des surfaces de vente du Pôle métropolitain Loire Angers. Cette offre est majoritairement concentrée dans le pôle centre (90% des points de vente).

La densité commerciale est de 1 808 m<sup>2</sup> / 1 000 habitants, nettement supérieure à celle de Nantes métropole (1 000 m<sup>2</sup> / 1 000 habitants) et même de la Communauté urbaine de Bordeaux (1 200 m<sup>2</sup> / 1 000 habitants).

Entre 2004 et 2014, la Communauté urbaine a accueilli 86 267 m<sup>2</sup> supplémentaires, représentant un accroissement de 22% de la surface de vente (94,8% du Pôle métropolitain Loire Angers), soit une progression annuelle de 2%. 14% de la nouvelle offre concerne les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> et 84% les plus de 1 000 m<sup>2</sup>, avec notamment la nouvelle zone du Buisson (64 000 m<sup>2</sup>).

Cette offre se répartit sur plusieurs types d'espaces dont le rayonnement diffère :

- **Les centralités :**

L'offre de proximité d'Angers Loire Métropole regroupe deux types de territoires : les centres-villes / centres-bourgs des communes et les centralités de quartiers des communes du pôle centre (hors centre-ville d'Angers). Cette offre représente 383 points de vente et 43 244 m<sup>2</sup>, soit respectivement 19% et 9% de l'offre de la Communauté urbaine.

L'offre est plus importante et diversifiée dans les communes du pôle centre en lien avec leur poids démographique. Les communes en seconde et troisième couronnes ont une offre assez variable, dépendant de plusieurs facteurs (poids de population, bassin d'emplois, tourisme...). Deux communes (Béhuard et Ecuillé) ne présentent aucune offre commerciale en 2014 et neuf communes disposent de moins de cinq commerces.

- **Le centre-ville d'Angers :**

C'est le **premier pôle commercial d'Angers Loire Métropole** avec 572 points de vente (près de 30% d'ALM) et une surface de vente de près de 60 000 m<sup>2</sup> (12% des surfaces d'ALM). La surface de vente moyenne est de 103 m<sup>2</sup> et seulement 21 commerces ont une surface de vente supérieure à 300m<sup>2</sup> (4,1% de la surface de vente).

L'équipement de la personne prédomine avec 45% des points de vente. A l'inverse, l'équipement de la maison est relativement absent. L'alimentaire est à préserver voire étoffer notamment pour répondre aux besoins des habitants et salariés. Le centre-ville d'Angers est touché par la vacance qui concerne une centaine de locaux. Cela nuit à son image et à son animation.

- **Les pôles spécialisés (thématiques ou non) à fort rayonnement :**

Certains de ces pôles commerciaux sont spécialisés avec une thématique dominante :

**Le Buisson (L'Atoll):** Pôle thématique de grand rayonnement (64 000 m<sup>2</sup>) inauguré en 2012, L'Atoll est dédié à l'équipement de la maison bien que quelques commerces d'équipement de la personne et de culture-loisirs apportent une certaine diversité commerciale. Le pôle compte actuellement 45 commerces dont deux ont une surface supérieure ou égale à 12 000m<sup>2</sup>.

**Moulin Marcille:** Localisé sur la ZAC Moulin Marcille aux Ponts-de-Cé, le pôle éponyme est tourné vers les thématiques « sport » et « culture-loisirs ». Ce pôle accueille actuellement un équipementier de sport (6 000 m<sup>2</sup>), un commerce de cyclotourisme (1 000 m<sup>2</sup>) et un cinéma multiplexe. Un projet de près de 20 000 m<sup>2</sup> est programmé.

Le **pôle ouest Beaucouzé** n'affiche pas lui de thématique particulière. Il est constitué de trois zones commerciales coupées par des infrastructures structurantes : le Pin, Landreau et l'Hoirie. Ensemble, ils comptent une cinquantaine de commerces diversifiés. L'offre commerciale se compose de GMS de tailles variables (de 25 à 4 998 m<sup>2</sup>), essentiellement dédiées à l'équipement de la maison et à l'automobile (Landreau et le Pin), ainsi qu'à la culture-sports-loisirs (Hoirie). La zone du Pin a la particularité d'avoir une occupation mixte associant commerces, hôtellerie et artisanat. Cette zone est aujourd'hui touchée par des mutations importantes et l'apparition de friches.

- **Les pôles généralistes à fort rayonnement :**

Quatre pôles organisés autour d'un hypermarché de très grande taille maillent le territoire :

- **Les pôles généralistes de rayonnement intercommunal ou interquartier :**

Site	Surface de vente totale	Surface de vente de l'hypermarché	Caractéristiques de l'offre
<b>Grand Maine / Grand Launay</b>	22 000m <sup>2</sup>	8 500m <sup>2</sup>	-Galerie marchande + GMS, notamment en équipement de la maison du Grand Launay - En perte de vitesse : cellules vacantes
<b>St-Serge / Doyenné</b>	23 000m <sup>2</sup>	11 000m <sup>2</sup>	Galerie marchande attenante + GMS (faible ou moyenne gamme) Doyenné : GMS spécialisées (équipement de la maison, culture-loisirs), développement de la vacance
<b>Espace Anjou / Pressoir Franc</b>	30 000m <sup>2</sup>	10 000m <sup>2</sup>	Galerie marchande attenante récemment agrandie d'une vingtaine de commerces dont des enseignes inédites sur Angers, voire la région + GMS (équipement de la personne, culture-loisirs, hygiène-santé) Pressoir Franc : équipement de la maison (Leroy Merlin 11 500m <sup>2</sup> ) Mitage commercial progressif dans les zones d'activité attenantes
<b>Rive Sud</b>	19 000m <sup>2</sup>	10 000m <sup>2</sup>	Galerie marchande attenante + GMS Offre diversifiée

Ce niveau d'offre regroupe cinq pôles commerciaux, dont trois sont situés dans le pôle centre :

- le pôle **Camus** est un centre commercial composé d'un hypermarché de 6 400 m<sup>2</sup> de surface de vente et d'une petite galerie marchande dont l'offre est relativement diversifiée. Ces dernières années, il a été modernisé et agrandi (redéploiement de la galerie marchande, arrivée d'un espace culturel, extension de l'hypermarché) ;
- le pôle **Croix-Cadeau** fonctionne autour d'un hypermarché de 5 900 m<sup>2</sup> de surface de vente, d'une petite galerie marchande, de plusieurs grandes surfaces spécialisées et d'une offre de restauration ;
- le pôle **Chapeau de Gendarme** s'organise autour d'un hypermarché (5 300 m<sup>2</sup>), de commerces traditionnels dont des commerces de bouche en appui de l'hypermarché, d'un discount alimentaire, d'une offre diversifiée de grandes surfaces spécialisées (surgelés, équipement de la personne...) et d'une offre de restauration.

Les deux autres pôles ayant un rayonnement supracommunal sont :

- le pôle de **Saint-Jean-de-Linières** qui s'articule autour d'un alimentaire généraliste de plus de 4 000 m<sup>2</sup> et d'une galerie marchande ;
- le pôle de **Saint-Sylvain-d'Anjou** qui est composé notamment de deux commerces alimentaires généralistes (3 250 m<sup>2</sup> et 800 m<sup>2</sup>) dont un hard-discount, d'équipementiers automobiles, de commerces liés à l'équipement de la maison (dont deux jardineries pour une surface totale de plus de 12 000 m<sup>2</sup> et un commerce de bricolage de près de 12 000 m<sup>2</sup>). Le développement de ce site résulte de la mutation de zones d'activités.

Toutes les polarités disposent d'une offre supracommunale sauf la polarité à constituer de La Membrolle-sur-Longuenée, La Meignanne et Le Plessis-Macé.

### // Une offre supracommunale en forte augmentation sur les territoires voisins

L'offre commerciale sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers ne peut s'analyser sans prendre en compte l'offre supracommunale des territoires voisins dont l'aire de chalandise englobe les franges du territoire.

Cadran	Communauté de communes voisine	Points de vente en 2014	Surface de vente en 2014 (m <sup>2</sup> )	Evolution des surfaces entre 2004 et 2014	Principales polarités (surface de vente 2014 / évolution 2004-2014)
NORD	CC des Portes de l'Anjou	48	9 138	-1 004 (-10%)	Durtal (8 062 m <sup>2</sup> / -1 015 m <sup>2</sup> )
	CC Loir et Sarthe	42	9 062	3 927 (76%)	Tiercé (8 610 m <sup>2</sup> / + 4 467 m <sup>2</sup> )
	CC du Haut Anjou	47	9 552	2 424 (34%)	Chateauneuf-sur-Sarthe (6 067 m <sup>2</sup> / + 2 315 m <sup>2</sup> )
	CC Région du Lion d'Angers	53	8 574	1 594 (23%)	Le Lion d'Angers/Grez-Neuville (7 382 m <sup>2</sup> / + 2 130 m <sup>2</sup> )
OUEST	CC de l'Ouest Anjou	38	6 490	1 504 (30%)	Bécon-les-Granits (3 428 m <sup>2</sup> / 457 m <sup>2</sup> ), Le Louroux-Béconnais (1 924 m <sup>2</sup> / + 839 m <sup>2</sup> )
	CC Loire Layon	153	25 940	3 132 (14%)	Chalonnnes-sur-Loire (15 095 m <sup>2</sup> / +315 m <sup>2</sup> ), Saint-Georges-sur-Loire (5 413 m <sup>2</sup> / + 1 944 m <sup>2</sup> )
SUD	CC des Coteaux du Layon	69	7 496	1 691 (29%)	Thouarcé (3 423 m <sup>2</sup> / 1 399 m <sup>2</sup> )
	CC Région Doué la Fontaine	94	28 051	4 428 (19%)	Doué-la-Fontaine (27 750 m <sup>2</sup> / 4 367 m <sup>2</sup> )
	CC du Gennois	32	3 115	489 (19%)	Gennes (2 431 m <sup>2</sup> / 297 m <sup>2</sup> )
EST	CC Loire Longué	110	19 587	-980 (-5%)	Longué-Jumelles (12 393 m <sup>2</sup> / -1 890 m <sup>2</sup> ), Les Rosiers (1 509 m <sup>2</sup> / -374 m <sup>2</sup> )
	CC Beaufort en Anjou	96	29 171	6 019 (27%)	Beaufort/Mazé (28 486 m <sup>2</sup> / +6 094 m <sup>2</sup> )
	CC du Canton de Baugé	79	21 581	5 994 (38%)	Baugé-en-Anjou (20 834 m <sup>2</sup> / + 6 157 m <sup>2</sup> )

Source : observatoire du commerce 03/2014 - CCI de Maine-et-Loire

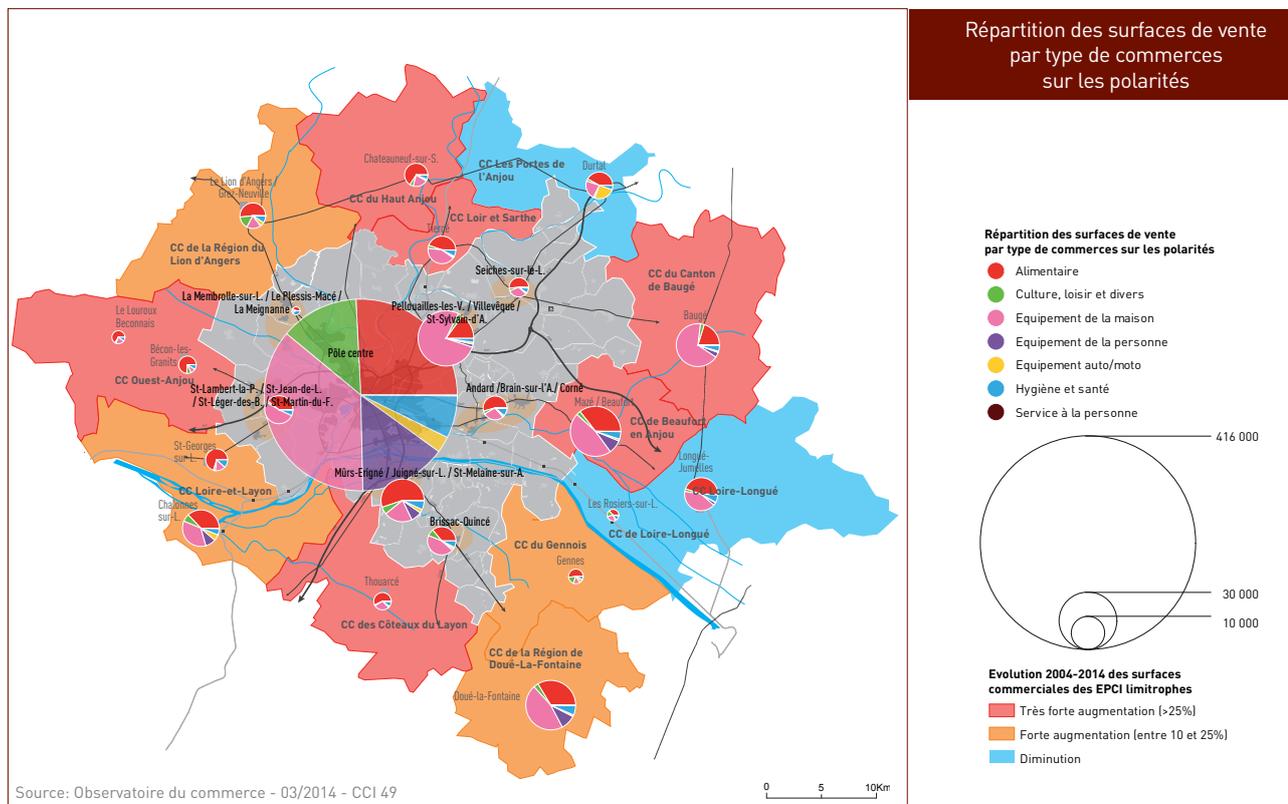
Les **Communautés de communes voisines** concentrent 861 points de vente pour une surface commerciale de 177 757 m<sup>2</sup>. Trois territoires disposent d'une surface de vente supérieure à 25 000 m<sup>2</sup> : la Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou, celle de la Région de Doué-la-Fontaine et celle de Loire Layon. La Communauté de communes Loire Layon est celle qui concentre la surface commerciale la plus importante autour d'Angers Loire Métropole, avec ses 26 000 m<sup>2</sup>. Son offre s'est développée entre 2004 et 2014 avec l'agrandissement des supermarchés de Chalonnnes et St-Georges-sur-Loire, soit + 3 132 m<sup>2</sup>. A proximité de Loire-Authion, les pôles commerciaux de Beaufort et Mazé (Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou) représentent 29 171 m<sup>2</sup> de surface de vente avec une augmentation de 6 019 m<sup>2</sup> (soit +27%) depuis 2004.

Sur l'ensemble des Communautés de communes limitrophes au Pôle métropolitain, le nombre de points de vente a diminué entre 2004 et 2014. En revanche, **la surface de vente a augmenté** de 29 000 m<sup>2</sup>. Cette **augmentation est liée à l'essor des grandes surfaces** : près de 23 000 m<sup>2</sup> supplémentaires pour les 1 000 m<sup>2</sup> et plus, soit une augmentation de 29% (contre 22% pour le Pôle métropolitain Loire Angers).

**L'augmentation des surfaces de vente est également fortement imputable à l'alimentaire** : deux tiers du gain de surface de vente sont liés à l'alimentaire. Ce secteur a généré près de 20 000 m<sup>2</sup> supplémentaires (implantation de nouveaux supermarchés, extension avec transformation de supermarchés en hypermarchés).

# Des enjeux d'évolution, d'image et d'organisation territoriale

## // Les nouveaux modes de consommation et nouvelles tendances

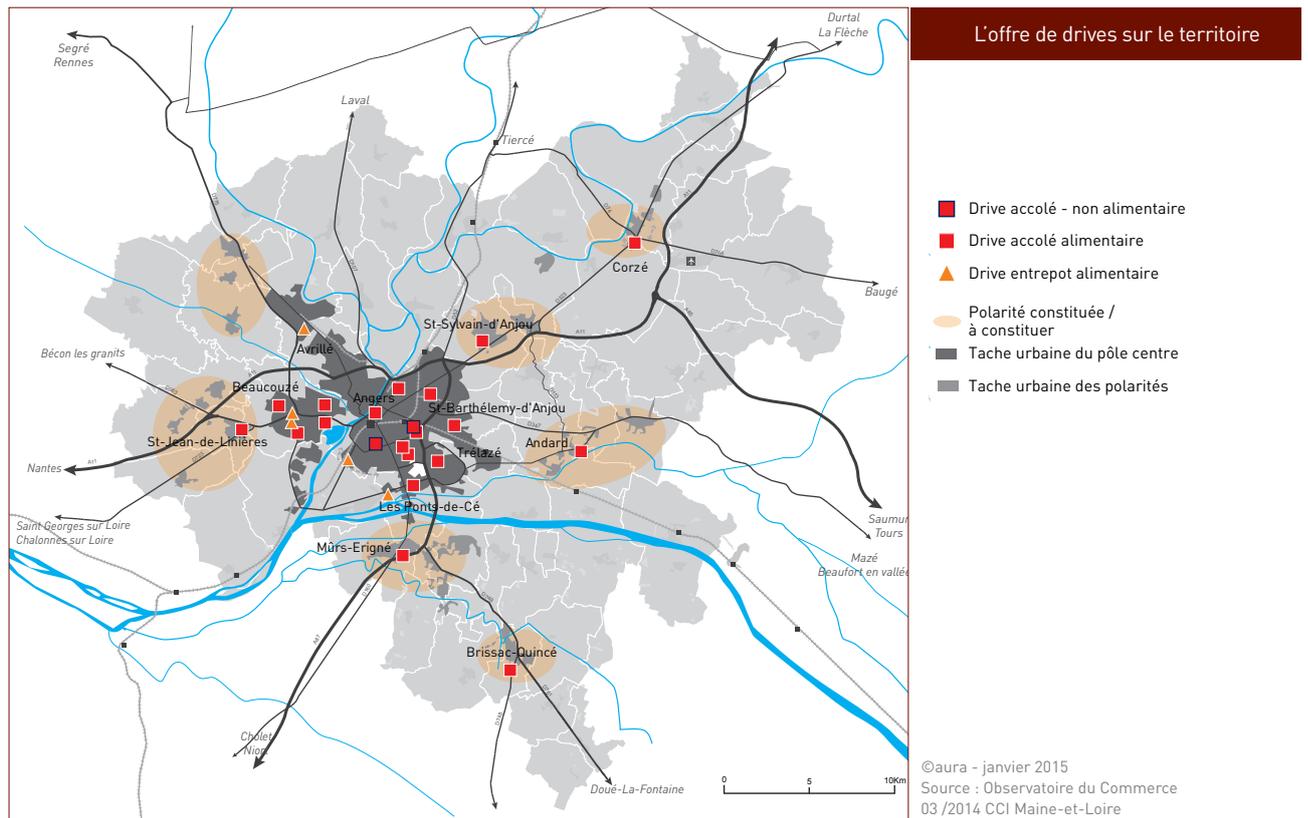


L'organisation commerciale est, et va encore, être fortement bouleversée par l'évolution des comportements des consommateurs. Les **évolutions sociétales** (vieillessement des populations générant des « silver consommateurs » aux besoins spécifiques notamment de proximité, les rythmes de vie de plus en plus hétérogènes, l'évolution et la diversification des aspirations vers un retour à la proximité, le développement de l'hédonisme...), **couplées au développement des nouvelles technologies numériques induisent de nouveaux modes de consommation**. Ainsi, les drives, les conciergeries automatiques, les circuits-courts, la consommation collaborative, la consommation engagée connaissent un essor important...

C'est aussi le cas des **showrooms** qui prennent la forme de simples vitrines commerciales ou d'espaces d'exposition associés à une activité de production. Ils s'inscrivent également dans les nouvelles pratiques, liées à la montée en puissance du e-commerce, qui déconnectent l'acte d'achat de la livraison ultérieure.

Pour le territoire du Pôle métropolitain, cela s'est notamment traduit par une forte expansion entre 2009 et 2014 de l'offre « drive », portée par un contexte réglementaire qui lui était jusqu'alors favorable. A la fin de l'année 2014, 26 points sont recensés. L'essentiel de cette offre est concentrée sur le cœur d'agglomération. Les trois pôles commerciaux généralistes à fort rayonnement disposent d'un drive accolé à un hypermarché. En dehors d'Angers Loire Métropole, les pôles supracommunaux des trois autres territoires disposent également d'un drive accolé. Ces points de retrait bénéficient d'une aire de chalandise étendue.

80% des drives recensés sont accolés à des grandes surfaces alimentaires sur le mode du « drive picking ». Les cinq drives « entrepôts déportés ou solos », ouverts en 2013 et 2014, sont tous situés en vitrine de zones d'activités, accentuant les flux de voitures individuelles.



### // La consommation d'espace liée au commerce

Le commerce est une composante non négligeable du phénomène d'étalement urbain. Il induit, en effet, une consommation d'espace importante. Les formes commerciales les plus consommatrices d'espaces sont les pôles commerciaux (à fort rayonnement ou à rayonnement supracommunal ou interquartier) dont les bâtiments sont très vastes et qui s'accompagnent le plus souvent de vastes nappes de stationnement en surface. Ces pôles représentent aujourd'hui environ 280ha. Le pôle le moins étendu (environ 2ha) est celui d'Andard, qui est le plus intégré dans le tissu urbain. Les formes les plus intégrées au tissu urbain comme les commerces en rez-de-chaussée d'immeuble sont plus économes en espace. Entre 2005 et 2011, ce sont près de 100ha de terrains qui ont été consommés pour accueillir de nouveaux pôles commerciaux (Buisson, Moulin Marcille, pôles de Brissac, de St-Jean-de-Linières...). Ainsi, le tiers des surfaces commerciales existantes a été consommé entre 2005 et 2011. En outre, ces 100ha représentent environ un quart de la consommation liée aux espaces économiques et commerciaux et environ 10% de la consommation d'espace du Pôle métropolitain Loire Angers, toutes vocations confondues sur la même période.

Afin de limiter, la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols, la loi Alur limite la superficie du parking aux trois quarts de la surface du bâtiment qu'il dessert (contre 1,5 auparavant). Le calcul de ce ratio exclut cependant les places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques ou hybrides. Les places aménagées avec un revêtement perméable comptent, quant à elle, pour moitié.

### // L'intégration urbaine du commerce : insertion, animation et lisibilité

Les centres-villes et centres-bourgs traditionnels intègrent la fonction commerciale dans leur tissu offrant ainsi une certaine mixité fonctionnelle. Ainsi, le centre-ville d'Angers, qui est un lieu de vie pour de nombreux habitants et qui assure par là-même un rôle de proximité, joue aussi un rôle métropolitain du fait des activités qu'il regroupe. C'est donc tout à la fois un pôle commercial majeur, un pôle d'emplois notamment tertiaires, un pôle touristique urbain... Toutes ces activités drainant une population importante, le cœur marchand doit pouvoir profiter de cet afflux par une meilleure interconnexion de toutes ces fonctions.

Les centres-villes et centres-bourgs traditionnels sont des lieux de vie qui se caractérisent par une certaine densité d'habitants, avec une relative mixité générationnelle et sociale. Dans un contexte de vieillissement accru des populations, il est essentiel que les centres-villes, centres-bourgs et centralités de quartiers assurent une proximité de l'offre de commerces y compris de commerce non sédentaire, notamment pour les populations captives, telles que les personnes âgées ou les personnes à faibles revenus.

Certains pôles commerciaux présentent des enjeux particuliers car ils jouent un rôle de centralité du fait de leur localisation au cœur d'un quartier résidentiel et proche des équipements. La bonne intégration au tissu urbain leur permet parfois de jouer parfaitement ce rôle et de participer pleinement à l'animation de la commune ou du quartier, notamment quand ils sont complétés par une offre de commerce non sédentaire. C'est le cas du pôle supracommunal de Loire-Authion qui se situe à Andard, dans le centre-bourg. Cette localisation centrale lui permet de répondre à la fois à des besoins de proximité mais aussi de bassin de vie grâce à son accès automobile aisé. Ce pôle est bien intégré au tissu urbain car, outre un supermarché classique, les commerces sont installés en rez-de-chaussée d'immeubles. Mais les potentiels d'extension du site sont limités du fait des contraintes liées à son caractère inondable. A l'inverse, l'organisation urbaine, trop fonctionnelle, de ces pôles n'est souvent pas adaptée à cette fonction de centralité. C'est le cas de Grand Maine qui joue un rôle de centralité interquartier pour les quartiers du Lac de Maine et de Belle-Beille, de Chapeau de gendarme dont l'attractivité liée à son environnement et au tramway est insuffisamment valorisée et de Rive Sud qui se situe à proximité des services et équipements communaux (Poste, école...).

L'insertion urbaine de certains autres pôles sera amenée à évoluer avec le projet. Celui de St-Jean-de-Linières se situe en effet aux franges d'un secteur stratégique du SCoT et le pôle St-Serge est intégré au périmètre de réflexion du projet Cœur de Maine.

La qualité d'insertion urbaine est assez différente d'un pôle à l'autre. Le pôle Camus par exemple bénéficie d'une insertion de qualité, mais le contact avec l'espace public n'est pas optimal.

## // Le fonctionnement et l'accessibilité

### ● Accessibilité routière

Pour un pôle commercial, l'importance des flux routiers et par là-même des potentiels problèmes associés (saturation en terme de circulation et de stationnement, fréquence des accidents...) est corrélé au niveau de rayonnement de ce pôle commercial, lui-même induit par le nombre et l'attractivité des enseignes présentes. Les flux routiers générés sont importants. Pour Grand Maine, par exemple, plus de 23 000 véhicules par jour sont dénombrés au niveau des bretelles d'accès depuis et vers la D323. Près de 21 000 véhicules entrent et sortent du parking du centre commercial sur une journée de semaine. Ce chiffre atteint même 25 000 le samedi, où 1 300 véhicules sont présents simultanément sur le parking entre 15 et 17h. De même, Espace Anjou dont la galerie marchande s'est récemment agrandie attirant davantage de clients, accueille plus de 5 millions de visiteurs par an, qui viennent essentiellement en voiture. Au Buisson, ce sont près de 7 millions de visiteurs qui convergent vers le centre commercial chaque année.

Souvent l'accessibilité grand territoire des pôles commerciaux est efficace car ils sont situés le long des grands axes d'entrée de ville (Grand Maine, Espace Anjou, Rive Sud, Buisson, pôle supracommunal de l'Aurore à Corzé en entrée de ville de Seiches-sur-le-Loir...) ou sur la ceinture des boulevards (Chapeau de gendarme). Malgré leur implantation intéressante, certains ne bénéficient pas d'une accessibilité optimale, comme le pôle de Saint-Jean-de-Linières qui est visible depuis la D 323, mais dont l'accessibilité est complexe ou encore Moulin Marcille dont l'accessibilité grand territoire est incomplète depuis l'A87. Le Buisson bénéficie d'une bonne accessibilité grand territoire mais le gabarit de l'échangeur et des voies d'accès au site ne permet pas une augmentation significative de l'offre commerciale.

Pour de nombreux pôles, l'organisation interne rend l'accessibilité globale du pôle complexe ou difficile malgré une relativement bonne accessibilité grand territoire comme à Grand Maine, Rive Sud ou Espace Anjou où l'organisation interne est problématique. A Espace Anjou, des réflexions sont néanmoins en cours pour la réorganisation du réseau viaire au niveau du croisement entre l'entrée de ville Montaigne et la ceinture des boulevards. Le site du Pin sur le pôle ouest Beaucozoué présente également des contraintes d'accessibilité et de desserte interne.

Le pôle Croix-Cadeau accuse un problème de lisibilité fonctionnelle, pénalisant sa visibilité. C'est aussi le cas du pôle de St-Sylvain qui souffre d'un manque de lisibilité depuis la D323.

### ● Accessibilité en transport en commun

La desserte en transport en commun des pôles commerciaux offre une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle pour les clients, notamment pour les achats de produits non encombrants.

Mis à part Chapeau de gendarme qui bénéficie d'une desserte très performante grâce au tramway, la plupart des autres pôles sont desservis par une ligne de bus urbaine (sauf Saint-Jean de Linières et les pôles supracommunaux hors agglomération). Pour autant, l'offre n'est pas pleinement satisfaisante pour certains d'entre eux du fait de la fréquence (Moulin Marcille, le Buisson, Croix-Cadeau...). La deuxième ligne de tramway devrait passer à proximité d'Espace Anjou.

### ● Accessibilité modes doux

Les espaces commerciaux les plus adaptés aux modes doux sont ceux situés dans une centralité. La plupart des pôles commerciaux, notamment les plus anciens, ne sont pas adaptés aux modes doux. A Espace Anjou, Grand Maine et St-Serge, les circulations douces sont peu sécurisées. A Chapeau de gendarme, elles sont mal structurées à l'intérieur du pôle, car mal connectées à la station de tramway.

Dans les pôles plus récents, le fonctionnement interne tient beaucoup plus compte des circulations douces. Au Buisson, par exemple, la déambulation piétonne est favorisée par une large promenade circulaire accédant aux commerces.

En revanche, leur accessibilité en modes doux depuis les quartiers alentours n'est souvent toujours pas optimale. Le pôle supracommunal de Loire-Aubance, situé à Brissac, est visible et aisément accessible depuis les D748 et D761 mais il est déconnecté des espaces résidentiels et son accès modes doux est difficile.

- **Stationnement**

La problématique du stationnement est différente en fonction du rayonnement du pôle commercial, de sa localisation et de son niveau de desserte en transport en commun.

Le centre-ville d'Angers dispose d'une offre de stationnement en parking en ouvrage importante et facilement accessible depuis la ceinture de boulevards. C'est un atout à valoriser pour réduire la place de la voiture sur l'espace public et développer de nouveaux usages.

La plupart des grands pôles commerciaux sont entourés d'une vaste nappe de stationnement en surface. Certains pôles ont vu leur desserte en transport en commun considérablement s'améliorer et leur offre de stationnement devenir un peu surabondante (Chapeau de gendarme). A l'inverse, pour d'autres pôles commerciaux, l'offre de stationnement est devenue souvent insuffisante au regard de l'ampleur qu'a pris le pôle. C'est le cas d'Espace Anjou dont la galerie commerçante s'est récemment agrandie d'une vingtaine de commerces dont des enseignes inédites à Angers voire dans la région. Le nombre de clients potentiels a donc augmenté, tandis que l'offre de stationnement est restée stable. Les pratiques de stationnement sauvage le long de la bretelle de l'échangeur sont, en conséquence, de plus en plus fréquentes. Au Buisson, malgré l'offre abondante aménagée en surface et en souterrain, 700 places supplémentaires à l'extérieur du centre commercial ont dû être aménagées pour pallier les problèmes de stationnement au moment des pics de fréquentation.

- **Logistique / livraison**

La logistique urbaine est un enjeu important. Du fait de sa forte densité en commerces et des contraintes du tissu urbain qui rendent difficile la circulation de camions de livraison à certaines heures, le centre-ville d'Angers est particulièrement concerné par cette problématique.

La problématique du retrait des marchandises est également de plus en plus importante, notamment du fait de l'essor considérable que connaissent les drives, le e-commerce... Le centre-ville d'Angers est aussi particulièrement concerné. Il concentre, en effet, de nombreux habitants et actifs pour qui la mise en place de solutions en centre-ville de retrait de marchandises liées au e-commerce serait particulièrement utile. Des solutions de type « casier click and collect » permettant de retirer ses courses en s'affranchissant des contraintes horaires pourraient voir le jour, notamment près des pôles d'emplois, dans les gares et autres lieux de passage.

L'enjeu de l'organisation du retrait des marchandises est particulièrement prégnant pour les pôles commerciaux à fort rayonnement qui sont susceptibles de vendre des produits lourds et encombrants mais il constitue rarement un problème. En effet, la plupart d'entre eux permettent un accès facilité aux véhicules individuels et un stationnement au plus près des magasins.

## // La qualité architecturale et paysagère

L'offre commerciale peut prendre plusieurs formes, pour lesquelles les exigences de qualité paysagère et architecturale s'expriment différemment.

Quand le commerce est intégré dans le tissu urbain, comme dans les centres-villes et centralités de quartiers, les vitrines doivent s'intégrer harmonieusement et participer à l'animation des rues. En centre-ville d'Angers, par exemple, le rôle des vitrines comme vecteur d'animation et de mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti est insuffisamment pris en compte dans certaines rues.

Les pôles commerciaux, qui bénéficient pourtant fréquemment d'une localisation stratégique (en entrées de ville par exemple), se caractérisent souvent par une architecture banale et / ou des espaces libres mal aménagés qui ternissent le paysage.

Quelques cas particuliers se distinguent comme le Buisson qui bénéficie d'une architecture innovante, constituant une identité forte et qualitative.

Certains ont récemment été rénovés (Espace Anjou, Grand Maine, Camus) mais cela ne suffit parfois pas à rendre l'entrée de ville qualitative. D'autres comme Moulin Marcille présentent des enjeux particuliers de qualité paysagère du fait de leur localisation à proximité d'un espace paysager de qualité. Moulin Marcille se trouve, en effet, au cœur d'un territoire économique peu qualitatif (présence de plusieurs zones d'activités relativement anciennes) et en frange d'un espace paysager de grande qualité (Authion et entrée sur le Val de Loire), lui conférant une image contrastée.

Les espaces commerciaux de fait véhiculent souvent une image peu qualitative : les commerces s'y sont installés dans des locaux de seconde main, voire vétustes, comme c'est le cas à Doyenné dont l'espace commercial est vieillissant et peu entretenu.

## Les enjeux liés à chaque pôle commercial

- Enjeux pour le centre-ville :
  - Prévenir le développement de la vacance commerciale ;
  - Maintenir une offre de commerce diversifiée qui répond aux besoins des habitants et les usagers du centre-ville ;
  - Avoir une meilleure lisibilité des circuits marchands et touristiques ;
  - Mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti, notamment par un traitement qualitatif des vitrines
- Enjeux pour les centralités : consolider l'offre des quartiers et des centres-bourgs répondant aux besoins quotidiens des résidents et à l'activité touristique.
- Enjeux pour les pôles de fort rayonnement :
  - Buisson et Moulin Marcille : maintenir et consolider la thématique ; améliorer le fonctionnement et l'accessibilité (maîtrise des flux, accès, stationnement) ; maîtriser l'emprise foncière ;
  - Ouest Beaucozézé : consolider l'offre commerciale spécialisée avec évolution vers plus de mixité économique sur le secteur du Pin ;
  - Espace Anjou/ Pressoir Franc, Grand Maine, Saint-Serge / Doyenné et Rive Sud : maintenir l'équilibre commercial afin de préserver la vitalité commerciale du centre-ville ; prévenir le risque de développement de la vacance et de friches commerciales ;
  - Espace Anjou / Pressoir Franc : maîtriser le développement commercial du secteur et améliorer son fonctionnement (enrayer le mitage commercial aux franges) ;
  - Grand-Maine : améliorer le fonctionnement, la visibilité et la qualité urbaine et paysagère d'entrée de ville ;
  - Saint-Serge / Doyenné : prendre en compte la position stratégique et l'image d'entrée de ville avec projet urbain et diversité programmatique ;
  - Rive Sud : améliorer l'organisation interne et rechercher l'ouverture du pôle vers la centralité de Mûrs-Erigné (secteur stratégique du SCoT).
- Enjeux pour les pôles interquartiers :
  - Rechercher davantage de mixité fonctionnelle et une meilleure intégration dans le tissu urbain, notamment pour Chapeau de gendarme : valoriser son rôle de centralité associée notamment à la desserte du tramway.
- Enjeux pour les pôles supracommunaux :
  - Prioriser l'attractivité et l'animation des centralités communales ;
  - Préserver la complémentarité avec l'offre de proximité dans les communes ;
  - Saint-Sylvain-d'Anjou et Saint-Jean-de-Linières : maîtriser l'enveloppe foncière; valoriser l'interface avec le développement du secteur stratégique pour St-Jean-de-Linières ;
  - Seiches - consolider l'offre supracommunale : développer une démarche urbaine d'ensemble associant le projet de relocalisation de l'offre en lien avec la réalisation de la déviation, la requalification de l'entrée de ville et le développement d'un programme urbain sur l'ancien site ; valoriser tous les modes de déplacement ;
  - Brissac - consolider l'offre supracommunale : améliorer les déplacements ; sécuriser les déplacements doux (prise en compte des besoins résidentiels de Charcé-St-Ellier et des flux industriels) ; maîtriser les implantations commerciales sur la zone d'activités principale de Treillebois à Juigné-sur-Loire.

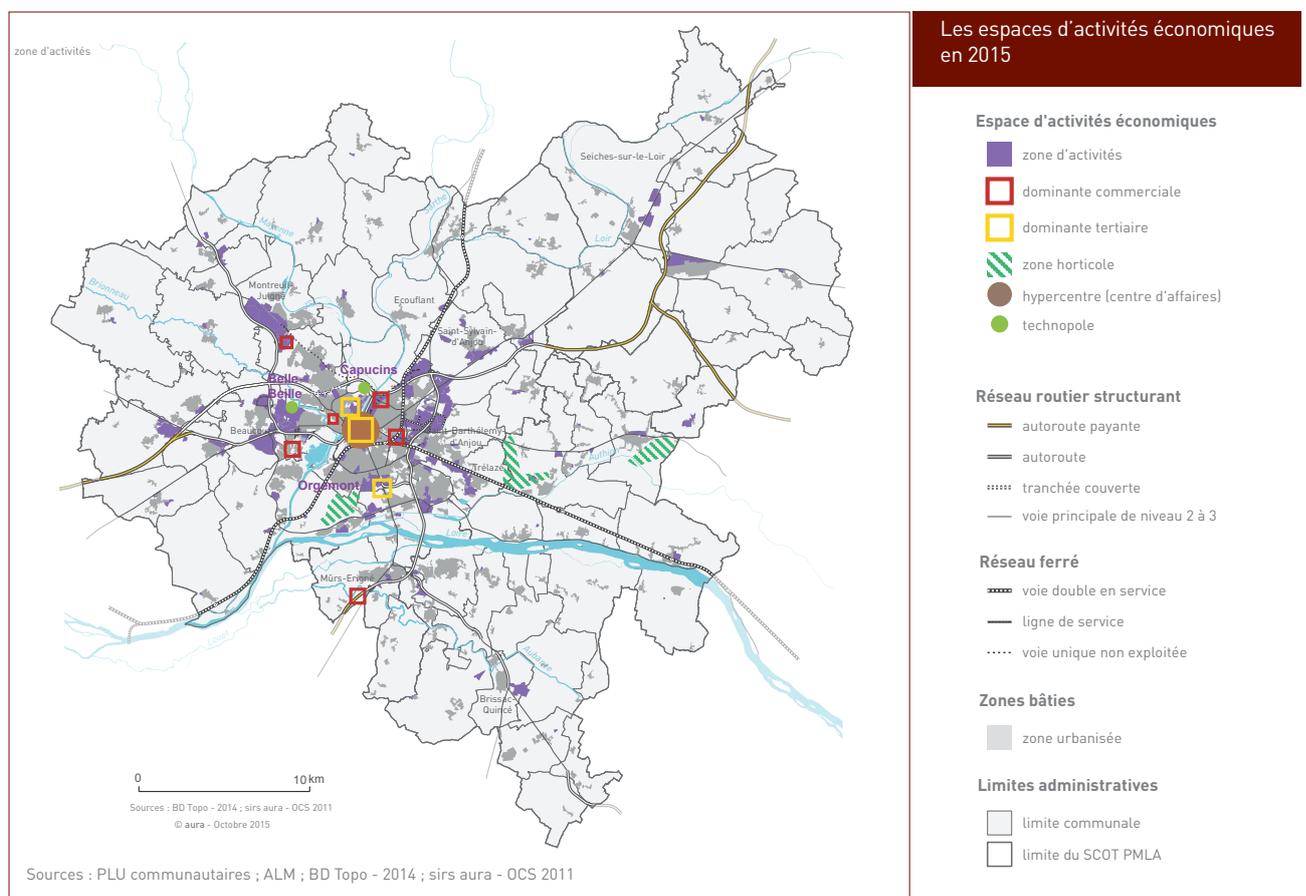
### 03.4 DYNAMIQUES ECONOMIQUES

# Les espaces consacrés aux activités économiques

Depuis l'apparition des premières zones industrielles, les espaces d'activités ont connu une forte évolution en matière d'aménagement, de gestion et de services proposés, sous l'influence des exigences nouvelles exprimées tant par les entreprises que par les collectivités locales. Ils se caractérisent aujourd'hui par une grande diversité en terme de taille, d'aménagement et de vocation, ainsi qu'en densité d'emplois.

Les plus représentés sont les zones d'activités économiques situées en périphérie du cœur de ville et qui accueillent les activités industrielles, artisanales et commerciales. Elles se répartissent sur 50 communes et recouvrent aujourd'hui plus de 3 000 ha. Les espaces d'activités comprennent en outre les espaces regroupant des activités spécifiques nécessitant une importante emprise au sol telles que les activités militaires ou certaines concentrations d'activités agricoles (horticulture par exemple). Ils incluent également des espaces d'activités plus denses et souvent plus intégrés dans le tissu urbain tels que les parcs tertiaires et technologiques et les activités publiques (administration, santé).

## Une localisation préférentielle le long des axes structurants



Le développement des activités industrielles a d'abord trouvé place dans des **sites périphériques**, notamment dans les premières zones intercommunales, le long d'un axe nord-ouest/est, à Montreuil-Juigné, Trélazé et aux Ponts-de-Cé, puis aux limites est de la ville d'Angers, à Ecoflant et Saint-Barthélemy-d'Anjou notamment.

Aussi, **les activités agricoles à forte valeur ajoutée** (semences, maraîchage, horticulture), ayant de gros besoins en eau, se sont regroupées dans le val d'Authion ou dans des zones spécialisées au sud de l'agglomération et au nord du territoire (Briollay, Tiercé).

Les sites d'activités se sont développés dans un second temps **avec l'arrivée du grand commerce alimentaire et spécialisé** dans l'agglomération (zones commerciales d'Angers, Beaucouzé et Mûrs-Erigné) et de la logistique plus récemment (Villevêque, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Sylvain-d'Anjou).

**Les activités artisanales**, longtemps insérées dans le tissu avec l'habitat, se sont souvent transférées dans des petites zones communales le long des entrées de bourg. Des zones d'activités artisanales d'importance se sont récemment développées en troisième couronne le long des D323, D748, D347 rééquilibrant ainsi l'offre foncière sur le territoire et répondant aux demandes non satisfaites de plus en plus nombreuses d'artisans ne trouvant plus d'espaces disponibles dans l'agglomération.

Quant aux **activités tertiaires et de services supérieurs**, elles se sont d'abord plutôt insérées dans le tissu urbain : pôles administratifs anciens de la cité administrative et de la rue Louis Gain. L'aménagement récent de la Technopole et de parcs d'activités tertiaires dans les quartiers Saint-Serge, Orgemont, Coubertin-Saint-Léonard et plus récemment de la gare Saint-Laud, permet de renforcer l'accueil d'entreprises tertiaires.

Les plus vastes parcs d'activités sont principalement situés le long des axes structurants de communication, tels que l'A11, les D723/323, A87, principalement en frange de la ville-centre et sur les communes de première couronne. Aujourd'hui **de grands pôles d'activités métropolitains** entourent le pôle urbain, regroupant plusieurs opérations d'aménagement et zones de fait. Ces pôles ont permis le développement des activités industrielles, logistiques, artisanales et commerciales sur plus de 1 500 hectares réparties sur Angers, Beaucouzé, Trélazé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Sylvain-d'Anjou, Ecoflant, Montreuil-Juigné et Avrillé.

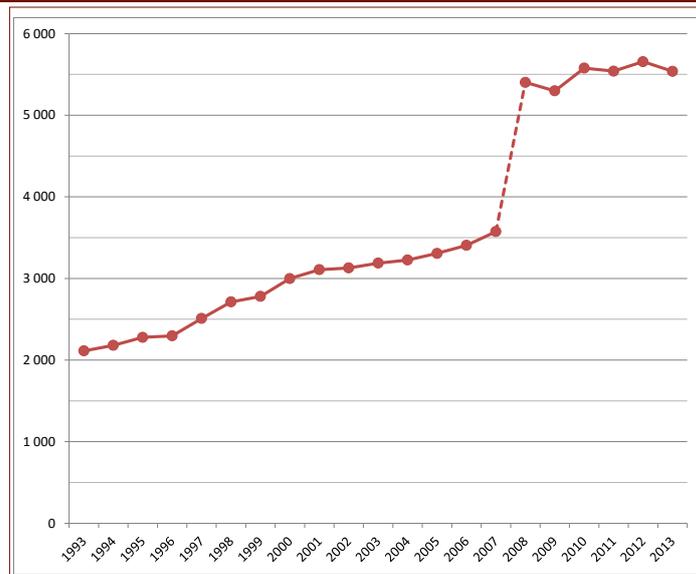
## Des logiques routières dominant le transport de marchandises

Si le tonnage de marchandises transportées en Pays de la Loire a augmenté de plus de 80% entre 1990 et 2006, il s'est depuis stabilisé et connaît même une évolution plus erratique depuis 2008 avec la crise économique. En parallèle, l'évolution de l'emploi dans le secteur des transports est à l'image du trafic de marchandises : après avoir gagné un millier d'emplois en 10 ans sur le Pôle métropolitain, la croissance des effectifs s'est sensiblement réduite depuis quelques années, le secteur connaissant certaines difficultés (une centaine de salariés supplémentaires entre 2008 et 2013).

Ces évolutions dans le transport de marchandises n'impactent pas de la même manière tous les modes de transports. Les transports routiers confirment leur prédominance, tandis que la part modale des transports ferroviaires et fluviaux stagne voire décroît.

Le Pôle métropolitain se trouve au centre d'un « quadrilatère logistique », composé des pôles logistiques de Rennes, Nantes, Tours, Orléans et Le Mans. En outre, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a adopté mi 2009 un plan stratégique révisé en 2015 qui prévoit de développer une offre logistique intermodale. Celle-ci s'appuiera sur l'aménagement à Montoir d'un terminal à conteneurs de dimension européenne, le développement d'un réseau de plateformes, notamment fluviales et ferroviaires. Enfin, le port souhaite développer le transport combiné à partir de Montoir. Soutenue par l'Union européenne afin d'absorber une partie du trafic routier entre la France et la péninsule ibérique, une nouvelle autoroute de la mer a vu le jour en 2015 entre Saint-Nazaire et Vigo (au nord-ouest de l'Espagne), alors que celle entre Saint-Nazaire et Gijón (au nord de l'Espagne) doit être relancée après son interruption en 2014. Ainsi, comme Tours ou Le Mans, Angers bénéficie donc d'une situation favorable pour recevoir des activités et implantations logistiques ayant vocation à desservir le quart Nord-Ouest de la France.

## L'emploi dans les transports



Sources: Unédic de 1993 à 2008 // AcoSs-Urssaf de 2008 à 2013 (rupture de série) © aura - septembre 2015

Le territoire est desservi par deux lignes de chemin de fer principales ouvertes au fret et aux voyageurs convergeant sur Angers :

- La ligne du Mans, qui permet une très bonne connexion à l'Île de France ;
- La ligne de Saumur –Tours, qui permet une connexion à l'axe Nord / Sud Paris – Bordeaux via Tours ;

A la marge, le territoire est concerné par la ligne de Cholet. La qualité de son positionnement est renforcée par la proximité de Saint-Pierre-des-Corps, triage du Grand Ouest français. Pour autant, si le trafic de fret sur les axes Angers-St Nazaire et Angers-Saumur est significatif, il est quasi inexistant sur l'axe Angers-Le Mans ; par ailleurs on note qu'aucune autoroute ferroviaire n'est en service ou en projet dans le Grand Ouest qui est plus globalement exclu du réseau de transport trans-européen RTE-T.

Sur le territoire, quatorze Installations Terminales Embranchées<sup>1</sup> (ITE) sont actives, mais les trafics sont faibles voire inexistantes sur certaines d'entre elles. Ces ITE correspondent dans la majorité des cas à des sites isolés (par exemple ITE Système U, ITE CCMP...) car seules deux zones d'activités sont embranchées : celles d'Ecouflant et de Saint-Barthélemy Pôle 49 mais aucune n'a d'accès direct à la ligne Le Mans-Angers.

La majorité des trafics de transport de marchandises sur le territoire, comme souvent ailleurs en France, est donc générée par des sites isolés, ce qui s'accorde mal avec les logiques d'exploitation du fer dont la rentabilité dépend de la massification des dessertes. Le fret ferré du territoire est ainsi directement menacé.

Ventilation modale des transports terrestres de marchandises depuis 1990 en Pays de la Loire					
	1990	1995	2000	2005	2008
Transports routiers	104 969	123 495	177 456	197 631	197 159
Transports ferroviaires	4 257	3 961	4 397	3 250	nd
Transports fluviaux	1 548	440	311	261	237
Ensemble	110 774	127 896	182 165	201 141	197 396

Unité : millier de tonnes (transit, trafic international et pavillon routier étranger non compris)

Source : Observatoire Régional des Transports Pays de la Loire 2008

nd : Données non disponibles depuis 2007 pour des raisons de confidentialité liées à la libéralisation du fret ferroviaire (SNCF)

<sup>1</sup> - Installations Terminales Embranchées (source: SNCF) : ensemble qui comprend l'embranchement particulier et les équipements utilisés pour l'entreprise pour l'exécution des transports ferroviaires.

## Chiffres clés

*Les espaces d'activités du Pôle métropolitain Loire Angers en 2015*

*3 020 ha bruts\*\*\* (y compris militaire et santé),*

*dont 2 710 ha bruts consacrés exclusivement aux activités industrielles, logistiques, artisanales, commerciales et services,*

*dont 87% situés sur Angers Loire Métropole, 7% sur la CC du Loir, 3% sur la commune nouvelle Loire-Authion et 3% sur la CC Loire Aubance.*

*450 ha bruts en zones de proximité, 1550 en zones principales\*\*.*

*Près de 80% des espaces d'activités opérationnels sont entièrement occupés et ne connaissent que des mouvements de revente ou de densification.*

*265 ha cessibles\*\*\*\* sont encore disponibles dans les autres espaces d'activités\* en cours de commercialisation, dont 71% à Angers Loire Métropole, 23% dans la CC du Loir (dont Angers-Marcé), 4% dans la commune nouvelle Loire-Authion et 1% dans la CC Loire Aubance.*

*\* Ne sont pas comptabilisés parmi ces zones d'activités les espaces dédiés aux activités militaires et de santé (sauf mention contraire).*

*\*\* La dénomination des zones d'activités selon leur mode de gestion a été modifiée: les zones communales sont devenues des zones de proximité et les zones communautaires des zones principales.*

*\*\*\* La surface brute représente la surface totale occupée (dont voirie). Surfaces arrondies à la dizaine.*

*\*\*\*\* La nouvelle zone Océane 3 (extension ouest) en cours de viabilisation a été intégrée.*

## De la zone industrielle au parc d'activités

Des premières zones industrielles aux parcs d'activités d'aujourd'hui, l'aménagement et la gestion des espaces ont beaucoup évolué, sous l'effet conjugué des nouvelles compétences des collectivités et des nouvelles exigences en termes de services, d'accessibilité et d'environnement.

Après la création de syndicats intercommunaux pour l'aménagement et la gestion des zones, la prise de compétence « développement économique » par la Communauté urbaine, les deux Communautés de communes et la commune nouvelle Loire-Authion à la fin des années 90 a permis de rendre plus lisible la gestion des espaces d'activités, renforcée par la politique du Département de Maine-et-Loire qui a soutenu la création d'Anjou Actiparcs, dont quatre sont localisés sur le Pôle métropolitain Loire Angers.

Par les nombreux avantages qu'ils offrent, les parcs d'activités communautaires sont aujourd'hui majoritaires : plus de 1 500 hectares d'espaces d'activités sont gérés par les EPCI et la commune nouvelle Loire-Authion à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers.

Le passage en Communauté urbaine pour Angers Loire Métropole, ainsi que les conventions signées entre son Agence de développement économique (Aldev) et les autres territoires pour promouvoir et commercialiser leurs zones d'activités, devraient renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre dédiée à l'accueil d'entreprises sur le territoire angevin.

Si la conception, le montage et la commercialisation des zones d'activités sont bien maîtrisés, sous forme de ZAC en particulier, leur gestion dans le temps paraît parfois « négligée ». Les responsabilités sur les espaces communs ne sont pas toujours clairement établies. Dès lors, l'intérêt économique et l'image des zones les plus anciennes s'appauvrissent.

**La mutation des activités** implantées dans les zones est associée à **une évolution du cadre paysager**. En effet, des efforts sont entrepris depuis plusieurs années pour mieux intégrer la zone dans le tissu environnant en se souciant **des aspects architecturaux et paysagers**.

**La gestion environnementale** touche aussi bien la réduction des nuisances et des risques de pollution, la recherche de solutions optimisées en matière de consommation d'énergie et d'eau, que l'amélioration du cadre de vie. Elle est désormais prise en compte dans l'aménagement des espaces d'activités à l'image du parc d'activités communautaire « Pôle 49 » à Saint-Barthélemy-d'Anjou / Saint-Sylvain-d'Anjou. En parallèle, la mise à disposition **de services et d'équipements communs** (très haut débit, restauration, crèches d'entreprises, pépinières d'entreprises, ateliers relais) se développe mais reste encore limitée.

L'ensemble de ces préoccupations tend à réduire la part de la surface commercialisable (ou utile) dans l'ensemble de l'espace aménagé. Enfin, la densité du bâti dans la zone est très variable, tout comme la densité d'emplois selon le type d'activités implantées. Dans certains sites, cette densité d'emplois a beaucoup décliné dans le temps et les bâtiments paraissent sous-occupés, malgré les efforts réalisés pour leur réinvestissement par de nouvelles entreprises.

## Des zones d'activités vieillissantes

La requalification des zones d'activités anciennes revêt une importance prioritaire. En effet, dans le nouveau contexte législatif impulsé par le Grenelle de l'environnement, il est nécessaire de limiter la consommation des espaces agricoles et naturels, de favoriser la desserte en transport en commun et le développement des modes doux, de réduire la consommation énergétique, de favoriser la densité et l'intensité urbaine y compris dans les zones d'activités existantes à ce jour, qui présentent souvent de nombreuses lacunes dans ces domaines. La requalification des zones d'activités économiques peut être un levier pour mettre en œuvre ces objectifs. C'est également un enjeu fort pour l'attractivité économique du territoire qui doit continuer d'assurer de bonnes conditions d'accueil aux activités. On entend par requalification d'une zone d'activités existante, le fait de donner une nouvelle qualification à un espace fragilisé malgré une position stratégique dans le territoire. C'est le moyen d'harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image quand la zone d'activités est encore dynamique sur le plan économique mais qu'elle est vieillissante dans sa forme. Au contraire, si les activités ont cessé, la requalification / restructuration est un moyen de remettre la zone dans le marché du foncier économique. La requalification peut impliquer des démolitions / reconstructions mais il est souvent question de revalorisation des espaces, de densification, de modernisation, de réorganisation générale dans l'optique de l'accueil de nouvelles activités, d'une meilleure qualité globale de la zone, d'un meilleur fonctionnement et d'une inscription plus forte sur le territoire.

Sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers, une quinzaine de zones d'activités, créées il y a 30 ans ou plus, présentent des enjeux de requalification pour améliorer leur attractivité économique : la Croix Cadeau à Avrillé, le Pin à Beaucozéz, Bull-Nid de Pie, Grand Maine, Saint-Serge, Doyenné, Montrejeau, Thomson (Croix-Blanche) et emprises SNCF à Angers, le Bon Puits à Saint-Sylvain-d'Anjou, Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou, les Ardoisières à Trélazé (site des Fresnais Sud et Monthibert), les espaces d'activités de part et d'autre de la D748 à Brissac-Quincé (Grouas), Rives Sud à Mûrs-Erigné et enfin la Blaisonnière à Seiches-sur-le-Loir.

Ces zones vieillissantes et en perte d'attractivité, voire abandonnées par les activités pour certaines, se caractérisent par leur localisation stratégique : en entrée de ville, en bordure d'axes structurant routier ou ferroviaire (embranchement ferré possible), au cœur de la ville constituée, près d'espaces de nature remarquables (bords de Maine, périmètre de protection UNESCO Val de Loire). Toutes ternissent l'image du territoire, à des endroits stratégiques et présentent des enjeux de requalification pour maintenir de bonnes conditions pour l'accueil des activités et des emplois associés et éviter la création de friches économiques.

Ces zones d'activités peuvent se répartir dans plusieurs catégories :

- **Les espaces totalement abandonnés** (ou presque) par l'activité principale qu'ils accueillait, avec un potentiel foncier non optimisé. Ces zones peuvent, pour certaines, être qualifiées de friches industrielles (les Ardoisières à Trélazé (site des Fresnais Sud et Monthibert), Thomson – Croix-Blanche et Gaubourgs à Angers). L'enjeu sur ces sites est de préserver la vocation économique. Les Ardoisières présentent des enjeux paysagers du fait de leur localisation dans la zone tampon du périmètre UNESCO. Sur le site de Thomson, l'enjeu de qualité urbaine est prégnant du fait de son implantation le long de la ceinture des boulevards. Son potentiel d'embranchement fer est également un élément clé en faveur de sa requalification, tout comme le site de Gaubourgs, route de Bouchemaine.
- **Les zones commerciales** qui posent des problèmes de fonctionnement et d'image sont : Grand Maine et Saint-Serge à Angers, Croix Cadeau à Avrillé et Rives Sud à Mûrs-Erigné (Cf. Chapitre « le commerce, une composante majeure de l'aménagement du territoire »).

- **Les zones déqualifiées du fait des nuisances et de la pollution visuelle** des activités qu'elles accueillent (déchetterie, carrosserie, entreprises de recyclage de déchets, de production de béton, de bâtiments et travaux publics, etc...). C'est le cas de la zone de Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou et de la zone de Montrejeau à Angers. La zone de Villechien présente un enjeu paysager important du fait de sa localisation le long de l'A87 et en entrée du site naturel des Ardoisières, avec le passage de La Loire à vélo. La zone de Montrejeau est un site stratégique de renouvellement urbain, situé à l'entrée de ville est, le long de la future ligne de tramway et du futur parking relai et à proximité du pôle commercial très attractif d'Espace Anjou.
- **Les zones artisanales ou mixtes** qui fonctionnent sur le plan économique mais qui dysfonctionnent sur le plan urbain, avec des problèmes d'espaces libres déqualifiés, de bâtiments vétustes, dégradés ou non adaptés, d'accessibilité... C'est le cas de la zone du Pin à Beaucouzé, du Bon Puits à Saint-Sylvain-d'Anjou, de Doyenné et de Bull-Nid de Pie à Angers, des Grouas à Brissac-Quincé et de la Blaisonnaire à Seiches-sur-le-Loir. La zone du Pin présente des difficultés de desserte. La zone du Bon Puits offre une image dégradée de l'entrée de ville nord-est, en face du parc des expositions. La zone du Doyenné accueille des commerces dans des bâtiments déqualifiés et des espaces libres non traités, le tout à proximité d'équipements attractifs (salle du Chabada et Cité de la solidarité) et en bordure de l'autoroute A11. L'organisation et le bâti de la zone Bull-Nid de Pie, hérités de son occupation ancienne, ne sont pas adaptés à l'accueil des entreprises tertiaires qui l'occupent aujourd'hui. Ce site souffre d'un manque de perméabilité entre l'avenue Patton et la rue du Nid de Pie. Il est également, en grande partie occupé par une vaste nappe de stationnement bitumée, dont la taille est aujourd'hui disproportionnée. Ce site est, enfin, localisé à un endroit stratégique pour une densification puisqu'il se trouve le long du tracé de la future ligne de tramway. La zone des Grouas et les activités implantées à l'entrée sud de Brissac-Quincé sont peu qualitatives du point de vue du traitement paysager des espaces libres (espaces de stockage visibles...) qui nuit à l'image depuis la D748. Enfin, la Blaisonnaire, située le long de la D323, en face de la zone de la Suzerolle, pâtit d'une desserte et d'un maillage interne insuffisant pour tous les modes, d'un effet vitrine non optimisé, d'une qualité médiocre des espaces libres et du bâti.

Par ailleurs, d'autres espaces d'activités présentent des enjeux de renouvellement / requalification mais cette fois pour des vocations plus diversifiées notamment résidentielle, du fait de leur localisation au cœur du tissu urbain, le long de la ceinture de boulevards, en frange des zones résidentielles. On entend par renouvellement d'une zone d'activités une forme d'évolution de la ville qui désigne l'action de reconstruction de la ville sur elle-même et de recyclage de ses ressources bâties et foncières. Cette notion se traduit en général, mais pas systématiquement, par une intensification ou densification du tissu urbain existant pour introduire de nouvelles vocations (démolition / reconstruction, réutilisation du patrimoine ou construction dans les friches urbaines ou industrielles et les dents creuses). Mais le renouvellement peut aussi prendre la forme d'une dédensification (pour recréer des espaces d'usages communs et publics).

Une dizaine de zones sont concernées. Dans le pôle centre, cela concerne Chapeau de Gendarme, Four à Chaux, Croix Blanche, ... à Angers, Bocage la Violette à Avrillé, Les Fonderies aux Ponts-de-Cé, Les Allumettes et la ZA Grand'Maison à Trélazé, Chauffour-Pétrissant et les Vergers d'Anjou à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Dans les polarités, cela concerne l'ancien site Bouvet à La Membrolle-sur-Longuenée, Le Tour du Bois au Plessis-Macé, Les Robinières à Saint-Léger-des-Bois, La Roche à Saint-Jean-de-Linières, le site des anciens silos à Brissac-Quincé, la zone artisanale des magnolias à Corné et enfin, le secteur commercial de l'Aurore à Corzé.

## Une accélération de la consommation, un ralentissement de la commercialisation

Entre 2005 et 2015, selon l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol, 520 ha ont été urbanisés pour les activités (y compris les chantiers à vocation économique), soit une moyenne de 52 ha par an (surface brute), ce qui correspond à une commercialisation d'environ 42 ha de surface utile par an. Si la consommation d'espace par les activités économiques s'est accélérée jusque dans les années 2000, le rythme de commercialisation s'est nettement ralenti depuis 2010 en dépit de quelques opérations d'envergure.

Entre 2008 et 2014, près de 30 ha ont été commercialisés en moyenne chaque année à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers. Cette moyenne reflète des réalités différentes avec les premiers signes de la crise économique ressentis à partir de 2010 sur le niveau de commercialisation (en baisse à 20 ha / an en moyenne depuis 2010) mais avec malgré tout quelques opérations exceptionnelles certaines années (Atoll, Bouvet, Moulin Marcille...) : les surfaces cédées sont ainsi passées de plus de 50 ha au meilleur des années 2000 à une dizaine d'hectares au tournant de la décennie 2010.

La période récente témoigne de ventes plus importantes dans les zones ouvertes à l'urbanisation plus récemment (par exemple « Pôle 49 » à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Saint-Sylvain-d'Anjou, « L'Atlantique » à Saint-Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois), avec toutefois des taux de remplissage inégaux selon leur situation.

Il est essentiel d'anticiper les besoins en foncier économique d'autant que cinq à dix ans s'avèrent le plus souvent nécessaires entre la décision de création d'une zone et sa commercialisation. C'est aussi ce qui peut expliquer le décalage entre la progression de la consommation d'espaces naturels et agricoles au profit des espaces d'activités malgré un niveau de commercialisation en baisse.

Surface moyenne de foncier économique commercialisé par an (en ha) entre 2008 et 2014	
Angers Loire Métropole	24
Intercommunalités du SCoT hors ALM	5
<b>Total SCoT</b>	<b>29</b>

Aura - Source : Observatoire des zones d'activités dans le Maine-et-Loire au 01/01/2015

## Baisse de la construction neuve des locaux d'activités

Entre 2012 et 2014, près de 414 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités ont été construits, soit une moyenne annuelle d'environ 138 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher<sup>1</sup>. Plus de 60% de ces surfaces se sont construites dans le pôle centre : 30% à Angers, 26% dans les communes de Beaucouzé, Saint-Barthélemy d'Anjou, Trélazé et Les Ponts-de-Cé.

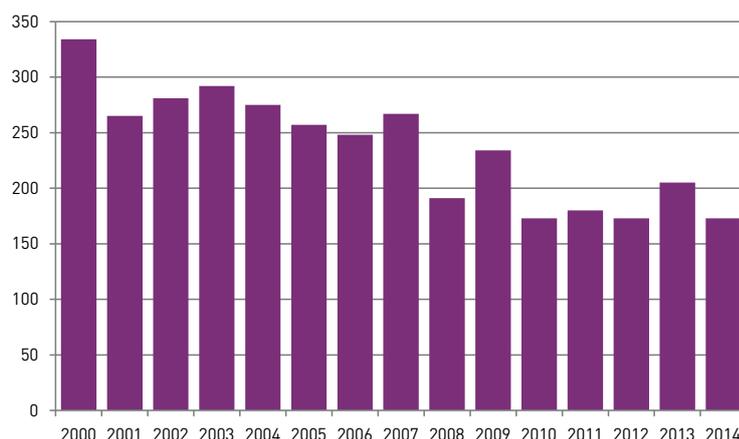
Construction neuve de bâtiments non résidentiels commencés entre 2012 et 2014 dans le Pôle métropolitain	
Type de construction	Surface moyenne de plancher /an (m <sup>2</sup> )
Service public	31 656
Industrie	30 081
Commerce et artisanat	29 505
Bureau	18 695
Logistique	13 566
Stockage agricole	12 061
Hébergement hôtelier	2 369
<b>Total</b>	<b>137 932</b>

© aura - Source : SITADEL2-DREAL Pays de la Loire de 2000 à 2014.

<sup>1</sup> - Depuis mars 2012, la surface plancher se substitue à la précédente SHON (surface hors œuvre nette). Les séries calculées en surface de plancher ne doivent pas être comparées avec la série précédente.

Sur la période récente, l'usage de ces locaux construits est essentiellement pour des équipements publics (23%), l'industrie (22%), le commerce et l'artisanat (21%). La nature de ces nouveaux locaux construits est différente selon leur implantation : le pôle centre accueille plus d'équipements publics et de locaux commerciaux (83% du total du Pôle métropolitain dont l'Institut de cancérologie à Angers et Super U à Trélazé), les polarités plus d'industries (62% dont les sociétés Bouvet à La Membrolle-sur-Longuenée et Oré à Saint-Sylvain-d'Anjou) et les autres communes plus de locaux agricoles (56% dont la société Elevage et écurie du Louet à Juigné-sur-Loire).

Entre 2000 et 2014, le nombre de permis de construire de locaux d'activités a baissé. Ainsi, on passe en moyenne de 264 permis par an sur la période 2000-2009 à 181 autorisations par an entre 2010 et 2014 (soit une baisse de 32%). La fermeture de plusieurs entreprises du secteur industriel a impacté le marché de la construction de locaux d'activités.



© aura - Source : SITADEL2-DREAL Pays de la Loire de 2000 à 2014.

Parallèlement à cette hausse du nombre de permis de construire avant 2009, la construction de locaux non résidentiels avait connu une forte hausse sur la période 2006-2009 : environ 230 000 m<sup>2</sup> par an de SHON<sup>1</sup>, lié au démarrage de plusieurs chantiers (Percier et Développement-PRD, SOVIBA, Le Quai, extension du CHU, immeubles de bureau à St-Serge, Centre de maintenance du tramway...).

Construction neuve de bâtiments non résidentiels commencés entre 2000 et 2011 dans le Pôle métropolitain	
Type de construction	SHON moyenne /an (m <sup>2</sup> )
Industrie	54 742
Service public	43 439
Stockage agricole	40 855
Commerce et artisanat	27 996
Bureau	26 993
Logistique	12 989
Hébergement hôtelier	1 175
<b>Total</b>	<b>208 189</b>

© aura - Source : SITADEL2-DREAL Pays de la Loire de 2000 à 2014.

Comme pour le résidentiel, une part des implantations industrielles ou commerciales se fait dans le cadre d'un marché de seconde main.

### 03.5 DYNAMIQUES ECONOMIQUES

## Un bassin d'emploi attractif

En 2012, le bassin d'emploi de l'aire urbaine angevine se situe au vingt-quatrième rang français, soit une place conforme à son rang démographique, et offre près de 170 000 emplois.

Dans le grand Ouest, l'aire urbaine nantaise, avec 407 000 emplois, est au 7<sup>e</sup> rang, celle de Rennes au 10<sup>e</sup>, le Mans et Brest, avec 140 000 et 131 000 emplois arrivent après Angers.

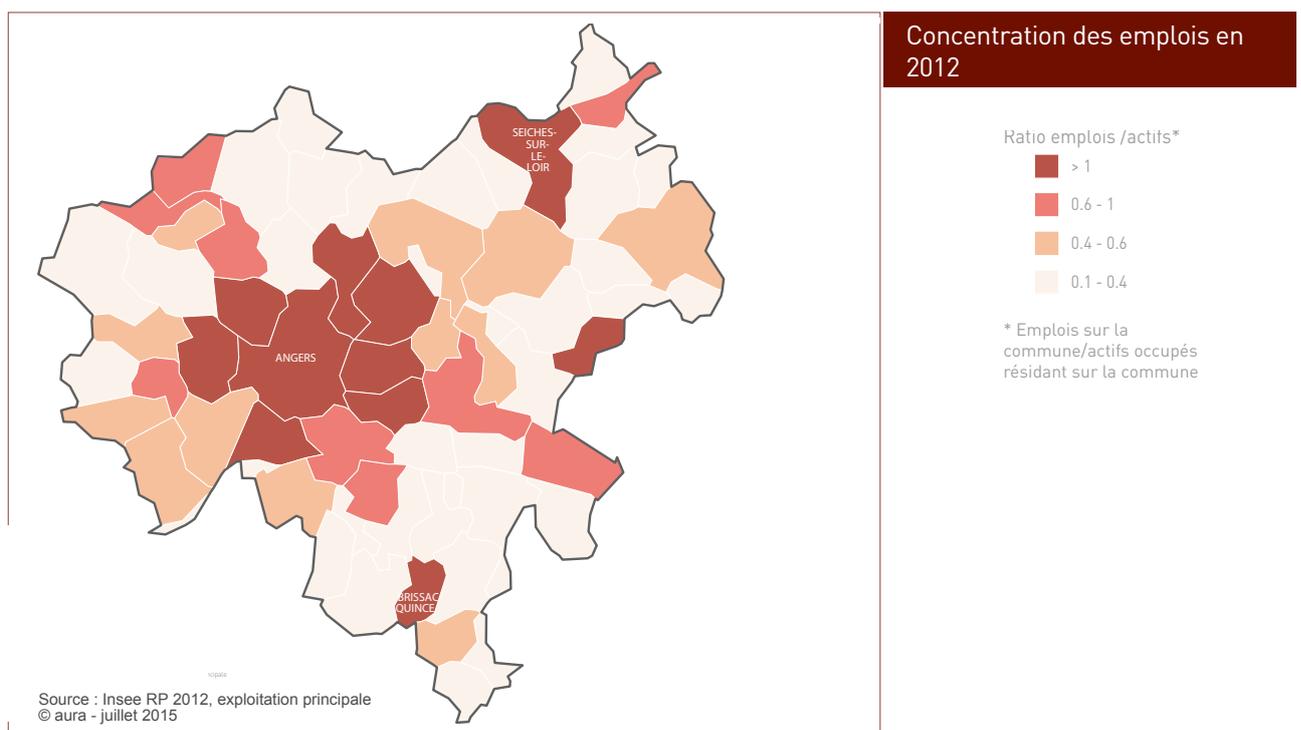
Le territoire du Pôle métropolitain, où Angers occupe une place majeure, concentre l'offre avec plus de 145 000 emplois, soit 45% des emplois localisés dans le département.

### Des emplois concentrés géographiquement

Les emplois sont très concentrés : 56% sont localisés à Angers et 28% dans huit communes de première couronne : près de 9 000 à Saint-Barthélemy-d'Anjou, plus de 7 300 à Beaucouzé, près de 5 400 à Trélazé, 4 900 à Avrillé, plus de 4 500 aux Ponts-de-Cé, près de 3 900 à Saint-Sylvain-d'Anjou, 2 000 à Ecoflant et plus de 2 700 à Ste-Gemmes-sur-Loire. Cinq autres communes (Montreuil-Juigné, Mûrs-Érigné, Bouchemaine, Seiches-sur-le-Loir et Brissac-Quincé) sont des pôles d'emplois d'une moindre importance comptant ensemble près de 7 800 emplois.

Le rapport entre actifs et résidents diffère selon les territoires : Angers Loire Métropole est très attractive puisqu'elle accueille plus de 27 000 emplois de plus que d'actifs résidents occupant un emploi, alors qu'à l'inverse à l'est et au sud du territoire, on trouve presque deux actifs occupés résidents pour un emploi. Le nord-est du territoire reste dans une situation un peu plus équilibrée.

Cette concentration de l'emploi conjuguée à l'éloignement des actifs a multiplié **les déplacements domicile-travail entre les territoires péri-urbains et le pôle centre**. Les mouvements pendulaires entrants sur le territoire sont deux fois plus importants que dans l'autre sens, de l'extérieur vers le SCoT.



## Une croissance ralentie mais une tertiarisation continue

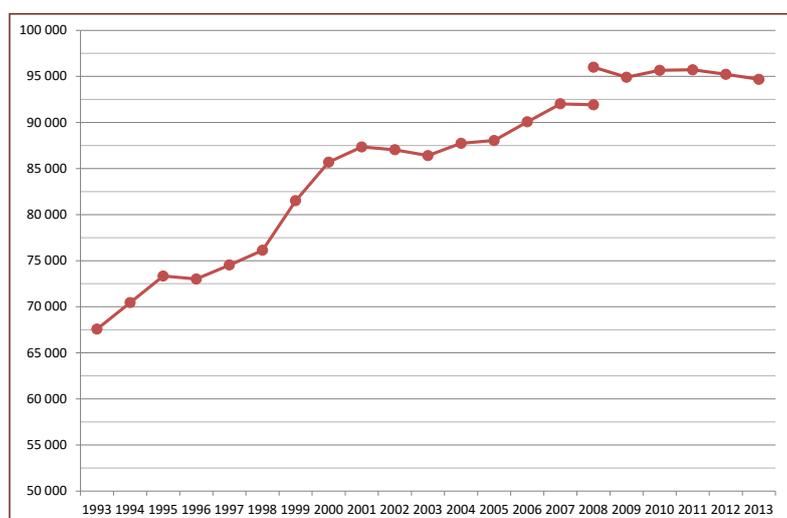
L'évolution de l'emploi entre 1999 et 2012 est positive avec plus de 19 000 emplois supplémentaires, soit une croissance de 1,1% / an. Bien qu'elle ait **fortement ralenti depuis 2007**, l'évolution de l'emploi demeure supérieure à la moyenne départementale et nationale (+0,9% / an en moyenne), et équivalent à la moyenne des grandes aires urbaines françaises.

Comme pour le reste de la France, le suivi de l'emploi salarié privé non agricole depuis 1993 confirme cette forte progression de l'emploi jusqu'en 2002-2003 avec un premier ralentissement puis une courte reprise suivie par une nouvelle période d'atonie du marché du travail depuis 2007. Sur fond de crise structurelle, le solde de création d'emplois reste positif malgré les pertes d'emplois dans le secteur privé en 2002-2003, 2009, et de 2012 à 2014.

Parmi les profils d'emplois, **les activités tertiaires sont très largement majoritaires, le poids de l'industrie s'affaiblit encore, l'agriculture et la construction se maintiennent** :

- **huit emplois sur dix sont tertiaires.** Les activités de services sont avant tout concentrées dans le coeur de l'agglomération avec 82% des emplois d'Angers Loire Métropole, alors qu'ils ne représentent que 58% des emplois dans les deux autres EPCI et la commune nouvelle Loire-Authion. Les emplois de services (plus de 116 000 au recensement de 2012) ont connu une montée en puissance ces dernières années avec notamment la croissance importante des services aux entreprises d'une manière générale et des centres d'appels en particulier, ainsi que grâce à la diffusion des technologies numériques. Cependant, la nature et la qualification des emplois tertiaires sont hétérogènes et il faut souligner que les emplois intérimaires sont classés dans les services aux entreprises ;
- **l'industrie occupe désormais moins de 16 000 personnes, soit 11% des emplois.** A noter la part exceptionnelle de l'industrie dans la partie nord-est du territoire qui représente encore 43% des emplois salariés privés et 26% de l'emploi total ;
- **spécificité locale, l'agriculture occupe encore plus de 2% des actifs** avec une part significative de salariés permanents et saisonniers. Son poids est toujours prégnant dans l'ouest, le sud et l'est du territoire.

Evolution des emplois salariés privés



Sources: Unédic de 1993 à 2008 // Acoiss-Urssaf de 2008 à 2013 (rupture de série) © aura - septembre 2015

Répartition des emplois par secteur

	nb	en %
Agriculture	3 443	2%
Industrie	15 798	11%
Construction	9 266	6%
Commerce, transports, services divers	64 842	45%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	51 365	35%
<b>Total</b>	<b>144 714</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE, RP 2012

## Une légère hausse des qualifications des emplois locaux

Les 41 738 employés représentent aujourd'hui la première catégorie d'emplois mais leur nombre s'est légèrement réduit entre 2007 et 2012 (-504). Les fonctionnaires représentent 41% des effectifs tandis qu'un employé sur cinq est au service direct des particuliers. Cette catégorie et celle de la fonction publique connaissent les plus fortes progressions.

A la deuxième place, les emplois de professions intermédiaires, la hausse la plus importante (+2 004) sur la période, représentent 28% des emplois. 21% des emplois sont occupés par des ouvriers (y compris agricoles), ils enregistrent la plus forte baisse mais conservent leur troisième place. Les cadres et professions intellectuelles supérieures enregistrent quant à eux une hausse importante (+1 813 en cinq ans).

La concentration dans la Communauté urbaine, en particulier à Angers, des emplois de cadres supérieurs (et professions libérales, artistiques), notamment dans la fonction publique, est forte (84%) ; ils y représentent près de sept emplois sur dix.

Emplois occupés dans les communes du Pôle métropolitain				
	Total 2012		Evolution 2007-2012	
	Nombre	%	En nombre	En %
Agriculteurs exploitants	1 187	0,8%	+113	+10,5%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	6 994	4,8%	+495	+7,6%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	23 966	16,1%	+1 813	+8,4%
Professions intermédiaires	40 918	28,3%	+2 004	+5,1%
Employés	41 738	28,8%	-504	-1,2%
Ouvriers	30 511	21,1%	-2 207	-6,7%
<b>Total des emplois occupés</b>	<b>144 714</b>	<b>100%</b>	<b>+1 713</b>	<b>+1,2%</b>

Source : INSEE, RP 2007 et 2012, emploi au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle, exploitation complémentaire.

## Une évolution marquée par la précarisation

Parmi les 127 215 personnes résidant dans le territoire et ayant un emploi, plus de neuf sur dix sont salariées. La part du statut salarié se réduit légèrement entre 2007 et 2012, liée à la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009. Le poids des salariés est plus important à Angers Loire Métropole et en Loire-Authion (présence d'ouvriers agricoles).

En revanche, ces salariés travaillent pour 22% à temps partiel (les salariées femmes à 34%). Depuis 2007, leur part reste relativement stable et plus forte en Loire-Authion et dans le sud Loire.

Sur 113 865 salariés résidents, 81% ont un emploi «stable», en CDI ou de fonctionnaire. C'est dans le sud du territoire que cette part est la plus forte et dans la commune nouvelle Loire-Authion qu'elle est la moins élevée.

En 2012, la part des emplois salariés précaires (CDD, intérim et emplois aidés) s'élève à 15% dans le Pôle métropolitain Loire Angers, en légère baisse depuis 2007 (-256). La population occupant un emploi précaire est plus présente dans la Communauté urbaine (89%) : les salariés résidents y occupent à 15% un emploi précaire (contre en moyenne 10% dans les trois autres territoires), notamment un contrat d'intérim ou un emploi aidé, en écho aux spécificités de la population (jeunes, femmes) et du parc de logements (locatif social, FJT...).

Au recensement de 2012, 19 830 personnes déclarent être à la recherche d'un emploi, soit 14% des actifs. 91% des demandeurs d'emploi résident dans la Communauté urbaine. Entre 2007 et 2012, leur nombre a progressé d'environ 4 000 personnes, hausse illustrée par les nombreuses fermetures d'entreprises provoquées par la crise économique. Elle concerne tous les secteurs et particulièrement l'industrie et la construction/BTP.

Un chômeur sur deux est une femme. Cette part est plus importante dans le Loir, où les femmes ont le plus de difficultés à trouver un emploi (54%). Les jeunes représentent 27% des demandeurs d'emploi en 2012.

## L'insertion professionnelle en question

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est une plate-forme de coordination qui mobilise depuis 1994 l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation pour le retour à l'emploi des personnes en difficulté (en priorité aux personnes peu qualifiées et vivant d'un chômage de longue durée). Sa mission est de mettre en place un parcours d'insertion d'une durée moyenne de deux ans alternant périodes d'emploi et de formation et débouchant sur un emploi stable. Les personnes bénéficiaires du PLIE réalisent un parcours d'insertion, alternant des étapes « emploi » et des étapes « formation ». Plus de 1 300 personnes sont suivies.

Le PLIE travaille en lien avec de nombreuses structures, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, groupements d'employeurs, régies de quartier, qui favorisent l'accompagnement au travail, à l'image de la Mission locale angevine qui accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans leurs démarches et favorise leur parcours professionnel.

En parallèle, la création de la Maison de l'emploi doit permettre de fédérer tous les acteurs locaux de l'emploi et de la formation. Trois axes de travail sont définis : observation du territoire, accès et retour à l'emploi, développement et création d'entreprises.



L'insertion  
professionnelle  
Resto-troc

Crédit photo : aura

## Synthèse

### Dynamiques économiques

La diversité de l'économie angevine, associée à un cadre de vie attractif, est un atout : elle permet avant tout aujourd'hui d'amortir les chocs et d'assurer un développement du territoire qui profite au plus grand nombre, habitants et entreprises. Cependant, dans un contexte de concurrence économique accrue entre territoires, de fortes mutations fragilisent les activités et les actifs.

Afin de poursuivre le développement de l'économie angevine, les enjeux sont :

- la préservation de l'agriculture, atout majeur de l'identité et de l'économie angevine, par le biais notamment du développement du pôle du végétal, et le soutien aux entreprises agricoles notamment par la limitation de l'étalement urbain et de la constructibilité des hameaux existants ;
- le renforcement des fonctions tertiaires supérieures (emplois stratégiques, conception-recherche, culture...);
- le renouvellement des filières productives et le renforcement des filières à fort potentiel de créations d'emplois - notamment dans les biens et services à forte valeur ajoutée et en misant sur les synergies des domaines d'excellence locaux (végétal, santé, électronique/numérique) ;
- l'organisation des activités commerciales en lien avec le développement du territoire ;
- la valorisation du potentiel touristique autour des pôles identifiés.

Des espaces d'activités attractifs sont un des éléments majeurs de la pérennisation des entreprises sur le territoire et de l'accueil d'activités nouvelles. L'un des enjeux est donc d'anticiper les besoins en termes d'accessibilité, de services et d'exigences environnementales et de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises, au moyen d'une offre foncière et immobilière répondant à ces nouvelles exigences.

L'évolution des emplois s'est toutefois accompagnée d'une précarisation de nombreux actifs : l'insertion et la formation professionnelles doivent être encouragées. Le départ en retraite de nombreux actifs constitue aussi un nouvel enjeu : leur renouvellement doit être assuré pour poursuivre le développement. Ainsi, l'attractivité du territoire concernera autant les populations actives que les entreprises, à travers la valorisation de son cadre de vie, l'offre de services et de différents niveaux de formation, et la mise à disposition de logements accessibles à tous.

# 04 RÉSEAUX ET COMMUNICATIONS

## 04.1 RESEAUX ET COMMUNICATIONS

# Réseaux et accessibilité

A la confluence de l'axe ligérien et des voies reliant le Bassin parisien et l'Atlantique, le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers est irrigué par un réseau d'infrastructures dense et diversifié. Des voies naturelles et urbanisées maillent le territoire, formant le socle des échanges et des itinéraires de la région angevine.

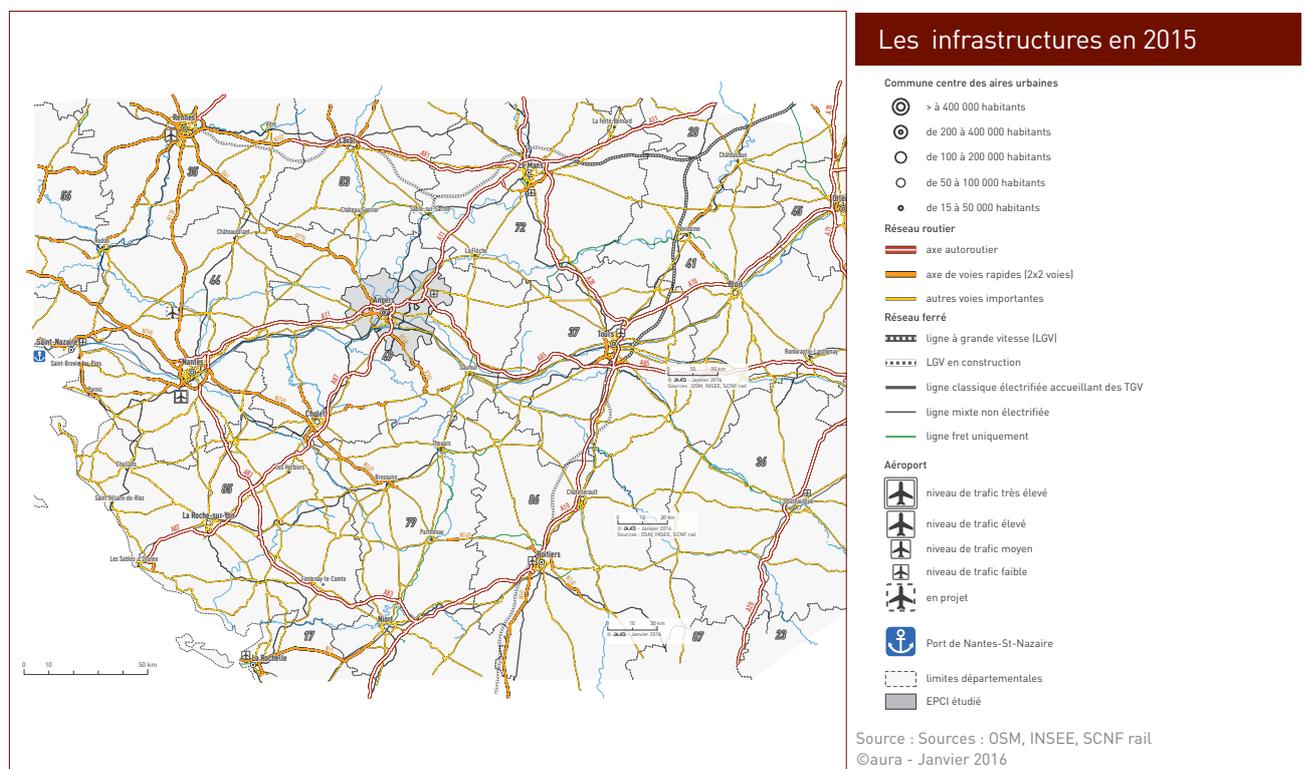
## Une accessibilité satisfaisante mais à parfaire

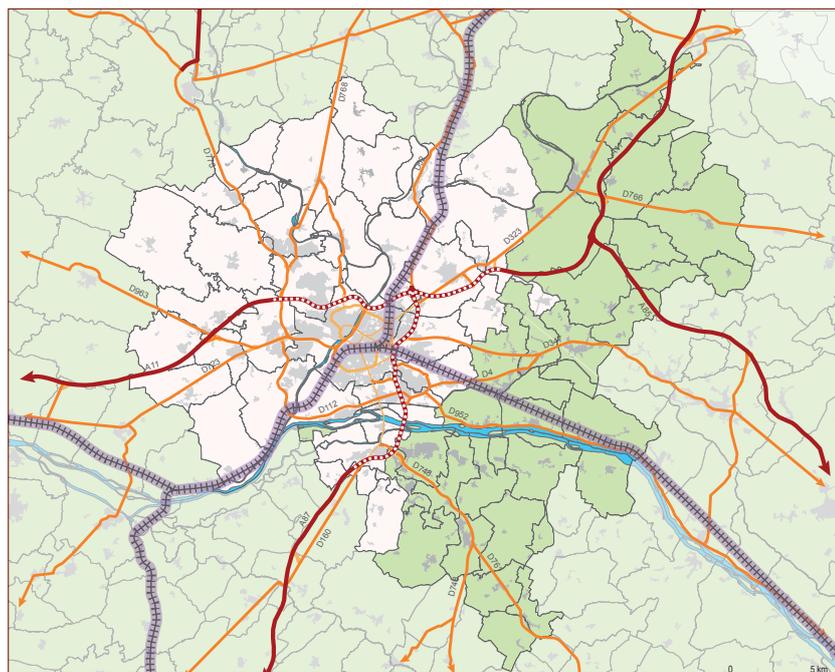
Bénéficiant ainsi d'une bonne liaison autoroutière et ferrée (même si celle-ci est perfectible), le territoire profite d'une desserte de qualité, jouant un rôle important dans son attractivité et sa dynamique économique et résidentielle.

### // Un réseau dense de voies de type autoroutier

Angers profite de sa situation de carrefour autoroutier entre l'A11 en direction de Paris et de Nantes, l'A85 vers Tours et l'A87 vers Cholet/La Roche-sur-Yon/Bordeaux. Angers Loire Métropole est ainsi directement connectée via le réseau autoroutier à l'ensemble des grandes métropoles françaises et des principales agglomérations voisines, à l'exception de Rennes.

Ce réseau permet notamment une très bonne desserte par rapport à Paris (2h50) et à la capitale régionale nantaise (50mn). La mise en service du contournement nord, en août 2008, finalise la continuité autoroutière de l'A11. Cela a permis de diminuer le trafic d'environ 20% sur les voies sur berge en cœur de ville d'Angers.





## Les acteurs des déplacements

- Réseau routier**
- Etat - Cofiroute-ASF
  - Section hors péage
  - Conseil Départemental
  - Communautés urbaines / communes
- Réseau de transports publics**
- Conseil Départemental (Anjou Bus)
  - Angers Loire Métropole (PTU) (IRIGO)
  - Conseil régional (TER)

La diversité des réseaux s'accompagne d'une pluralité d'acteurs : État, Région, Département, Angers Loire Métropole.

Source : aura © aura - Août 2010

Un système d'infrastructures structurantes (D323/523 ou D260 par exemple) complète ce maillage. Des améliorations sont encore attendues pour les liaisons en direction de Rennes, Laval, Niort et Poitiers. Les axes Angers-Rennes (D775) et Angers/Niort/Poitiers (D748/D761, entre l'A87 au sud d'Angers et Doué-la-Fontaine) s'aménagent par tronçons successifs de voies rapides. Entre Rennes et Angers, plus de 70% de l'axe sont d'ores-et-déjà réalisés. Vers Niort/Poitiers, deux sections restent à réaliser (une petite portion au nord et une autre d'environ 5 km au sud de Brissac-Quincé).

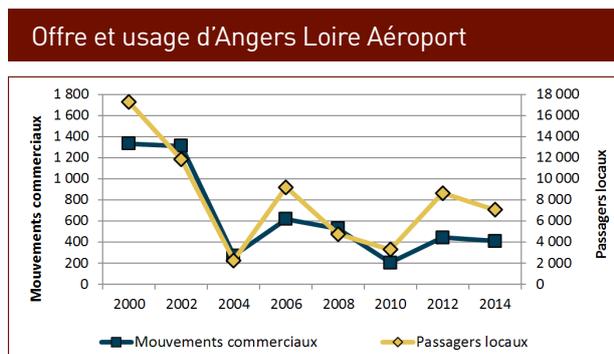
### // Une offre conséquente de TGV, une infrastructure ferroviaire à améliorer

Le territoire profite d'une desserte de trains à grande vitesse (TGV) conséquente sur l'axe Nantes-Paris mettant Angers à 1h30 de Paris et 30mn de Nantes. La section entre Nantes et Le Mans est une ligne classique accueillant des TGV (vitesse de 200 km/h environ), des TER et du fret. Cet axe, et particulièrement la partie entre Nantes et Angers, souffre de saturation, avec un volume de trains élevé, circulant à des vitesses différentes et réalisant un nombre d'arrêts variable. Sur les lignes classiques du « Grand Ouest » sur lesquelles circulent des TGV, l'axe Nantes - Angers accueille plus de trains en moyenne chaque jour que les sections Tours - Poitiers ou Le Mans - Rennes. Or, ces deux dernières liaisons vont être doublées en 2017 par des lignes à grande vitesse.

Les améliorations à venir résident dans le prolongement de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Sablé (gain de temps de 8 minutes à destination de Paris lorsque le train ne s'arrête pas en gare du Mans) et dans la réalisation du barreau sud Massy-Valenton, susceptible de rendre plus fluide le trafic ferroviaire au sud de Paris, point de passage obligé des liaisons TGV vers le Sud, le Nord et l'Est de l'Europe. Plus localement, le projet de la « virgule de Sablé » permettra d'améliorer les connexions vers Rennes et Laval, en offre et en temps de parcours. L'ouverture de la halte ferroviaire de Trélazé, en 2018, offrira un accès direct au réseau ferré aux Trélazéens et Bartholoméens. Enfin, le cadencement de l'ensemble du réseau sur les régions Pays de la Loire et Bretagne, en 2017, facilitera la lisibilité de l'offre globale.

### // Une offre aérienne locale confidentielle

L'accessibilité internationale du territoire via le mode aérien est faible. Le trafic aérien d'Angers Loire Aéroport, qui répond à différents besoins locaux (transports de voyageurs, aviation d'affaires et sanitaire, fret spécialisé) est limité. En 2014, cet aéroport représente seulement 0,05% des vols commerciaux et 0,01% du trafic voyageur de l'ensemble des aéroports de province en France. Depuis sa mise en service, en 1998, l'évolution de l'offre et de la fréquentation de cet équipement apparaît hétérogène et globalement en baisse.



Source : DGAC, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Néanmoins, Angers profite de la relative proximité des grands aéroports de Paris-Roissy-Charles de Gaulle, Paris-Orly et de Nantes, respectivement 1er, 2e et 3e aéroports français en termes de flux commerciaux et voyageurs.

L'accès autoroutier depuis Angers est continu (1h pour Nantes-Atlantique, 2h30 pour Orly et 3h pour Roissy). L'accès ferroviaire est plus hétérogène : navette routière depuis la gare de Nantes ; interconnexion Est de l'Île-de-France pour Roissy-Charles de Gaulle ; seul, l'accès à l'aéroport d'Orly apparaît aujourd'hui complexe (plusieurs changements de modes nécessaires).

L'interconnexion sud de l'Île-de-France, (réalisation d'une LGV reliant la LGV Atlantique (à Massy) aux autres LGV) assurerait une desserte rapide, directe et continue des deux grands aéroports parisiens depuis Angers (création d'une gare TGV à l'aéroport d'Orly notamment). A terme, cette accessibilité internationale pourrait évoluer par la réalisation du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes situé entre Nantes et Rennes.

## Un maillage routier en voie de structuration

L'organisation actuelle repose sur un système routier radioconcentrique constitué du réseau départemental majeur et des sections autoroutières. Le transit interne à l'agglomération est assuré prioritairement par ce maillage, complété par le réseau de boulevards d'Angers.

La ville d'Angers, qui concentre les emplois et les services du territoire, est la destination et/ou l'origine de près de 65% des déplacements tous modes et le secteur du centre-ville capte à lui seul plus d'un quart des flux générés par les résidents du Pôle métropolitain Loire Angers (sans compter les véhicules qui le traversent chaque jour sans s'y arrêter).

En frange du territoire du SCoT, des liaisons transversales permettent de relier les pôles extérieurs : de Segré au nord-ouest à Chemillé au sud-ouest via la D961, de Candé à l'ouest à Durtal au nord-est via les D770 et 859 et de La Flèche au nord-est à Longué-Jumelles au sud-est via la D938. Ces liaisons permettent de soulager le transit local en cœur d'agglomération. Elles seraient à conforter comme itinéraires de liaisons de contournement extérieur.

L'hydrographie contraint l'organisation des déplacements notamment dans la traversée de La Loire avec seulement trois ponts (Saint-Mathurin-sur-Loire, Savennières et Les Ponts-de-Cé). Le doublement du viaduc de la Loire, sur l'A87, et l'amélioration de l'échangeur de Haute-Perche ont permis d'améliorer les échanges du sud Loire avec le pôle centre, mais des difficultés persistent dans le sens Angers-Poitiers.

Sept ponts permettent de traverser de la Maine : deux de type autoroutiers (Pont de l'Atlantique et viaduc de la Maine de l'A11) et cinq routiers (en frange du centre-bourg de Bouchemaine via la D102 et quatre proche de 500m les uns des autres dans le cœur de l'agglomération). Une dizaine de franchissements assurent les traversées des autres rivières (Sarthe, Louet, Mayenne, Loir, Authion). Enfin, différents ouvrages assurent un franchissement sécurisé pour les modes doux (passerelles sur l'Authion, ancien pont ferré requalifié à Bouchemaine, pont de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, bacs de Pruillé et de l'Île Saint-Aubin...). D'autres projets pourraient venir enrichir cette offre (réaménagement de l'ancien pont ferré de Segré, bac sur la Sarthe au niveau d'Ecouflant), pont de la deuxième ligne de tramway en plein cœur d'Angers.

Ces dernières années, le réseau routier structurant a connu une forte évolution, avec la réalisation notamment de la continuité autoroutière de l'A11 (contournement nord) entre Saint-Serge et Troussebouc ; la mise à 2x3 voies de l'A11 entre Saint-Serge et Gatignolles et l'A87 entre Haute-Perche et la Monnaie ; la déviation de l'ETAS sur la RD775 (axe Angers-Rennes) avec mise à 2x2 voies ; le confortement des axes de contournement par la modification de certains échangeurs : Beaucozé, Gatignolles (A11/A87), Pellouailles-les-Vignes (A11/D323).

Néanmoins, le fonctionnement du réseau routier structurant mériterait encore d'être optimisé. Des dysfonctionnements de différentes natures sont en effet observés sur l'ensemble du territoire, tels que :

- des inadéquations entre le type d'aménagement de l'infrastructure et sa vocation :
  - configuration de certains carrefours inadaptée, par exemple sur l'entrée est de l'agglomération (connexion Montaigne-A87 et Montrejeau-ceinture de boulevards), sur la D748 (Juigné-sur-Loire, Saint-Jean-des-Mauvrets et Brissac) ou au niveau de l'échangeur incomplet de Saint-Serge ;

- gabarit de certains axes insuffisant, par exemple sur les axes Angers-Rennes (D775 mais le projet de mise à 2X2 voies entre La-Membrolle-sur-Longuenée et Le-Lion-d'Angers est prévu pour 2017), Angers-Poitiers (D761, sud Brissac et traversée des Alleuds) ;
  - profil de l'axe n'assurant pas un bon partage modal, par exemple sur le secteur Molière-Poissonnerie ou sur des axes pénétrants (vitesse commerciale des bus).
- des problématiques de gestion globale de la mobilité à l'est du territoire avec une augmentation significative du trafic sur la D347 (axe Angers-Beaufort-en-Vallée), une utilisation de plus en plus importante du réseau secondaire notamment pour rejoindre l'A11 et un report de mode vers les transports collectifs (TER, bus...) pas assez valorisé ;
  - des problématiques d'accès direct à certains pôles générateurs depuis le réseau structurant, comme par exemple l'accès à la gare Saint-Laud, au secteur santé de la clinique de l'Anjou, à aux zones d'activités du Moulin-Marcille aux Ponts-de-Cé ou à Saint-Lambert-la-Potherie... ou encore à des secteurs urbains en développement ou en mutation (secteurs Université-Belle-Beille à Angers, nouveaux quartiers à Beaucouzé, Trélazé ou Saint-Barthélemy-d'Anjou) ;
  - des trafics de transit importants (notamment poids-lourds) traversant des secteurs urbanisés, comme par exemple les traversées des Ponts-de-Cé (Galliéni et Chauvin), de Pellouailles-les-Vignes (D323) et de Seiches-sur-le-Loir (D766 / D74 / D323).

## Schéma départemental de voiries

*Le Département de Maine-et-Loire a défini sa politique d'investissements à l'horizon 2020 avec des objectifs multiples : améliorer les liaisons d'intérêt national ou régional, répondre à l'engorgement des portes d'agglomération et au développement des pôles ruraux, ainsi que renforcer la sécurité routière. Ce schéma ambitieux a été révisé dernièrement, au regard des contraintes économiques lourdes qui pèsent sur le Département.*

## 04.2 RESEAUX ET COMMUNICATIONS

# Une mobilité croissante des personnes et des marchandises

La croissance de la mobilité, mesurée par le nombre et la longueur des déplacements inter-urbains ou locaux, est forte. Le nombre de déplacements par personne ne cesse d'augmenter et les motifs se diversifient. Cette augmentation, principalement en véhicule particulier, s'accompagne d'un accroissement des distances parcourues, suivant la dispersion des lieux d'activités, de résidence, d'achats et de loisirs. La circulation des marchandises à tous les stades de la fabrication et de la commercialisation augmente elle aussi, essentiellement par route : les poids lourds génèrent de nombreuses nuisances, notamment environnementales.

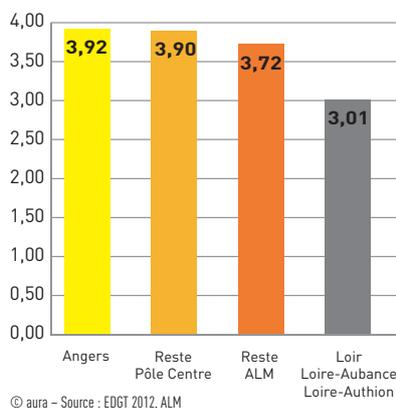
## Une mobilité locale forte avec des motifs plus diversifiés

D'après la dernière enquête ménages déplacements<sup>1</sup> réalisée sur le territoire (2012), un habitant du Pôle métropolitain Loire Angers réalise en moyenne 3,75 déplacements quotidiennement.

### // Des angevins toujours plus mobiles

La mobilité locale apparaît forte au regard des résultats sur des grands territoires de taille comparable. Elle s'explique en partie par la proximité temporelle de l'ensemble des points du territoire (le temps de trajet pour sortir du territoire SCoT n'excédant pas la demi-heure), par une accessibilité automobile encore aisée jusqu'aux portes du cœur d'agglomération permise par un réseau routier dense.

Mobilité individuelle selon le lieu de résidence



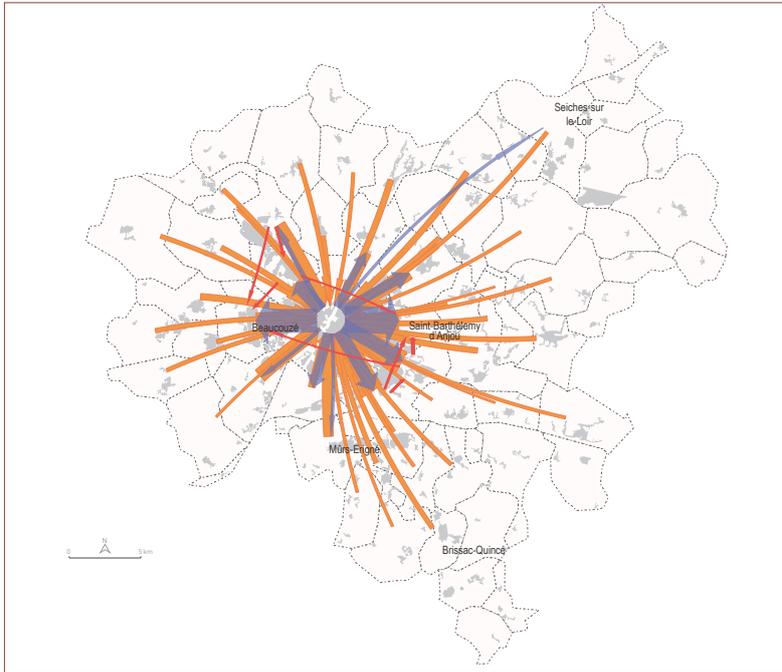
Ce sont les habitants d'Angers et plus largement du pôle centre qui réalisent en moyenne le plus de déplacements quotidiens (3,9). Plus on s'éloigne du cœur de l'agglomération, moins on multiplie les motifs de déplacement. La mobilité des résidents d'Angers Loire Métropole a également fortement augmenté en 20 ans. Un habitant réalisait en moyenne 3,22 déplacements par jour en 1989 et 3,57 en 1998 contre 3,87 aujourd'hui.

### // Un allongement des distances parcourues pas forcément en lien avec les temps de parcours consacrés à se déplacer

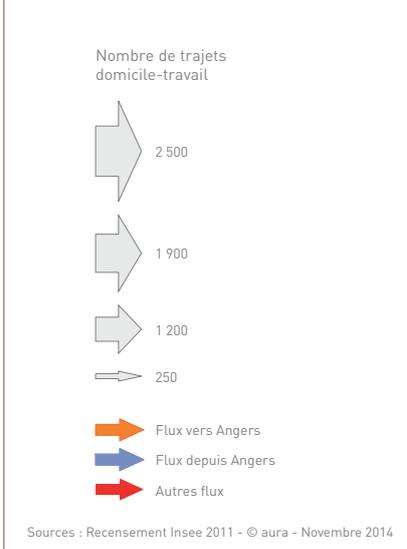
En moyenne, les résidents du Pôle métropolitain Loire Angers parcourent près de 19 km par jour. Cette distance varie fortement selon le secteur de résidence. Ainsi, plus le lieu de résidence est éloigné du cœur urbain, plus la distance parcourue est forte. En revanche, en moyenne, un habitant consacre entre 52 et 53 minutes à se déplacer chaque jour de la semaine, et ce quel que soit le secteur de résidence.

Le fait que les résidents des secteurs les plus éloignés réalisent en moyenne moins de déplacements et surtout qu'ils utilisent plus, en proportion, l'automobile, mode de déplacement le plus rapide, sont deux éléments explicatifs de ce phénomène.

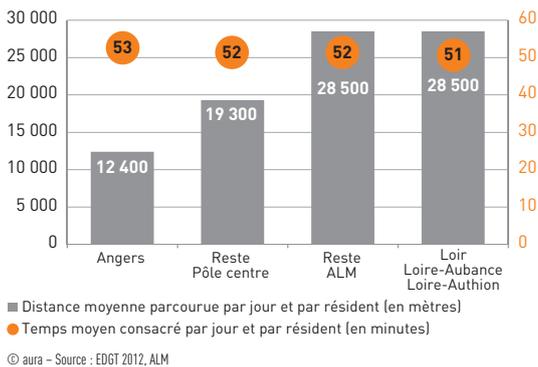
<sup>1</sup> Cette enquête a été réalisée sur le territoire de l'ancien périmètre du Pôle métropolitain, incluant La Ménitrie dans la Communauté de communes Vallée Loire-Authion et excluant Pruilley (pas encore intégrée à la communauté urbaine Angers Loire Métropole). Toutes les données utilisées dans cette partie et issues de cette enquête renvoient donc aux anciens périmètres institutionnels; elles n'ont pas pu être réactualisées.



Les navettes domicile-travail 2011 (flux supérieurs à 150)



**Budget distance et budget temps**



Les logiques de temps de parcours prédominent. Aujourd'hui, la localisation du lieu de travail n'est plus aussi déterminante dans le choix de localisation résidentielle (changement d'emploi plus fréquent, deux actifs dans le ménage...). Les ménages n'hésitent plus à s'installer en périphérie de plus en plus lointaine rendant incontournable l'utilisation d'une, voire de deux voitures (cf. carte des navettes domicile-travail).

Le développement résidentiel, accompagné dans le même temps d'une polarisation des emplois, a renforcé cette mobilité individuelle : les circulations induites par l'étalement urbain sont de plus en plus importantes et on constate aujourd'hui l'augmentation forte du trafic issu de territoires voisins du SCoT.

**// 50% des déplacements sont non contraints (achats, loisirs, visites...)**

Si le poids des déplacements en lien avec le travail et les études tend à se réduire, il représente encore 50% des motifs de déplacement. La répartition des déplacements par motif diffère cependant selon le lieu de résidence. Le poids des déplacements contraints (qui regroupent ceux liés au travail, aux études et à l'accompagnement) est de plus en plus important plus le secteur de résidence est éloigné d'Angers.

Les nouvelles organisations du travail (journée continue, 35 heures, travail à temps partiel) permettent d'absorber une partie de l'augmentation de la mobilité en allongeant les créneaux des heures de pointe. L'augmentation des déplacements aux heures creuses est liée à la mobilité de loisirs, à la part croissante des inactifs, au travail à temps partiel ou aux stratégies d'évitement.

Secteur	Déplacements contraints					Déplacements non contraints				
	Travail	École	Université	Accompagnement	Total	Achat	Loisir, Promenade	Visites	Autres	Total
Angers	20%	7%	6%	12%	46%	22%	12%	10%	10%	54%
1 <sup>re</sup> couronne	23%	9%	2%	16%	51%	20%	13%	8%	8%	49%
2 <sup>e</sup> couronne	23%	11%	1%	19%	54%	16%	13%	7%	9%	46%
3 <sup>e</sup> couronne	28%	12%	1%	19%	59%	16%	12%	6%	7%	41%
<b>PMLA</b>	<b>22%</b>	<b>9%</b>	<b>4%</b>	<b>15%</b>	<b>50%</b>	<b>20%</b>	<b>12%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>50%</b>

\* Lorsque le domicile est le motif de destination du déplacement, c'est le motif d'origine du même déplacement qui est retenu.

©aura - source : EDGT 2012, ALM

## Les accidents de la route plutôt en baisse ces dernières années

EPCI		2009	2010	2011	2012	2013	Total
CU Angers Loire Métropole	Accidents corporels	482	517	532	443	336	2 310
	Victimes graves	83	92	135	112	87	509
CC du Loir	Accidents corporels	5	9	6	7	5	32
	Victimes graves	6	11	7	6	7	37
Loire-Authion	Accidents corporels	8	7	9	9	11	44
	Victimes graves	5	6	9	7	9	36
CC Loire Aubance	Accidents corporels	8	7	9	8	6	38
	Victimes graves	9	7	10	8	7	41

©aura - source : DDT 49

Sur la Communauté urbaine, on dénombre beaucoup moins d'accidents corporels<sup>1</sup> et de victimes graves en 2013 par rapport à 2011, année la plus noire des cinq années analysées. Dans des proportions bien moindres, la tendance à la baisse est moins notable sur les trois autres territoires.

### // En proportion, beaucoup moins d'accidents graves sur Angers Loire Métropole qu'ailleurs sur le Pôle métropolitain Loire Angers

Entre 2009 et 2013, le nombre de victimes graves est supérieur sur Angers Loire Métropole avec 509 blessés contre 104 au total sur le Loir, Loire-Aubance, Loire-Authion et 33 tués contre 13 pour les trois autres territoires. Néanmoins ces résultats sont à relativiser au regard du nombre total d'accidents corporels constatés et au regard du nombre de déplacements estimé<sup>2</sup> sur les différents territoires.

Ainsi, sur Angers Loire Métropole, on comptabilise 22 victimes graves et 1,5 tué pour 100 accidents corporels, contre 100 victimes et 11,5 tués en moyenne sur les trois autres territoires. Dans le même ordre d'idée, on recense 1 victime grave tous les 4 263 000 déplacements et 1 tué tous les 65 758 000 déplacements sur la Communauté urbaine, contre 1 victime grave tous les 1 910 000 déplacements et 1 tué tous les 16 747 000 déplacements ailleurs sur le Pôle métropolitain.

### // Des modes doux et deux-roues motorisés plus vulnérables

28 des 46 tués sur le Pôle métropolitain Loire Angers étaient des piétons (7), des cyclistes (3), pilotaient un cyclomoteur (1) ou une moto (12) entre 2009 et 2013. De même, ils représentent 60% des blessés hospitalisés sur cette période.

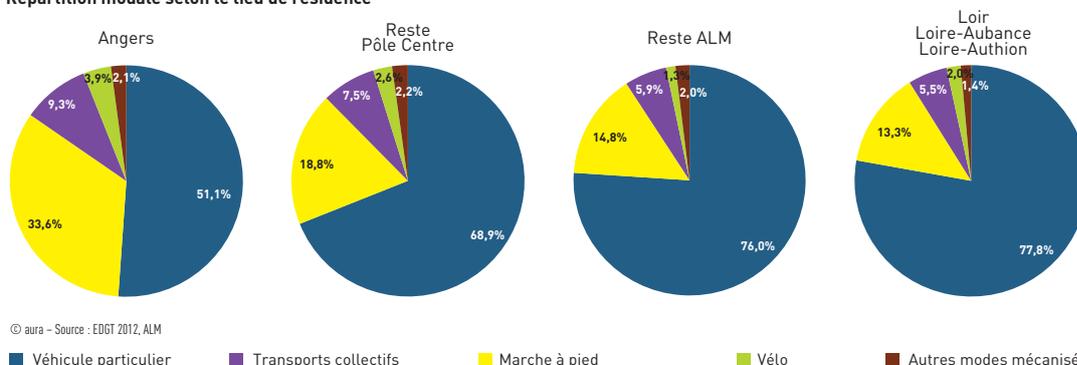
1- Accident sur voie de circulation, impliquant au moins un véhicule et provoquant au moins une victime nécessitant des soins médicaux.

2- Estimation à partir des résultats de l'enquête déplacements grand territoire de 2012

# Prédominance de la voiture dans les déplacements

// Une part modale de la voiture écrasante, qui augmente avec l'éloignement du coeur urbain

Répartition modale selon le lieu de résidence

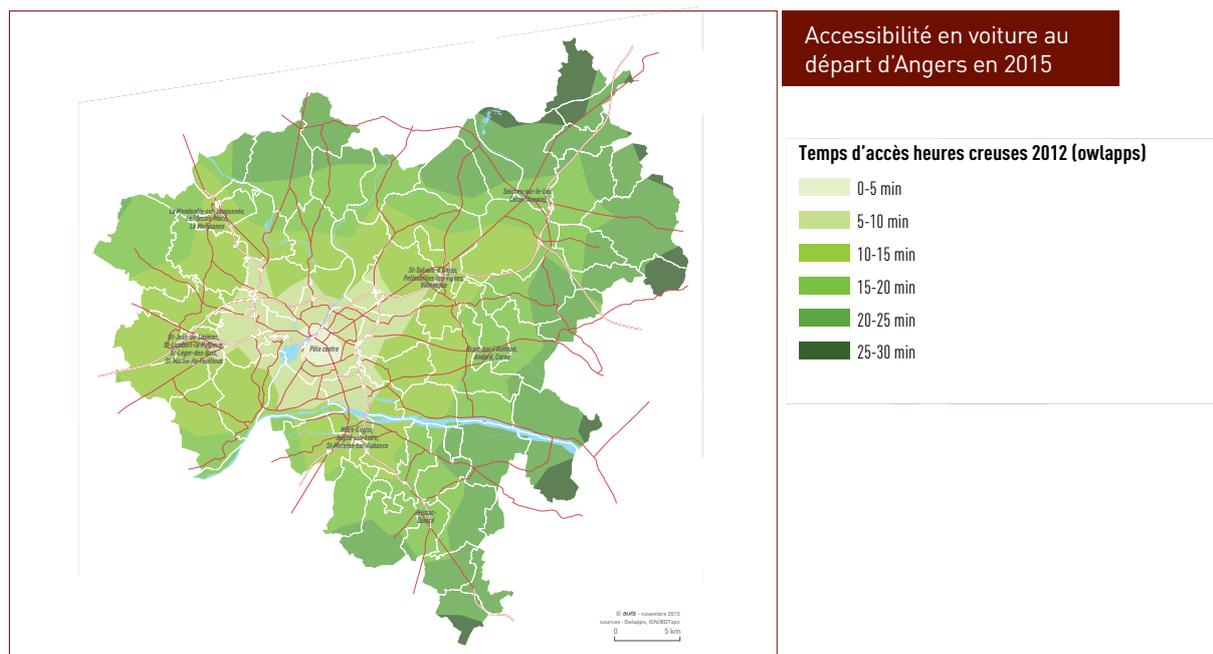


Globalement, la part modale de la voiture recouvre un peu plus de 62% des déplacements, celle de la marche à pied est proche des 25% et celle des transports en commun ne dépasse pas les 8%.

Le recours à la voiture a progressé sensiblement sur le territoire ces 20 dernières années (en part modale comme en nombre de déplacements moyens par jour). En comparaison de territoires similaires, son usage apparaît même plutôt conséquent.

Toujours majoritaire, la part modale de l'automobile varie néanmoins assez fortement selon le secteur de résidence (de 50% pour les résidents d'Angers à plus de 75% pour ceux habitant en dehors du pôle centre). Néanmoins, ce sont les résidents du pôle centre (hors Angers) et du reste d'Angers Loire Métropole qui réalisent le plus de déplacements motorisés par jour (autour de 2,75 déplacements quotidiens).

La prédominance de la voiture sur les autres modes de déplacements pose des problèmes de pollution et de consommation d'énergie de plus en plus coûteux. Elle contraint aussi fortement la mobilité des populations ne possédant pas de voiture. L'évolution des modes de vie favorise la liberté de mouvement. Cette aspiration combinée à l'accès à la multimotorisation conduit une majorité de la population à privilégier les déplacements en voiture pour ses activités quotidiennes (travail, achats, loisirs, démarches administratives, accès aux soins...).



sources : Owlapps, IGN/BDTopo © aura - mars 2015

Grâce à un maillage quasiment complet du Pôle métropolitain Loire Angers par le réseau structurant de voirie, on ne dépasse pas la demi-heure pour atteindre les limites du territoire en heures creuses depuis Angers aujourd'hui. Et il faut compter globalement seulement 5 à 10mn de plus aux heures de pointe.

### // L'évolution du trafic routier concerne quasiment l'ensemble des réseaux

Le développement local s'est traduit par le passé par une urbanisation en tâche d'huile qui a conduit à la multiplication des déplacements internes. Ces derniers représentent ainsi près des trois quarts des déplacements journaliers hors marche à pied. Le reste se répartit entre du transit pour 2,5% et des échanges pour 23%.

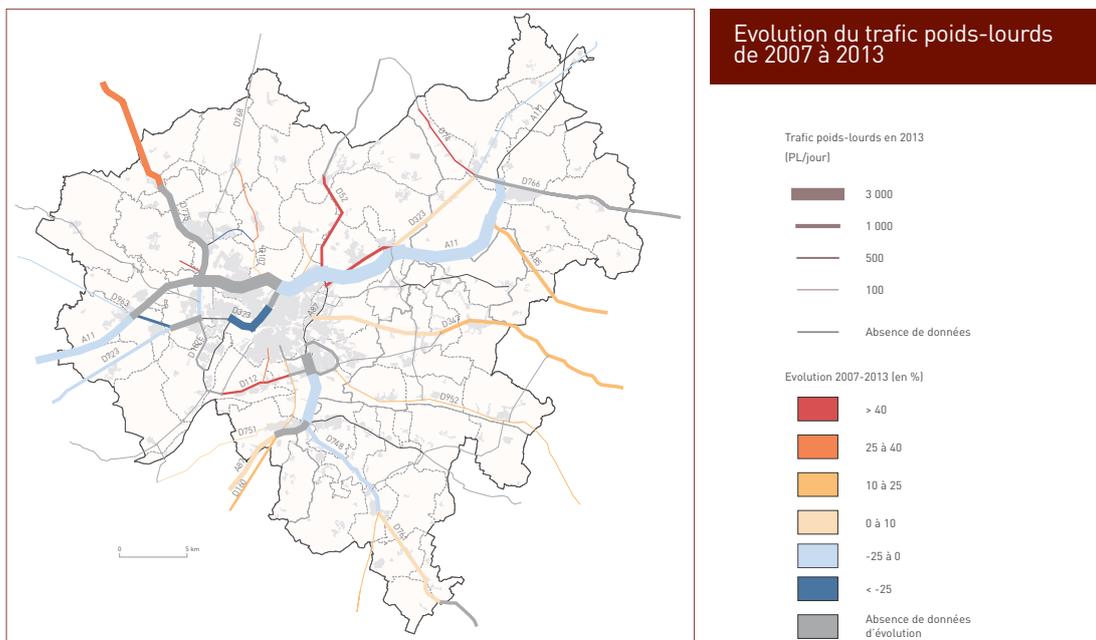
De même, la grande majorité des flux automobiles sont internes au périmètre. Angers est à l'origine de près de 65% d'entre-eux. L'attractivité de la ville centre amène une structuration des flux essentiellement radiale : 44% des flux motorisés au départ ou à l'arrivée du pôle centre hors Angers sont liés à Angers, 31,5% pour le reste d'Angers Loire Métropole et 23,5% pour les 3 autres territoires réunis.

De plus, les flux de transit (essentiellement routiers) s'ajoutent à la desserte locale en traversant le territoire et perturbent fortement son organisation, même si l'ouverture du contournement nord de l'A11 a permis de diminuer ce trafic en transit sur les voies des berges. Plus de 50 000 véhicules/jour sont néanmoins encore comptabilisés aujourd'hui sur cette section (et 75 000 dans son prolongement au-delà du pont de l'Atlantique).

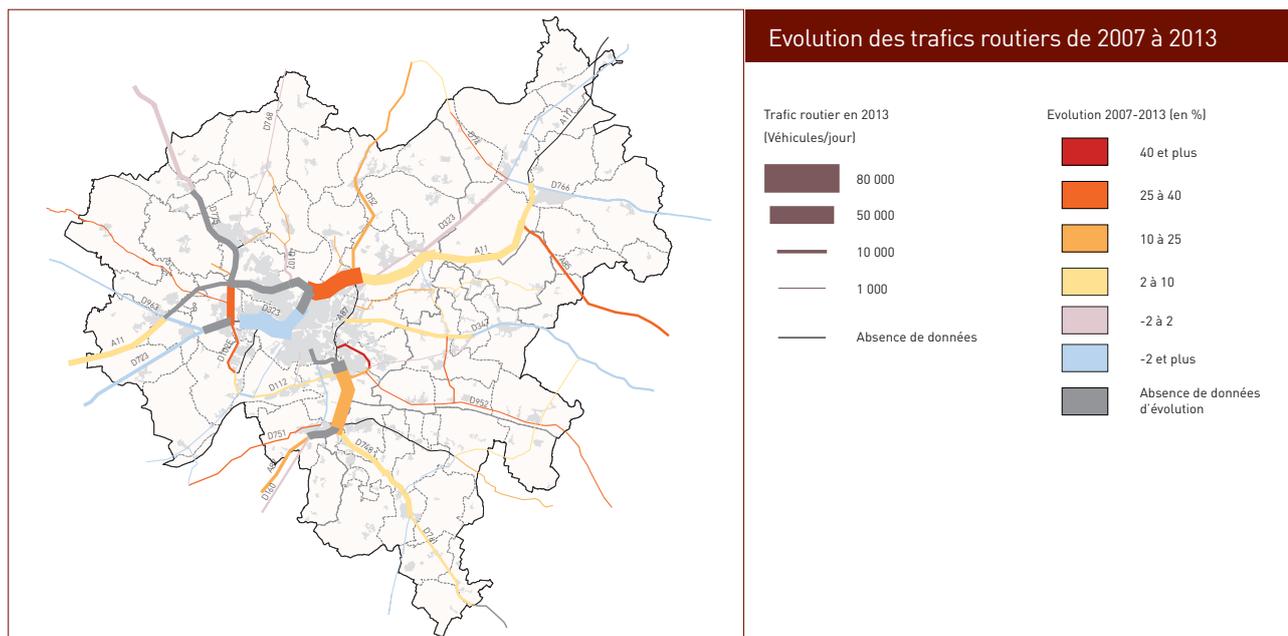
L'occupation des voiries est globalement de plus en plus importante. Les sections de voie de types autoroutiers qui ont connu un élargissement (A11 entre Gatignolles et Saint-Serge et A87 entre Haute-Perche et la Monnaie) ou un réaménagement conséquent (D323 / ex D106 sur Beaucouzé) sont celles où le niveau de trafic a le plus augmenté.

Les zones de congestion et d'insécurité s'étendent au-delà de la ville centre vers les autres communes de première couronne, traversées par des voies secondaires qui subissent également l'accroissement des flux, mais elles touchent surtout le système de rocadés et les axes départementaux en entrée d'agglomération aux heures de pointe.

Les mêmes infrastructures supportent la majorité du trafic des poids lourds. L'évolution du trafic 2007-2013 apparaît ici plus contrastée. On constate en effet une baisse des trafics poids lourds sur les principaux axes structurants du Pôle métropolitain Loire Angers. A l'inverse, les axes secondaires importants accueillent plus de poids lourds.



Sources : CG49 - ASF / Cofiroute, 2007 - 2013 © aura - octobre 2014



© aura - Octobre 2014  
Sources : CG49 - ASF / Cofiroute, 2007 - 2013

### // Une offre publique de stationnement suffisante dans le coeur marchand

L'offre de stationnement est un facteur déterminant des choix de déplacements. Elle peut favoriser ou, à l'inverse, dissuader l'usage de l'automobile.

La plus grande part du stationnement public se situe sur Angers, notamment dans et à proximité du coeur marchand et des administrations. L'offre publique de stationnement payant est conséquente, avec près de 5 000 places sur voirie et places urbaines et environ 5 700 places dans les parcs (en ouvrage et en enclos). La première heure de stationnement est gratuite dans les parcs de stationnement (limité à 30 minutes dans les 3 parcs du secteur gare). Les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un stationnement gratuit (disque obligatoire). A proximité du centre, la ville compte un nombre important de places gratuites (près de 1 000 places à La Rochefoucauld notamment).

L'abonnement résidentiel sur voirie dans les secteurs réglementés prédomine plutôt que dans les parcs (55% en 2014, contre 45% en 2012, en zone orange et plus de 80% en zone verte) et ce malgré une tarification concurrentielle et une disponibilité importante (environ 60% des places à disposition des abonnés résidents occupés). La voirie est également très majoritairement choisie pour le stationnement de nuit.

Au vu de la (longue) durée d'immobilisation de ces véhicules dans ces secteurs, il serait pourtant préférable de privilégier une occupation majoritairement dans les parcs plutôt que sur l'espace public.

### // Une suroccupation des espaces publics dans les zones résidentielles

La pression dans les faubourgs (maison angevine sans garage, division de logements...) est de plus en plus problématique. Les autres communes disposent d'une offre publique aménagée plus restreinte, principalement dans les centres-bourgs.

La stationnement dans les secteurs résidentiels est de plus en plus problématique. Cela tient notamment au nombre de voitures par foyer, à l'utilisation du garage comme une pièce en plus pour d'autres usages et au comportement des propriétaires qui refusent de se stationner plus loin.

## Une offre de transports collectifs diversifiée et à compléter

### // Des réseaux locaux en forte mutation

Les différents réseaux de transports collectifs ont tous évolué de façon significative ces dernières années. Ainsi, l'offre quotidienne de trains express régionaux (TER) a assez fortement augmenté, le réseau routier départemental s'est restructuré en privilégiant la desserte des polarités (depuis septembre 2011) et le réseau urbain de l'agglomération angevine a été réorganisé suite à la mise en service de la première ligne de tramway (juin 2011).

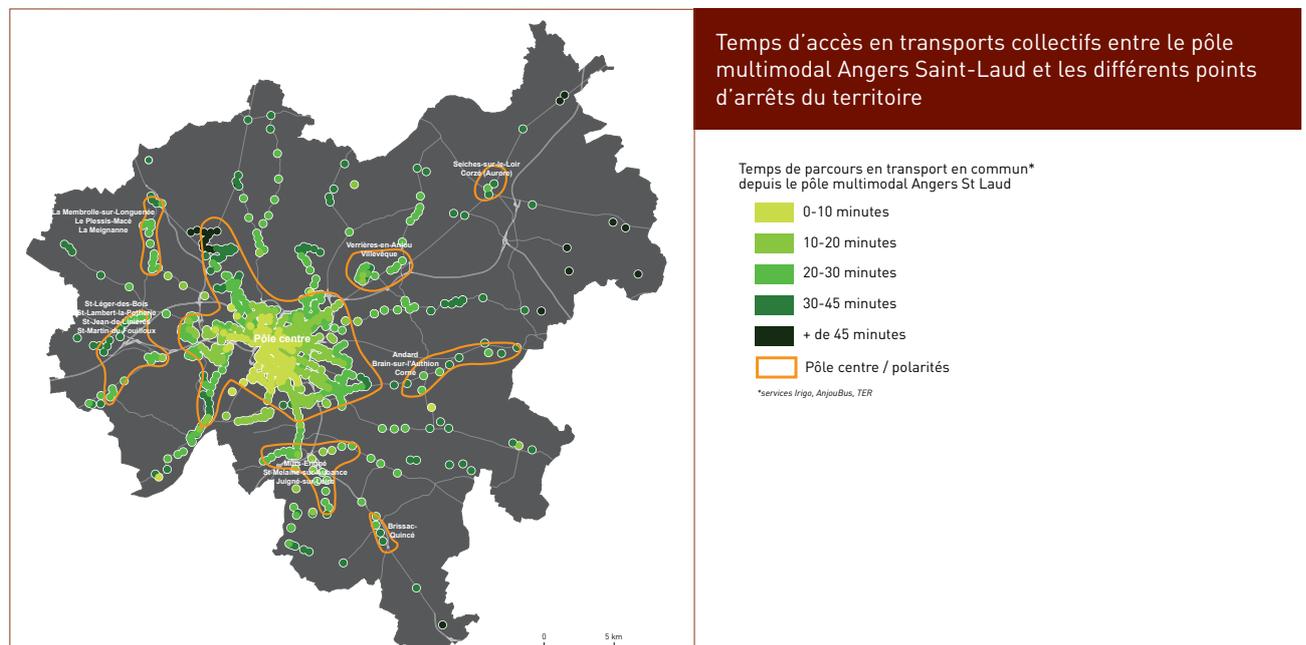
L'usage des transports collectifs a logiquement connu une évolution positive, passant de 0,29 à 0,32 déplacements par jour entre 1998 et 2012. Néanmoins, la part modale des transports collectifs a tout de même baissé sur cette période, les déplacements quotidiens à pied et surtout en automobile ayant en proportion plus progressé. L'organisation et les caractéristiques actuelles du territoire (37 communes et communes déléguées de moins de 2 000 habitants) sont peu favorables à une offre de transport collectif performante et cadencée, c'est à dire attractive par rapport à la voiture.

L'intensification du développement des polarités et autour des axes de transport est un enjeu majeur pour amplifier l'offre en transport collectif. Pour les gares, contraintes par les risques d'inondation, l'organisation des rabattements est un enjeu stratégique.

### // Le transport ferroviaire : une offre qualitative qui se répercute sur le niveau de fréquentation

La gare Saint-Laud avec plus de quatre millions de voyageurs constitue une plate forme majeure d'échanges multimodaux. En plus, onze haltes ferroviaires maillent le territoire de l'aire urbaine, dont six sur le Pôle métropolitain Loire Angers. En 2018, la nouvelle halte de Trélazé viendra compléter ce réseau.

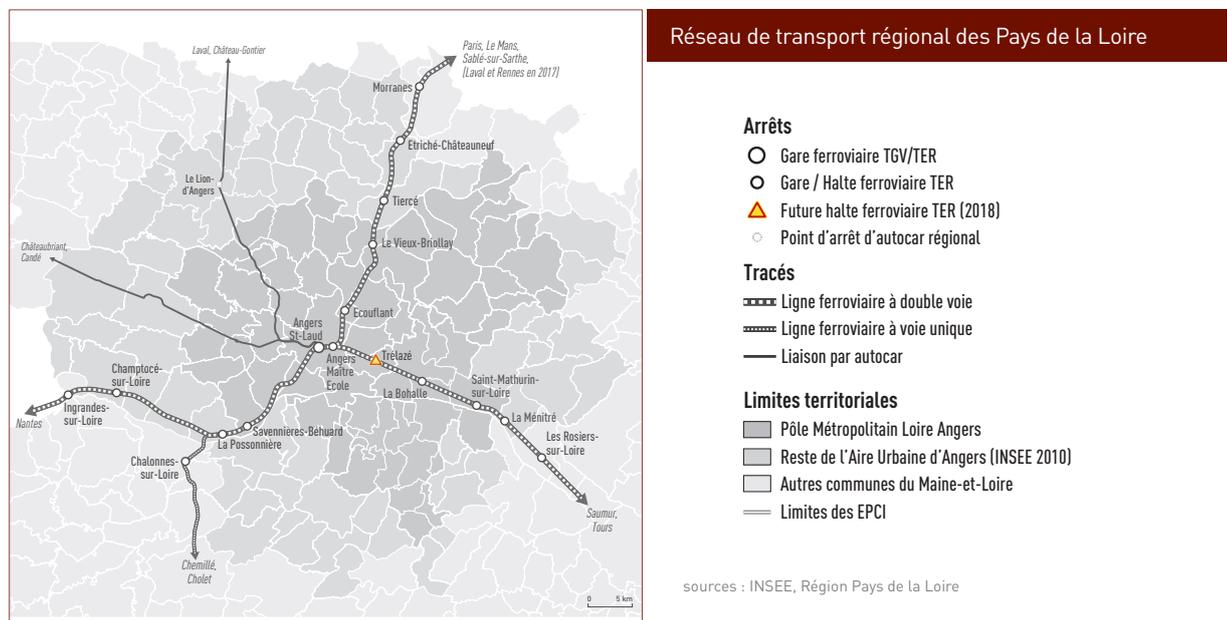
Cinquante TGV quotidiens mettent en liaison directe Angers avec de grandes agglomérations et hubs importants, notamment Nantes (49), Le Mans (29), Saint-Pierre-des-Corps (5), Paris (31), Massy (20), Marne-la-Vallée (10), Roissy-Charles de Gaulle (8), Lille (8), Strasbourg (2), Lyon (9), Marseille (4), Montpellier (2).



Près d'une centaine de trains régionaux (TER) et interrégionaux (Interloire) assurent des liaisons sur l'axe ligérien (Le Croisic/Orléans), Saumur, Tours et Cholet. Un certain nombre de ces trains desservent les haltes situées sur le territoire. La fréquentation des TER a fortement augmenté ces dernières années, profitant d'une hausse conséquente de l'offre. Entre 2007 et 2013, les dessertes de TER ont progressé de 26% en gare d'Angers Saint-Laud et de 55% globalement dans les haltes. La courbe des montées-descentes a suivi celle de l'offre (+28% à Saint-Laud, +55% au global ailleurs). A noter que ce sont principalement les haltes localisées à proximité des centres-bourgs (Savennières-Béhuard, Saint-Mathurin-sur-Loire) qui ont connu une évolution significative de la fréquentation. Le transport ferré offre une alternative au transport individuel en voiture. Les haltes situées en deuxième ou troisième couronne (Savennières,

Ecouflant, Briollay, Tiercé, La Bohalle, Saint-Mathurin) offrent un temps de trajet de gare à gare avantageux (maximum de 20 mn) pour sortir du territoire alors qu'en mode voiture il atteint 30mn aux heures de pointe. Plus on s'éloigne de la ville centre et plus le mode train paraît avantageux en temps, encore plus aux heures de pointe.

Le réseau régional est complété par deux lignes routières plus confidentielles reliant Angers à Châteaubriant et Laval.



### // Des liaisons moyennes et longues distances par autocar amenées à se développer

La libéralisation du transport par autocar longue distance figure parmi les dispositions de la loi Macron, adoptée le 10 juillet 2015. Les sociétés de transports par autocar sont désormais autorisées à proposer des trajets de plus de cent kilomètres sur des lignes nationales.

Trois des cinq transporteurs qui devraient se « partager » le marché proposent d'ores-et-déjà des lignes desservant les principales agglomérations de la partie nord-ouest de la France. Ces lignes à fort potentiel donnent une idée sur l'ossature du futur réseau. Le coût d'un trajet en autocar est nettement moins élevé que celui proposé en train. En revanche, le temps de trajet est environ trois fois supérieur.

Aujourd'hui, deux lignes assurent une desserte quotidienne d'Angers (au niveau de la gare routière) :

- Nantes - Angers - Le Mans - Paris : tous les opérateurs offrent des allers-retours quotidiens. A noter qu'il n'est pas possible de se rendre à Nantes ou au Mans depuis Angers (trajets inférieurs à 100 km), que le point d'arrivée à Paris diffère (Bercy, Porte Maillot, Porte de Bagnolet) et qu'une course dessert l'aéroport de Paris-Orly.
- Nantes - Angers - Tours - Lyon - Grenoble : un opérateur

Des trajets directs sont également proposés vers Brest (via Vannes, Lorient et Quimper) une à trois fois par semaine.

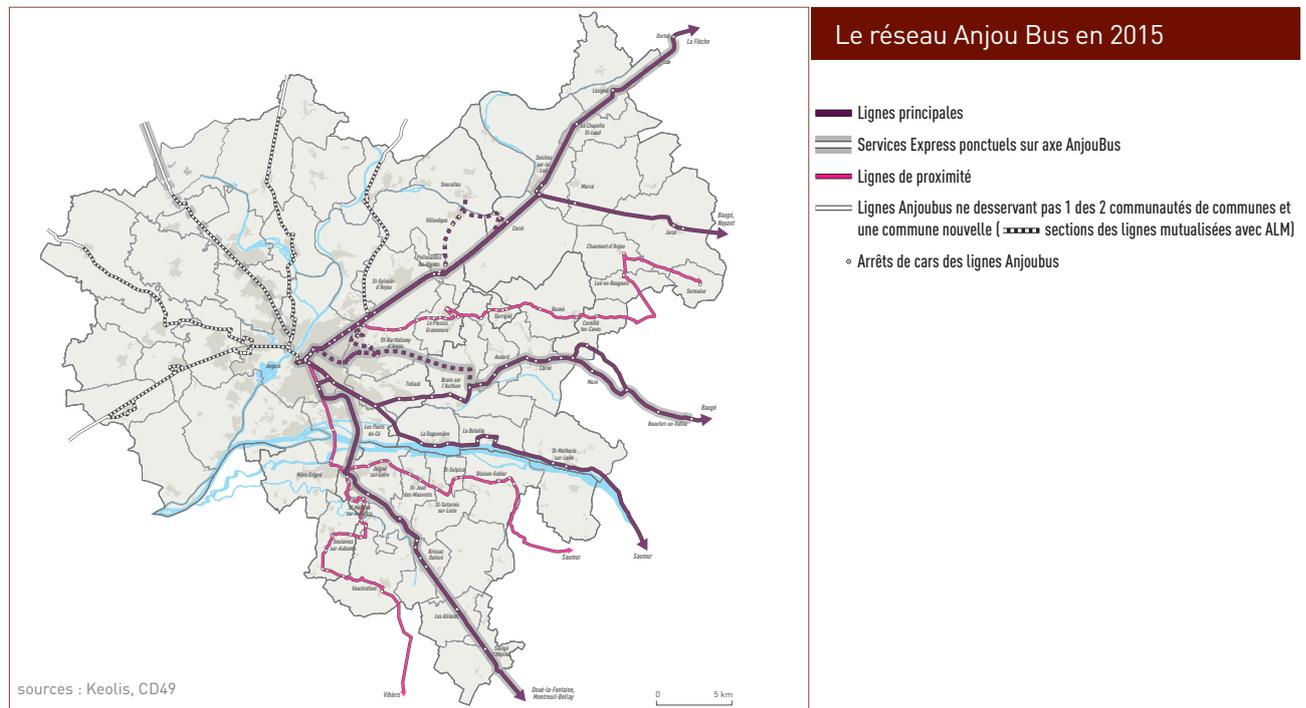
Malgré l'absence de liaisons directes par le train entre Angers et Rennes ou Niort/Poitiers/Bordeaux, aucune ligne nord-sud n'est aujourd'hui en service .

### // Le transport routier départemental : vers une offre structurante concentrée autour des polarités

Les transports interurbains du département (Anjoubus), se déclinent en trois réseaux distincts : lignes régulières (en service toute l'année), lignes scolaires et transport à la demande.

Le réseau des lignes régulières a été réorganisé en profondeur en septembre 2011. Afin d'optimiser la fréquentation du réseau, l'offre s'est renforcée aux horaires de pointe et sur les secteurs à potentiel d'usagers (notamment les polarités). En contrepartie, le niveau d'offre a été diminué ailleurs.

Huit lignes desservent les deux Communautés de communes et Loire-Authion (toutes en radiale vers Angers) : cinq lignes structurantes et trois lignes de proximité. Trois des cinq lignes structurantes bénéficient de certains services « express » (quelques arrêts et itinéraires plus directs), dans le but de se rapprocher des temps de parcours automobiles.



Le niveau d’offre est très hétérogène entre les communes : le nombre de dessertes quotidiennes allant de zéro à vingt-deux. La ligne 3, sur l’axe D347 (Brain, Andard, Corné...), est la première ligne du réseau en nombre de voyages (et pour le ratio voyages/kilomètre). Les zones tarifaires sont également hétérogènes au sein des intercommunalités.

Sur Angers Loire Métropole, cinq lignes Anjoubus sont mutualisées avec celles du réseau suburbain Irigo.

Le Département développe en parallèle un service de transport à la demande, plus adapté aux territoires peu denses. « Anjoubus à la demande » offre la possibilité de rejoindre des points d’arrêts de TC structurant voire sur des pôles de centralité. Dix-sept bassins de transport Anjoubus à la demande ont été identifiés. Huit bassins sont actuellement en service, mais aucun sur le Pôle métropolitain Loire Angers.

### // Le transport urbain : un réseau réorganisé autour de la première ligne de tramway

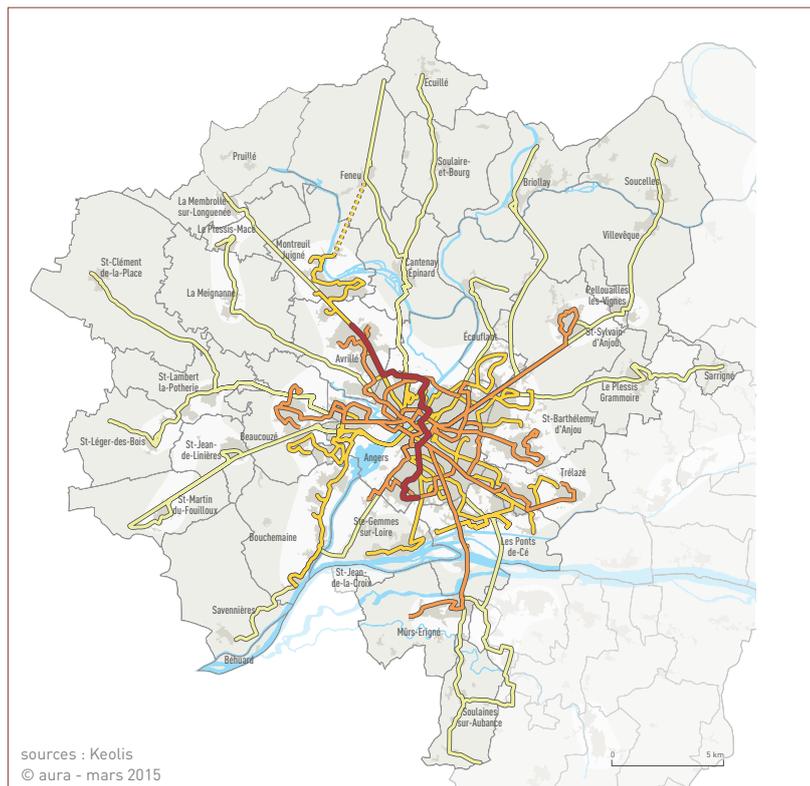
Le réseau de transport en commun Irigo dessert l’ensemble des communes d’Angers Loire Métropole, à l’exception de Béhuard et de Pruillé. Il est constitué d’un réseau urbain pour le cœur d’agglomération et d’un réseau suburbain pour les secteurs périurbains peu denses.

La mise en service de la première ligne de tramway en juin 2011 a été l’occasion de restructurer le réseau urbain selon la typologie suivante :

- ligne A du tramway (10% de l’offre kilométrique et un peu moins de 26% des voyages en 2014) ;
- quatre lignes routières métropoles (36% de l’offre et 41% des voyages) ;
- sept lignes citadines (40% de l’offre et 22% des voyages) ;
- deux lignes régulières particulières, une circulaire et une express reliant la gare au campus de Belle-Beille (9% de l’offre et 8% des voyages) ;
- lignes spécifiques pour le soir, le dimanche (5% de l’offre et 3% des voyages).

Ces lignes diamétrales ou radiales passent toutes par le centre-ville d’Angers.

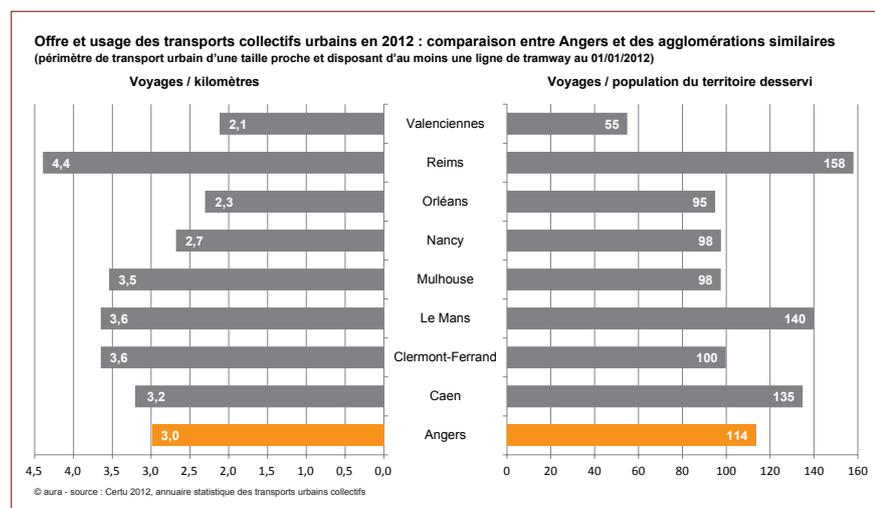
## La desserte urbaine du réseau



- Ligne de tramway
- Lignes de bus Métropoles et Circulaire
- Ligne de bus Citadines
- Lignes de bus Suburbaines

Le réseau offre aussi 13 lignes suburbaines, avec un niveau de desserte moyen par commune périurbaine qui dépasse 12 courses par jour en semaine. Le niveau d'offre entre communes est plutôt hétérogène, celui-ci dépendant de la proximité avec Angers et du potentiel d'usagers. En complément, un service de transport à la demande « Irigotaxi », mis en place depuis 2003, relie entre elles certaines communes suburbaines et permet une correspondance avec le réseau de bus urbain. Cette formule permet d'effectuer un voyage pour le prix du ticket de bus à l'unité sur simple réservation téléphonique une demi-journée à l'avance. Toutes les communes périurbaines bénéficient d'une ligne Irigotaxi, à l'exception de Savennières et Béhuard (communes desservies par une ligne TER).

## // Le transport urbain : la ligne de tramway booste la fréquentation

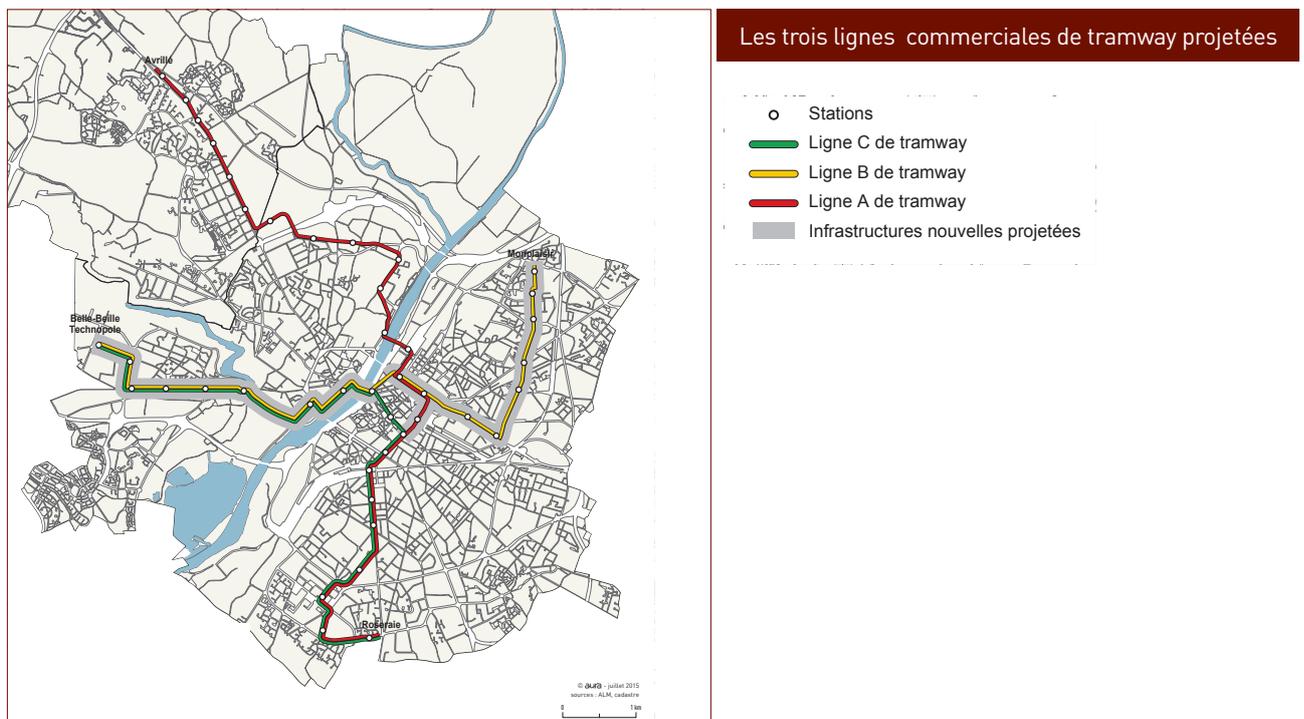


L'arrivée de la première ligne de tramway a permis un fort développement de la fréquentation sur le réseau. Entre l'année 2010 (dernière année avant la mise en service du tramway) et l'année 2014, l'offre kilométrique a progressé de 9% et la fréquentation de 33,5%. Spécifiquement sur les lignes urbaines de bus, le niveau d'offre kilométrique a très légèrement diminué (-2% environ) mais la fréquentation des bus urbains s'est maintenue (+1%). L'offre supplémentaire de la ligne de tramway a clairement boosté la fréquentation du réseau. Depuis 2011, malgré une relative stagnation du niveau d'offre, la fréquentation connaît une croissance forte chaque année (entre 5 et 10% par an).

En 2012, la fréquentation du réseau se situe dans la moyenne des territoires comparables (périmètre de transport urbain de taille similaire et disposant d'au moins une ligne de tramway). À Angers, on réalise 3 voyages par kilomètre parcouru contre 3,1 ailleurs et un habitant d'Angers Loire Métropole réalise en moyenne 114 voyages par an, contre 106 ailleurs.

Néanmoins la marge de progression de la fréquentation est encore importante. En effet, au vu des secteurs de développement autour de la première ligne de tramway, on peut légitimement espérer que son niveau d'usage continuera à croître ces prochaines années. D'ailleurs cette ligne comptabilise 8,7 voyages du kilomètre en 2012, contre 9,5 en moyenne sur les lignes de tramway des territoires de comparaison (seules Orléans et Valenciennes ont un ratio inférieur).

L'impact d'une nouvelle ligne de tramway sur la fréquentation des transports collectifs devrait être encore supérieur à celui de la première ligne. Les études en cours concernent un itinéraire d'environ 10 kilomètres, reliant deux quartiers prioritaires (Belle-Beille et Monplaisir), desservant plusieurs pôles générateurs comme le campus de Belle-Beille, des équipements dédiés à la culture et à l'évènementiel (Le Quai et le Centre des Congrès), des grands parcs urbains (Saint-Nicolas, Balzac) ou encore deux autres quartiers prioritaires (Savary et Grand-Pigeon). La réalisation d'un barreau supplémentaire de 500 mètres reliant les deux infrastructures (l'actuelle et la projetée) entre le boulevard Foch et le jardin des Plantes permettrait de constituer un véritable réseau, armature de 3 lignes commerciales de tramway. Les secteurs à plus fort potentiel d'usagers (Roseaie, Gare, Centre-ville et Belle-Beille) seraient alors desservis par deux lignes. Le maillage nord-sud et est-ouest du territoire donnerait une attractivité décuplée du réseau de transports urbains.



## // L'intermodalité entre les réseaux de transports collectifs

L'intermodalité entre les différents réseaux de transports en commun s'effectue aujourd'hui au pôle Saint-Laud. Il offre une complémentarité satisfaisante entre les autocars départementaux et la SNCF, d'une part, et entre les bus urbains et interurbains/suburbains, d'autre part. Cependant, l'accessibilité de ce secteur est difficile aux heures de pointe.

Les collectivités (la Région, le Département, Angers Loire Métropole, la ville d'Angers) mettent en place de nombreux services favorisant l'intermodalité :

- un site d'information multimodale, Destinéo, intégrant les réseaux bus du département et d'Angers Loire Métropole ;
- des actions de sensibilisation des établissements de plus de 50 salariés (plan de déplacements entreprise) ;
- des services de stationnement et de prêt de vélos en partenariat avec la Région et la SNCF ;
- cinq parkings-relais (près de 455 places gratuites) directement connectés à l'hypercentre par des lignes de bus.

Enfin, certains changements de comportements semblent se lire sur le développement du covoiturage, de l'autopartage et sur l'utilisation de parkings-relais pour se reporter sur les lignes urbaines des transports en commun.

## Les déplacements doux

La pratique de la marche à pied s'est développée depuis 1998. Un résident d'Angers Loire Métropole réalise en moyenne 1,02 déplacement aujourd'hui, contre 0,81 en 1998. La marche à pied, qui représente environ un déplacement sur quatre en 2012, est particulièrement importante dans la ville centre. La Ville d'Angers a réaménagé une grande partie de ses espaces publics en faveur des piétons, particulièrement sur le plateau piétonnier en centre-ville, accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette politique volontariste atténue la prééminence du déplacement tout automobile.

On constate également dans les autres communes des aménagements ponctuels qui embellissent les centre-bourgs et facilitent les parcours piétonniers : les Ponts-de-Cé, Saint-Sylvain-d'Anjou, Avrillé, Montreuil-Juigné, Saint-Lambert-la-Potherie, Trélazé... Cependant, les conditions de déplacements dans certains centre-bourgs restent parfois malaisées.

Néanmoins, à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers comme d'Angers Loire Métropole, le poids de la pratique de la marche dans l'ensemble des déplacements reste encore inférieur au niveau constaté sur les territoires de comparaison.

En 20 ans, la mobilité individuelle à vélo n'a pas changé (0,1 déplacement en moyenne par habitant). Pourtant, le développement du réseau cyclable est constaté, notamment à Angers et plus globalement dans le pôle centre. Parallèlement, les politiques associées visent à inciter toutes les populations à une pratique recommandée sur le plan de la santé publique et de l'environnement. Le service Vélocité, qui met à disposition gratuitement plus de 3 000 vélos, connaît toujours un succès grandissant : tous les ans, la flotte de vélos en prêt augmente.

La pratique du vélo de loisir est aussi confortée par les projets tels que la « Loire à vélo » et ses antennes ainsi que le schéma départemental du vélo et les itinéraires touristiques urbains.

Des réflexions et des projets sont engagés sur les plans de mobilité vélo, tel que l'école de la mobilité et l'incitation à l'usage du vélo pour les déplacements de proximité et domicile-travail ou domicile-études. Des systèmes de trajets accompagnés et organisés à pied ou à vélo pour les enfants vers l'école, « Pédibus/VéloBus » sont développés également dans différentes communes. Ils offrent une alternative exemplaire et intéressante aux déplacements motorisés entre le domicile et l'école. Ils permettent de gagner du temps, d'améliorer la sécurité aux abords des écoles, de développer l'entraide et la solidarité, de réduire la pollution de l'air et le bruit mais aussi de diminuer la circulation et les coûts de transport.

### Le volet « Déplacements » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole : un objectif fort de report modal de la voiture vers les modes alternatifs

*Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit deux priorités :*

- organiser les espaces de vie via un développement urbain cohérent avec les déplacements ;
- mettre en place les conditions d'une mobilité durable.

*L'organisation multipolaire s'appuie sur le réseau de transports en commun structurant en tant qu' « axe principal du développement urbain ». Elle vise également l'émergence des polarités, leur développement s'accompagnant progressivement et réciproquement « par un réseau de transports en commun adapté ».*

*Le développement d'une mobilité durable passe également par le renforcement de l'attractivité des modes doux pour les déplacements quotidiens, par la maîtrise des déplacements automobiles, par l'encouragement des pratiques intermodales, par une organisation optimisée du transport de marchandises et enfin par un accompagnement des changements de comportement.*

*Le volet « Déplacements » du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) s'appuie notamment sur deux objectifs généraux :*

- une évolution des parts modales dans le temps du PLUi (2027) ;
- une structuration progressive du réseau viaire.

*L'objectif de report modal de la voiture vers les modes alternatifs affirme une ambition forte de l'agglomération. Une baisse de huit points de la part modale automobile (de 60 à 52%) est en effet envisagée, au profit d'un développement de l'usage de la marche à pied (de 26 à 30%, amplifiant la tendance à la hausse constatée ces quinze dernières années), des transports collectifs (de 8 à 11%, en cohérence avec les projets structurants comme la seconde ligne de tramway ou la halte ferroviaire de Trélazé) et du vélo (de 3 à 5%).*

## 04.3 RESEAUX ET COMMUNICATIONS

# Les communications numériques

La digitalisation de la société est en marche. L'aménagement numérique est une des composantes de l'aménagement de l'espace et les réseaux numériques constituent des équipements structurants pour la vie économique mais aussi pour la vie des habitants. La loi Grenelle II consacre d'ailleurs ce rôle dans le Code l'urbanisme en introduisant un volet aménagement numérique dans les divers documents de planification dont le SCoT. L'accès aux infrastructures haut débit et très haut débit s'étend progressivement et constitue désormais un facteur fort d'attractivité des territoires. Mais les infrastructures ne sont pas le seul enjeu pour éviter la fracture numérique : le développement des usages et des services est également en jeu.

## Un développement des infrastructures en progression

Le territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers est actuellement (ARCEP-décembre 2015) couvert à 100% par au moins un opérateur en 2G et 3G (99,9% de la pop et 99,6% de la surface du 49 en 3G). 93% de la population du Pôle Métropolitain Loire Angers est couverte par au moins un opérateur en 4G (contre 81% dans le 49) et 71% de la surface du Pôle Métropolitain Loire Angers est couverte par au moins un opérateur en 4G (contre 61% dans le 49)

L'aménagement numérique du territoire induit une implication accrue des pouvoirs publics qui s'est traduite, ces dernières années, par plusieurs lois et programmes.

Le plan France Très Haut Débit élaboré en 2013 retranscrit la stratégie du gouvernement pour le développement du Très Haut Débit. Ce plan affirme l'ambition de couverture intégrale du territoire national en très haut débit d'ici 2022, par le déploiement de réseaux mutualisés en fibre.

Cette stratégie se décline localement dans des documents stratégiques et opérationnels :

- régionaux au travers des Stratégies de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) qui fixent les grandes ambitions après échanges entre les différents acteurs. La SCORAN des Pays de la Loire, adoptée en juin 2015 par la Région et arrêtée par l'Etat pour introduire un volet usages (SCORAN2) constitue le volet numérique du CPER;
- départementaux au travers des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN), documents opérationnels institués par la loi relative à la lutte contre la fracture numérique. Les SDTAN fixent la stratégie pour la montée en débit et le développement du très haut débit sur le territoire et définissent les éléments de gouvernance.

Le SDTAN de Maine-et-Loire, élaboré en 2013, vise la desserte à terme de la totalité du territoire départemental par la FTTH (Fiber to the home – fibre amenée jusqu'au domicile de l'abonné). Pour des raisons de coût des investissements, le SDTAN préconise une phase intermédiaire correspondant à une montée en débit permise par le recours à plusieurs technologies : la technologie VDSL2<sup>1</sup>, mise en œuvre par les opérateurs et améliorant les débits autour des NRA<sup>2</sup>, la montée en débit radio ou cuivre, et le déploiement du FTTH dans les bourgs, en dehors des zones couvertes par la VDSL2.

Un syndicat mixte ouvert, auquel n'adhèrent pas Angers Loire Métropole ni la Communauté d'agglomération du choletais a été créé en juillet 2015.

### // Les infrastructures très haut débit

Les infrastructures très haut débit ont été déployées par:

<sup>1</sup> - Very high speed Digital Subscriber Line 2, le VDSL2 est un protocole de transmission qui améliore les débits Internet en réception et en émission sur les réseaux cuivre

<sup>2</sup> - Nœud de raccordement d'abonné - Local de France Telecom concentrant les lignes téléphoniques des abonnés d'une commune ou d'un quartier.

- Les opérateurs privés

L'opérateur historique France Telecom / Orange dispose d'environ 2000 km de câbles de fibre optique sur le département. Tous les NRA du département sont opticalisés (reliés entre eux par fibre optique) mais le prolongement du réseau fibre optique entre le NRA et l'abonné est loin d'être généralisé. Pour leurs projets de déploiement des réseaux très haut débit, les opérateurs se concentrent en effet sur les zones les plus denses et donc les plus rentables.

Les opérateurs Orange – SFR, dans le cadre d'un accord, ont répondu à l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) lancé par le Gouvernement en 2010, pour déployer les réseaux FTTH sur l'agglomération d'Angers. Débutées en 2012, les opérations de raccordement ont d'ores et déjà permis de couvrir en réseaux FTTH l'ouest d'Angers (Doutre, hyper-centre jusqu'à Montrejeau, CHU, St-Jacques / Nazareth, Belle-Beille, Lac de Maine), le nord de Bouchemaine et le centre-ville d'Avrillé. A Angers, les quartiers Hauts-de-Saint-Aubin, Deux-Croix/Banchais et Justices/Madeleine/Saint-Léonard seront progressivement connectés à la fibre. Ce protocole prévoit de déployer la fibre optique sur Angers Loire Métropole d'ici 2020.

Le cablo-opérateur Numericable fournit un accès très haut débit grâce au déploiement de son réseau câblé. Ce réseau assure un accès en fibre optique jusqu'au NRA avec terminaison en câble coaxial jusqu'à l'immeuble de l'abonné. Numericable est présent dans quatre communes d'Angers Loire Métropole : Angers, Beaucouzé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Ecoflant. Numericable est actuellement en cours de modernisation de son réseau : les anciens câbles coaxiaux sont progressivement remplacés par de la fibre optique jusqu'au pied des immeubles (FTTLA - Fiber to the last amplifier).

D'autres initiatives privées, subventionnées par les collectivités locales, existent, comme par exemple celle de quatre entreprises de prestations de services internet nantaises et angevines qui ont co-fondé Ouest IX. Il s'agit d'une nouvelle infrastructure d'appairage<sup>3</sup>, un nœud d'échanges Internet permettant aux acteurs numériques de partager leurs réseaux et de proposer leurs services internet. Les utilisateurs de ce GIX<sup>4</sup> bénéficient d'une qualité de trafic supérieure puisque les échanges entre les usagers de la région ouest se font localement, sans transiter par des infrastructures lointaines.

- Les gestionnaires d'infrastructures

Le Pôle métropolitain Loire Angers est également traversé par un réseau de collecte fibre optique longue distance, déployé par certains gestionnaires d'infrastructures et loué aux opérateurs de télécommunication :

- sur le réseau de transport d'électricité par RTE<sup>5</sup>;
- sur le réseau ferré par RFF<sup>6</sup> ;
- sur les autoroutes par ASF et Cofiroute.

- Les collectivités locales au travers des réseaux d'initiative publique : Mélis@, Gigalis, Boucle Locale Angevine

Dès 2001, la Région des Pays de la Loire a déployé sa stratégie en matière de haut débit avec la mise en place du réseau régional Mégalis. Depuis 2008, Gigalis, réseau régional très haut débit en fibre optique, dont les performances oscillent entre 10 Mb/s et 40 Gb/s, s'est substitué au réseau Megalis. Il relie 24 villes de la région Pays de la Loire, ainsi que Rennes. Peu d'infrastructures ont été déployées en propre par Gigalis dans le département. Le réseau Gigalis s'inscrit, en effet, en complémentarité des réseaux existants des opérateurs privés et publics, notamment par l'achat d'IRU (droit d'usage à long terme) sur leurs fibres. Il confère une dimension régionale aux Réseaux d'Initiative Publique (pour la connexion de grandes entreprises multi-sites par exemple....).

A partir de 2003, le Département de Maine-et-Loire s'est engagé dans la desserte haut et très haut débit de son territoire au travers du projet Melis@. Dans le cadre de deux délégations de service public, il a ainsi confié aux sociétés Melis@ Infrastructures et Melis@ Territoires Ruraux la conception, la construction, la commercialisation et l'exploitation du réseau départemental haut et très haut débit. La société Mélis@ Exploitation assure la promotion et la commercialisation de ce réseau auprès d'opérateurs grand public et professionnels, susceptibles de proposer des offres de dégroupage sur l'ensemble du réseau départemental. Ainsi, Mélis@ est un réseau destiné à une clientèle d'opérateurs. Le réseau Melis@ compte aujourd'hui plus de 850 km de réseaux de fibre optique, en mobilisant plusieurs infrastructures disponibles : la boucle optique angevine, une partie du réseau RTE ainsi que les réseaux de fibre optique des autoroutes. Des réseaux hertziens complètent cet ensemble. Le projet Melis@ contribue aujourd'hui au dégroupage des centraux téléphoniques (NRA), au raccordement en fibre optique des entreprises et établissements publics, au déploiement de la technologie radio WiMax<sup>7</sup>. Mélis@ a équipé 29 des 41 NRA du Pôle métropolitain Loire Angers.

3 - Désigne une pratique d'échange de trafic Internet avec des pairs.

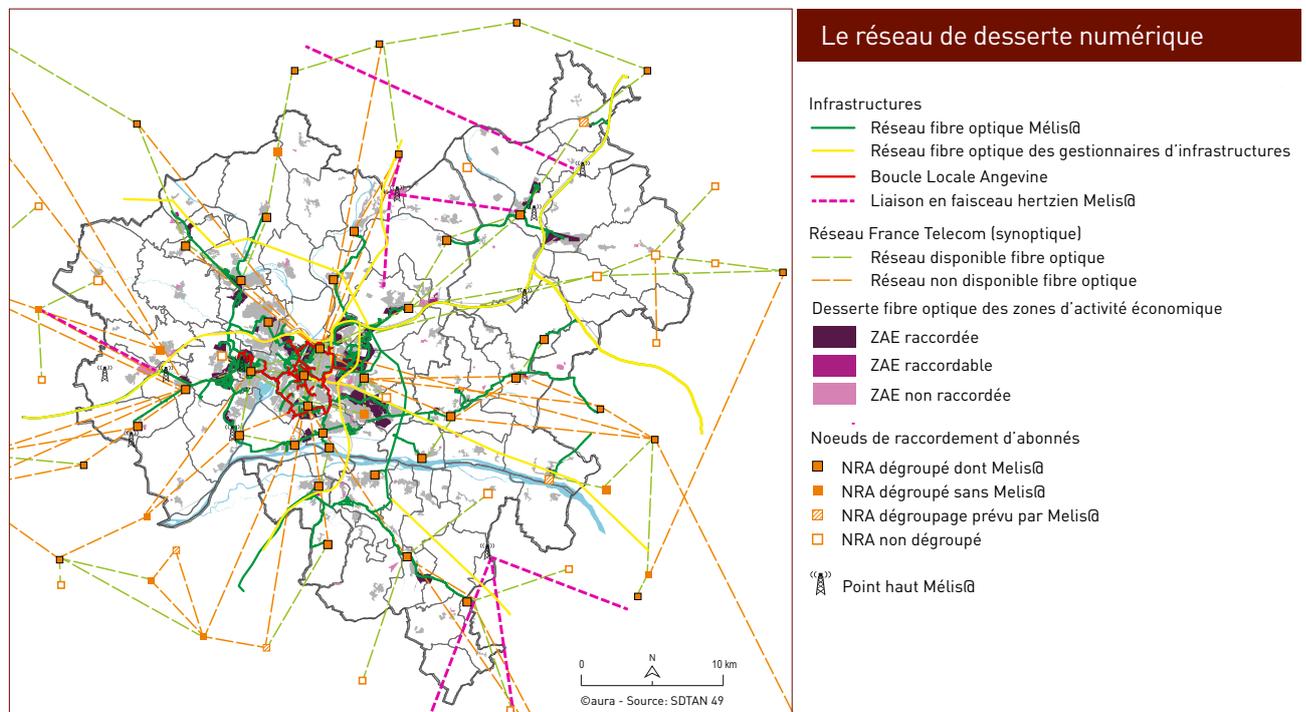
4 - GIX : Global Internet Exchange

5 - Réseau de Transport d'Electricité

6- Réseau Ferré de France

7 - Worldwide Interoperability for Microwave Access

Avant 2004, les collectivités n'étaient autorisées à construire des réseaux qu'à la condition de les destiner exclusivement à des groupes fermés d'utilisateurs (GFU) du secteur public (collectivités locales, universités, hôpitaux,...) ou à louer des infrastructures passives. Ainsi, la boucle locale angevine (BOA), réseau de fibre noire, propriété de la ville d'Angers, a été initialement créée pour un groupe fermé d'utilisateurs, comprenant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'hôtel de ville d'Angers, l'hôtel départemental, la CCI... Aujourd'hui, la BOA est louée au réseau Mélis@ sur les fourreaux surnuméraires (lorsque la capacité le permet).



## // Le réseau haut débit

- L'ADSL

La couverture haut débit par l'ADSL utilise le réseau téléphonique cuivre développé par l'opérateur historique France Telecom/Orange. La boucle locale cuivre compte 41 Nœuds de Raccordement Abonné (NRA) dans le Pôle métropolitain Loire Angers, a priori tous opticalisés, c'est-à-dire reliés entre eux par la fibre optique et donc équipés pour l'ADSL.

- Les technologies de connexion par ondes radio (WiMax, Wifi, 3G) et autres technologies alternatives

Des solutions alternatives telles que le satellite ou des technologies utilisant les ondes radio (Wifi / WiMax, 3G) permettent d'offrir un accès au haut débit aux zones isolées dont les coûts de raccordement au réseau câblé seraient trop élevés.

Le WiMax est une technologie de transmission sans fil à haut débit (partagé par les utilisateurs) et à large portée. Mélis@ a déployé 10 émetteurs Wifi / WiMax sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers.

Les télécommunications par téléphonie mobile permettent aujourd'hui un accès mobile haut débit, quel que soit le support (téléphone portable, ordinateur portable, tablette, etc.). La 3G désigne la 3ème génération de réseaux mobiles. Elle se base sur la norme UMTS (Universal Mobile Telecommunications Systems), contrairement à la deuxième génération (2G), datant du début des années 1990 et basée sur le réseau GSM (Global System for Mobile communication). La transition entre ces deux technologies résolument différentes a nécessité de nouveaux réseaux d'antennes. La 3G est essentiellement conçue pour un usage mobile d'Internet en haut débit soit sur un téléphone, soit sur un ordinateur ou une tablette équipé d'une clé USB 3G ou d'un modem 3G intégré.

## Un niveau de service hétérogène

### // Performance, desserte et services des réseaux d'accès fixes

- L'ADSL

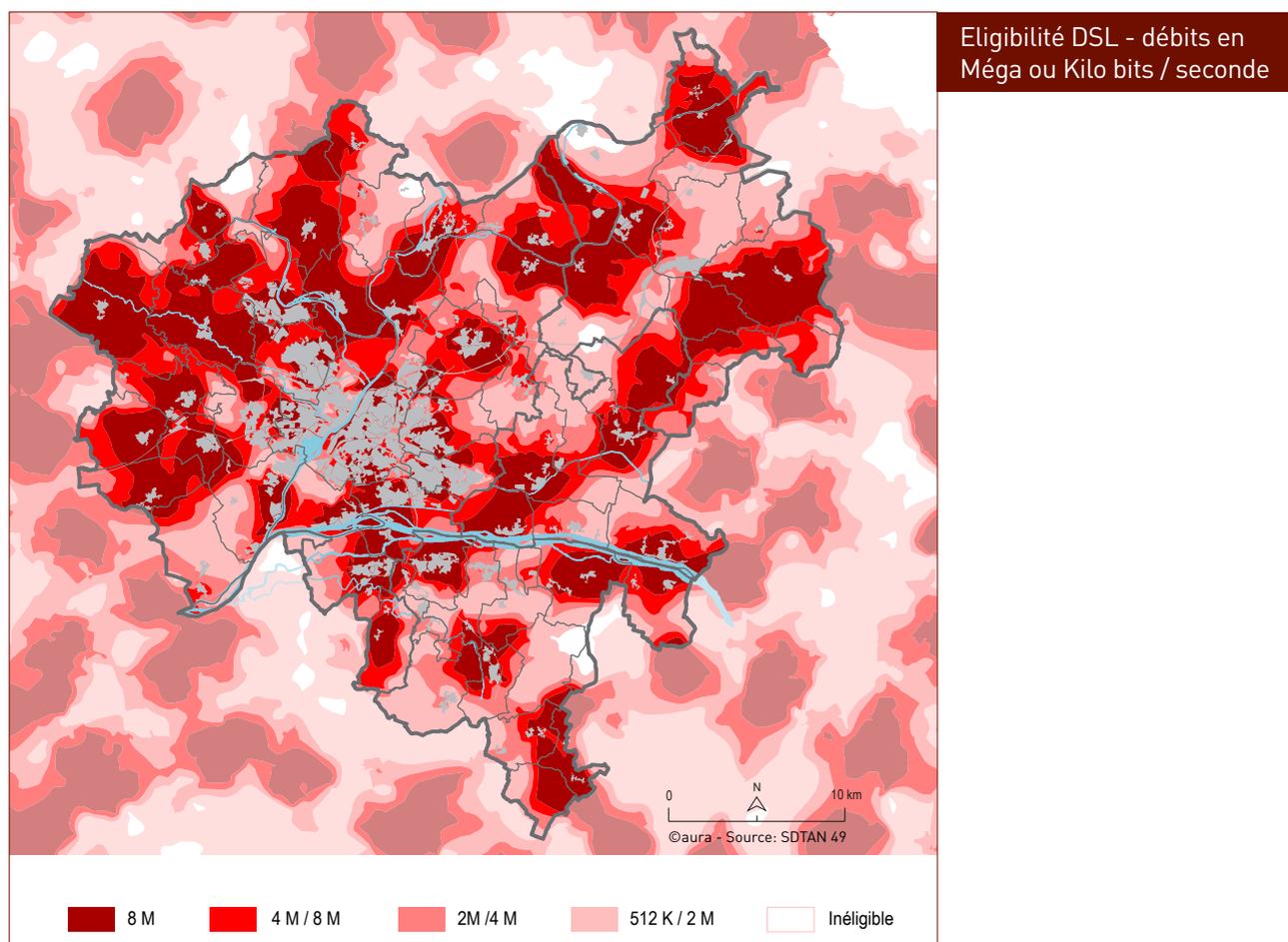
L'ADSL ainsi que les autres technologies DSL (dont le VDSL) génèrent des inégalités territoriales du fait de l'affaiblissement du signal sur le fil de cuivre, en fonction du diamètre du câble et de la distance de l'abonné au NRA. Les débits disponibles sont d'ores et déjà insuffisants pour une part non négligeable de la population. En effet, le triple-play<sup>8</sup> nécessite un débit minimum de 8 Mbit/s.

- La fibre optique

Contrairement au cuivre, support de la technologie ADSL via le réseau téléphonique, la fibre optique n'atténue pas le signal des données transportées et assure un débit 100 fois plus rapide. Elle permet en outre de s'affranchir de la contrainte du partage de débit caractérisant les réseaux radios. Seule la fibre optique permet des débits élevés quasi illimités et symétriques entre les débits montants et descendants.

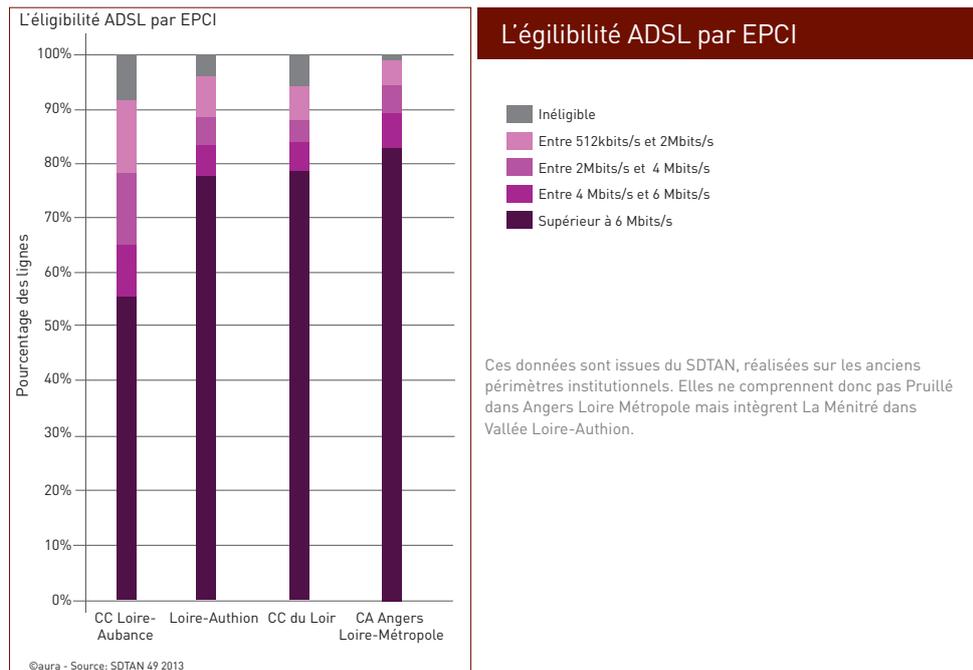
Dans certains quartiers du cœur de l'agglomération raccordés FTTH, plusieurs opérateurs proposent aujourd'hui une offre en très haut débit, et Orange propose par exemple des offres d'abonnement à l'internet très haut débit jusqu'à 500 Mbit/s en débit descendant.

Le réseau Melis@ permet de desservir en fibre optique 75 zones d'activités du Pôle métropolitain Loire Angers, soit plus de 50% des zones d'activités (mais les entreprises concernées ne sont pas systématiquement raccordées) et de raccorder 270 établissements publics et privés. En outre, les établissements situés à moins de 150 m du réseau Melis@ sont considérés comme raccordables. Au total, 3138 établissements sont ainsi raccordables sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers, dont 200 de plus de 50 salariés. France Telecom propose également une offre fibre optique entreprise (FTTO<sup>9</sup>) qui permet de desservir plus largement les entreprises mais à un coût plus élevé.



8 - Offres qui permettent aux usagers de bénéficier au même moment d'un accès à internet, de la téléphonie fixe illimitée ainsi que de la télévision haute définition.

9 - FTTO : Fiber To The Office – Fibre jusqu'au bureau



- Le câble

Dans le cœur de l'agglomération angevine, le cablo-opérateur Numericable propose des offres Internet jusqu'à 30 Méga, voire 100 Méga dans certains quartiers ouest d'Angers où le réseau a été modernisé. Par un accord de coopération, l'opérateur Bouygues Telecom propose le même type d'offre en très haut débit en utilisant les réseaux Numéricable.

## // Performance, desserte et services des réseaux d'accès mobiles

- Le WiMax

Les débits offerts par la technologie WiMax ont évolué. La première génération permettait d'offrir jusqu'à 2 Mbit/s en débit descendant et 512 kbit/s en débit montant et de la téléphonie, tandis que depuis 2012, le WiMax permet d'offrir un débit descendant jusqu'à 10 Mbit/s, la téléphonie, la VOD (Vidéo à la demande) et un bouquet TV. Les débits offerts sont partagés entre les utilisateurs. Sur le Pôle métropolitain Loire Angers, les débits les plus élevés offerts par le WiMax (jusqu'à 2 Mbits/s) couvrent les zones dont les débits ADSL sont les plus faibles (couronne autour de Brissac-Quincé, Savennières ou encore Marcé par exemple). Globalement, moins de 10% des foyers du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers ne sont pas éligibles à un débit d'au moins 1 Mbits/s, que ce soit via l'ADSL, le WiMax ou le Wifi.

- Le WiFi

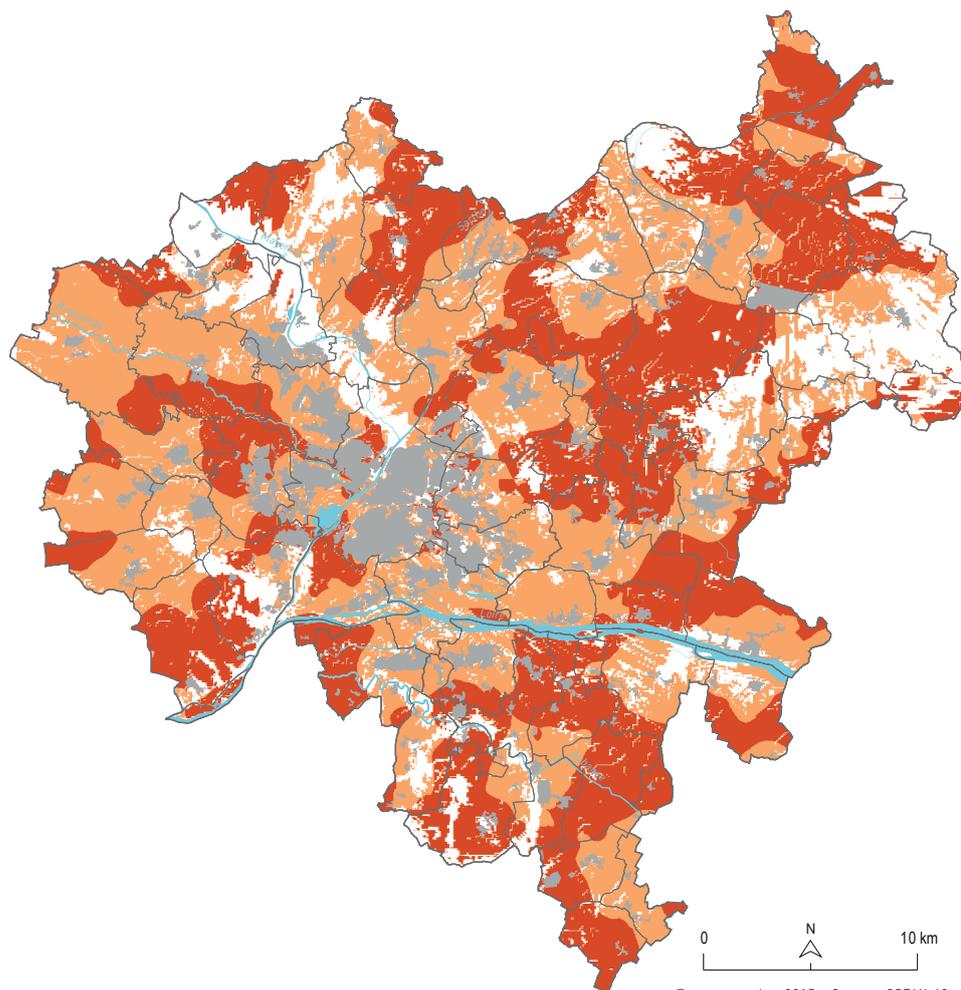
L'opérateur Télécom angevin Afone a développé le « WifiLib », réseau Wifi public permettant de se connecter dans la rue avec une tablette, un smartphone ou un ordinateur portable sans disposer d'un abonnement spécifique auprès d'un opérateur téléphonique. Ce réseau est raccordé à la boucle locale angevine au travers de points d'accès stratégiquement localisés. Sont ainsi couverts des lieux très fréquents : l'ensemble du centre-ville d'Angers, de grands centres commerciaux, le centre-ville de certaines communes de première couronne, la gare St-Laud, certains grands équipements... Via ce réseau, les internautes mobiles inscrits à ce service disposent d'un débit supérieur et plus stable que la 4G. Les usages professionnels sont également possibles moyennant une tarification spécifique selon un pourcentage d'utilisation de la bande passante.

- La 3G et la 4G

Tout le territoire du Pôle métropolitain est couvert par la 2G et très peu de parties du territoire ne sont pas couvertes par la 3G+ ou la H+<sup>10</sup> d'Orange. La 4G est disponible sur une large partie du territoire d'Angers Loire Métropole et de la commune nouvelle Loire-Authion. Les Communautés de communes du Loir et de Loire-Aubance sont encore peu couvertes par la 4G.

<sup>10</sup> - La H+ d'Orange propose un débit théorique maximum allant jusqu'à 42 Mbit/s descendant et 5,8Mb/s en débit montant. C'est une évolution de la 3G+ qui prépare la 4G.

## Couverture Wimax



©aura -octobre 2015 - Source: SDTAN 49

Couverture Wimax - débits en Méga bits / s



- Le très haut débit mobile avec la technologie 4G

La 4G désigne la 4<sup>ème</sup> génération de réseaux mobiles. Elle succède à la 2G et la 3G apparues il y a une dizaine d'années, chaque génération améliorant ses performances. Offrant des transmissions de données à des débits théoriques supérieurs à 100 Mb/s, voire supérieurs à 1 Gb/s, la 4G permet le « très haut débit mobile ». En pratique, la bande passante étant partagée entre les utilisateurs, les débits sont moindres et de l'ordre de quelques dizaines de Mb/s.

La 5G, qui succédera à la 4G+ et atteindra des débits susceptibles de répondre à la demande croissante de données avec l'essor des smartphones et objets communicants, n'est pas attendue avant 2020 dans les pays ayant le plus investi. La 5G, permettrait des débits de télécommunication mobile jusqu'à 1 000 fois plus rapides que les réseaux mobiles en 2010, susceptibles de doper le cloud computing ou l'intégration et l'interopérabilité d'objets communicants (dont voitures et autres véhicules sans conducteurs)...

## Des usages qui se diversifient et engendrent des besoins croissants

Le niveau de satisfaction vis-à-vis du débit disponible est aussi beaucoup fonction des usages d'Internet. Le niveau de débit nécessaire à un usage confortable ne cesse de s'accroître, du fait du volume croissant des données partagées, de l'augmentation du niveau d'équipement multimédia par foyer... En effet, un même foyer dispose souvent de plusieurs ordinateurs, tablettes, smartphone et autres objets connectés (dont le nombre est appelé à croître très rapidement ces prochaines années) : le nombre moyen d'écrans par foyer atteint 6,3 fin 2012<sup>11</sup>. Les usages d'Internet se diversifient et se généralisent dans différents domaines :

- Dans le domaine domestique / grand public : le partage de données riches (vidéos, photos, musique...), la messagerie instantanée, la musique en streaming, les jeux en ligne, achats en ligne...
- Dans le monde de l'entreprise : la sécurisation de données sensibles (stockage externe ou cloud), le travail en réseau, le télétravail, la visioconférence...
- Dans le domaine de la santé : la télémédecine, la téléassistance pour le maintien des personnes âgées à domicile...
- Dans le domaine de l'enseignement : l'e-learning, les MOOCs<sup>12</sup> ...
- Dans le domaine administratif : e-administration, open data,...

Les performances de l'ADSL deviennent insuffisantes pour une part importante de ces usages en fonction des territoires :

- Les débits montants limitent les usages liés au partage de données volumineuses ou à la sécurisation du stockage externe des données.
- Les débits asymétriques et la latence importante limitent les usages qui nécessitent une forte réactivité (téléassistance, visioconférence, travail en réseau...).

### La contribution du Conseil de développement à la révision du volet numérique du SCoT

*Le Conseil de développement de la Région d'Angers s'est engagé dans une réflexion prospective sur le numérique et ses usages sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers. Les travaux réalisés sur ce thème par le Conseil de développement ont pour but d'identifier, dans un premier temps, la réalité des usages du numérique sur le territoire par différents groupes d'usagers (les familles, les collectivités locales, les entreprises....) puis de déterminer, dans un second temps, les perspectives qu'offrent le numérique et les moyens à mettre en œuvre pour que tous puissent bénéficier des opportunités offertes, en évitant les risques qu'il génère. Le Conseil de développement a introduit ses travaux par l'organisation d'une conférence débat sur le thème des usages du numérique et leurs effets sur l'aménagement des territoires urbains, périurbains et ruraux, en présence de deux experts du numérique. Il a également produit une contribution à la révision du volet numérique du SCoT.*

<sup>11</sup> - Source Médiamétrie

<sup>12</sup> - MOOC : Massiv Open Online Course, cours qui peut être suivi en ligne et ouvert à tous les internautes

# Synthèse

## Réseaux et communications

Le territoire bénéficie d'une desserte de qualité mais son accessibilité internationale reste faible : le raccordement au futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes ainsi que l'accès aux aéroports parisiens et aux destinations lointaines TGV via Massy sont des enjeux forts. La multiplication des relations interurbaines entre les villes du Grand Ouest doit s'accompagner de l'amélioration des infrastructures routières et surtout ferrées.

Au sein du bassin de vie, les déplacements ne cessent d'augmenter, en nombre et en longueur, notamment pour des motifs autres que les déplacements domicile-travail. Le développement du réseau routier a favorisé l'étalement péri-urbain et les déplacements individuels. L'organisation du développement territorial devra répondre à ces enjeux de déplacements, favoriser la proximité et l'usage des modes propres, afin de ralentir la course infinie entre urbanisation et développement des voiries.

Si les conditions de déplacement en voiture restent encore relativement bonnes en dehors des heures de pointe, les difficultés de circulation et de stationnement, les nuisances urbaines et les pollutions liées aux émissions des véhicules sont en hausse, mais également les budgets des ménages consacrés aux déplacements. Un scénario au fil de l'eau aggraverait cet état de fait, accentuant les pressions sur les paysages et les ressources naturelles locales (sol, eau...) et conduisant à un engorgement progressif du système de déplacements de l'agglomération. Face aux enjeux d'environnement, de pollution, de santé publique, de qualité de vie, de cohésion sociale mais aussi du fonctionnement même du territoire, la maîtrise des déplacements automobiles est devenue prioritaire.

Il est ainsi impératif de faire face aux aspirations sociales de mobilité en encourageant un usage plus raisonné de la voiture et des modes de déplacements alternatifs efficaces.

Les communications avec l'extérieur reposent aujourd'hui énormément sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'accès des populations et des entreprises locales aux réseaux très haut débit et à une offre de services adaptés aux besoins, avec une tarification lisible et harmonisée est essentielle pour l'attractivité territoriale, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale.







**aura**

agence d'urbanisme  
de la région angevine

Avec le soutien financier de

